



Document de référence 2012

Rapport Financier Annuel

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (ou « AMF »). Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Remarques générales

Le présent Document de référence est également constitutif :

- **du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF, et**
- **du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.**

Deux tables de concordance présentées page 211 permettent d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar américain » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis.

Dans le présent Document de référence, les mentions « Dassault Systèmes » et « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SA et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

« Dassault Systèmes SA » ne vise que la société anonyme française tête de groupe.

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés figurant aux pages 119 à 154 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 155 à 178 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 180 à 184 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 29 mars 2012, sous le numéro D.12-0235 ;
- les informations financières figurant aux pages 48 à 62 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 29 mars 2012 sous le numéro D.12-0235 ;
- les comptes consolidés figurant aux pages 120 à 156 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 157 à 179 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 181 à 186 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2011, sous le numéro D.11-0213 ;
- les informations financières figurant aux pages 44 à 58 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} avril 2011 sous le numéro D.11-0213.

Les parties de ces documents non incluses par référence dans le présent document sont, soit sans objet pour l'investisseur actuel, soit couvertes par une autre partie du Document de référence.

	PERSONNE RESPONSABLE	p.4			
1	PRESENTATION DU GROUPE	p.5	5	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	p.147
	1.1 Chiffres clés	p.5		5.1 Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	p.147
	1.2 Histoire	p.6		5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	p.165
	1.3 Organisation du Groupe	p.11		5.3 Rémunérations et avantages	p.166
	1.4 Activités	p.13		5.4 Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes	p.175
	1.5 Recherche et développement	p.24		5.5 Information sur les Commissaires aux comptes	p.179
	1.6 Facteurs de risques	p.25			
2	RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	p.35	6	INFORMATIONS SUR DASSAULT SYSTEMES SA, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	p.180
	2.1 Responsabilité sociale et sociétale	p.35		6.1 Informations concernant Dassault Systèmes SA	p.180
	2.2 Responsabilité environnementale	p.52		6.2 Informations concernant le capital	p.184
	2.3 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	p.61		6.3 Informations concernant l'actionnariat	p.190
				6.4 Informations boursières	p.192
3	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE, DU RESULTAT ET DES TENDANCES	p.63	7	ASSEMBLEE GENERALE	p.194
	3.1 Examen de la situation financière et du résultat	p.63		7.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013	p.194
	3.2 Objectifs financiers	p.77		7.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013	p.199
	3.3 Informations financières intermédiaires et autres	p.77			
4	ETATS FINANCIERS	p.78		TABLES DE CONCORDANCE	p.211
	4.1 Etats financiers consolidés	p.78			
	4.2 Comptes annuels de la société mère	p.117			
	4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrages	p.146			

PERSONNE RESPONSABLE

Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur Général.

Attestation du responsable du présent document

Vélizy-Villacoublay, le 3 avril 2013.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence comme précisé dans la table de concordance ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux présenté aux pages 182-183 du Document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2011 sous le numéro D. 11-0213, qui contient une observation.

Bernard Charlès

Le Directeur Général

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DU GROUPE

1.1 Chiffres clés

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, sauf indication contraire.

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2012	2011	2010
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>			
Chiffre d'affaires total	2 028,3	1 783,0	1 563,8
Résultat opérationnel	501,0	427,9	322,0
<i>En % du chiffre d'affaires total</i>	<i>24,7 %</i>	<i>24,0 %</i>	<i>20,6 %</i>
Résultat net, part du Groupe	334,8	289,2	220,5
Résultat net dilué par action	€2,66	€2,33	€1,82
Dividende (par action)	€0,80 ⁽¹⁾	€0,70	€0,54
Indicateurs financiers complémentaires non-IFRS⁽²⁾			
Chiffre d'affaires total	2 038,5	1 783,5	1 580,0
Résultat opérationnel	644,3	542,6	451,7
<i>En % du chiffre d'affaires total</i>	<i>31,6 %</i>	<i>30,4 %</i>	<i>28,6 %</i>
Résultat net, part du Groupe	424,5	362,1	302,6
Résultat net dilué par action	€3,37	€2,92	€2,50

(1) Sera proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

(2) Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté au paragraphe 3.1.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

	← Exercices clos les 31 décembre →		
	2012	2011	2010
<i>(en millions d'euros)</i>			
ACTIF			
Disponibilités et placements à court terme	1 319,1	1 423,0	1 139,1
Clients et comptes rattachés, nets	457,8	494,3	413,5
Autres actifs	1 827,0	1 599,5	1 519,2
Total actif	3 603,9	3 516,8	3 071,8
PASSIF			
Emprunts non courants	38,3	72,4	293,4
Autres dettes	1 200,9	1 378,2	987,6
Capitaux propres, part du Groupe	2 364,7	2 066,2	1 790,8
Total passif	3 603,9	3 516,8	3 071,8

1.2 Histoire

1.2.1 Histoire et développement de Dassault Systèmes

1.2.1.1 Résumé

Constituée en 1981, Dassault Systèmes est le fruit de l'essaimage d'une petite équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de maquettes aérodynamiques, permettant la réduction du temps nécessaire aux essais en soufflerie en utilisant la modélisation de surface en trois dimensions (« 3D »). La même année, le Groupe a conclu un accord de distribution avec IBM et commercialisé ses logiciels sous la marque CATIA. En 1986, le Groupe a introduit sur le marché une nouvelle architecture de conception en 3D, la Version 3 (« V3 »), établissant ainsi les bases de la modélisation en 3D pour la réalisation de produits.

En collaborant avec de grands clients industriels, Dassault Systèmes a mesuré l'importance pour ces entreprises de disposer de solutions logicielles permettant la création de pièces 3D de types très divers. L'adoption croissante de la conception en 3D pour tous les composants d'ensembles complexes, tels que les avions et les voitures, a permis de transformer le processus de réalisation de pièces en 3D en une conception systématique intégrée des produits. L'architecture de la Version 4 (« V4 ») fut ainsi créée, ouvrant de nouvelles possibilités pour la réalisation de la maquette numérique complète de tous types de produits. La solution logicielle qu'a constitué l'architecture V4 a permis aux clients du Groupe de réduire le nombre de prototypes physiques et donc la durée du cycle de développement de leurs produits. Elle a rendu également possible l'ingénierie globale, en donnant aux ingénieurs la possibilité de partager virtuellement à travers le monde leurs travaux en cours.

Afin de proposer une solution éprouvée de gestion en 3D de la totalité du cycle de vie des produits (*Product Lifecycle Management*, « PLM »), de la conception à la fabrication virtuelles, Dassault Systèmes a développé et introduit en 1999 une nouvelle architecture logicielle, la Version 5 (« V5 »). Dans le cadre de sa stratégie et du plan de développement de son portefeuille de produits, le Groupe a mené une politique d'acquisitions ciblées destinées à élargir la gamme de ses applications en y ajoutant la fabrication numérique, la simulation réaliste, ainsi que la gestion de données produits et de processus collaboratifs d'entreprise.

En 2012, le Groupe a dévoilé son nouvel horizon, **3DEXPERIENCE**, développé une raison d'être ambitieuse, harmonisant le produit, la nature et la vie, introduit sa stratégie de « *Social Industry Experiences* » et lancé ses premières « *industry solutions experiences* ». La plateforme **3DEXPERIENCE**, qui peut être utilisée sur site ou en ligne, dans le cadre d'un « *cloud* » limité à l'entreprise ou ouvert, bénéficie de la technologie actuelle développée par le Groupe, l'architecture Version 6 (« V6 »).

Pour plus d'informations, voir les paragraphes 1.2.1.3 « Raison d'être de Dassault Systèmes », 1.4.1.1 « Résumé » et 1.4.1.4 « Technologie ».

1.2.1.2 Chronologie

1981 :

- Constitution de Dassault Systèmes, à la suite de l'essaimage d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation spécialistes des logiciels de conception de produits en 3D ;
- Lancement de CATIA, marque emblématique de Dassault Systèmes ;
- Accord global de marketing, vente et support avec IBM, début d'un partenariat de longue durée ;
- Premiers secteurs d'activités ciblés : Aéronautique et Automobile.

1986 :

- Introduction de la V3, logiciel de conception en 3D.

1994 :

- Introduction de l'architecture V4, nouvelle technologie permettant de créer une maquette digitale complète, grâce à laquelle les clients de Dassault Systèmes peuvent réduire significativement le nombre des prototypes physiques et disposer d'une vision complète du produit virtuel ;

- Extension à sept des secteurs d'activités ciblés, incluant : la fabrication et l'assemblage, les biens de consommation, la haute technologie, la construction navale et l'énergie.

1996 :

- Introduction en bourse à Paris et cotation sur le NASDAQ (le Groupe a décidé de se retirer du NASDAQ en 2008).

1997 :

- Elargissement au marché d'entrée de gamme de la conception 3D des produits, avec l'acquisition de SOLIDWORKS (anciennement « Conception mécanique 3D »), logiciel sous architecture native Windows, ciblant essentiellement les perspectives de migration de la 2D à la 3D ;
- Création du réseau de vente professionnel « Professional channel », centré sur le marketing, les ventes et le support de SOLIDWORKS ;
- Organisation du Groupe en deux segments d'activité, l'un centré sur PLM, destiné à optimiser le développement des produits des clients de la conception à la fabrication, l'autre centré sur la conception (« SOLIDWORKS »), ciblant les clients voulant créer leurs produits dans un environnement 3D.

1998 :

- Création de la marque ENOVIA, centrée sur la gestion des données produits de CATIA, avec l'acquisition du logiciel Product Manager d'IBM.

1999 :

- Lancement de la V5, architecture de plateforme logicielle destinée au marché PLM et fonctionnant dans des environnements Windows NT et UNIX ;
- Extension de la ligne de produit ENOVIA, avec l'acquisition de SmarTeam, spécialiste de la gestion de données produits pour les PME.

2000 :

- Création de la marque DELMIA, répondant à la demande en matière de fabrication numérique (gestion des processus de fabrication, simulation robotique et modélisation humaine).

2005 :

- Création de la marque SIMULIA, dédiée à la simulation réaliste, qui constitue une extension significative des capacités de simulation du Groupe, au sein desquelles s'intègre l'acquisition d'Abaqus, au cœur de son offre de simulation réaliste et des produits de simulation déjà existants chez Dassault Systèmes ;
- Gestion par le réseau de vente IBM PLM de 52 % du chiffre d'affaires du Groupe ;
- Création du réseau de vente PLM « Value Solutions », réseau de vente indirect pour le marché du PLM, spécialisé dans le support aux PME.

2006 :

- Extension du portefeuille d'ENOVIA avec l'acquisition de MatrixOne, société spécialisée dans les logiciels PLM de gestion collaborative de données produits pour les moyennes et grandes entreprises ;
- Extension des secteurs d'activités ciblés par le Groupe de 7 à 11.

2007 :

- Modification de l'accord de partenariat avec IBM PLM, initiant le processus de prise en charge progressive par le Groupe du réseau de distribution PLM « Value Solutions » ;
- Création de la marque 3DVIA, fruit de nombreuses années d'investissement en recherche et développement (« R&D »), permettant aux nouveaux utilisateurs de technologie 3D d'imaginer, communiquer et vivre des expériences virtuelles en 3D ;

1 Présentation du groupe

- Afin de compléter son offre de produits sous la marque CATIA, le Groupe a acquis ICEM, société britannique réputée dans l'industrie automobile pour ses solutions de conception de style, de modélisation et de rendu des surfaces.

2008 :

- Introduction de la nouvelle architecture V6.

2010 :

- Prise de contrôle par le Groupe de la totalité de ses réseaux de distribution avec l'acquisition d'IBM PLM, division d'IBM dédiée au marketing, à la vente et au support de ses logiciels PLM ;
- Conclusion d'une Alliance Globale avec IBM, les deux Groupes définissant les prochaines étapes de leur relation, étendant leur coopération dans des domaines essentiels que sont les services professionnels, le « *cloud computing* », le « *middleware* », les financements et le matériel ;
- Acquisition d'Exalead, société française fournissant des solutions de recherche et d'accès à l'information disponible en entreprise.

2011 :

- Extension de l'offre de DELMIA avec l'acquisition d'Intercim, logiciel de fabrication et de gestion de la production, pour les industries les plus avancées et à forte contraintes réglementaires ;
- Extension de l'offre d'ENOVIA à la formulation industrielle avec l'acquisition d'Enginuity ;
- Finalisation de la transition commencée en 2005, 100 % du chiffre d'affaires du Groupe provenant désormais de ses 3 réseaux de vente ;
- Annonce par Dassault Systèmes de la disponibilité en ligne de sa nouvelle architecture V6, de sa boutique en ligne pour des expériences réalistes virtuelles et de son premier service *cloud*.

2012 :

- Extension de la stratégie du Groupe à la « **3DEXPERIENCE** », voir le paragraphe 1.2.1.3 « Raison d'être de Dassault Systèmes » ;
- Création d'une nouvelle marque, GEOVIA, destinée à modéliser la planète, centrée sur le nouveau marché que constitue le secteur des Ressources naturelles, avec l'acquisition de Gemcom Software International Inc. (« Gemcom ») dans le domaine minier ;
- Acquisition de Netvibes, procurant des fonctionnalités de tableaux de bords interactifs, et de SquareClock, qui propose des solutions 3D d'organisation d'espaces ;
- Introduction des premières *industry solution experiences*.

Pour plus d'information sur les acquisitions réalisées en 2012 et en 2011, voir le paragraphe 1.2.2 « Investissements ».

1.2.1.3 Raison d'être de Dassault Systèmes

La mission de Dassault Systèmes est de procurer aux entreprises et aux individus des univers **3DEXPERIENCE** leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser le produit, la nature et la vie.

Un nombre croissant d'entreprises, dans l'ensemble des secteurs d'activité, font évoluer leurs processus d'innovation afin d'imaginer le futur avec et pour leurs utilisateurs finaux. Afin de faire face à ce défi, les entreprises doivent mettre en place des processus de travail collaboratif avec les concepteurs, ingénieurs, responsables marketing, ainsi que les intervenants extérieurs le cas échéant. En effet, les origines de l'innovation sont multiples et c'est en veillant à ce que ces diverses sources d'inspiration s'expriment que l'on peut libérer un potentiel considérable au sein de ce que les entreprises et les universitaires appellent « l'entreprise sociale ». Avec sa plateforme **3DEXPERIENCE** bénéficiant de l'architecture V6, Dassault Systèmes rend possibles ces connexions, permettant aux décideurs de créer la valeur que recherchent les utilisateurs finaux. Le portefeuille de produits **3DEXPERIENCE** du Groupe est conçu pour animer des expériences virtuelles et réalistes en 3D représentant des usages de produits futurs ; il se compose d'applications sociales et collaboratives, de conception en 3D, de contenu et de simulation et enfin de valorisation de l'information.

Pour aider les clients du Groupe à mieux appréhender l'expérience produit du consommateur final, il est important de connaître en profondeur les besoins essentiels des secteurs d'activité dans lesquels ils interviennent. C'est pourquoi, parallèlement aux progrès réalisés avec sa stratégie de *Social Industry Experiences*, Dassault Systèmes a adapté son organisation interne afin de se concentrer sur les utilisateurs de ses produits et les décisionnaires, avec ses marques et son organisation par secteurs industriels, tout en renforçant encore sa couverture géographique et ses réseaux de vente.

Depuis sa création en 1981, Dassault Systèmes a apporté de la valeur à ses clients, en leur procurant des solutions de conception en 3D, en remplaçant les maquettes physiques par le maquettage numérique et en répondant, grâce au PLM, au besoin de modéliser tout le cycle de vie des produits depuis la conception initiale jusqu'à la fabrication et la maintenance. Dassault Systèmes a franchi une nouvelle étape dans sa vision du futur, avec la **3DEXPERIENCE**. Cette nouvelle phase est déjà en cours de déploiement avec certains clients particulièrement innovants, qui partagent cette même vision et ont la certitude que l'expérience produit est la nouvelle façon d'innover et de se développer.

Le Groupe estime que sa stratégie **3DEXPERIENCE** augmente la taille de son marché adressable. En particulier, sur la base d'informations publiques et d'estimations internes, le marché du PLM, logiciel et services représenterait un montant d'environ 16 milliards de dollars en 2011. Or, en 2012, avec l'extension de sa stratégie, englobant le marché du PLM et un autre plus vaste, celui de la **3DEXPERIENCE**, Dassault Systèmes considère que ce nouveau marché représenterait le double de l'ensemble précédemment défini. En plus des perspectives de croissance propres au PLM, la **3DEXPERIENCE** procure de plus vastes opportunités dans l'expérience du produit virtuel, qui comprend le comportement et l'ergonomie des systèmes, la valorisation de l'information, la formation en ligne, la gestion des ressources, ainsi que la représentation de la nature et de la vie. La **3DEXPERIENCE** permet également de renforcer la présence du Groupe dans les nouveaux secteurs d'activité, tels que par exemple, les Biens de consommation et les Produits de grande consommation, les Sciences de la Vie, et la Finance et Services.

1.2.2 Investissements

Les investissements du Groupe, tant à travers son effort de R&D, que dans le cadre d'acquisitions, sont étroitement alignés avec ses objectifs stratégiques. Ses investissements en R&D constituent le facteur essentiel de ses innovations et de l'amélioration de ses produits. Ils s'établissent au 31 décembre 2012 à 1,02 milliard d'euros pour les trois dernières années.

Dans le même temps, afin d'accélérer sa pénétration et de consolider sa présence dans les secteurs industriels qu'il cible, le Groupe étudie en permanence d'éventuels nouveaux investissements externes, qui complètent et étendent ses technologies, ses marques et sa connaissance des secteurs industriels. Ils peuvent s'inscrire dans le cadre de partenariats, d'investissements minoritaires ou d'acquisitions. Pour plus d'informations, voir les paragraphes 1.4.1.4 « Technologie » et 1.5 « Recherche et développement ».

1.2.2.1 Acquisitions en 2012 et 2011

Le Groupe a réalisé trois acquisitions en 2012, dont les deux principales sont décrites ci-dessous, pour un montant total net de 281,5 millions d'euros et quatre acquisitions principales en 2011, représentant 37,4 millions d'euros.

2012 : Extension de l'offre de Dassault Systèmes aux Ressources naturelles

En juillet 2012, lors de la création d'une nouvelle marque, GEOVIA, destinée à modéliser et à simuler notre planète, le Groupe a acquis pour un prix d'environ 274 millions d'euros, Gemcom, une des principales entreprises de logiciels dédiés à l'activité minière. Gemcom procure des logiciels et des services à des clients dans le secteur minier afin de découvrir, mesurer, concevoir, planifier et gérer leurs opérations dans ce domaine, de l'exploration à la production. Sa base de clientèle inclut les 10 acteurs majeurs de cette industrie, ainsi que 30 des 40 principales entreprises de ce secteur, par leur chiffre d'affaires. Gemcom compte environ 360 collaborateurs et ses implantations géographiques étendent celles de Dassault Systèmes en Afrique, en Amérique du Sud, en Australie, dans l'ouest canadien, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Mongolie et la Russie.

2012 : Extension des possibilités du Groupe dans la valorisation de l'information avec des tableaux de bords intelligents

En février 2012, afin d'augmenter ses capacités en matière de valorisation de l'information, Dassault Systèmes a acquis pour environ 21,2 millions d'euros Netvibes, une société non cotée offrant des technologies de tableaux de bords intelligents. Elle compte environ 33 collaborateurs et est basée à Paris et à San Francisco. Les tableaux de bords intelligents aident les entreprises à contrôler et à gérer l'information en temps réel, qu'il s'agisse de celle provenant de leurs systèmes internes ou de l'internet, grâce à des tableaux de bords personnalisés. La technologie de Netvibes permet ainsi aux entreprises d'améliorer leur processus de décision.

2011 : Extension à l'atelier de l'offre de fabrication numérique de Dassault Systèmes

Afin de développer l'offre de DELMIA pour les industries avancées, notamment celles pour lesquelles des certifications sont requises, le Groupe a acquis en mars 2011 Intercim, société américaine employant 65 collaborateurs. La fusion des activités de DELMIA et d'Intercim permet d'établir entre les opérateurs industriels et les ingénieurs une compréhension commune des risques de non-conformité des produits, et de coordonner efficacement production et ingénierie. Cette communication renforcée permet de corriger plus rapidement les problèmes rencontrés, d'améliorer la qualité des produits, l'efficacité de la production et d'atteindre les objectifs de certification. Intercim compte parmi ses clients d'importants constructeurs aéronautiques.

1 Présentation du groupe

2011 : Extension de l'offre du Groupe à la formulation industrielle

En mars 2011, Dassault Systèmes a acquis Enginuity, société américaine employant 25 collaborateurs, et permettant aux entreprises intervenant dans la formulation des produits d'accélérer l'innovation et le rythme de lancement de ceux-ci. Cette solution PLM globale, intégrée dans ENOVIA V6, prend en compte un environnement réglementaire complexe, gère plus efficacement et tire le meilleur parti des formules, des emballages et protège la propriété intellectuelle. Enginuity compte parmi ses clients de nombreux acteurs importants des industries cosmétiques et pharmaceutiques.

2011 : Renforcement de l'offre de CATIA dans les domaines des composites et du câblage électrique

En juillet et octobre 2011, le Groupe a réalisé deux acquisitions destinées, l'une, à renforcer son leadership dans le domaine des composites, l'autre, à compléter l'offre de CATIA V6 dans la conception de réseaux électriques :

- *Simulayt (4 collaborateurs)* basée au Royaume-Uni, est spécialisée dans la simulation du nappage de fibres composites ; et
- *Elsys (17 collaborateurs)* établie en Belgique et en France, développe des applications pour la conception de systèmes électriques, depuis leur définition logique jusqu'à leur industrialisation. Parmi les clients d'Elsys figurent d'importantes sociétés de construction aéronautique, automobile et navale.

1.2.2.2 Principales acquisitions de ces 3 dernières années

Les principales acquisitions de Dassault Systèmes (d'un montant individuel supérieur à 100 millions d'euros) au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Acquisition	Exercice	Montant de l'acquisition
Gemcom	2012	274 millions d'euros
IBM PLM	2010	361 millions d'euros
Exalead	2010	132 millions d'euros

1.2.3 Gestion immobilière

Le Groupe n'est pas propriétaire des bureaux qu'il occupe, à l'exception de 21 000 mètres carrés de bureaux appartenant à 3DPLM Software Solutions Limited (« 3DPLM Ltd ») et qui se trouvent à Pune en Inde. Pour le reste, il n'existe aucun terrain ou construction en pleine propriété ou via un crédit-bail immobilier (voir les Notes 14 et 25 aux comptes consolidés).

Les choix d'implantation de Dassault Systèmes sont guidés par une volonté constante de soutenir la croissance du Groupe et d'accroître sa notoriété. Le Groupe s'efforce également de favoriser les synergies au sein du Groupe, maîtriser les coûts et diminuer l'empreinte environnementale des activités tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs. Le Groupe souhaite également être proche de ses clients, de ses partenaires en matière de recherche et des principaux établissements d'enseignement secondaire et supérieur qui constituent une source importante de recrutement pour Dassault Systèmes.

1.2.3.1 Stratégie de rationalisation des implantations

La rationalisation des implantations de Dassault Systèmes passe par une démarche qui consiste à regrouper, sur un nombre restreint de sites, des filiales et des établissements disséminés dans une même région ou un même pays. Cette démarche se traduit notamment, lors des opérations de croissance externe, par un audit des locaux et des conditions d'utilisation de ceux-ci afin de déterminer les actions à prendre au regard de la stratégie du Groupe (conservation du bail, réhabilitation des locaux, regroupement...).

1.2.3.2 Prise en compte de la dimension environnementale

Le Groupe est engagé dans un processus volontaire de limitation de son impact sur l'environnement (voir le paragraphe 2.2.2 « Rapport environnemental »). Ce processus se traduit par la recherche de sites présentant des critères de performance en termes de modernité des équipements, de connectique, d'empreinte environnementale, d'accessibilité et d'image de Dassault Systèmes. Il est illustré par la décision de changer d'implantation à Boston. Le Groupe s'efforce de louer des bâtiments dits « HQE » (Haute Qualité Environnementale), tel que son siège social situé à Vélizy-Villacoublay près de Paris (le « 3DS Paris Campus »).

1.2.3.3 Principaux sites

Au 31 décembre 2012, les principaux sites occupés par les sociétés du Groupe dans ses trois zones géographiques d'activité sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Zone géographique	Principaux sites	Surface (en m ²)	Activités sur le site
Europe	Vélizy-Villacoublay, France ⁽¹⁾	70 000	Siège, R&D, Activité commerciale
Amériques	Waltham, Massachusetts, Etats-Unis ⁽²⁾	20 000	R&D, Activité commerciale
	Providence, Rhode Island, Etats-Unis	8 900	R&D, Activité commerciale
	Montréal, Canada	5 200	Activité commerciale
Asie	Tokyo, Japon	4 000	Activité commerciale

(1) Dassault Systèmes occupe à Vélizy-Villacoublay 60 000 mètres carrés de locaux construits en 2008 selon les spécifications du Groupe. Depuis 2011, Dassault Systèmes loue 10 000 mètres carrés supplémentaires dans un immeuble situé à proximité. En février 2013, le Groupe a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social, dans le cadre duquel il s'engage à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires (voir la Note 25 aux comptes consolidés) ;

(2) La surface du 3DS Boston Campus pourra être progressivement étendue en fonction des besoins.

Dassault Systèmes estime que son parc immobilier existant est suffisant, et qu'il est possible d'obtenir en fonction des besoins des espaces supplémentaires ou de substitution, à des conditions raisonnables.

1.3 Organisation du Groupe

1.3.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe

Dassault Systèmes SA, société mère, détient directement ou indirectement toutes les sociétés composant le Groupe et a deux fonctions principales : d'une part, elle est l'une des principales sociétés opérationnelles du Groupe et son premier centre de R&D, où sont développées ses solutions logicielles CATIA, 3DSWYM et 3DVIA ainsi qu'une partie des solutions ENOVIA, DELMIA et SIMULIA ; d'autre part, elle agit en tant que société holding et fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du Groupe. Les filiales de Dassault Systèmes SA ont en général des activités similaires à celles de la société mère.

Dassault Systèmes SA définit la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. La politique de R&D est définie par Dassault Systèmes SA et ses activités de R&D réalisées dans ses laboratoires situés principalement en France, aux Etats-Unis et en Inde. Le Groupe dispose également de laboratoires de recherche dans d'autres pays notamment en Allemagne, en Corée du Sud, au Royaume-Uni, en Suède, en Australie et au Canada. Concernant la politique commerciale, les produits sont commercialisés par trois réseaux de vente (décrits au paragraphe 1.4.2.3 « Vente et distribution ») au sein de Dassault Systèmes SA et de ses différentes filiales qui exercent une activité commerciale.

Le Groupe est organisé sur la base de trois zones géographiques qui correspondent à ses trois principaux marchés : l'Europe, la zone Amériques et l'Asie. Au sein de ces marchés, le Groupe a identifié 13 régions de façon à être plus proche de ses clients et de leurs problématiques, mieux s'adapter aux spécificités locales et gagner en notoriété.

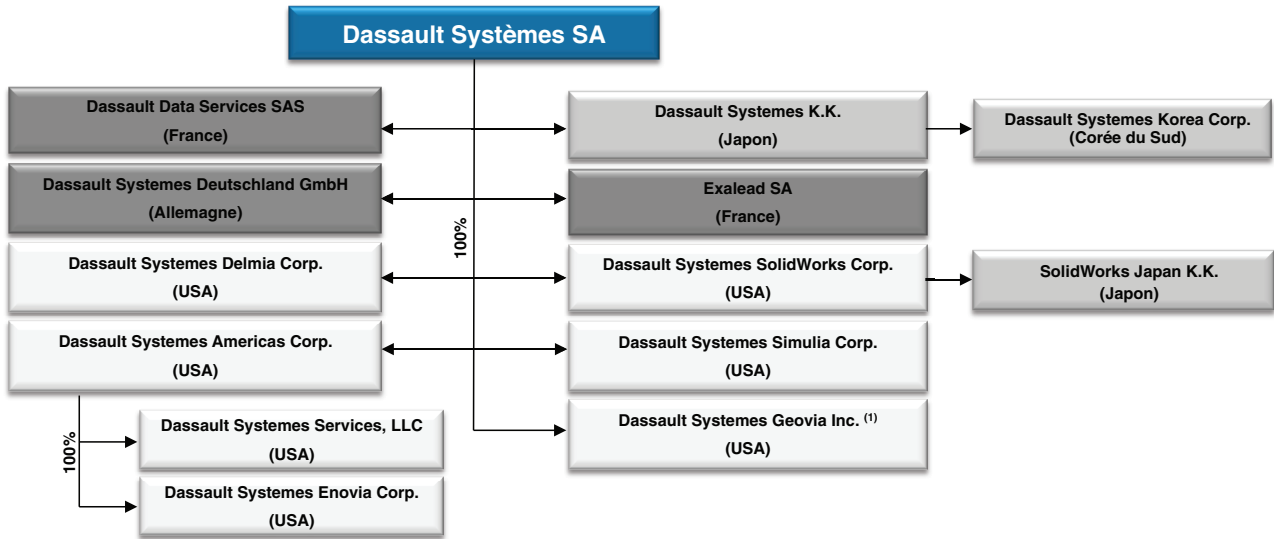
Dassault Systèmes SA fournit un support au Groupe pour un certain nombre d'activités, incluant : la finance, la communication, le marketing, les affaires juridiques, les ressources humaines et l'informatique. Ces services font l'objet d'une facturation aux filiales qui en bénéficient. En 2012, le montant total facturé par Dassault Systèmes SA à ses filiales pour ces prestations s'est élevé à 61,5 millions d'euros (61,8 millions d'euros en 2011). En ce qui concerne les actifs, la propriété intellectuelle des produits du Groupe est détenue principalement en France par Dassault Systèmes SA et Exalead SA, et aux Etats-Unis par certaines des filiales américaines du Groupe.

1.3.2 Principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2012, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SA et de ses 80 filiales opérationnelles. En 2011, le Groupe comptait 65 filiales opérationnelles ; cette augmentation s'explique principalement par l'acquisition de Gemcom. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi en 2012 son programme de simplification qui a débuté en 2007, et dont l'objectif est de réduire le nombre d'entités juridiques existantes dans chaque pays. Le Groupe est présent dans 37 pays.

1 Présentation du groupe

Les principales filiales du Groupe figurent dans l'organigramme ci-dessous :



Légende

EMEA
 Asie
 Amériques

(1) Entité résultant des opérations de simplification de l'organigramme juridique mises en œuvre suite à l'acquisition de Gemcom International Software

→ Détenion directe et indirecte

Voir également la Note 27 aux comptes consolidés ainsi que le tableau des filiales et participations figurant à la Note 25 aux comptes annuels.

1.4 Activités

1.4.1 Principales activités

1.4.1.1 Résumé

Le Groupe est le leader mondial du marché de la gestion du cycle de vie des produits ou PLM (source : CIMData), sur la base du chiffre d'affaires logiciel réalisé avec les utilisateurs finaux. Le marché du PLM comprend les logiciels de conception en 3D, de simulation, de fabrication numérique, de gestion des données produits et de collaboration sociale. La taille de ce marché en logiciels et services est estimée à environ 16 milliards de dollars américains. En 2012, le Groupe a donné une nouvelle dimension à sa stratégie, qui couvre le marché du PLM et en comprend désormais un autre plus vaste, celui de la **3DEXPERIENCE**. Sur la base d'estimations internes et de données publiques, la taille de ce nouveau marché serait double par rapport à ce que représente aujourd'hui le marché du PLM.

Les logiciels de Dassault Systèmes permettent aux entreprises de concevoir et de simuler numériquement leurs produits, les processus et les ressources nécessaires à leur fabrication, leur maintenance et leur recyclage, tout en minimisant leur impact sur l'environnement. Au rythme actuel des évolutions technologiques, les entreprises dépendent de plus en plus de leur capital intellectuel. La réponse la plus appropriée à la demande des clients consiste donc à concevoir, tester, partager et utiliser des produits de manière virtuelle et en temps réel. Dans le même temps, internet est devenu un environnement donnant la possibilité à des communautés interagissant en ligne d'accéder à toute l'information nécessaire : les utilisateurs peuvent ainsi contribuer de manière décisive à la définition du produit.

Pour Dassault Systèmes, des concepteurs de produits jusqu'aux consommateurs finaux, chacun peut jouer un rôle important dans la réalisation d'une expérience plaisante qui va au-delà des caractéristiques et des fonctionnalités d'un produit.

Les solutions logicielles du Groupe et ses services de conseil permettent à ses clients :

- d'innover dans la conception et la qualité de leurs produits et services ;
- de réduire leur cycle de conception pour en accélérer la mise sur le marché ;
- de collaborer avec leurs partenaires et sous-traitants ;
- de réduire les coûts de R&D, de fabrication et de maintenance des produits ainsi que des installations de production ;
- d'obtenir et valoriser des informations pertinentes en utilisant les données numériques dont ils disposent ou celles disponibles sur internet ; et
- de simuler l'expérience produit par les clients finaux.

Les applications logicielles du Groupe sont utilisées pour la réalisation de produits, allant de l'habillement, des biens de consommation, des pièces détachées et des semi-conducteurs à l'automobile, aux avions, aux navires et aux usines. Les clients de Dassault Systèmes appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Equipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation – Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la Vie ; Energie et Procédés ; Finance et Services et Ressources naturelles (voir le paragraphe 1.4.2.2 « Clients et secteurs d'activité »).

Au-delà des ventes d'applications logicielles, qui ont représenté 91 % du chiffre d'affaires total en 2012, le Groupe fournit également, principalement à ses grands comptes, des prestations de services. Ces prestations incluent des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support de produits, ainsi que des prestations de formation et d'ingénierie.

Le Groupe organise ses activités et distribue ses produits et services selon deux types d'applications : PLM pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits, et SOLIDWORKS, principalement dédié à la conception de produits. Pour plus d'information concernant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel par segment d'activité, voir le paragraphe 3.1.3 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité ».

1.4.1.2 Atouts de Dassault Systèmes

Le Groupe considère que son leadership mondial sur le marché de la gestion du cycle de vie des produits repose sur son portefeuille d'applications logicielles PLM en 3D, le plus important au monde. Ce portefeuille lui confère la position de leader dans les domaines de la conception des produits en 3D, de la simulation, de la fabrication numérique et de la gestion des processus d'entreprise. Avec ses marques les plus récentes de recherche et de mise en valeur de l'information, d'innovation sociale et d'expérience virtuelle réaliste en 3D, Dassault

1 Présentation du groupe

Systèmes est en mesure de collaborer avec ses clients dès le stade initial de la conception, jusqu'à la fabrication numérique et au magasin virtuel.

Les applications logicielles développées par Dassault Systèmes permettent d'aider ses clients à traiter leurs problématiques les plus importantes :

- Innovation permettant de créer des expériences plaisantes pour le client ;
- Qualité produit ;
- Accélération de la commercialisation ;
- Globalisation et dispersion géographique des bureaux d'études et des centres de production ;
- Collaboration avec les fournisseurs ;
- Conformité à la réglementation ;
- Protection de la propriété intellectuelle ;
- Amélioration de la productivité ;
- Innovation sociale.

La vision du Groupe s'inscrit essentiellement dans le long terme et s'appuie sur un modèle financier solide, qui comporte un montant élevé de chiffre d'affaires logiciel récurrent.

La volonté du Groupe de définir et conserver une vision stratégique sur le long terme est l'une des raisons pour lesquelles Dassault Systèmes détient depuis plus de dix ans une position de leader sur son marché. Cette vision se caractérise par des investissements importants en termes de recrutement et par un modèle financier à long terme solide. Le Groupe dispose ainsi d'un effectif de plus de 10 000 collaborateurs hautement qualifiés et compte 105 nationalités. Son modèle financier à long terme comprend une part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent, représentant 71 % du chiffre d'affaires logiciel en 2012 et en 2011. Il permet au Groupe d'investir dans des ressources essentielles de R&D et support client, même lorsque l'environnement macroéconomique devient moins favorable.

Dassault Systèmes s'inscrit résolument dans l'innovation technologique qui lui a permis de définir et de créer de nouveaux marchés, comme ceux de la 3D, de la maquette digitale en 3D, du PLM en 3D et de la 3DEXPERIENCE. Il entretient avec ses clients et utilisateurs un dialogue permanent afin d'améliorer ses produits et dispose d'une plateforme ouverte de développement pour étendre son offre logicielle.

Le Groupe entretient avec ses clients, qui occupent des positions de leader dans leurs industries respectives, une relation étroite et inscrite dans la durée, ce qui lui permet de bénéficier sur ses produits logiciels des retours d'expérience des utilisateurs, de progresser dans le domaine technologique et ainsi, de définir et de créer de nouveaux marchés. En associant ses clients aux différentes phases de développement de ses logiciels, le Groupe considère qu'il acquiert une profonde connaissance de la conception de leurs produits et de la valeur ajoutée qu'il peut leur apporter. Dassault Systèmes considère que le niveau de compréhension ainsi atteint lui permet de développer des solutions logicielles en adéquation avec les attentes de ses clients, bien adaptées aux particularités des secteurs d'activité dans lesquels il intervient et qui procurent la meilleure productivité et expérience utilisateur possible.

Les domaines majeurs d'investissements en R&D sont nombreux et comprennent notamment l'ingénierie des systèmes, les offres spécifiques à chaque secteur d'activité, le *cloud computing*, les moteurs de recherche et de valorisation de l'information ainsi que la bio-intelligence. Les activités de recherche du Groupe se concentrent sur les progrès des technologies de virtualisation afin de rendre, pour l'expérience de l'utilisateur final, l'environnement et le comportement du produit encore plus réalistes. Ces innovations procurent un retour sur investissement plus rapide et un coût total d'utilisation plus bas grâce aux *industry solution experiences*. Elles permettent également de simplifier l'adoption des logiciels du Groupe par les petites et moyennes entreprises, avec des offres de *cloud computing*, et d'étendre leur usage à un plus grand nombre d'utilisateurs, en progressant dans la facilité d'emploi et la fiabilité des technologies.

Grâce à une stratégie de marques ayant fait ses preuves, Dassault Systèmes a développé une identité claire et une valeur ajoutée pour l'utilisateur. En 2012, le Groupe a procédé au lancement de ses *industry solution experiences*, centrées sur les principaux processus et valeurs d'entreprises de ses clients, et rassemblant les applications adaptées et les principales marques de son portefeuille.

La stratégie de marques du Groupe (voir le paragraphe 1.4.2.1 « Portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE ») procure une valeur ajoutée significative aux utilisateurs finaux. Elle a pour objectif de promouvoir chacune de celles-ci au rang de leader sur son marché. Les stratégies de R&D et de commercialisation de Dassault Systèmes visent ce même objectif.

Le Groupe dispose d'un solide et dynamique écosystème de partenaires commerciaux et de développement, d'établissements d'enseignement et d'organismes de recherche.

Dassault Systèmes a constitué un réseau de partenaires pour la vente et le marketing, le développement de ses produits, appelé « modèle élargi d'entreprise », et dont la croissance se poursuit. Pour la distribution de ses produits, le Groupe intervient directement grâce à ses

propres forces de vente et indirectement, au travers de revendeurs indépendants, ses ventes étant bien équilibrées entre les différents réseaux. Il poursuit l'accroissement des capacités et de l'expertise de son réseau de vente indirecte dans les 12 secteurs d'activité ciblés

Par ailleurs, le Groupe renforce ses relations avec les intégrateurs de systèmes et les partenaires logiciels en travaillant avec plus de 400 éditeurs de logiciels, qui créent des applications venant compléter son offre dans le PLM et chez SOLIDWORKS. Enfin, le Groupe collabore étroitement avec des établissements d'enseignement et des organismes de recherche partout dans le monde.

1.4.1.3 Stratégie de croissance

Les perspectives de croissance de Dassault Systèmes décrites ci-après reflètent les opportunités actuelles dans le domaine du PLM ainsi que l'accroissement de la taille de son marché potentiel avec, en 2012, l'introduction de la stratégie de 3DEXPERIENCE. Les principaux vecteurs de croissance du Groupe sont le déploiement de la plateforme 3DEXPERIENCE, le développement et la diversification dans les secteurs d'activité ciblés, la pénétration accrue des marchés locaux, la croissance du nombre des utilisateurs et l'offre de services en ligne (« *Software as a Service* » ou « SaaS »).

- Faire progresser la 3DEXPERIENCE en tant que stratégie et plateforme, fondée sur l'architecture et les caractéristiques de la V6 : le Groupe prévoit une croissance continue de son portefeuille actuel d'applications et la poursuite de son développement grâce à des investissements tant internes qu'externes, bien alignés avec sa stratégie d'harmonisation du produit, de la nature et de la vie ;
- Élargissement et approfondissement du champ des industries couvertes et diversification : l'élargissement de son portefeuille d'applications logicielles et le développement de solutions spécifiques aux différentes industries, notamment ses *industry solution experiences*, permettent au Groupe d'étendre son champ d'action à 12 secteurs d'activité, et sa connaissance de chacun de ces secteurs contribue à son développement. Pour plus d'information, voir le paragraphe 1.4.2.2 « Clients et secteurs d'activité » ;
- Accroissement de la présence du Groupe dans les différentes zones géographiques : le Groupe considère qu'il existe d'intéressantes perspectives de développement dans les zones où il est implanté. Ses trois principaux marchés sont l'Europe (45 % du chiffre d'affaires total), la zone Amériques (28 %) et l'Asie (27 %). Les pays à forte croissance représentent 12 % du chiffre d'affaires en 2012. Afin de renforcer et d'élargir son implantation, Dassault Systèmes a mis en place 13 organisations régionales destinées à relayer ses initiatives stratégiques au niveau local. Pour plus de détail sur les pays à forte croissance et plus d'information sur l'implantation du Groupe, voir le paragraphe 3.1.1.1 « Résumé de l'exercice 2012 » ;
- Élargissement du champ des utilisateurs : le Groupe entrevoit des opportunités d'augmentation du nombre des utilisateurs de ses logiciels et de sa plateforme 3DEXPERIENCE. Ainsi, les applications de Dassault Systèmes s'adressent à un large éventail de fonctions au sein d'une même entreprise, dans l'ingénierie, les directions projets, la conformité, la production, le contrôle qualité, la maintenance, le marketing et la direction générale. Plus globalement, le marché des utilisateurs potentiels des produits du Groupe comprend les entreprises, le secteur de l'enseignement et de la formation, celui de la recherche et le grand public. Pour plus d'information, voir les paragraphes 1.4.1.4 « Technologie » et 1.4.2 « Principaux marchés » ;
- Offre de services sur le cloud et applications mobiles : avec l'architecture en ligne de la V6, le Groupe ambitionne de croître également grâce à son offre logicielle en mode SaaS. Toutefois, cette offre ne génère pas actuellement un chiffre d'affaires significatif. Dassault Systèmes considère cependant que le SaaS pourrait devenir un vecteur de croissance pour le Groupe grâce au déploiement progressif de cette offre de services au cours des prochaines années et au déploiement d'applications mobiles pour tablettes. Pour plus d'information, voir le paragraphe 1.4.1.4 « Technologie ».

Les défis que le Groupe doit relever afin de maintenir sa croissance sont présentés au paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ».

1.4.1.4 Technologie

L'engagement de Dassault Systèmes vis-à-vis de l'innovation technologique demeure fondamental. Les principaux investissements en R&D comprennent, entre autres, l'ingénierie des systèmes, les offres spécifiques aux industries, les applications *cloud*, la mobilité, les technologies de recherche et de valorisation de l'information et la bio-intelligence. Du point de vue de l'utilisateur, la recherche du Groupe est centrée sur la progression des technologies de virtualisation afin de se rapprocher le plus possible de la réalité, sur la réduction du coût total d'utilisation des logiciels, en fournissant des solutions prêtes à l'emploi pour des industries données. Pour les petites et moyennes entreprises, la R&D cherche à faciliter l'utilisation de ces produits, en particulier avec l'introduction d'une offre de *cloud computing*. Elle vise enfin à l'élargissement du marché à un grand nombre d'utilisateurs, en fiabilisant les logiciels et en simplifiant leur utilisation.

En 2012, le Groupe a poursuivi le développement de son offre produit avec de nouvelles améliorations logicielles. En liaison avec le lancement de sa stratégie *Social Industry Experiences*, il a été procédé à l'introduction d'*industry solutions experiences* qui traitent, au sein d'un secteur industriel, des processus métiers les plus importants. Ces nouvelles solutions sont fondées sur la plateforme 3DEXPERIENCE, rassemblant les principales marques de son portefeuille.

1 Présentation du groupe

PLM

Depuis 1981, le Groupe a introduit six versions de ses plateformes logicielles, dont la plus récente, la V6, a été lancée pour la première fois en 2008. Compte tenu de l'ampleur des travaux qu'il requiert, le déploiement des nouvelles versions de plateforme logicielle PLM de Dassault Systèmes se déroule généralement sur plusieurs années.

Lors du développement de l'architecture logicielle de la V6, le Groupe a analysé les besoins stratégiques de ses clients et a été en mesure de satisfaire ce qu'il considère comme étant les six avantages clés suivants :

- *Une plateforme unique pour la gestion de la propriété intellectuelle* : mettre en commun l'intelligence collective d'une entreprise nécessite une plateforme unique qui puisse fédérer toute la connaissance liée au produit, quel que soit son emplacement, non seulement dans le monde de l'ingénierie et de la production, mais également dans toute la chaîne, qui va de l'idée à l'utilisation du produit. Le partage peut également ne porter que sur certaines données afin de mieux protéger la propriété intellectuelle et la confidentialité ;
- *L'innovation collaborative globale* : en utilisant le langage universel de la 3D et la puissance des communautés en ligne, l'innovation collaborative globale élargit le nombre d'utilisateurs du PLM et permet la collaboration entre les consommateurs et les concepteurs, ainsi qu'avec tous les autres utilisateurs professionnels. La V6 offre, à travers la gestion de données objet, un moyen de collaborer et d'intégrer en temps réel toutes les contributions à un projet ;
- *3DEXPERIENCE réaliste* : l'innovation produit avancée nécessite une expérience du produit en 3D conforme à la réalité et une interface intuitive performante qui simule parfaitement celle-ci ;
- *La création et la collaboration en ligne* : la création collaborative de produits consiste à travailler simultanément depuis différents sites éloignés les uns des autres, via une simple liaison internet. Ce type de développement nécessite également des définitions fonctionnelles, logiques et physiques du produit. Ces caractéristiques constituent une avancée majeure pour toute entreprise qui met en œuvre une stratégie globale d'ingénierie et de fabrication ;
- *Des processus métier PLM prêts à l'emploi* : fondés sur des processus d'entreprises spécifiques à chaque secteur d'activité, les processus PLM prêts à l'emploi permettent un déploiement et un retour sur investissement rapides ;
- *Un coût d'utilisation plus faible* : la V6 fournit une base de données unique, disponible via un serveur ou installée sur site pour l'ensemble des applications selon un standard de dernière génération, qui réduit considérablement son coût total d'utilisation, facilite l'intégration dans l'entreprise, assure un déploiement rapide et contribue à renforcer l'efficacité du travail collaboratif.

Pour le Groupe, la V6 présente des caractéristiques uniques en ce qu'elle combine depuis sa création au sein d'une seule architecture, sous-jacente à la 3DEXPERIENCE, une architecture en ligne, ouverte, évolutive et flexible.

SOLIDWORKS

La technologie SOLIDWORKS procure aux concepteurs et aux ingénieurs une transition aisée de la conception en 2D à un environnement en 3D. Très intuitive, son interface donne aux utilisateurs la possibilité de mettre en œuvre efficacement le logiciel SOLIDWORKS avec une formation minimale. Chaque année, une nouvelle version de SOLIDWORKS enrichie d'innovations répondant aux besoins des clients est commercialisée. Elle apporte aux fonctionnalités existantes une meilleure productivité, une plus grande simplicité d'emploi et des perfectionnements spécifiques demandés par les utilisateurs grâce aux contacts étroits noués par SOLIDWORKS avec son réseau de vente et ses clients.

Technologies basées sur la recherche et la valorisation de l'information

L'acquisition d'Exalead en 2010 répondait aux besoins croissants que le Groupe avait anticipés en matière d'exploitation et de réutilisation des données. Dassault Systèmes a ainsi considérablement amélioré ses capacités de recherche, et s'est doté d'une infrastructure de développement d'applications fondée sur un moteur de recherche élaboré offrant les fonctionnalités d'accès habituellement associées aux bases de données avec la vitesse, l'évolutivité et la simplicité d'internet.

Initiative de cloud computing

En 2011, le Groupe a annoncé une prise de participation dans Outscale, une startup opérant dans le SaaS. Les solutions V6 proposées sur le *cloud*, qui sont en version « bêta », ont été conçues pour répondre au mieux aux contraintes des utilisateurs en termes de délais et de disponibilité. Avec un modèle d'abonnement souple, sans contrainte de volumes, d'investissement en logiciel, d'infrastructure ou de support informatique dédié, les solutions en ligne V6 sont particulièrement bien adaptées aux projets ou aux structures de toutes dimensions.

Partenaires logiciels et technologiques

Depuis sa création, le Groupe a collaboré sur le plan technique avec certains partenaires importants afin de tirer le meilleur parti des technologies disponibles et d'augmenter leur valeur pour les clients communs. Les alliances technologiques ont été conclues avec trois objectifs : veiller à la compatibilité de l'infrastructure informatique et des solutions développées par Dassault Systèmes ; étendre son réseau mondial de partenaires partageant les mêmes intérêts ; intégrer à ses solutions les fonctionnalités des technologies les plus avancées.

Le Groupe collabore également avec des partenaires de développement logiciel. Son programme le plus important est un logiciel communautaire qui permet aux développeurs de créer et de commercialiser leurs propres applications, totalement intégrées et complémentaires aux solutions PLM de Dassault Systèmes.

1.4.2 Principaux marchés

1.4.2.1 Portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE

Le portefeuille 3DEXPERIENCE de Dassault Systèmes, grâce auquel il est possible d'effectuer des expériences virtuelles réalistes en 3D, se compose d'applications sociales et collaboratives, de conception en 3D, de simulation et de contenu ainsi que de valorisation de l'information.

Depuis son origine, le Groupe s'est attaché à créer un portefeuille de marques logicielles de premier plan, chacune dédiée à un marché applicatif spécifique. Dassault Systèmes poursuit le développement de ses marques, en introduit de nouvelles afin d'étendre son marché adressable et fait progresser, avec ses *industry social experiences*, sa stratégie de *Social Industry Experiences* annoncée en 2012. Ces solutions, conçues en fonction des industries dans lesquelles elles seront déployées, sont constituées des applications les plus appropriées des différentes marques. L'objectif est de modéliser l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise cliente, en connectant les différentes composantes et en évitant toute interruption entre elles.

Afin d'améliorer son portefeuille de marques et d'en introduire de nouvelles, le Groupe maintiendra ses investissements en R&D et procédera à des acquisitions ciblées. Les domaines couverts avec les applications logicielles existantes permettent d'étendre le marché potentiel de Dassault Systèmes et d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement au sein des industries visées.

Applications de conception en 3D

SOLIDWORKS – Conception en 3D

Les applications proposées par SOLIDWORKS couvrent tous les aspects du développement d'un produit, grâce à un processus homogène et intégré de conception, de simulation, de communication et de gestion de données. Les concepteurs et ingénieurs peuvent aisément couvrir de multiples domaines, réduire le temps de développement, augmenter la productivité et commercialiser plus rapidement des produits innovants.

L'ensemble des applications logicielles de SOLIDWORKS sont d'une grande facilité d'apprentissage et d'utilisation. Elles aident les professionnels à concevoir de meilleurs produits plus rapidement et à moindre coût. La facilité d'utilisation de SOLIDWORKS permet ainsi à un nombre plus grand que jamais d'ingénieurs, de designers et d'autres professionnels de la technologie de tirer le meilleur parti de la 3D pour visualiser leurs produits.

Les applications de SOLIDWORKS comprennent des outils de conception en 3D, de gestion des données techniques, de simulation et de communication.

- **3D Design** : l'application 3D Design comprend des fonctionnalités telles que la modélisation rapide de pièces d'assemblages et de dessins en 2D, tout en ne nécessitant qu'un temps de formation restreint. Ses applications spécifiques pour les feuilles métalliques, les soudures, le surfaçage, les outils de moulage et d'emboutissage facilitent l'obtention de designs de haute qualité. Les applications 3D de SOLIDWORKS comprennent également un rendu photoréaliste, une bibliothèque dotée de nombreux composants et pièces, une validation de la conception, ainsi que des fonctionnalités d'implantation de câbles et de tuyaux ;
- **Gestion des données techniques** : les applications de gestion des données techniques (« PDM ») de SOLIDWORKS permettent de conserver un contrôle de l'intégralité de l'information relative à la conception du produit, et d'améliorer substantiellement la collaboration des équipes et leur gestion du développement des produits ;
- **Simulation** : SOLIDWORKS propose une suite complète d'applications de simulation destinées à créer des environnements virtuels et réalistes afin de s'assurer de la qualité de la conception des produits avant leur mise en fabrication. Elle permet de tester, au cours du

1 Présentation du groupe

processus de création du produit, un vaste ensemble de paramètres tels que la durabilité, la réactivité statique et dynamique, l'assemblage, les transferts de chaleur, la dynamique des fluides et le moulage par injection des plastiques. Il s'agit d'évaluer la performance du produit et d'améliorer sa qualité et sa sécurité ;

- Documentation technique : avec SOLIDWORKS Composer, l'utilisateur peut aisément réemployer des données de conception en 3D pour créer ou mettre à jour rapidement les éléments graphiques de haute qualité nécessaires à l'utilisation du produit, tels que de la documentation, des illustrations techniques, des animations et des expériences interactives en 3D ;
- Conception de réseaux électriques : SOLIDWORKS Electrical applications procure une vaste gamme de fonctionnalités correspondant aux besoins des spécialistes de la conception de réseaux électriques. Toutes les données liées à un projet de conception de produit sont synchronisées en temps réel, avec des mises à jour bidirectionnelles entre les schémas et le modèle en 3D. Il comprend également de puissants outils de conception de schémas destinés à développer rapidement des systèmes électriques embarqués pour des machines ou des produits. Ces outils intègrent des bibliothèques de symboles, des informations sur la fabrication des éléments du produit, et des modèles de composants en 3D.

Enfin, SOLIDWORKS gère un programme de développement en partenariat avec des entreprises fournissant des produits complémentaires, compatibles ou étroitement intégrés à SOLIDWORKS. Grâce à ce programme, plus de 300 produits compatibles ont été mis à la disposition des clients dans de nombreux domaines, notamment la fabrication, le prototypage rapide et la conception de moules.

CATIA – L'expérience du produit numérique

CATIA est la marque fondatrice, la plus importante de Dassault Systèmes et l'application 3D pour la conception de produits disposant d'un leadership mondial. CATIA est utilisée par des entreprises de toutes tailles, et couvre tout le processus de développement des produits, de la phase des spécifications préliminaires jusqu'à leur mise en service.

CATIA a été créée pour aller au-delà des logiciels traditionnels de Conception Assistée par Ordinateur (« CAO ») pour offrir une incomparable expérience numérique du produit. Le développement durable conduit les entreprises à travers le monde à créer un flux constant de produits innovants et intelligents. La conception, l'ingénierie, l'architecture et l'ingénierie systèmes de ces nouveaux produits en deviennent plus exigeantes.

- La conception des formes : CATIA design est au carrefour de l'art, de la science et de la technologie. Les produits connaissant le plus grand succès sont en général ceux qui suscitent chez leurs utilisateurs une réaction émotionnelle. La solution de design 3D couvre la totalité de la conception, de la définition du style et du surfacage, de la conception industrielle à la Classe A. Les outils de conception de forme de CATIA procurent à tous ceux qui sont impliqués dans le processus de création, depuis les concepteurs industriels, les ingénieurs modélisant les surfaces et ceux en charge de la définition des formes, une grande liberté de réalisation de toutes sortes de formes complexes. Les fonctionnalités de CATIA design comprennent la rétro-ingénierie, le surfacage, la propagation rapide des changements de design, de puissants outils de diagnostic en temps réel et de visualisation. CATIA permet ainsi aux concepteurs, aux bureaux de design et à l'ingénierie de collaborer et d'optimiser la conception en 3D des produits, tant sur les plans esthétiques que techniques ;
- L'ingénierie mécanique : les outils de modélisation en 3D permettent aux ingénieurs en mécanique d'avoir une meilleure appréhension de certains facteurs clés de qualité et performance des produits, à un stade précoce du développement. Le prototypage digital, combiné avec l'analyse numérique et la simulation, donnent aux équipes de développement la possibilité de créer des produits virtuels et d'analyser leur comportement dans leur environnement. Les applications de modélisation en 3D de CATIA Engineering rendent possible la création de tout type d'assemblage 3D pour de nombreux processus tels que fonderie et forgeage, injection plastique et moulage, conception et production de composites, usinage, ainsi que soudure et rivetage. Grâce à ces processus, les concepteurs ou les départements de design et d'ingénierie progressent considérablement, non seulement dans l'accélération du processus de conception, mais également dans des évolutions plus rapides du produit au cours de sa vie ;
- L'architecture systèmes : la complexité des avions, des voitures, des équipements industriels, des navires, des appareils ménagers et des systèmes qui assurent leur fonctionnement ne cesse de s'accroître. CATIA donne la possibilité de modéliser et de créer ces produits complexes, de définir et de réaliser les systèmes qui les actionnent. Des exigences initiales jusqu'à la livraison et à la maintenance du produit final, les solutions CATIA Systems Architecture assurent la traçabilité de toutes les étapes, et permettent ainsi aux architectes systèmes, aux ingénieurs, aux concepteurs et aux experts techniques de définir l'architecture et les interdépendances des produits et systèmes complexes. Elles ont pour effet d'accélérer le processus d'ingénierie systèmes, des spécifications initiales jusqu'au développement, à la validation et à la commercialisation du produit ;
- L'ingénierie systèmes : CATIA Systems Engineering prend en compte les comportements complexes des produits, et ce dès leur définition, permettant ainsi de créer une 3DEXPERIENCE réaliste, retraçant les performances prévisibles des produits dans leur environnement réel. CATIA Systems Engineering donne également aux ingénieurs la possibilité d'utiliser de nombreux outils de modélisation pour simuler le comportement de systèmes et de produits complexes. La solution de Dassault Systèmes procure un système de modélisation totalement intégré qui améliore tant la simulation du comportement des systèmes que celle de l'assemblage mécanique du produit ;

- *L'expérience produit* : sur la base de la plateforme **3DEXPERIENCE**, CATIA Product Experience rassemble toutes les caractéristiques fonctionnelles de conception, d'ingénierie et d'architecture, utiles à la définition d'un produit pour en permettre l'intégration au stade final. Cette application procure une expérience sociale, rassemblant des intervenants aux fonctions et aux talents très divers, généralistes ou spécialistes, afin qu'ils puissent ensemble visualiser, collaborer et effectuer une revue du projet dans sa globalité.

GEOVIA – La planète virtuelle

GEOVIA modélise et simule notre planète, afin d'améliorer la prévisibilité, l'efficacité, la sécurité et la durabilité dans le domaine des ressources naturelles. Avec une position de leadership dans le secteur minier grâce à son portefeuille de logiciels couvrant tout le cycle de la mine, GEOVIA aide les géologues, les inspecteurs et les ingénieurs des mines à comprendre, à modéliser et à gérer l'extraction de minerai. La volonté de GEOVIA est d'étendre son champ d'action à d'autres secteurs de traitement des ressources naturelles telles que l'eau, la végétation, le pétrole et le gaz, ainsi qu'à de nombreux autres domaines, notamment ceux de l'aménagement paysager et de la planification urbaine.

Les principaux défis auxquels l'industrie minière est actuellement confrontée sont les suivants :

- *La disponibilité des ressources* grâce à la modélisation géologique et à des expériences de gestion de la production minière améliorant l'exploration et la productivité ;
- *La sécurité*, avec des outils d'évaluation des risques, d'évaluation des expériences ainsi que de collaboration ;
- *La conformité*, en utilisant des solutions qui réduisent la phase d'étude des projets miniers et la mise à disposition d'outils d'ingénierie et de planification, pour permettre aux sites miniers de minimiser leur impact sur l'environnement ;
- *La pénurie de compétences*, avec des plateformes collaboratives permettant aux spécialistes miniers de ne se déplacer qu'en cas de nécessité et d'optimiser leur travail à distance à partir des sièges des compagnies minières.

Les logiciels de GEOVIA couvrent toutes les phases de l'industrie minière, l'exploration, l'évaluation, le développement et la production. Ses produits comprennent :

- Gemcom Surpac, un logiciel de planification géologique et d'exploitation qui procure un gain de temps significatif, et augmente l'efficacité opérationnelle grâce à l'automatisation de la planification ;
- Gemcom GEMS, un logiciel collaboratif de planification minière permettant de protéger l'intégrité des données et de s'assurer, sur demande et en cas de besoin, que les données les plus récentes sont disponibles ;
- Gemcom Minex, qui intègre tous les aspects miniers, de l'exploration à la réhabilitation ;
- Gemcom Whittle, un logiciel de planification stratégique utilisé pour déterminer et optimiser la rentabilité des projets d'exploitation à ciel ouvert ;
- Gemcom MineSched, un logiciel de planification de la production ;
- Gemcom PCBC, une solution de foudroyage par blocs ;
- Gemcom Hub, une solution sécurisée de collaboration à distance pour organiser, centraliser et permettre un partage fiable des données d'exploration, de planification et de production en utilisant des connexions à bas débit ; et
- Gemcom InSite, qui enregistre et analyse les données nécessaires au fonctionnement, au soutien et à la production, depuis la mine jusqu'au produit commercialisable, avec un rapide retour sur investissement.

Applications de contenu et de simulation

SIMULIA – La simulation réaliste

SIMULIA offre une large gamme évolutive d'applications de simulation réaliste, conçue pour permettre aux sociétés, quel que soit leur secteur d'activité, d'améliorer les performances de leurs produits et de susciter l'innovation tout en réduisant le recours aux prototypes physiques.

Le portefeuille de SIMULIA comprend :

- *Des logiciels d'analyse par éléments finis* permettant aux équipes d'ingénieurs de concevoir des prototypes virtuels de produits et de processus, ainsi que de les tester ;
- *Des solutions multiphysiques* permettant aux entreprises de sortir des limites fixées par un domaine et de simuler deux ou plusieurs phénomènes physiques en interaction ;

Présentation du groupe

- *Une technologie d'exploration et d'optimisation de la conception de produits* permettant aux créateurs et aux ingénieurs de réaliser des études rapides de performance afin d'analyser le comportement de ces produits dans une situation aussi proche que possible de la réalité, et d'accélérer leur développement ;
- *Des capacités de simulation du cycle de vie*, basées sur l'architecture V6, qui constituent une plateforme collaborative ouverte de gestion des données, des processus et de la propriété intellectuelle liée à la simulation.

DELMIA – Fabrication et production numériques

L'innovation produit nécessite également d'innover en matière de production, ce que permettent les produits et applications de DELMIA, en définissant, planifiant, créant, surveillant et contrôlant virtuellement tous les processus de fabrication. Grâce à la plateforme 3DEXPERIENCE, DELMIA offre la possibilité à toutes les parties prenantes dans le domaine de la fabrication, quel que soit leur niveau d'expertise, d'appartenir à une seule communauté dont tous les membres contribuent à un objectif commun d'amélioration de la performance de production.

DELMIA offre un ensemble d'applications de fabrication numérique PLM allant de la définition des processus virtuels à la maintenance de systèmes de production en temps réel, en passant par le paramétrage des unités de production, l'optimisation, l'ordonnancement et l'exploitation. Ces logiciels aident les équipes de développement à prendre plus rapidement de meilleures décisions. En outre, ils accélèrent l'ingénierie des processus pour obtenir une efficacité de production maximale, une maîtrise des coûts, une amélioration de la qualité et une réduction du délai de commercialisation.

DELMIA couvre quatre domaines principaux :

- *La planification de la production*, avec des outils de planification de ressources et de processus intégralement en 3D, destinés à concevoir et à optimiser des systèmes de production personnalisés et efficaces ;
- *L'ingénierie des usines et des ressources*, qui comprend des outils permettant de définir virtuellement des actifs de production et d'optimiser leur utilisation simultanément avec la planification de la production ;
- *L'ingénierie et le contrôle des programmes*, destinés à programmer virtuellement, à valider et à simuler les systèmes de production dans le contexte de la mise en marche virtuelle des équipements de production ;
- *L'exécution et le contrôle de la production*, qui offre un système précis de production virtuelle capable de suivre les activités de production en temps réel, de réaliser des changements d'horaires, de démarrer de nouveaux programmes, d'introduire des modèles de permutation d'équipes et de planifier les opérations de maintenance.

3DVIA – 3D Communication

Les applications logicielles de 3DVIA créent une expérience particulière, celle où les personnes voient et comprennent immédiatement ce qui leur est montré.

Le portefeuille de 3DVIA comprend :

- *3DVIA Composer*, avec lequel les utilisateurs communiquent de manière visuelle des procédures d'assemblage précises et à jour, des illustrations techniques et des supports de marketing à l'aide d'images et d'autres données 3D existantes ;
- *3DVIA Store*, qui aide les distributeurs à concevoir et partager à distance leur stratégie commerciale à trois niveaux (magasins, rayons et présentoirs). Cette solution permet également aux responsables de marques de tester virtuellement les réactions des clients face aux promotions et à la présentation des produits ;
- *la plateforme communautaire 3DVIA Studio Pro*, qui bénéficie de la technologie interactive des jeux, sur laquelle des équipes de programmeurs informatiques, des designers et des artistes travaillant en 3D développent et publient rapidement en ligne des applications 3D pour enrichir des applications d'exploration, d'apprentissage et de formation ;
- *3DVIA.com*, dédié aux inconditionnels de la 3D ainsi qu'aux créateurs de contenus numériques, qui permet de partager des expériences 3D interactives.

Applications sociales et collaboratives

ENOVIA – L'innovation collaborative

ENOVIA dispose d'un riche portefeuille d'applications collaboratives pour la gestion des processus métiers de l'entreprise, fonctionnant sur une infrastructure en ligne commune. Les applications sont organisées en segments selon le rôle joué par les utilisateurs, afin de mieux cibler leurs besoins spécifiques en fonction de leurs activités : gestionnaires de projets, ingénieurs / concepteurs, logisticiens, réviseurs et

IT / administrateurs. Parmi ces applications, les accélérateurs ENOVIA proposent des processus prépackagés par secteur industriel, permettant un déploiement rapide et un retour sur investissement plus élevé.

ENOVIA permet aux entreprises de rassembler les utilisateurs, les processus, les contenus et les systèmes qui contribuent au processus de création, de développement et de mise sur le marché de produits et d'assurer leur maintenance.

Les applications d'ENOVIA sont organisées par types d'utilisateurs dans les domaines suivants :

- **Gestionnaires de projets** : les solutions ENOVIA ciblent les gestionnaires de produits et de projets, les directeurs de programmes, les responsables de conformité et d'autres acteurs des processus de gouvernance. Le portefeuille de produits d'ENOVIA, avec ses applications de gestion de projets, de conformité réglementaire, de conformité des produits, répond aux besoins de pilotage des processus PLM critiques à l'échelle de l'entreprise ;
- **Ingénieurs / concepteurs** : les applications ENOVIA couvrent la gestion des nomenclatures, du changement, des environnements de CAO multiples et de l'ingénierie des systèmes pour les besoins des concepteurs, ingénieurs produits, professionnels de la fabrication et autres intervenants participant au processus de développement des produits. En améliorant la conception collaborative des produits, la gestion intégrée de la nomenclature et celle de la propriété intellectuelle, ces applications contribuent à réduire des erreurs de développement parfois coûteuses ;
- **Logisticiens** : les applications ENOVIA permettent de gérer les fournisseurs, la qualité des produits, les achats, l'approvisionnement et l'échantillonnage. Ces solutions permettent ainsi d'accompagner les acheteurs, les chargés de relation avec les fournisseurs et les représentants de ceux-ci dans la gestion de leurs processus d'entreprise les plus essentiels ;
- **Evaluateurs / IT administrateurs** : les produits d'ENOVIA sont utilisés pour rechercher et analyser des données, participer à des processus d'approbation et collaborer avec d'autres utilisateurs.

3DSWYM – L'innovation sociale

3DSWYM (« *See What You Mean* »), solution en ligne d'innovation sociale, permet aux particuliers et aux entreprises de toute taille de créer leurs propres communautés en ligne, pour faciliter la collaboration en temps réel, connecter les idées, la connaissance et les expériences.

Les collaborateurs, partenaires, fournisseurs, consommateurs et toute autre partie prenante peuvent participer activement aux processus d'innovation, dont ils élargissent et enrichissent l'écosystème. Les membres en réseau explorent des idées, partagent du contenu, constituent spontanément des projets virtuels et suscitent des expériences à travers des communautés en ligne, au sein d'un environnement internet sécurisé.

Applications d'intelligence de l'information

EXALEAD – Découverte de l'information

EXALEAD propose des applications de découverte de l'information pour aider les entreprises à rendre intelligibles des volumes importants d'information numérique. Partie intégrante d'une nouvelle expérience utilisateur, EXALEAD procure des solutions révolutionnaires, adaptées à chaque type de secteur d'activité traitant de la relation client, de la gestion d'actifs numériques et de la collecte de données provenant de machines.

- EXALEAD OneCall aide les entreprises à transformer un contact en acte d'achat lors d'une seule interaction, comme par exemple un appel téléphonique. De plus, l'application génère un retour direct en matière de performance des ventes et une segmentation pratiquement en temps réel de la clientèle, celle-ci pouvant être réutilisée comme élément clé d'une nouvelle innovation ;
- Les actifs numériques présents dans les systèmes d'information des entreprises connaissent un très faible niveau de réutilisation. EXALEAD pour Actifs Numériques est un ensemble d'applications de découverte de l'information qui permettent de retrouver, de transformer de l'information numérique en connaissances utilisables et d'en maximiser ainsi la réutilisation ;
- Les données provenant de machines sont les informations délivrées par tout appareil connecté. EXALEAD pour Données Machines est un ensemble d'applications qui aident à comprendre l'utilisation réelle des produits qui en est faite par le consommateur. Il transforme l'estimation par sondage en une approche analytique exhaustive.

EXALEAD se situe au cœur même de la plateforme 3DEXPERIENCE, avec l'intégration de ses applications de découverte dans les *Social Industry Experiences*. En procurant des capacités d'analyse sémantique avancée, EXALEAD permet, pour la plupart des processus d'entreprise, de visualiser, d'analyser et d'interpréter l'information numérique, la mettant au service des décideurs. EXALEAD permet également d'accéder à des informations présentes sur internet, en complément des connaissances numériques, propriétés de l'entreprise.

1 Présentation du groupe

NETVIBES – Tableaux de bord intelligents

Les tableaux de bord intelligents de NETVIBES permettent de contrôler et de gérer toutes sortes d'informations en temps réel, pour améliorer et accélérer leurs processus de décision. Avec un tableau de bord unique et en temps réel, NETVIBES offre ainsi la possibilité d'aller au-delà du contrôle, de la recherche et de la navigation sur internet, pour identifier et localiser les thèmes les plus importants pour l'utilisateur, en utilisant les données des systèmes internes comme les informations disponibles sur internet, en tous temps, et ce en tous lieux sur tous les appareils disponibles.

1.4.2.2 Clients et secteurs d'activité

Les marchés ciblés par le Groupe couvrent 12 secteurs d'activité :

- Aéronautique et Défense ;
- Transport et Mobilité ;
- Marine et Offshore ;
- Equipements industriels ;
- Hautes technologies ;
- Architecture, Ingénierie et Construction ;
- Biens de consommation – Distribution ;
- Produits de grande consommation – Distribution ;
- Sciences de la Vie ;
- Energie et Procédés
- Finance et Services ;
- Ressources naturelles.

En 2012, la répartition des ventes de logiciels aux utilisateurs finaux, pour les principaux secteurs est d'environ :

- Transport et Mobilité : 29 % ;
- Equipements industriels : 20 % ;
- Aéronautique et Défense : 13 % ;
- Services aux entreprises (partie portant sur les secteurs d'activité historique) : 13 % ;
- Autres secteurs d'activité : 25 %.

Afin d'améliorer sa pénétration de chaque secteur d'activité, le Groupe a entrepris un certain nombre d'initiatives ciblées qui comprennent l'établissement de groupes d'études spécifiques et le développement de solutions propres à chaque secteur d'activité, par croissance organique ou par acquisition. L'amélioration de l'expertise industrielle des équipes de Dassault Systèmes se poursuit grâce à l'établissement de partenariats avec des entreprises détenant des positions de leader, avec des intégrateurs, et à l'apport que procurent des vendeurs et des revendeurs spécialisés.

Grâce à des alliances stratégiques avec les principaux intégrateurs, prestataires de services et sociétés de conseil dotés d'une expertise reconnue des processus industriels, les « Partenariats pour Solutions Industrielles » mis en place par le Groupe procurent des solutions et des services PLM innovants par secteur d'activité, pour répondre aux besoins des clients. Avec leurs compétences dans les différents secteurs d'activité ainsi que leur expertise dans certaines zones géographiques, ces partenaires utilisent les produits Dassault Systèmes pour offrir aux clients les solutions innovantes pour le succès de leur entreprise.

Voir le paragraphe 1.2.2 "Investissements".

1.4.2.3 Vente et distribution

La base de clients de Dassault Systèmes comprend un vaste éventail de sociétés, allant des startups, des petites et moyennes entreprises, jusqu'aux plus grands groupes internationaux. Elle intègre également des institutions d'enseignement et des administrations publiques. Afin d'assurer une couverture commerciale de l'ensemble de ses clients, Dassault Systèmes a développé trois réseaux de vente et de distribution, avec des équipes commerciales comprenant à la fois des spécialistes des secteurs d'activité ciblés et des marques du Groupe. Aucun client, ni partenaire commercial du Groupe ne représentait plus de 5 % de son chiffre d'affaires total en 2012.

- Réseau de vente directe PLM « 3DS Business Transformation » : les ventes aux grandes entreprises et aux agences gouvernementales sont en général réalisées par ce réseau. Les ventes directes ont représenté 56 % du chiffre d'affaires total en 2012

contre 57 % en 2011. En prenant le contrôle complet des ventes aux grands comptes de ce réseau, grâce à l'acquisition d'IBM PLM en 2010, Dassault Systèmes a réalisé une transformation majeure ;

- *Réseau de vente indirecte PLM « 3DS Value Solutions »* : les ventes aux petites et moyennes entreprises sont généralement réalisées par l'intermédiaire de ce réseau qui dispose d'un vaste ensemble de revendeurs à valeur ajoutée (VARs). Ce réseau a représenté 24 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2012 et 2011 ;
- *Réseau de vente indirecte en volume « 3DS Professional Channel »* : ce réseau de vente indirecte est multiproduits, centré sur un marché en volume. Il est constitué d'un réseau mondial de VARs et de distributeurs qui procurent aux clients formation, services et support. Les ventes du Groupe par l'intermédiaire de ce réseau représentent respectivement 20 % et 19 % de son chiffre d'affaires total en 2012 et 2011 respectivement, et comprennent principalement SOLIDWORKS ainsi que d'autres applications logicielles de Dassault Systèmes.

En plus de ses trois réseaux de vente, Dassault Systèmes travaille activement à développer et étendre ses relations avec des intégrateurs, notamment IBM Global Services et Capgemini.

Le Groupe mène dans le monde entier une politique active à l'égard des écoles et des universités. Dassault Systèmes estime que les produits de SOLIDWORKS destinés à l'enseignement sont utilisés dans près de 80 % des principales écoles mondiales d'ingénieurs. Au moins 2,5 millions de licences SOLIDWORKS ont ainsi été vendues à des institutions d'enseignement, et environ 1 million utilisent des logiciels PLM du Groupe.

1.4.2.4 Concurrence

Dassault Systèmes s'inscrit dans un environnement hautement concurrentiel, caractérisé par l'élargissement de son marché potentiel, l'expansion de son portefeuille de produits, la diversification de sa base de clientèle dans de nouveaux secteurs d'activité et le développement de nouvelles applications et de nouveaux marchés. Le Groupe est confronté à un niveau accru de compétition avec ses concurrents actuels et un ensemble d'entreprises allant de startups jusqu'aux plus grandes entreprises technologiques de la planète. Dans ce contexte, les concurrents du Groupe sont en compétition avec certaines de ses marques, mais compte tenu de l'ampleur de ses activités, aucune entreprise n'est en concurrence avec la totalité de Dassault Systèmes.

Les principales entreprises avec lesquelles Dassault Systèmes est en concurrence à l'échelle mondiale sont Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Automation Division, PTC Inc. ainsi qu'Autodesk Inc. (principalement sur le marché de SOLIDWORKS). Les concurrents du Groupe peuvent aussi se spécialiser dans des domaines spécifiques, des solutions ou certains secteurs industriels, et comprennent notamment Oracle, avec sa famille de produits Agile, ou SAP PLM pour la gestion de données et la collaboration. En ce qui concerne la simulation, où Dassault Systèmes détient l'implantation la plus large au sein des fournisseurs de produits PLM, le Groupe est notamment en concurrence avec des spécialistes de la simulation comme ANSYS Inc., Altair et MSC Software.

Sur le marché total adressable que couvre le Groupe, en complément des concurrents mentionnés ci-dessus, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés sont des concurrents sur des applications ou sur certains secteurs d'activité comme, entre autres, Adobe, Autonomy (propriété de Hewlett Packard), Aveva, Bentley, Intergraph (propriété d'Hexagon AB), Microsoft, Nemetschek AG, Right Hemisphere (propriété de SAP) et les éditeurs de logiciel servant le secteur minier, celui de la découverte de l'information, de l'innovation sociale d'entreprise et des applications de collaboration.

Pour toute information complémentaire, voir le paragraphe 1.6.1.14, « Environnement concurrentiel et pression sur les prix ».

1.4.3 Contrats importants

En dehors des contrats conclus dans le cours normal de l'activité du Groupe, les principaux accords engageant Dassault Systèmes sont essentiellement les accords de distribution avec ses revendeurs, tels qu'ils sont décrits dans le paragraphe 1.4.2.3 « Vente et distribution », et le partenariat stratégique décrit au paragraphe 1.4.1.4 « Technologie » (voir « Initiative de *cloud computing* » et « Partenaires logiciels et technologiques »).

Le Groupe a conclu un accord de crédit en 2005 pour un montant total de 200 millions d'euros, intégralement remboursé fin 2012. En avril 2010, Dassault Systèmes a mis en place un contrat de prêt au Japon pour 14 500 millions de yens (l'équivalent de 115.0 millions d'euros à la date de souscription), dont le dernier remboursement est prévu en juin 2015. Voir le paragraphe 3.1.5 « Trésorerie et capitaux » et la Note 21 aux comptes consolidés.

Le Groupe a conclu des locations de longue durée (12 années consécutives), d'une part en 2008 pour son siège social localisé en France à Vélizy-Villacoublay (le 3DS Paris Campus), et d'autre part en 2010 pour ses bureaux, ses laboratoires de R&D et son centre de données sécurisées situés aux Etats-Unis à Waltham, près de Boston, tel que visé au paragraphe 1.6.2.3 « Risque de liquidité » et dans la Note 25 aux comptes consolidés.

En février 2013, le Groupe a signé un bail en l'état futur d'achèvement pour l'extension de son siège social 3DS Paris Campus et a prolongé la durée initiale du bail de cinq ans jusqu'en novembre 2025, tel que visé au paragraphe 1.6.2.3 « Risque de liquidité » et dans la Note 25 aux comptes consolidés.

1.5 Recherche et développement

1.5.1 Présentation générale

Au 31 décembre 2012, les équipes de R&D comprennent 4 421 ingénieurs contre 4 215 en 2011, représentant environ 44 % des effectifs totaux de Dassault Systèmes. En 2012, les effectifs de R&D du Groupe ont augmenté de 5 % (y compris 154 nouveaux collaborateurs dans le cadre des acquisitions réalisées durant l'exercice) contre 8 % en 2011.

Le Groupe a des laboratoires de R&D principalement en France, aux Etats-Unis et en Inde (incluant à la fin de 2012 et 2011, respectivement 1 593 et 1 306 collaborateurs de 3DPLM Ltd), ainsi qu'en Allemagne, en Corée du Sud, au Royaume-Uni, en Suède, en Australie et au Canada.

Les dépenses de R&D s'élèvent à 368,1 millions d'euros pour 2012, comparées à 329,3 millions d'euros en 2011 et ont progressé de 11,8 %, soit 8 % en excluant l'impact net négatif du change. Le Groupe bénéficie de subventions reçues de divers organismes publics et autres visant à financer certaines activités de R&D : en 2012, Dassault Systèmes a perçu 19,9 millions d'euros de subventions contre 26,9 millions d'euros en 2011. Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec des utilisateurs et des clients dans leurs secteurs respectifs, afin de comprendre au mieux leurs processus métiers, ainsi que les futures orientations de leurs produits et les exigences de ces utilisateurs et clients.

1.5.2 Propriété intellectuelle

Le Groupe assure la protection de sa technologie grâce à une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement via les droits d'auteur, les brevets, les marques et les secrets industriels. Les logiciels du Groupe sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels et non pas un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont le Groupe dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source (ensemble d'instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) des produits du Groupe bénéficie d'une double protection au titre, d'une part du droit d'auteur, d'autre part, du secret industriel. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels du Groupe sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets.

Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie du Groupe ne seront pas copiés et / ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel, de marque ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

Toutefois, le Groupe est engagé dans une politique active de lutte contre le piratage et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

En ce qui concerne les marques, la politique du Groupe consiste à déposer à titre de marques les noms de ses principaux produits et services dans les pays où il exerce ses activités. Le dépôt d'une marque peut combiner les dépôts de marques internationales, communautaires et / ou nationales.

Afin de protéger sa technologie ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, le Groupe dépose généralement des brevets dans les zones où se situent ses principaux clients et concurrents. À la fin de l'année 2012, le Groupe disposait d'un portefeuille de plus de 224 inventions protégées, dont 40 nouvelles sur l'année 2012. Des brevets ont été délivrés dans un ou plusieurs pays pour plus de la moitié des inventions, les autres étant en cours d'obtention. En outre, certaines innovations sont conservées secrètes, des moyens de preuve de création étant constitués le cas échéant. Le Groupe met également en œuvre une politique de licences croisées en matière de brevets avec des acteurs majeurs de son environnement.

Voir le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les paragraphes 1.6.1.3 « Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers » pour les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle et 1.6.1.2 « Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle », pour les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

1.6 Facteurs de risques

1.6.1 Risques liés à l'activité

1.6.1.1 Un environnement économique mondial incertain

Dans un contexte économique, commercial, social, mais également géopolitique qui demeure incertain au plan mondial, le chiffre d'affaires, le résultat net et les *cash flows* du Groupe peuvent augmenter plus lentement, tant sur une base annuelle que trimestrielle, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- Le déploiement des solutions du Groupe peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La décision de réaliser un tel investissement est influencée par l'environnement économique dans lequel les clients évoluent. La situation incertaine de l'économie mondiale et le manque de visibilité ou le manque de ressources financières peuvent amener certains clients à réduire, différer ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques, ou à réduire ou annuler la maintenance payée sur leur base installée. De telles situations sont susceptibles d'impacter le chiffre d'affaires du Groupe ;
- Les industries automobiles et de biens d'équipement industriels, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe, ont été – et continueront d'être – impactées par le contexte économique actuel ;
- Les cycles de ventes des produits du Groupe – déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de ce type d'investissement pour les clients – pourraient encore s'allonger compte tenu du contexte incertain dans lequel se trouve l'économie mondiale.

Les perspectives actuelles du Groupe pour 2013 prennent en compte, entre autres, une situation macroéconomique incertaine. Toutefois, si l'environnement économique et commercial mondial continuait à se détériorer, il est possible que les résultats financiers du Groupe n'évoluent pas conformément aux prévisions actuelles et deviennent inférieurs à leurs niveaux antérieurs pendant une période prolongée. De plus, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui affectent la vente des produits et services du Groupe (voir ci-dessus), une éventuelle reprise de l'environnement économique et commercial mondial ne conduirait pas nécessairement à une amélioration immédiate de ses résultats financiers (un laps de temps substantiel pourrait s'écouler entre les deux).

La situation économique actuelle pourrait également entraîner la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects et des clients existants du Groupe, des partenaires constituant son réseau commercial et de ses partenaires

1 Présentation du groupe

technologiques, obligeant certains d'entre eux à cesser leurs activités à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité du Groupe à recouvrer ses créances clients pourrait s'en trouver affectée. De plus, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression accrue sur les prix, les clients s'efforçant d'obtenir des baisses de prix en mettant encore davantage en concurrence leurs différents fournisseurs, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe. Cette pression sur les prix pourrait s'avérer particulièrement dommageable dans des zones géographiques dont les économies sont par ailleurs soumises à des tensions inflationnistes.

Enfin, dans un contexte de tension accrue sur les finances publiques, l'augmentation de la pression fiscale tant par la remise en cause de dispositifs existants, que par la mise en place de nouveaux impôts ou par des positions plus agressives de la part des administrations fiscales pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats financiers du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe continue d'accroître la diversification de sa base de clients dans de nouveaux secteurs d'activité et dans de nouvelles zones géographiques. Il continue par ailleurs de veiller à la maîtrise de ses coûts pour l'ensemble de son organisation.

1.6.1.2 Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe est fortement tributaire de la technologie logicielle dont il est propriétaire. Le Groupe s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protection efficace du droit d'auteur, des marques, du secret commercial ou des brevets ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis. Si, en dépit de la politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe, certains tiers pouvaient développer des technologies similaires, ceci entraînerait une réduction de son chiffre d'affaires logiciel. De plus, bien que le Groupe ait conclu des accords de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects et qu'il limite l'accès et contrôle attentivement la distribution des logiciels, des documentations et autres informations dont il détient la propriété exclusive, ces mesures peuvent se révéler inappropriées pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, Dassault Systèmes est confronté à un important phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger sa propriété intellectuelle, Dassault Systèmes dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ». Le Groupe continue également à renforcer son dispositif anti-piratage qui s'avère efficace.

1.6.1.3 Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de Dassault Systèmes, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité du Groupe à développer, utiliser ou vendre son portefeuille de produits. Le Groupe a reçu et pourrait recevoir à l'avenir, des réclamations selon lesquelles il aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers et pourrait avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre une plainte déposée contre lui, quel qu'en soit le bien-fondé. Dans l'hypothèse où la défense du Groupe échouerait, il pourrait être contraint d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licences ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- acquérir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, étant précisé que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par Dassault Systèmes ; ou
- modifier la conception des produits du Groupe, ce qui pourrait générer des coûts importants et entraîner l'interruption de l'émission de licences ainsi que de la sortie de nouvelles versions des produits, une telle modification pouvant le cas échéant s'avérer impossible à mettre en œuvre.

De plus, Dassault Systèmes incorpore dans ses produits un nombre de plus en plus élevé de composants provenant de tiers, composants sélectionnés soit par le Groupe lui-même, soit par les entreprises acquises au fil du temps. Le Groupe a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, les

entreprises acquises par le Groupe pourraient ne pas avoir mis en place de tels processus avant leur acquisition. En conséquence, l'utilisation de composants de tiers incorporés dans les produits du Groupe pourrait non seulement exposer Dassault Systèmes au risque de voir un tiers alléguer de ce que ces composants portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, mais aussi affecter certains produits du Groupe si les licences correspondantes venaient à expirer ou prendre fin sans pouvoir être renouvelées.

Si l'un des produits clés du Groupe était affecté par l'une des situations décrites ci-dessus, l'impact négatif sur la situation financière et le résultat opérationnel de Dassault Systèmes pourrait être significatif.

Le Groupe s'efforce de limiter ce risque au moyen d'un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

1.6.1.4 Erreurs, défauts ou difficulté de déploiement des produits

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors de la sortie de nouvelles versions et mises à jour. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de corriger à temps d'éventuels erreurs ou défauts découverts dans ses produits actuels ou futurs ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients et, pour cette raison, être contraint d'affecter des ressources financières, techniques et managériales importantes, voire de réaffecter certaines ressources dédiées au développement pour pallier ou éliminer ces défauts. Dassault Systèmes pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits du Groupe pourraient entraver ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de clients et, dans le cas de clients importants, la perte potentiellement significative de chiffre d'affaires qui aurait dû être généré par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques ou la perte d'un client de renommée mondiale pourraient aussi entacher la réputation de Dassault Systèmes et provoquer la perte d'opportunités commerciales.

Le Groupe pourrait enfin rencontrer des difficultés dans le déploiement chez certains clients de solutions complexes, liées à l'infrastructure et à l'environnement logiciel dans lequel ces solutions doivent être intégrées.

S'il advenait que des clients subissaient des dommages financiers ou de toute autre nature du fait d'erreurs, de défauts, ou du fait de difficultés de déploiements des logiciels du Groupe, ces clients pourraient être amenés à tenter des actions en justice contre Dassault Systèmes. Toute action contentieuse intentée à son encontre en matière de responsabilité des produits, même si elle n'aboutissait pas, pourrait se révéler longue, coûteuse et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

Le Groupe gère ce risque en procédant à des tests poussés (parfois en collaboration avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer de nouveaux produits, de nouvelles mises à jour et versions sur le marché, et en coopérant le plus étroitement possible avec ses clients pour le déploiement de ses solutions.

Le Groupe a souscrit également une assurance contre le risque responsabilité produits (« Erreurs et Omissions ») couvrant d'éventuels défauts dans ses produits. Néanmoins, les polices d'assurance auxquelles le Groupe adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle le coût de rectification d'erreurs importantes (voir le paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

1.6.1.5 Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de R&D sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphone, tablettes) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

De plus, les principales installations du Groupe étant implantées dans un nombre limité de sites (dont le Japon et la Californie qui peuvent être exposés à des tremblements de terre), les dommages matériels substantiels subis par l'un des sites du Groupe, qu'ils soient provoqués par des causes naturelles ou des attaques ou violences locales, peuvent réduire de façon significative la capacité du Groupe à poursuivre normalement ses activités professionnelles.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel et sa situation financière.

1 Présentation du groupe

Pour limiter ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une redondance des stockages de données et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Dassault Systèmes a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

1.6.1.6 Fluctuations des taux de change

Les résultats du Groupe ont été – et pourront à l'avenir être – fortement affectés par les fluctuations des taux de change, qui peuvent avoir un effet sur le chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des devises étrangères. Bien que le Groupe bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition en dollar américain au niveau de la marge opérationnelle, la perte de chiffre d'affaires – si le dollar américain faiblissait – pourrait avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel, le résultat net et le résultat par action. En outre, les produits en yen japonais, won coréen et livre sterling dépassent de manière importante les dépenses du Groupe dans ces devises. En conséquence, toute dépréciation de ces devises par rapport à l'euro impacterait négativement le chiffre d'affaires, le résultat et la marge opérationnelle, le résultat net et le résultat par action.

Les produits financiers nets du Groupe peuvent également être fortement affectés par les fluctuations des taux de change entre le moment où le chiffre d'affaires est enregistré et celui où les paiements sont encaissés, ou entre le moment où les dépenses sont enregistrées et le moment où elles sont réglées. Tout écart ainsi constaté figure à la rubrique « Gains et pertes de change, net » de ses états financiers.

Le Groupe limite ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change au cas par cas (voir le paragraphe 1.6.2.2 « Risque de change » et la Note 20 aux comptes consolidés).

Par ailleurs, pour une période donnée, les taux de croissance enregistrés par le Groupe, qui sont calculés en euro, peuvent ne pas être comparables aux taux de croissance du marché du logiciel et des chiffres d'affaires des principaux concurrents du Groupe, lesquels sont calculés sur la base du dollar américain.

Enfin, dans le contexte économique et politique actuel de tension sur les dettes souveraines et les établissements financiers, la qualité des contreparties du Groupe pourrait se trouver dégradée. Le Groupe continue en conséquence à maintenir un suivi renforcé de la qualité de ses investissements et reste attentif à la liquidité de ses avoirs (voir les paragraphes 1.6.2.3 « Risque de liquidité » et 1.6.2.4 « Risque de crédit ou de contrepartie »).

1.6.1.7 Difficultés dans les relations avec les partenaires de l'entreprise étendue

La stratégie **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes s'appuie sur une plateforme totalement intégrée donnant accès à des solutions de conception, de simulation et de fabrication assistées par ordinateur et de gestion de données, qui deviennent de plus en plus complexes, et dont la mise en œuvre chez ses clients constitue de véritables projets d'entreprise. Le Groupe a choisi de mettre en œuvre sa stratégie **3DEXPERIENCE** en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatiques afin de tirer le meilleur parti de la technologie disponible ;
- du développement de produits pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture produits ouverte du Groupe ;
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support et l'accompagnement nécessaires dans le cadre du déploiement de la **3DEXPERIENCE**.

Le Groupe estime que sa stratégie de partenariat lui permet de bénéficier de ressources et de compétences complémentaires, de réduire ses coûts tout en assurant une couverture de marché plus large. Cette stratégie créée cependant un certain degré de dépendance vis-à-vis des partenaires.

La capacité du Groupe à nouer des partenariats pour le développement et le déploiement de sa plateforme **3DEXPERIENCE** est un élément important de sa stratégie.

En outre, des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ceux-ci pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités de Dassault Systèmes, qui pourrait perdre le bénéfice des contributions des collaborateurs ou prestataires de ces partenaires, particulièrement dans le domaine de la R&D. De plus, une éventuelle défaillance de ses partenaires quant à la qualité ou à la disponibilité des produits livrés pourrait entraîner des retards dans les livraisons ou des défauts des produits du Groupe.

Un tel risque est difficile à maîtriser compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et des services y afférents. Dassault Systèmes reste toutefois attentive, lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

1.6.1.8 Développement d'une nouvelle offre de services d'applications dématérialisées (*cloud computing*)

Le Groupe développe et distribue des offres de service pour l'utilisation en ligne de certains de ses produits (SaaS) reposant sur une infrastructure de *cloud computing*. Dans ce cadre, il assure l'hébergement de données pour le compte de ses clients. Le Groupe sera par conséquent responsable des solutions fournies, avec une responsabilité accrue vis-à-vis de ses clients, en particulier pour ce qui concerne la continuité d'accès au service en ligne et la confidentialité des données hébergées.

La mise en place progressive de ces nouveaux services et de leur modèle de distribution s'accompagne par ailleurs du déploiement de nouveaux processus de support et de contrôle (prise de commande, facturation par exemple). Elle expose le Groupe à un environnement juridique complexe et pourrait accroître les risques liés à la conformité aux législations des pays dans lesquels il opère.

Le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque du Groupe pourraient être négativement impactés par les éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en place et la fourniture à ses clients, dans des conditions adéquates, de ces services en ligne.

Le Groupe s'efforce de minimiser ces risques en nouant des alliances avec des partenaires disposant d'une compétence technique reconnue, et en simulant et contrôlant autant que possible les conséquences techniques, juridiques, ou financières des processus qu'il serait amené à mettre en œuvre pour servir ses clients.

1.6.1.9 Litiges et poursuites judiciaires

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans différents litiges et actions contentieuses. La croissance du Groupe, sa place et sa visibilité sur le marché des logiciels, son développement dans de nouveaux types d'activité tels que la distribution de produits et de services en ligne augmentent le risque de litiges judiciaires ou de procédures devant les autorités compétentes. Ceux-ci peuvent être longs, coûteux, perturbateurs et leurs résultats restent incertains. Si certains, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre du Groupe qui en résulteraient pourraient obérer la façon dont celui-ci conduit ses opérations. Même si la direction du Groupe, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, considérés dans leur totalité ou pris séparément, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats opérationnels, les litiges sont par nature sujets à incertitudes. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de la direction, ce qui impacterait de façon négative la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels.

Un suivi régulier de tous les litiges en cours est effectué par la direction juridique du Groupe assistée par les experts nécessaires à chaque dossier. Certains des litiges en cours peuvent être couverts par les assurances du Groupe (voir le paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

1.6.1.10 Environnement réglementaire complexe

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités du Groupe, de la diversification de ses activités et de sa clientèle (notamment les particuliers) et de sa cotation sur le marché français, le Groupe est soumis à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à la conduite générale des affaires, à la concurrence, au traitement des données personnelles, à la protection du consommateur, à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne, à la fiscalité locale et internationale ou à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies.

Le Groupe a pour objectif d'avoir une pratique irréprochable et demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels elles interviennent. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'information ou d'enquêtes, une attention négative portée au Groupe par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités du Groupe. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où le Groupe a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de la réglementation.

Pour limiter ce risque, les équipes financières et juridiques du Groupe participent régulièrement à des formations pour se tenir informées de l'évolution de la législation. De plus, le Groupe fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

1.6.1.11 Opérations internationales

Les acquisitions réalisées par le Groupe en 2012 ont étendu son périmètre en renforçant sa présence dans des pays où il n'était pas directement ou peu présent jusqu'alors. En tant qu'intervenant de plus en plus global sur le marché mondial du logiciel, le Groupe est exposé à certains risques inhérents aux opérations internationales, qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment les droits de douane, les contrôles des exportations et autres barrières commerciales, les changements inattendus des réglementations

1 Présentation du groupe

applicables et l'instabilité politique et économique de certains pays. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat opérationnel du Groupe. Rien ne permet d'assurer que ses activités et ventes à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants.

Pour limiter ce risque, le Groupe s'efforce, à travers des actions de formation de ses salariés et des audits réguliers de ses filiales dans le monde, de veiller au respect des réglementations applicables.

1.6.1.12 Technologies complexes et en rapide évolution

Les solutions PLM se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant de manière rapide et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès de Dassault Systèmes est donc fortement tributaire de sa capacité :

- à comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs d'activité, à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit et dans la gestion de la migration de quantités importantes de données ;
- à améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- à anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- à introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût compétitif.

Le Groupe est confronté au défi que constitue l'intégration de plus en plus complexe des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients. Il en résulte une complexité accrue du développement des nouvelles versions de produits ou des nouvelles solutions, et des contraintes dans les choix d'interfaçage avec les systèmes tiers utilisés par les clients. De plus, si le Groupe ne parvient pas à anticiper les sauts technologiques et à développer de nouvelles solutions et de nouveaux services qui répondent aux attentes de plus en plus sophistiquées de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer et affecter significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour limiter ce risque et anticiper les développements technologiques pouvant affecter ses produits, le Groupe consacre d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en développant des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents, et leur proposer des solutions répondant au mieux à leurs besoins. Par ailleurs, le Groupe met en place des plans de formation aux nouvelles technologies à l'attention de son personnel de R&D. En complément des efforts de sa R&D interne, le Groupe effectue une veille active des technologies tierces qu'il pourrait, le cas échéant, envisager d'acquérir pour améliorer son offre technologique.

1.6.1.13 Management et personnel clé

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, de la valeur de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié dans les domaines de la R&D, du support technique, des ventes et autres. Il repose également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, la croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pourrait être ralentie si le Groupe ne parvenait pas à recruter et / ou à fidéliser des forces de vente expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense et si le Groupe venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la R&D ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. Dassault Systèmes n'a pas d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

Afin de limiter ces risques, le Groupe a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants clés. Il diversifie également ses ressources en matière de R&D dans les différentes parties du monde. Enfin, l'identification des personnes clés constitue une étape importante du processus d'intégration dans le Groupe des sociétés nouvellement acquises.

1.6.1.14 Environnement concurrentiel et pression sur les prix

Au cours de ces dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché historique dans lequel le Groupe opère s'est consolidé. Ce mouvement de concentration pourrait conduire les concurrents à adopter des modèles de développement différents de celui du Groupe, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant le Groupe à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression concurrentielle sur les prix pourrait avoir pour conséquence le gain de contrats par des concurrents et affecter de façon négative le chiffre d'affaires du Groupe, sa performance financière et sa position concurrentielle.

En outre, le Groupe, en élargissant régulièrement son portefeuille de produits, en pénétrant de nouveaux marchés géographiques, en diversifiant sa base clients dans de nouveaux secteurs d'activité, ou encore en développant de nouveaux usages de ses produits, se trouve

confronté à de nouveaux concurrents. Ces concurrents pourraient disposer, en raison de leur taille ou de leur antériorité sur ces marchés, de ressources tant financières, humaines que technologiques, auxquelles le Groupe aurait plus difficilement accès. La capacité du Groupe à étendre sa position concurrentielle pourrait s'en trouver amoindrie.

En cas de difficultés du Groupe à mettre en place les infrastructures nécessaires à la gestion de ces activités et de ce nouveau contexte concurrentiel, le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de Dassault Systèmes pourraient être négativement impactés.

1.6.1.15 Défis organisationnels et de gestion liés à l'évolution du Groupe

Le Groupe a poursuivi son expansion, tant par acquisitions que par croissance organique, et a considérablement élargi avec la **3DEXPERIENCE**, le champ de son domaine d'intervention. Pour satisfaire les besoins d'une structure plus vaste et plus complexe, et déployer sa stratégie sur un marché désormais étendu, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes, et continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, le Groupe pourrait être amené à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou à s'endetter. Ces opérations pourraient également générer des écarts d'acquisition ou d'autres charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles. Les écarts d'acquisition font l'objet de tests annuels (ou plus fréquemment si nécessaire) pouvant conduire à des dépréciations. Les participations minoritaires du Groupe ou d'autres investissements pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes. Les sociétés nouvellement acquises peuvent également générer des risques liés à des engagements hors bilan inattendus ou aléatoires, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tels que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits de propriété intellectuelle d'autres tiers décrit plus haut dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle ou le résultat net du Groupe.

Le Groupe s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuel. Il a notamment mené à bien, courant 2012, le renforcement de son organisation par industrie et de son organisation marketing afin de mieux appréhender les besoins de ses clients, leur proposer des solutions qui répondent à ces besoins et mieux mettre en évidence la valeur apportée.

1.6.1.16 Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe

Le résultat opérationnel trimestriel du Groupe a varié de façon significative par le passé et reste susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes passées par les clients du Groupe, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;
- le calendrier des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité du Groupe à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;
- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par le Groupe ou ses concurrents ;
- les conditions générales du marché du logiciel, des applications logicielles en général, du secteur informatique et la situation des grandes régions économiques.

Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe intervient généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent dans la passation des commandes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, le Groupe a traditionnellement enregistré au cours du quatrième trimestre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les livraisons de produits peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel du Groupe et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

1.6.1.17 Volatilité des valeurs technologiques

Dans un contexte d'incertitude accrue sur les marchés, le cours de l'action du Groupe pourrait se révéler volatil. Le marché des valeurs technologiques a par le passé connu une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

1.6.1.18 Actionnariat

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs du Groupe, détenait au 31 décembre 2012, 41,48 % des actions en circulation et 51,85 % des droits de vote exerçables. Comme indiqué en détail au paragraphe 6.3 « Informations concernant l'actionnariat », GIMD joue un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires du Groupe, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs du Groupe.

1.6.2 Risques de marché

Le Groupe adopte une politique de gestion prudente de ses risques de marché, principalement le risque de taux d'intérêts et le risque de change. Les grandes lignes en sont exposées dans la Note 20 aux comptes consolidés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et le Groupe ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

1.6.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (emprunts bancaires, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive tout au long de l'année. Cet excédent de trésorerie est en général placé à taux fixes ou variables, alors que les taux appliqués aux emprunts du Groupe sont des taux variables. L'exposition du Groupe au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier. Voir également la Note 20 aux comptes consolidés.

1.6.2.2 Risque de change

Le résultat des opérations du Groupe peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le Groupe facture dans les principales devises (euros, dollars américains et yens japonais) et, en fonction de la localisation géographique de ses salariés et fournisseurs, il supporte également des dépenses dans différentes monnaies (principalement l'euro, le dollar américain et le yen japonais). Enfin, le Groupe effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles il détient des participations. Ainsi, les opérations du Groupe peuvent être significativement affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Outre un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles, les variations des taux de change peuvent également avoir un impact sur le résultat financier. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de change lors de la comptabilisation des factures libellées en devises étrangères, et le taux de change lors du paiement ou de l'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

Voir également la Note 20 aux comptes consolidés.

1.6.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (emprunts bancaires, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année. Dassault Systèmes présente donc un risque de liquidité faible, voire marginal. Au 31 décembre 2012, le montant total de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme s'élève à 1,32 milliard d'euros. Voir également la Note 12 aux comptes consolidés.

Le Groupe, après avoir analysé le montant des versements à effectuer conformément aux engagements contractuels qui sont les siens au 31 décembre 2012, estime qu'il sera en mesure d'honorer ses engagements.

Le tableau suivant résume les principaux engagements de Dassault Systèmes à effectuer des paiements futurs au titre de contrats existant au 31 décembre 2012 :

Tableau des engagements contractuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	 Paiements dus par période 			A plus de 5 ans
		À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	
Obligations en matière de contrats de location simple ⁽¹⁾	357 723	51 673	91 041	83 368	131 641
Emprunts ⁽²⁾	64 654	25 992	38 662	–	–
Participation des salariés aux bénéfices	61 047	55 313	5 734	–	–
Total	483 424	132 978	135 437	83 368	131 641

(1) Comprenant 150,7 millions d'euros de paiements de loyers futurs minimum pour le siège du Groupe à Vélizy-Villacoublay et 100 millions d'euros de paiements de loyers futurs minimum pour les locaux des filiales américaines situées à Waltham près de Boston, aux Etats-Unis (voir la Note 25 aux comptes consolidés).

(2) Incluant les intérêts financiers calculés sur la base de : Libor JPY 1M plus 0,6 % au 31 décembre 2012 (soit un taux de 0,73 % par an) (voir la Note 21 aux comptes consolidés).

En février 2013, le Groupe a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social 3DS Paris Campus et a prolongé la durée initiale du contrat de bail de cinq ans jusqu'au mois de novembre 2025. Les paiements minimaux de loyers futurs au titre de la période supplémentaire s'élèvent à environ 138 millions d'euros et ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

1.6.2.4 Risque de crédit ou de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, et les comptes clients. Par ailleurs, le Groupe est exposé au titre des contrats de couverture qu'il est amené à conclure avec des établissements financiers dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. Voir également les Notes 12, 13 et 20 aux comptes consolidés.

1.6.2.5 Risque sur actions

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune action cotée et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

1.6.3 Assurances

Dassault Systèmes est assuré auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts soit par des polices d'assurance souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. Dassault Systèmes souscrit en outre des couvertures spécifiques et / ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Ces sauvegardes sont réalisées sur différents sites.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros en 2012. Une police d'assurance couvre également la responsabilité civile dite d'exploitation de Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises et étrangères (à l'exception des filiales couvertes par le programme nord-américain) pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros en 2012. Ces montants ont été portés à 30 millions d'euros pour 2013.

En 2012, le Groupe a renouvelé sa police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et des dirigeants de Dassault Systèmes SA et de ses filiales, et souscrit une police complémentaire ayant le même objet, portant le montant total des garanties à 40 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance contre les risques informatiques à hauteur de la valeur de son parc informatique et d'assurances dommages aux biens.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique. Ce programme comprend en particulier des assurances dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation, et responsabilité civile professionnelle. Dassault Systèmes s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, Dassault Systèmes a souscrit une police « parapluie » dont le plafond de garantie est de 10 millions de dollars américains.

Le Groupe n'a pas mis en place de captive d'assurance.

CHAPITRE 2 – RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

2.1 Responsabilité sociale et sociétale

2.1.1 Dassault Systèmes et les enjeux sociaux

Dassault Systèmes a annoncé début 2012 son ambition de « fournir aux entreprises et aux individus des univers **3DEXPERIENCE** leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser le produit, la nature et la vie ».

Cette ambition ne saurait se poursuivre sans les femmes et les hommes de Dassault Systèmes qui en constituent l'actif le plus précieux. Ils incarnent la culture, les valeurs et assurent le développement de l'entreprise.

Enjeux liés à l'innovation technologique

Afin de répondre aux enjeux liés à l'élargissement de ses marchés cibles et au développement de ses technologies pour répondre à son ambition d'harmoniser le produit, la nature et la vie, Dassault Systèmes recrute des profils d'expertise très diversifiés que le Groupe cherche à fidéliser en offrant un environnement propice au développement professionnel et personnel de chacun de ses collaborateurs.

Les acquisitions de Gemcom et de Netvibes réalisées par Dassault Systèmes en 2012 s'inscrivent dans le cadre de cette ambition et offrent aux collaborateurs du Groupe de nouvelles opportunités de développement de leurs compétences respectivement dans le secteur des Ressources naturelles et des solutions d'aide à la prise de décision (voir le paragraphe 1.2.2 « Investissements »).

Enjeux liés à l'innovation sociale

L'innovation sociale est, et restera, placée au cœur du processus de développement du Groupe. Dassault Systèmes utilise ses produits et solutions, non seulement pour apporter de la valeur à ses clients, mais également pour transformer son propre fonctionnement interne.

Dans ce contexte, l'application 3DSWYM, qui s'est substituée à l'intranet du Groupe, permet de renforcer l'esprit communautaire au sein de Dassault Systèmes et de stimuler l'innovation sociale. En 2012, cette application est devenue une composante clé des processus d'entreprise tels que la gestion des opérations de R&D et le processus de reconnaissance ou d'acquisition de compétences.

Cette application favorisant un nouveau modèle d'entreprise organisée en réseaux change radicalement les champs d'apprentissage, d'innovation, de collaboration, et met en valeur les compétences et les contributions de chacun.

Dans ce contexte, tous les collaborateurs et partenaires de Dassault Systèmes deviennent des acteurs d'une innovation sociale durable.

2.1.2 Méthodologie du *reporting* social

Périmètre du reporting

En règle générale, le périmètre du *reporting* social comprend l'ensemble des sociétés du Groupe, y compris les effectifs des sociétés ou activités acquises au cours de l'exercice. Toutefois, pour certains indicateurs (précisés par la suite dans ce rapport), le périmètre couvert peut être plus restreint.

Définition des indicateurs sociaux clés

Pour les besoins de son *reporting* social, le Groupe a choisi des indicateurs clés qui sont présentés aux paragraphes 2.1.3 « Effectifs » et suivants. Ils ont été sélectionnés à partir des indicateurs des articles R. 225-105-1 du Code de commerce et ceux spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

Parmi eux, Dassault Systèmes a défini les notions :

- d'« Effectif Salariés », qui correspond aux effectifs de la société Dassault Systèmes SA et de ses sociétés contrôlées au minimum à 50 % ; et

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

- d'« Effectif Total », qui comprend l'Effectif Salariés, les collaborateurs des sociétés du Groupe contrôlées à moins de 50 % et les prestataires extérieurs ayant travaillé plus d'un mois entier à la date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2012, les effectifs des salariés des sociétés contrôlées à moins de 50 % comprennent les salariés de 3DPLM Ltd.

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un « Equivalent Temps Plein » correspondant à un effectif calculé sur la base d'un ratio « heures travaillées / heures de travail à temps plein standard » et selon une définition conjointement définie et partagée par les équipes Ressources Humaines et Finance.

Les données relatives aux recrutements et aux départs sont exprimées en nombre de contrats.

Pour fiabiliser le processus de *reporting*, un guide méthodologique interne incluant les définitions et règles de calculs de chaque indicateur est actualisé chaque année. Des contrôles de fiabilité des données sont effectués au moment de la consolidation, mais également en cours d'année, notamment en ce qui concerne l'analyse des écarts par rapport aux périodes précédentes.

Limites du reporting social

Le Groupe exerce ses activités dans de nombreux pays dont les législations et pratiques locales ne peuvent pas toujours être harmonisées ou consolidées. Par exemple, les notions généralement employées en France pour définir les catégories socioprofessionnelles (non-cadres et cadres) n'étant pas utilisées en dehors de France, et plus des deux tiers des collaborateurs de Dassault Systèmes évoluant à l'étranger, le Groupe a retenu les deux catégories suivantes : les « Managers » qui encadrent les équipes, et les « Non-Managers » qui ne gèrent pas d'équipe et se spécialisent sur une problématique particulière.

Pour les mêmes raisons de disparités locales, le Groupe n'est également pas en mesure de présenter de données consolidées relatives aux heures supplémentaires, au taux de gravité des accidents du travail et maladies professionnelles.

Collecte et consolidation des données sociales

Les données du *reporting* social sont extraites des logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière, tous deux déployés dans l'ensemble des entités du périmètre. Par ailleurs, des entretiens ont également été menés avec les responsables des ressources humaines des principales sociétés de Dassault Systèmes ayant plus de 150 salariés, à savoir en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Japon, en Corée du Sud, en Chine et en Inde, représentant 91 % des effectifs du Groupe en 2012, dans l'objectif d'étayer les informations du *reporting* social sur les aspects liés notamment aux principales politiques en matière de relations sociales, de santé et de sécurité, aux initiatives anti-discrimination, à la formation et à l'absentéisme.

2.1.3 Effectifs

Panorama de l'Effectif Total

L'Effectif Total au 31 décembre 2012 est de 10 122, en augmentation de 6,0 % par rapport au 31 décembre 2011. L'évolution de l'Effectif Total sur les trois derniers exercices est la suivante :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	Salariés	Prestataires	3DPLM Ltd	Effectif total	% de variation
2012	8 101	428	1 593	10 122	6,0 %
2011	7 660	395	1 497	9 552	5,7 %
2010	7 507	449	1 079	9 035	15,3 %

Panorama de l'Effectif Salariés

Croissance de l'Effectif Salariés

Au 31 décembre 2012, l'Effectif Salariés s'élève à 8 101 personnes, réparties dans 37 pays et représentant 105 nationalités différentes, en augmentation de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2011. Cette évolution est principalement liée aux acquisitions réalisées en 2012 (voir le paragraphe 1.2.2 « Investissements »). La croissance réelle de l'Effectif Salariés, après neutralisation de l'impact de la cession de Transcat PLM GmbH (voir le paragraphe 3.1.1.1 « Résumé de l'exercice 2012 »), est de 8,5 %.

Répartition géographique

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2012	4 073	50 %	2 868	35 %	1 160	15 %	8 101	100 %
2011	4 020	52 %	2 734	36 %	906	12 %	7 660	100 %

En terme d'implantation géographique, la répartition entre les trois grandes zones géographiques est restée relativement stable entre 2011 et 2012. La légère augmentation pour la zone Asie s'explique en partie par l'acquisition de la société Gemcom, qui comportait une part relativement importante de ses effectifs en Asie.

Répartition par activité

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
R&D et maintenance	2 558	33 %	1 541	38 %	924	32 %	148	13 %	2 613	32 %
Ventes, marketing et services	3 950	52 %	1 933	47 %	1 473	51 %	858	74 %	4 264	53 %
Administration et autres	1 152	15 %	599	15 %	471	17 %	154	13 %	1 224	15 %
Total aux 31 décembre	7 660	100 %	4 073	100 %	2 868	100 %	1 160	100 %	8 101	100 %

La répartition des effectifs par activité est restée stable entre 2011 et 2012.

Répartition par type de contrat

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Contrat à durée indéterminée	7 571	99 %	3 991	98 %	2 857	100 %	1 154	99 %	8 002	99 %
Contrat à durée déterminée	89	1 %	82	2 %	11	0 %	6	1 %	99	1 %
Total aux 31 décembre	7 660	100 %	4 073	100 %	2 868	100 %	1 160	100 %	8 101	100 %

La répartition par type de contrat est identique à celle de 2011 : 99 % de l'Effectif Salariés a travaillé en 2012 dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

Répartition par catégorie de poste

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Managers	1 646	21 %	868	21 %	599	21 %	260	22 %	1 727	21 %
Non-Managers	6 014	79 %	3 205	79 %	2 269	79 %	900	78 %	6 374	79 %
Total aux 31 décembre	7 660	100 %	4 073	100 %	2 868	100 %	1 160	100 %	8 101	100 %

En 2012, les Managers représentaient 21 % des effectifs de Dassault Systèmes, situation stable par rapport à 2011.

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Répartition par tranche d'âges

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
< 30 ans	1 243	16 %	844	21 %	344	13 %	169	14 %	1 357	17 %
31 à 40 ans	2 598	34 %	1 296	32 %	844	29 %	510	44 %	2 650	33 %
41 à 50 ans	2 440	32 %	1 278	31 %	919	32 %	380	33 %	2 577	32 %
>51 ans	1 379	18 %	655	16 %	761	26 %	101	9 %	1 517	18 %
Total aux 31 décembre	7 660	100 %	4 073	100 %	2 868	100 %	1 160	100 %	8 101	100 %

La répartition des effectifs par tranche d'âge est restée stable entre 2011 et 2012.

Ancienneté des salariés

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
CDD	89	1 %	82	2 %	11	1 %	6	1 %	99	1 %
Moins de 5 ans	3 691	48 %	1 821	45 %	1 304	45 %	757	65 %	3 882	48 %
De 6 à 15 ans	2 799	37 %	1 396	34 %	1 185	41 %	325	28 %	2 906	36 %
Plus de 16 ans	1 081	14 %	774	19 %	368	13 %	72	6 %	1 214	15 %
Total aux 31 décembre	7 660	100 %	4 073	100 %	2 868	100 %	1 160	100 %	8 101	100 %

La répartition des effectifs par ancienneté est restée stable entre 2011 et 2012.

Répartition hommes / femmes

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Femmes	1 697	22 %	922	23 %	699	24 %	241	21 %	1 862	23 %
Hommes	5 963	78 %	3 151	77 %	2 169	76 %	919	79 %	6 239	77 %
Total aux 31 décembre	7 660	100 %	4 073	100 %	2 868	100 %	1 160	100 %	8 101	100 %

La proportion relativement faible de femmes dans le Groupe s'explique par le nombre historiquement peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs qui restent l'une des principales sources de recrutement pour Dassault Systèmes. La légère augmentation de la proportion de femmes (23 % en 2012 contre 22 % en 2011) s'explique par l'acquisition de Gemcom dont l'effectif comprend 35 % de femmes et 65 % d'hommes.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle et par genre est la suivante :

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Femmes										
Managers	298	18 %	128	14 %	140	20 %	37	15 %	305	16 %
Non-Managers	1 399	82 %	794	86 %	559	80 %	204	85 %	1 557	84 %
Total Femmes	1 697	100 %	922	100 %	699	100 %	241	100 %	1 862	100 %
Hommes										
Managers	1 348	23 %	740	23 %	459	21 %	223	24 %	1 422	23 %
Non-Managers	4 615	77 %	2 411	77 %	1 710	79 %	696	76 %	4 817	77 %
Total Hommes	5 963	100 %	3 151	100 %	2 169	100 %	919	100 %	6 239	100 %
Total aux 31 décembre	7 660		4 073		2 868		1 160		8 101	

Au 31 décembre 2012, 16 % des salariés femmes de Dassault Systèmes et 23 % des salariés hommes sont des Managers, contre 18 % et 23 % respectivement en 2011. La baisse de 2 points chez les femmes s'explique par l'acquisition de Gemcom dont le pourcentage de femmes Managers est de 5%. Voir également le paragraphe 2.1.8 « Ethique des affaires et égalité professionnelle – Egalité professionnelle hommes / femmes ».

Entrées et sorties de personnel salarié sur la période

Les données relatives aux recrutements et aux départs sont exprimées en nombre de contrats.

Recrutements

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Contrat à durée indéterminée	967	86 %	478	77 %	453	96 %	374	98 %	1 305	88 %
Contrat à durée déterminée	159	14 %	146	23 %	21	4 %	8	2 %	175	12 %
Total	1 126	100 %	624	100 %	474	100 %	382	100 %	1 480	100 %

Dassault Systèmes n'a pas rencontré de difficulté particulière pour recruter en 2012 et a ainsi recruté 1 480 salariés, contre 1 126 en 2011, l'augmentation s'expliquant principalement par l'acquisition des sociétés Gemcom et Netvibes.

Sur ces 1 480 salariés, 624 personnes sont localisées en Europe, 474 en Amériques et 382 en Asie. 88 % des contrats établis en 2012 étaient des contrats à durée indéterminée.

Les postes de Managers ont représenté 9 % des embauches en 2012 contre 5 % en 2011, conséquence de l'acquisition des sociétés Netvibes et Gemcom et de leurs managers en place.

Par ailleurs, 33 % des recrutements effectués en 2012 concernent des femmes, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2011 et s'expliquant également par la proportion de femmes chez Gemcom (35 % de la population).

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Femmes	332	29 %	223	36 %	155	33 %	106	28 %	484	33 %
Hommes	794	71 %	401	64 %	319	67 %	276	72 %	996	67 %
Total	1 126	100 %	624	100 %	474	100 %	382	100 %	1 480	100 %

Enfin, la pyramide des âges des recrutements effectués en 2012 reste relativement stable.

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
< 30 ans	516	46 %	342	54 %	160	34 %	109	28 %	611	42 %
31 à 40 ans	336	30 %	135	22 %	142	30 %	168	44 %	445	30 %
41 à 50 ans	198	18 %	113	18 %	106	22 %	86	23 %	305	20 %
> 51 ans	76	6 %	34	6 %	66	14 %	19	5 %	119	8 %
Total	1 126	100 %	624	100 %	474	100 %	382	100 %	1 480	100 %

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Départs

En 2012, 952 salariés ont quitté les effectifs : 522 en Europe (dont 211 personnes de la société Transcat PLM GmbH en Europe qui a fait l'objet d'une cession), 328 en Amériques et 102 en Asie.

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Contrat à durée indéterminée	797	90 %	411	79 %	314	96 %	99	97 %	824	87 %
Contrat à durée déterminée	91	10 %	111	21 %	14	4 %	3	3 %	128	13 %
Total	888	100 %	522	100 %	328	100 %	102	100 %	952	100 %

En moyenne, le taux de rotation du personnel s'est élevé en 2012 à 9,8 % toutes zones géographiques confondues, contre 9,9 % en 2011 (après retraitement de l'impact de la cession de Transcat PLM GmbH en Allemagne). Hors contrats à durée déterminée, le taux est de 8,2 %.

21 % des départs ont eu lieu à l'initiative du Groupe en 2012 (contre 29 % en 2011).

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Départ à l'initiative du Groupe	254	29 %	69	13 %	103	31 %	26	25 %	198	21 %

Main d'œuvre extérieure et sous-traitance

Dassault Systèmes a régulièrement recours à des prestataires extérieurs lorsqu'il est nécessaire de mobiliser pour des projets d'une durée limitée de nouvelles ressources avec un savoir-faire spécifique.

Le montant des versements effectués en 2012 à des entreprises de prestataires extérieurs s'est élevé à 67,6 millions d'euros contre 70,5 millions d'euros en 2011, montant peu significatif rapporté au chiffre d'affaires de Dassault Systèmes (2,03 milliards d'euros en 2012).

La politique du Groupe s'efforce d'être attentive à n'établir des relations contractuelles qu'avec des sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives notamment à l'abolition du travail forcé, à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, à l'absence de discrimination (recrutement et évolution professionnelle), à l'élimination du travail des enfants, et à la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Par ailleurs, des actions sont engagées par les sociétés de Dassault Systèmes afin de s'assurer de la prise en compte de la responsabilité sociale des sous-traitants. Les conditions générales des contrats types rédigés par les sociétés les plus importantes en termes d'effectifs de Dassault Systèmes (Dassault Systèmes SA et Dassault Systemes Americas Corp. représentant 38 % de l'Effectif Salariés) imposent ainsi une clause relative au respect du droit du travail.

De même pour Dassault Systèmes SA, les conditions générales de prestations de services demandent aux prestataires de suivre les principes de responsabilité sociale de l'entreprise auxquels Dassault Systèmes adhère. Ces conditions générales renvoient également vers le site internet (<http://www.3ds.com/company/corporate-social-responsibility/>) dédié à la responsabilité sociale et incite les prestataires par l'exemple de Dassault Systèmes à respecter l'environnement.

Au 31 décembre 2012, 428 prestataires extérieurs (en équivalent temps plein) ont contribué au développement du Groupe :

	Europe		Amériques		Asie		Total	
Exercice clos le 31 décembre	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2012	191	45 %	178	41 %	59	14 %	428	100 %
2011	136	35 %	203	51 %	56	14 %	395	100 %

2.1.4 Organisation du travail

Répartition entre temps plein et temps partiel

98 % des salariés travaillent à temps plein. Le temps partiel concerne 7 % des femmes et 1 % des hommes. Ces chiffres sont stables par rapport à l'année 2011.

	Total		Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs 2011	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%	Effectifs 2012	%
Répartition temps plein / temps partiel										
Temps plein	7 500	98 %	3 924	96 %	2 850	99 %	1 155	100 %	7 929	98 %
Temps partiel	160	2 %	149	4 %	18	1 %	5	0 %	172	2 %
Total	7 660	100 %	4 073	100 %	2 868	100 %	1 160	100 %	8 101	100 %
Répartition temps plein / temps partiel par genre										
Femmes										
Temps plein	1 575	93 %	810	88 %	683	98 %	238	99 %	1 731	93 %
Temps partiel	122	7 %	112	12 %	16	2 %	3	1 %	131	7 %
Total Femmes	1 697	100 %	922	100 %	699	100 %	241	100 %	1 862	100 %
Hommes										
Temps plein	5 925	99 %	3 114	99 %	2 167	100 %	917	100 %	6 198	99 %
Temps partiel	38	1 %	37	1 %	2	0 %	2	0 %	41	1 %
Total Hommes	5 963	100 %	3 151	100 %	2 169	100 %	919	100 %	6 239	100 %
Total	7 660		4 073		2 868		1 160		8 101	

Durée du temps de travail

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, la durée du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur. La durée hebdomadaire du travail est généralement fixée à 40 heures. C'est en particulier le cas au Japon, en Chine, en Inde, aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, et en Allemagne.

En France, l'organisation du temps de travail se fait en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille le nombre d'heures définies dans les accords :

- chez Dassault Systèmes SA, les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 216 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée de solidarité. La durée hebdomadaire de travail des cadres à temps plein en forfait horaire est fixée à 37,8 heures, et prend en compte les journées de réduction du temps de travail (ci-après « JRJT »). Pour les non-cadres, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures compte tenu des JRJT.
- chez Dassault Data Services SAS, à temps plein, les cadres et non-cadres au forfait horaire travaillent 37 heures hebdomadaires sur 5 jours (avec 5 semaines de congés payés et 12 jours de JRJT) et les cadres au forfait jours travaillent 216 jours théoriques (JRJT déduits dont le jour au titre de la journée annuelle de solidarité).
- chez Dassault Systèmes Provence SAS, les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 210 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée annuelle de solidarité ; pour les cadres à temps plein en forfait horaire, il existe deux modalités au choix du collaborateur : 39 heures par semaine, soit 1 670 heures compte tenu de 15 JRJT, ou 37 heures 30 par semaine, soit 1 589 heures compte tenu de 13 JRJT. La durée hebdomadaire de travail des non-cadres à temps plein est fixée à 35 heures compte tenu des JRJT.
- chez SolidWorks Europe SARL, en ce qui concerne les temps pleins : les cadres en forfait jours travaillent 217 jours par an (JRJT déduits), les cadres en forfait horaire 1 600 heures par an, et les non-cadres 35 heures par semaine.
- chez Exalead SA, les cadres et non-cadres à temps plein travaillent sur la base d'une moyenne de 151,6 heures par mois et bénéficient de 10 JRJT.
- chez Netvibes, les cadres et non-cadres à temps plein au forfait horaire travaillent 35 heures.

Absentéisme

L'absentéisme est suivi localement conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels Dassault Systèmes est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Les données présentées ci-dessous couvrent les sociétés françaises du Groupe (Dassault Systèmes SA, Dassault Systèmes Provence SAS, Dassault Data Services SAS, SolidWorks Europe SARL et Exalead SA), qui représentent environ un tiers des salariés :

- en 2012, les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants : maladie pour 11 514 jours, maternité et paternité pour 4 920 jours, accident de travail et de trajet pour 172 jours. Le taux d'absentéisme en découlant s'élève à 2,8 % et a légèrement augmenté par rapport à l'année 2011 (2,2 %). Le nombre de jours d'accident de travail et de trajet est en baisse : il passe de 352 jours en 2011 à 172 jours en 2012.
- le nombre total de congés autorisés (congés parentaux, congés pour évènements familiaux, etc. hors congés payés) est de 3 019 jours, soit 0,5 % du nombre de jours théoriquement travaillés.

2.1.5 Rémunérations

Salaires et charges

Masse salariale

La masse salariale annuelle brute du Groupe (y compris les salaires versés aux collaborateurs de 3DPLM Ltd) s'élève à 669,7 millions d'euros en 2012, contre 600,6 millions d'euros en 2011, soit une progression de 11,5 % sur l'année, résultant essentiellement d'une hausse des effectifs du Groupe.

La politique de rémunération de Dassault Systèmes vise à assurer à chaque collaborateur une rémunération alignée avec les pratiques du marché de la haute technologie dans chacun des pays où le Groupe est implanté, et différenciée en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur telle qu'évaluée par le manager direct lors d'un entretien annuel de revue de la performance et des objectifs.

Les augmentations ont lieu pour l'ensemble du Groupe en avril de chaque année. Tous les collaborateurs présents dans le Groupe au 1^{er} octobre de l'année précédente sont éligibles à la révision salariale annuelle.

En 2012, les augmentations moyennes accordées par Dassault Systèmes ont varié en fonction de l'inflation attendue dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

Charges sociales

Le montant global des charges sociales du Groupe s'élève à 197,2 millions d'euros en 2012, contre 167,3 millions d'euros en 2011. Cette progression est essentiellement liée à la hausse des effectifs du Groupe ainsi qu'à l'augmentation du taux de charges sociales en France.

Intéressement et participation (en application des Titres I et II du Livre III du Code du travail)

L'intéressement et la participation sont deux mécanismes d'épargne salariale prévus par la loi en France. L'intéressement est facultatif alors que la participation est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Dassault Systèmes SA a signé en 2008 avec les organisations syndicales un accord d'intéressement et un accord de participation dérogatoire (plus avantageux que celui imposé par défaut). Ces deux accords concernaient la période 2008-2009-2010.

Dassault Systèmes SA a renégocié en 2011 avec les organisations syndicales ses accords d'intéressement et de participation pour une durée de trois ans et applicables aux années 2011, 2012 et 2013.

Le montant total de l'intéressement pour l'année 2011, payé en 2012, chez Dassault Systèmes SA s'est élevé à 13,8 millions d'euros (10,5 millions d'euros en 2011) et le montant total de la contribution de Dassault Systèmes SA au titre de la participation pour l'année 2011, payée en 2012, s'est élevé à 13,3 millions d'euros (10,9 millions d'euros en 2011).

Les résultats enregistrés par Dassault Systèmes SA au titre de l'exercice 2012 et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 30 mai 2013 devraient permettre la distribution d'un intéressement à concurrence de 16 786 107 euros et d'une participation de 13 291 056 euros.

Au cours des trois dernières années, l'intéressement et la participation ont évolué comme suit chez Dassault Systèmes SA :

	2012		2011		2010	
	Montant	% masse salariale	Montant	% masse salariale	Montant	% masse salariale
Intéressement	16 786	12 %	13 783	11 %	10 503	9 %
Participation	13 291	9 %	13 348	11 %	10 929	10 %
Total	30 077	21 %	27 131	22 %	21 432	19 %

Les sommes attribuées individuellement aux collaborateurs bénéficiaires sont, au choix des salariés, perçues directement, versées sur un Plan d'Epargne Entreprise ou un Plan d'Epargne Retraite Collectif ou versées (pour la participation uniquement) sur un compte courant bloqué et rémunéré à 110 % du TMOP (Taux de rendement Moyen des Obligations Privées).

Chez Dassault Data Services SAS, le montant de l'intéressement versé en 2012 au titre de l'exercice 2011 représente 2,1 % de la masse salariale brute. Une participation représentant 5,9 % de la masse salariale brute a été également distribuée en 2012 au titre de 2011.

Chez Dassault Systèmes Provence SAS, le montant de l'intéressement versé en 2012 au titre de l'exercice 2011 représente 6,7 % de la masse salariale brute, et le montant de la participation versé en 2012 au titre de l'exercice 2011 représente 19,9 % de la masse salariale brute.

Chez SolidWorks Europe SARL, le montant de l'intéressement versé en 2012 au titre de l'exercice 2011 représente 7,2 % de la masse salariale brute. Il n'existe pas de participation.

Chez Exalead SA, un accord de participation dérogatoire a été signé en 2011.

2.1.6 Relations professionnelles

Dialogue social et accords collectifs

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Europe

En France :

En 2012, une réunion a été organisée avec le Comité de Groupe.

De nombreuses réunions sont organisées par chacune des entités et des accords collectifs, portant sur un ou plusieurs sujets relatifs aux conditions de travail et d'emploi, sont négociés et signés :

	Dassault Systèmes SA	Dassault Data Services SAS	Dassault Systèmes Provence SAS	Exalead SA ⁽¹⁾	SolidWorks Europe SARL	Netvibes ⁽²⁾
Nombre d'accords collectifs en vigueur au 31/12/2012	39	28	9	2	3	0
Nombre d'accords collectifs signés en 2012	5 ⁽³⁾	4 ⁽⁴⁾	3 ⁽⁵⁾	0	2 ⁽⁶⁾	0

(1) Chez Exalead SA, la représentation sociale d'Exalead est composée d'une DUP (Délégation Unique du Personnel) de 5 élus titulaires et 5 suppléants (élus en mars 2012) représentants du collège cadres, et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de 3 élus titulaires représentants du collège cadres.

(2) Chez Netvibes, la représentation est composée de deux délégués du personnel.

(3) Ces accords portent notamment sur les mesures d'accompagnement du projet de transfert géographique des activités R&D DELMIA du site de Grenoble sur le site d'Aix-en-Provence, la Négociation Annuelle Obligatoire, l'égalité et la mixité professionnelle (voir le paragraphe 2.1.8 « Ethique des affaires et égalité professionnelle »), les mesures d'accompagnement du déménagement du site de Nancy, l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de Dassault Systèmes SA.

(4) Ces accords portent, entre autres, sur la Négociation Annuelle Obligatoire, l'égalité hommes-femmes (voir le paragraphe 2.1.8 « Ethique des affaires et égalité professionnelle »), l'intéressement d'entreprise et les mesures d'accompagnement du déménagement du site de Nancy.

(5) Ces accords portent sur la prise de congés, l'accord préélectoral et l'avenant n° 1 à l'Accord de Participation.

(6) Deux avenants à l'accord d'intéressement ont été signés chez SolidWorks Europe SARL.

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

En 2012, les réunions suivantes ont été organisées :

- chez Dassault Systèmes SA, 22 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 28 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.
- chez Dassault Data Services SAS, 16 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 26 avec les délégués syndicaux.
- chez Dassault Systèmes Provence SAS, 12 réunions avec le Comité d'entreprise, 12 avec les délégués du personnel et 27 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.
- chez SolidWorks Europe SARL, 1 réunion mensuelle avec le délégué du personnel.
- chez Exalead SA, 12 réunions avec le Comité d'entreprise et 12 avec les délégués du personnel.

En Allemagne, les accords collectifs sont négociés et signés avec le Comité d'entreprise central et avec les Comités d'entreprise de chaque site (Stuttgart, Hanovre et Aix-la-Chapelle). Au 31 décembre 2012, il existe 7 accords en vigueur à Stuttgart, 26 à Hanovre et 7 au niveau du Comité d'entreprise central. Il n'existe pas d'accord particulier à Aix-la-Chapelle qui suit les accords signés au niveau du Comité d'entreprise central.

En 2012, 5 accords ont été signés par Dassault Systèmes Deutschland GmbH au niveau du Comité d'entreprise central, dont 3 liés à la rémunération des collaborateurs, 1 portant sur la gestion des ressources humaines, et 1 sur l'enquête annuelle « *Great Place To Work* », 2 à Stuttgart, liés à la rémunération des collaborateurs, et 1 à Hanovre, lié à la gestion des ressources humaines.

Au Royaume-Uni, il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat au sein de Dassault Systèmes.

Amériques

Aux Etats-Unis et au Canada, il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat au sein de Dassault Systèmes.

Asie

En Corée du Sud, un représentant des salariés est élu chaque année et a pour rôle de participer à l'organisation des activités sociales.

Au Japon, en Chine et en Inde, il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat au sein de Dassault Systèmes.

Santé et sécurité

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques des pays dans lesquels il est implanté. Par ailleurs, dans certains pays, des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les directions des entités correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

France

4 sociétés du Groupe en France disposent d'un CHSCT. En 2012 :

- le CHSCT de Dassault Systèmes SA s'est réuni à 10 reprises. Un accord sur la prévention des risques psychosociaux a été signé le 11 juin 2010 pour une durée de 3 ans. Un groupe paritaire de travail sur la prévention de ces risques a été créé et s'est réuni 10 fois depuis sa création dont 1 fois en 2012. Plusieurs actions ont déjà été menées dans le cadre de cet accord : l'enrichissement du questionnaire médical d'une partie relative aux risques psychosociaux, la mise en œuvre de certains projets de la Communauté DStress, une étude sur l'amélioration de l'organisation du travail au regard des risques psychosociaux confiée à un cabinet indépendant et dont les résultats ont été restitués au Comité d'entreprise, au CHSCT et au groupe de travail paritaire le 25 juin 2012 ;
- le CHSCT de Dassault Data Services SAS s'est réuni à 5 reprises ;
- le CHSCT de Dassault Systèmes Provence SAS s'est réuni à 4 reprises ;
- le CHSCT d'Exalead SA a été désigné en novembre 2012 et a tenu sa première réunion le 11 décembre 2012.

La totalité des collaborateurs en France font l'objet d'un suivi médical régulier et bénéficient d'une couverture complémentaire en matière de santé. Sur le 3DS Paris Campus, un service médical composé d'un médecin du travail et de trois infirmières veille à la santé de l'ensemble des collaborateurs travaillant sur le site.

En France, le nombre d'accidents du travail ou de transport ayant entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour s'est élevé à 8 en 2012.

Europe

En Allemagne, les collaborateurs suivent les politiques locales en vigueur en matière de santé.

2 accidents du travail ont entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour en Allemagne.

Etats-Unis

Le Groupe a mis en place un programme de couverture santé pour l'ensemble de ses salariés travaillant au moins 20 heures par semaine. En fonction de leur situation familiale, les collaborateurs ont le choix entre deux programmes distincts. Ces programmes incluent un bilan de santé individuel annuel.

5 accidents du travail ont entraîné un arrêt d'une durée supérieure à 1 jour.

Canada

Les collaborateurs permanents bénéficient d'une assurance collective comprenant plusieurs prestations dont l'assurance santé. Ce programme d'assurance est obligatoire, sauf si le collaborateur est déjà assuré par ailleurs.

Asie

Au Japon, un bilan de santé annuel est organisé par Dassault Systèmes pour chacun des collaborateurs ; en 2012, 72 % des salariés ont participé à ce bilan. Par ailleurs, tous les collaborateurs sont couverts par une assurance santé.

En Corée du Sud, un bilan de santé individuel est organisé chaque année pour l'ensemble des salariés qui sont par ailleurs couverts par une assurance santé spécifique.

En Inde et en Chine, les collaborateurs bénéficient d'une couverture médicale et d'un bilan médical annuel.

2.1.7 Développement, formation et gestion des carrières

Un processus spécifique, dédié à l'évaluation de la performance et du développement des collaborateurs, permet à chacun de rencontrer formellement son manager 3 fois par an pour évaluer l'atteinte des résultats de l'année écoulée, pour définir les objectifs de l'année à venir et partager, à mi-année, sur les éléments reçus par le collaborateur en reconnaissance de sa performance. A la demande du collaborateur ou du manager, un entretien complémentaire peut également être organisé afin d'échanger sur l'évolution de carrière du collaborateur et définir le parcours de développement approprié. En 2012, les objectifs professionnels de 96 % des collaborateurs du Groupe ont ainsi été discutés et formellement documentés dans ce cadre (pourcentage identique à celui de 2011).

En 2012, Dassault Systèmes a poursuivi ses investissements sur sa marque 3DSWYM afin d'accélérer le partage d'informations et d'expertise au travers de communautés en ligne, permettant ainsi à chaque collaborateur de se connecter et d'échanger avec tous les experts du Groupe sur toutes problématiques. Les réponses apportées aux questions clients, les astuces de programmation ou les tendances impactant les marchés sont ainsi très rapidement communiquées, partagées et traitées grâce à la connaissance collectivement démultipliée au sein de ces communautés.

Parallèlement à cette expérience d'acquisition sociale des connaissances (« *Social Learning* »), des programmes formels de formation sont déployés au sein du Groupe. La combinaison de ces deux approches d'apprentissage, non structurée et structurée, permet aux collaborateurs du Groupe de développer leur expertise au même rythme que les évolutions des technologies et des tendances du marché.

Des programmes de formation spécifiques destinés aux équipes de vente et de services sont également dispensés afin de délivrer aux clients du Groupe les meilleures expériences possibles. Ces programmes sont relatifs à l'acquisition des fondamentaux des solutions du Groupe, la gestion de projet et comprennent également des sessions dédiées à la compréhension des secteurs d'activités servis par Dassault Systèmes.

Un programme de formation est également en place pour l'ensemble des métiers de la R&D (développement, industrialisation, support clients et industries). Un programme de formation initiale, recouvrant les processus et outils de la R&D, est dispensé auprès des nouveaux collaborateurs de la R&D afin qu'ils maîtrisent les fondamentaux des techniques de développement chez Dassault Systèmes avant même de démarrer un projet.

L'initiative lancée par le Groupe en 2011 et concernant le déploiement d'un nouveau cursus de formation managériale s'est poursuivie en 2012. Elle porte sur deux thématiques principales : les fondamentaux du management pour les nouveaux managers et le management de la performance. Globalement, 703 personnes ont participé à ces formations à travers le monde, représentant près de 11 472 heures de formation (5 786 heures en Europe, 4 300 heures pour la zone Amériques et 1 386 heures pour l'Asie).

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

En 2012, en France, pour les sociétés Dassault Systèmes SA, Dassault Data Services SAS, et Dassault Systèmes Provence SAS, sur 2 792 salariés, 1 694 salariés ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année, soit 48 662 heures de formations dispensées, en augmentation par rapport à l'année 2011 (47 463 heures). Ceci s'explique notamment par une augmentation du nombre d'heures de formation dispensées pour Dassault Systèmes SA : 37 383 heures en 2012 contre 35 846 heures en 2011.

Répartition des heures de formation réalisées par type	2012	2011
Management	4 315	3 057
Métier	23 906	26 015
Hygiène, sécurité et environnement	248	30
Langue	2 604	3 003
Informatique (outils internes)	1 450	1 669
Développement personnel	4 396	3 148
Portfolio des solutions Dassault Systèmes	8 440	6 704
DIF (spécifique France)	3 303	3 837
Total sur l'exercice	48 662	47 463
Répartition des heures de formation par catégorie		
Managers	11 332	9 360
Non-Managers	37 330	38 103
Répartition des heures de formation par sexe		
Homme	36 673	34 811
Femme	11 989	12 652

2.1.8 Ethique des affaires et égalité professionnelle

Ethique des affaires

Depuis sa création, Dassault Systèmes a façonné sa culture et bâti sa réputation sur différents fondamentaux, et notamment l'établissement de relations à long terme avec ses collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires, ainsi que le développement de produits de grande qualité et à haute valeur ajoutée. La confiance et l'intégrité, soutenues par une rigueur en matière d'éthique et de conformité, sont au cœur des engagements de Dassault Systèmes pour une innovation et une croissance durables.

L'engagement du Groupe en matière d'éthique professionnelle et d'entreprise citoyenne est formalisé au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le « Code de Conduite des Affaires » distribué à l'intégralité des collaborateurs du Groupe (voir le paragraphe 5.1 « Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne ») et les « Principes de responsabilité sociale de l'entreprise », disponibles sur le site internet du Groupe. Cet engagement se manifeste également par la sensibilisation à l'éthique et à la conformité des nouveaux collaborateurs du Groupe (plus de 40 sessions en 2012 à travers le monde) et par des formations ciblées suivies par les collaborateurs les plus exposés aux risques éthiques dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Code de Conduite des Affaires et égalité professionnelle

Le Code de Conduite des Affaires, renforcé par des politiques dédiées, a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités. Il rappelle que la culture de Dassault Systèmes se fonde sur le respect mutuel, l'équité et la diversité de ses collaborateurs.

C'est dans ce cadre qu'est posé comme principe le fait que le recrutement, la formation, la promotion, les affectations et les autres décisions liées au travail s'appuient sur les compétences, les talents et les réalisations des collaborateurs et sur leurs motivations professionnelles, à l'exclusion de toute discrimination, harcèlement ou intimidation. Le Groupe est également particulièrement attentif à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs dans leurs conditions et leur environnement de travail et au respect de leur vie privée notamment dans le cadre de la protection des données personnelles.

Principes de responsabilité sociale de l'entreprise

Les Principes de responsabilité sociale de l'entreprise que le Groupe promeut pour s'assurer que son écosystème partage des valeurs basées sur les mêmes principes et droits universellement consacrés ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

Dassault Systèmes demande à ses fournisseurs et partenaires de s'engager à veiller au respect des principes d'interdiction du travail des enfants en âge d'être scolarisés obligatoirement (et, en tout état de cause, de moins de 15 ans), d'interdiction du travail forcé, de garantie de mise à disposition de conditions de travail satisfaisantes pour assurer l'hygiène, la sécurité et la santé de leurs collaborateurs, de respect des minima légaux ou réglementaires applicables en termes de rémunération, de liberté syndicale, de droit à la négociation collective. Le Groupe leur demande également de s'engager à interdire toute forme de discrimination, à lutter contre la corruption et à respecter la législation applicable sur la protection de l'environnement.

Egalité professionnelle hommes / femmes

Les sociétés françaises, américaines, canadiennes, japonaises, anglaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient 84 % de l'Effectif Salariés, sont soumises à des lois spécifiques, en particulier en matière de lutte contre les discriminations professionnelles entre les hommes et les femmes.

Dassault Systèmes promeut la mixité au sein de ses effectifs, en développant l'accès des femmes à ses différents métiers, et en leur assurant l'équité des progressions de carrière particulièrement chez celles qui s'absentent pour congés de maternité.

Le Comité Exécutif de Dassault Systèmes est constitué de 2 femmes et 7 hommes, le Conseil d'administration de 2 femmes et 8 hommes.

Dassault Systèmes veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination dans les différentes juridictions dans lesquelles il emploie des collaborateurs. Les cas de la France et des Etats-Unis sont évoqués ci-après à titre d'exemple.

France

L'accord relatif à l'égalité et la mixité professionnelle entre hommes et femmes applicable au sein de Dassault Systèmes SA a été renouvelé et signé le 10 avril 2012. Il porte sur les thèmes suivants : embauche et développement de la mixité professionnelle, politique de rémunération et égalité salariale entre les femmes et les hommes, promotion et évolution professionnelle, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, actions de sensibilisation et de communication en faveur de l'évolution des mentalités et des pratiques.

Par ailleurs, afin d'analyser le positionnement des femmes et des hommes au sein de Dassault Systèmes SA, et de définir les actions à mener visant à supprimer les inégalités, le Groupe rédige chaque année un rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes. Il est accessible sur le site intranet de l'entreprise depuis 2010.

Dassault Systèmes Provence SAS dispose d'un accord sur la promotion de la diversité et a négocié un accord sur l'égalité entre hommes et femmes en 2012 (signé le 15 janvier 2013).

Le 28 février 2012, Dassault Data Services SAS a signé un accord sur l'égalité entre hommes et femmes portant principalement sur 4 domaines : l'embauche, la promotion professionnelle, la rémunération et plus précisément la réduction des écarts entre hommes et femmes, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Un plan d'action en faveur de l'égalité des hommes et des femmes, qui a été présenté au Comité d'entreprise d'Exalead SA et a recueilli l'avis favorable de ce dernier en août 2012, se concentre sur 3 axes principaux : le recrutement, la formation et le développement professionnel, et l'articulation entre activité professionnelle et exercice de responsabilité familiale. Le bilan sera présenté au Comité d'entreprise en 2013.

Il n'existe pas d'accord spécifique concernant ce sujet au sein de la société SolidWorks Europe SARL.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le Groupe veille à se conformer aux réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (recrutement, formation, promotion, rémunération, licenciement ou toute autre décision liée au travail) en particulierité au Titre VII de la réglementation fédérale « *Civil Rights Act* ». Il transmet chaque année aux autorités américaines des rapports de conformité avec ces réglementations (rapports *EEO1*, *Vet100* et *Affirmative Action*).

Insertion des travailleurs en situation de handicap

Les sociétés françaises, américaines, canadiennes, japonaises, anglaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient 84 % des salariés du Groupe, sont soumises à des lois spécifiques, en particulier en matière d'insertion des travailleurs en situation de handicap.

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

En 2012, Dassault Systèmes a conduit différentes actions en faveur des personnes en situation de handicap.

France

L'accord mis en place en 2003 au sein de Dassault Systèmes SA en faveur de l'insertion des travailleurs en situation de handicap, créant des conditions favorables à leur intégration, a été renouvelé en 2007 pour 3 ans. Un accord conclu en décembre 2009 pour la période 2010-2012 prévoit des engagements chiffrés en matière de recrutement, de formation et de budget.

Ces accords témoignent de la volonté de Dassault Systèmes SA de faire du recrutement, de la formation et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap un axe important de sa politique. Ainsi, le nombre de collaborateurs dans cette situation a été multiplié par 5 depuis 2003. Au 31 décembre 2012, 34 personnes en situation de handicap dont 8 avec un handicap lourd étaient salariées de Dassault Systèmes SA, 19 d'entre elles étaient ingénieurs et cadres. Au cours de l'année 2012, 6 étudiants en situation de handicap ont été accueillis en stage ou en apprentissage et 37 stagiaires demandeurs d'emploi ont été formés. Par ailleurs, de nombreuses actions de communication interne et de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap ont été menées (vidéos, articles, interviews, bandes dessinées de sensibilisation sur le statut de ces collaborateurs, etc.).

Un nouvel accord relatif à l'insertion et à l'emploi des personnes en situation de handicap pour les années 2013-2015 a été conclu avec l'ensemble des organisations syndicales le 21 décembre 2012.

L'accessibilité du 3DS Paris Campus aux personnes en situation de handicap a été particulièrement étudiée lors de la construction des bâtiments (qualité des sols, portes, mobiliers, signalétique Eo-Guidage, boucle magnétique, salles de conférences accessibles, aménagements des sas au niveau des parkings, etc.).

Depuis 2011, Dassault Data Services SAS s'engage annuellement à mettre en œuvre des mesures favorisant l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En 2012, un focus particulier a été apporté pour faire évoluer les perceptions relatives aux personnes en situation de handicap (refonte du site externe pour favoriser le recrutement, participation à des forums, formation des managers, sensibilisation interne).

Il n'existe pas d'accord particulier concernant ce sujet chez Dassault Systèmes Provence SAS, SolidWorks Europe SARL et Exalead SA.

Etats-Unis

Les réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (voir la section ci-dessus « Egalité professionnelle hommes / femmes ») sont applicables aux cas de discrimination envers les collaborateurs en situation de handicap, mais interdisent d'enquêter sur le handicap des salariés de telle sorte qu'aucune donnée statistique ne peut être communiquée.

Seniors

L'accord relatif à l'emploi des seniors au sein de Dassault Systèmes SA, mis en place en janvier 2010, s'inscrit dans le cadre du nouvel environnement normatif et de la politique sociale de Dassault Systèmes. Cet accord instaure une dynamique de réflexion sur les seniors dans l'entreprise. Les parties à l'accord sont convenues d'être particulièrement attentives au maintien dans l'emploi des seniors, à leur gestion de carrière et à leur évolution professionnelle. La commission de suivi de l'accord s'est réunie le 14 mars 2012 pour étudier les actions en faveur du maintien dans l'emploi des seniors.

Un accord relatif à l'emploi des seniors a également été mis en place au sein de Dassault Data Services SAS, Dassault Systèmes Provence SAS et un plan d'action d'entreprise existe chez SolidWorks Europe SARL ainsi que chez Exalead SA.

2.1.9 Œuvres sociales et relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

Œuvres sociales

En France, Dassault Systèmes SA subventionne son Comité d'entreprise à hauteur de 5,2 % de sa masse salariale brute de l'année en cours, répartis à raison de 5,0 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement. En 2012, le Comité d'entreprise a ainsi reçu 7,9 millions d'euros, contre un peu plus de 7,1 millions d'euros en 2011 et 6,2 millions d'euros en 2010.

Ce montant annuel alloué par Dassault Systèmes permet de proposer aux salariés, ainsi qu'à leurs conjoint et enfants, un très large éventail d'activités sociales et culturelles comprenant de nombreuses sections allant du sport aux arts, et de distribuer des contributions financières comme par exemple, pour les vacances, la scolarité des enfants et l'adhésion à des clubs.

Dassault Data Services SAS et Dassault Systèmes Provence SAS subventionnent leur Comité d'entreprise à hauteur de 1,5 % de leur masse salariale brute de l'année en cours, soit 1,3 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement.

Relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

Contribution du Groupe en matière d'emploi

Dassault Systèmes est implanté dans 37 pays et s'attache à recruter une majorité de collaborateurs localement. Au 31 décembre 2012, plus des deux tiers des 8 101 salariés du Groupe étaient localisés hors de France et le Groupe comptait des collaborateurs originaires de 105 pays différents.

Relations du Groupe avec l'enseignement secondaire et supérieur

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, le Groupe a établi des relations privilégiées avec le monde de l'enseignement secondaire et supérieur et ce, depuis de nombreuses années. Pour faciliter l'innovation pédagogique par l'usage de ses technologies, Dassault Systèmes collabore avec des écoles, des lycées, des instituts technologiques, des universités et des grandes écoles à travers le monde. Le programme de partenariat académique de Dassault Systèmes comprend diverses actions propres à chacune de ses marques, mises en œuvre via un site internet dédié à la mise à disposition participative de ressources éducatives, la délivrance de certifications, ainsi que par des partenariats divers. Chaque année, plus de deux millions d'étudiants se familiarisent avec les technologies PLM et SOLIDWORKS.

En 2012, le Groupe s'est attaché à poursuivre ses initiatives visant à :

- susciter des vocations pour les sciences et les technologies, et contribuer à enrayer la désaffection des jeunes pour ces disciplines dans les pays développés avec (i) des initiatives de parrainage et de participation aux travaux d'associations (de l'*American Society for Engineering Education* – ASEE – et de la Société Européenne pour la Formation des Ingénieurs – SEFI – par exemple), (ii) le soutien d'équipes de lycéens ou de collégiens engagées dans des concours multidisciplinaires comme « Course en cours », qui s'adressent à des collégiens et lycéens, et qui les conduisent, dans le cadre de l'enseignement et des clubs, à concevoir avec les logiciels CATIA ou SOLIDWORKS, fabriquer, tester et faire concourir des voitures de Formule 1 miniatures. Initiée en 2006 comme projet de réussite éducative, cette initiative maintient son niveau de participation à son plus haut niveau, soit 11 500 élèves sur l'ensemble du territoire français ;
- améliorer l'employabilité des diplômés issus des différentes filières éducatives en leur donnant accès aux solutions PLM du Groupe. Cette expertise doit permettre de répondre rapidement aux besoins des 12 secteurs d'activité auxquels s'adressent les produits et solutions de Dassault Systèmes. Le besoin d'ingénieurs combinant connaissances techniques acquises lors d'un cursus scolaire et connaissance des outils PLM de Dassault Systèmes et des méthodes mises en œuvre chez ses clients industriels, est en forte croissance dans les pays émergents. En collaboration avec le Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'entreprise a étendu son réseau de « *PLM Competency Center* » à l'université Cape Peninsula en Afrique du Sud. Dans le cadre du projet de recherche « EUGENE » de la Commission européenne, Dassault Systèmes a fourni une étude approfondie sur les méthodes d'alignement des parcours de formation d'ingénieurs sur les besoins des employeurs ;
- préparer les étudiants à leur futur emploi en leur proposant, dans 10 langues différentes, des certifications qui leur permettent d'acquérir des compétences fondamentales en matière d'ingénierie de conception. SOLIDWORKS propose ainsi des programmes spécialisés pour les équipes de courses de véhicules tout-terrain, de voitures de course de petite cylindrée, d'avions ou encore de courses hybrides, intégrant l'apprentissage d'un processus de conception et d'analyse. Le Groupe est l'un des partenaires fondateurs de l'association *Unmanned Vehicle Systems International* (AUVSI) qui fournit des logiciels pour des véhicules intelligents sans pilote, qu'ils soient terrestres, volants ou submersibles, et pour des systèmes robotiques. SOLIDWORKS permet enfin aux élèves de la filière développement durable d'optimiser le choix des matériaux et des procédés de fabrication afin de préserver la planète ;
- introduire de nouvelles méthodes d'enseignement s'appuyant sur l'utilisation de modèles virtuels très bien adaptés aux modes d'interaction et d'apprentissage des étudiants actuels. Le Groupe a ainsi été retenu en France comme fournisseur de technologies dans les projets financés par le Ministère de l'Education Nationale (projet « Virtualiteach » pour l'équipement de lycées en environnements d'apprentissage immersifs avec 3DVIA) ou par l'Agence Nationale de la Recherche (projet PLACIS de développement de l'enseignement de l'ingénierie collaborative des systèmes avec CATIA, ENOVIA, DELMIA et 3DSWYM).

L'activité d'innovation pédagogique s'est renforcée en 2012 par la mise à disposition de méthodes nouvelles permettant à des enseignants d'insérer facilement des contenus 3D dans leur matériel de cours et à des éditeurs de livres scolaires d'étendre leurs manuels avec des contenus 3D en ligne.

Le blog « SOLIDWORKS STEM Teacher » et la communauté académique de Dassault Systèmes « 3DS Academy » sur Internet permettent de partager des supports pédagogiques pour toutes les marques de Dassault Systèmes, avec des enseignants de tous niveaux.

Dassault Systèmes, en partenariat avec le département de pédagogie ILUMENS et la Fondation Paris Descartes, a apporté son soutien à une grande cause de santé et d'intérêt public en concevant deux expériences 3D. En un an, l'expérience 3D StayingAlive a ainsi permis de

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

former plus de 15 000 personnes aux gestes qui sauvent. BornToBeAlive (www.borntobealive.fr) est une seconde expérience 3D en temps réel qui permet de mieux expliquer les différentes étapes de la naissance et de l'accouchement. Dans un environnement 3D, les futurs parents peuvent ainsi se familiariser avec l'univers de la maternité et visiter la salle de naissance et mieux comprendre le fonctionnement des appareils. Ils peuvent également se former aux gestes qui permettront de contribuer à réduire le stress le jour de l'accouchement. Une communauté est également disponible pour permettre d'en savoir plus, de dialoguer avec les spécialistes, discuter avec des sages femmes ou des médecins.

Implication du Groupe dans le développement durable

Dassault Systèmes est impliqué dans la communauté associative, aux fins de soutien de l'économie numérique et de promotion de l'innovation durable. Ainsi, pour favoriser le développement de l'économie numérique en France et en Europe, Dassault Systèmes est membre fondateur de l'AFDEL (Association Française Des Editeurs de Logiciels). L'objectif de cette association est de promouvoir l'industrie de l'édition de logiciels, en tant qu'industrie permettant une croissance durable. Dassault Systèmes soutient également la fondation Vilette-Entreprise d'Univscience en France, dont l'objectif est de promouvoir et d'encourager la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes et du grand public. Dans le monde, les différentes marques de Dassault Systèmes sont également impliquées dans le tissu associatif local. La plupart des filiales du Groupe organisent des démarches contribuant au développement durable au sein de leur communauté, comme des journées de bénévolat auprès d'associations locales organisées par les collaborateurs de SIMULIA, la collecte de denrées alimentaires par les collaborateurs de DELMIA, la subvention d'un orphelinat par les collaborateurs de Dassault Systèmes en Chine, ou encore la participation à la course PanMassachussets Challenge, événement destiné à collecter des fonds au profit d'un institut de soins et de recherche (le Dana Farber Cancer Institute).

Enfin, le Groupe a mené un projet de soutien à l'enseignement et au développement économique au Rwanda. A son lancement, l'initiative avait pour vocation le développement des compétences des étudiants pour l'utilisation de programmes de CAO, SOLIDWORKS faisant donation de licences et de programmes pédagogiques. Cette initiative s'est finalement transformée en une assistance à la structuration et à la gestion d'activités de services de modélisation, puis en une aide à la génération de demande pour ce type de services.

Autres thématiques sociétales

Compte tenu de l'activité et de l'implantation géographique de Dassault Systèmes, les impacts en matière de développement régional et sur les populations riveraines ou locales, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des clients, ainsi que les actions engagées en faveur des droits de l'homme ne font pas l'objet d'un reporting.

2.1.10 Table de concordance

Article R. 225-105-1 du Code de commerce	Paragraphes	Page
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1.3	36, 37, 38
Embauches et licenciements	2.1.3	39
Rémunération	2.1.5	42
Organisation du temps de travail	2.1.4	41
Absentéisme	2.1.4	41
Organisation du dialogue social et procédures d'information et de consultation du personnel et négociation avec celui-ci	2.1.6	43
Bilan des accords collectifs	2.1.6	43
Conditions de santé et de sécurité au travail	2.1.6	44
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	2.1.6	44
Accidents du travail, fréquence et gravité ainsi que maladies professionnelles	2.1.6	44
Politiques mises en œuvre en matière de formation	2.1.7	45
Nombre total d'heures de formation	2.1.7	45
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1.8	47
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.1.8	47
Politique de lutte contre les discriminations	2.1.8	46
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1.8	47
Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.1.8	46
Elimination du travail forcé ou obligatoire	2.1.8	47
Abolition effective du travail des enfants	2.1.8	47
Impact territorial, économique et social de l'activité	2.1.9	49
Relations entretenues avec les personnes et organisations intéressées par l'activité de la société, partenariat et mécénat	2.1.9	48
Sous-traitance et fournisseurs : responsabilité sociale	2.1.3	40
Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	2.1.9	50

Dassault Systèmes tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social relatif à Dassault Systèmes SA prévu par les articles L. 2323-68 et suivants du nouveau Code du travail.

2.2 Responsabilité environnementale

2.2.1 Risques industriels et liés à l'environnement

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités :

- Une grande partie des actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur les plans industriels et environnementaux ;
- Aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ni ne répond aux critères de la directive SEVESO en Europe sur les sites à risques en raison de substances dangereuses, ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement) ;
- Le Groupe n'estime pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme,
- Les activités de Dassault Systèmes n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité, et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptibles de gêner le voisinage. En outre le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Le seul élément pour lequel le Groupe estime qu'il existe un risque environnemental mineur, ne pouvant avoir aucun impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats, est l'existence de réserves de fioul stockées sur le 3DS Paris Campus et sur le 3DS Boston Campus pour alimenter les groupes électrogènes en cas de coupure électrique.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux ne sont pas significatifs et sont intégrés dans les différents postes d'investissements et de charges des états financiers consolidés.

En 2012, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans ces comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Afin d'anticiper les risques réglementaires liés à l'environnement, Dassault Systèmes effectue une veille des réglementations environnementales pouvant impacter son activité.

2.2.2 Rapport environnemental

2.2.2.1 Dassault Systèmes et les enjeux environnementaux

En dépit du faible impact environnemental de ses activités, le Groupe, conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement, a porté le développement durable au cœur de ses missions, avec une stratégie fondée sur l'innovation durable, et a mis en place une stratégie d'optimisation et de transformation de ses opérations pour la réduction de son empreinte environnementale.

3DEXPERIENCE for Sustainability : la plateforme de Dassault Systèmes au service du développement durable

Avec sa plateforme 3DEXPERIENCE for Sustainability, Dassault Systèmes apporte de la valeur ajoutée à plusieurs de ses expériences industrielles, dans le but d'aider ses clients à atteindre leurs objectifs de développement durable.

La plateforme 3DEXPERIENCE permet aux entreprises innovantes de comprendre réellement l'impact de leurs produits et leurs processus sur les hommes et sur l'environnement.

Écoconception et modélisation 3D

Afin de réduire l'impact du produit sur l'environnement, il convient en premier lieu de déterminer son impact dès la phase de conception. Les applications SOLIDWORKS, CATIA et GEOVIA permettent aux concepteurs de prendre des décisions éclairées. Par exemple, SOLIDWORKS Sustainability est un tableau de bord intégré pour l'évaluation du cycle de vie d'un produit, qui permet aux concepteurs et ingénieurs d'estimer les implications environnementales de chaque décision de conception, d'un bout à l'autre du cycle de vie, en mesurant des indicateurs environnementaux standards, tels que l'empreinte carbone ou la consommation d'énergie. Un fabricant de

meublier de bureau a ainsi adopté SOLIDWORKS Sustainability pour calculer l'impact environnemental de ses meubles personnalisés afin que ses clients puissent sélectionner les options les plus respectueuses de l'environnement.

Une production écologique des produits et leur simulation

Nos clients font confiance aux logiciels de Dassault Systèmes pour donner vie à leurs produits grâce à la réalisation de prototypes virtuels et à la fabrication numérique de leurs concepts. Ainsi, l'application DELMIA, permet de prototyper virtuellement les lignes de production et d'assemblage, et ainsi supprimer les essais physiques générateurs de déchets. L'application SIMULIA, permet quant à elle d'optimiser l'utilisation des matériaux et des matières premières tout en conservant les caractéristiques techniques du produit par la réalisation de simulation virtuelle. Un concepteur d'emballages a ainsi fait appel aux solutions de Dassault Systèmes pour réduire de 27 % l'utilisation de résines tout en préservant la résistance de ses produits. Enfin, l'application 3DVIA aide les sociétés à communiquer en toute transparence d'un bout à l'autre de l'entreprise, ce qui réduit le temps, l'énergie et les matériaux consacrés à la gestion de la documentation technique.

Gestion des données environnementales pour la veille informationnelle

La disponibilité des informations environnementales représente l'un des principaux défis auxquels les entreprises sont confrontées dans la mesure et le suivi de leur performance environnementale. L'application EXALEAD permet la gestion des données environnementales structurées et non structurées, et apporte aux entreprises l'aide décisionnelle indispensable pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement durable et de réduction de leurs impacts environnementaux. L'écoute sociale (*social listening*) est au cœur du succès de ces stratégies de développement durable. Avec l'application NETVIBES, les entreprises peuvent évaluer la sensibilité du public à leurs campagnes de marketing écologique, et suivre les programmes d'innovation durable de leurs concurrents.

Une communauté au service de la collaboration sociale

Enfin, l'engagement de nombreux partenaires, en interne comme à l'extérieur des entreprises, est déterminant pour le succès des stratégies de développement durable. L'application 3DSWYM permet aux employés et aux parties prenantes extérieures de collaborer de manière transversale pour relever les défis du développement durable au sein de chaque fonction de l'entreprise. L'application ENOVIA permet d'exploiter la chaîne logistique aux fins de traçabilité et pour mesurer les impacts dans l'entreprise étendue.

Dassault Systèmes fournit des expériences à toutes les industries afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de performance environnementale. Concernant le secteur des hautes technologies par exemple, les clients de Dassault Systèmes sont confrontés à des défis aussi bien technologiques qu'écologiques : demande en constante évolution, production en grande série, ou complexité croissante des produits. Ces défis peuvent être relevés grâce à la plateforme 3DEXPERIENCE for Sustainability. La plateforme permet aux entreprises de hautes technologies de mettre en place des processus pour atteindre leurs objectifs de performance environnementale :

- L'écoute sociale (*social listening*) pour suivre les tendances en matière de développement durable, telles que l'évolution des réglementations environnementales ou les préférences du grand public dans le secteur des hautes technologies ;
- L'écoconception pour calculer et réduire l'impact environnemental du produit tels que son empreinte carbone, sa consommation énergétique et les effets des matériaux dangereux sur la santé, tout en conservant ses qualités et performances ;
- L'éco-ingénierie pour la réalisation de prototypes virtuels et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, avec notamment les tests de performances des produits électroniques à usage grand public, et la gestion des « métaux de guerre » utilisés dans des produits électroniques (étain, tantale, tungstène et or) ;
- La production écologique, pour les activités écoresponsables et la responsabilité élargie des producteurs, avec notamment le respect de la réglementation DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) applicable aux déchets des produits électriques et électroniques ;
- La définition de spécifications pour les matériaux (materials intelligence), afin de garantir la conformité aux réglementations et aux normes environnementales, dont le respect de la directive RoHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances) applicable à la réduction de l'utilisation de substances nocives et la participation au programme EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques).

Prise en compte de la dimension environnementale dans les choix d'implantation du Groupe

La volonté de Dassault Systèmes de limiter son impact sur l'environnement se traduit également dans les récents choix d'implantation de ses activités :

3DS Paris Campus

Le siège mondial de Dassault Systèmes à Vélizy-Villacoublay a obtenu la certification Haute Qualité Environnementale (HQE) « NF bâtiments tertiaires Démarche HQE » ainsi qu'un score « très performant » dans cinq domaines environnementaux (l'eau, l'énergie, le bâtiment et son environnement immédiat, le chantier et la maintenance), au lieu des trois domaines requis pour la certification HQE.

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

L'optimisation de la consommation énergétique sur le 3DS Paris Campus repose sur différentes technologies :

- *En matière de serveurs informatiques* : la chaleur dégagée par les nombreux serveurs informatiques est utilisée pour chauffer une grande partie de l'air sanitaire du site ;
- *En matière d'éclairage* : Dassault Systèmes économise l'énergie en associant des détecteurs de déplacements et de lumière naturelle à des composants d'éclairage à haut rendement. A titre d'exemple, les lampes choisies sont 30 % plus efficaces que les éclairages fluorescents et cinq fois plus efficaces que les lampes à incandescence, pour une durée de vie 12 à 15 fois supérieure ;
- *En matière de maintenance* : la régie qui supervise la consommation énergétique est informatisée et centralisée permettant ainsi la localisation de toute fuite ou panne et l'accélération des réparations pour éviter des déperditions énergétiques.

D'une manière générale, Dassault Systèmes a veillé à inclure des spécifications en matière de développement durable dans les cahiers des charges pour les appels d'offres destinés aux prestataires du 3DS Paris Campus. En particulier, le cahier des charges pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage impose au prestataire d'utiliser des produits non toxiques.

Dassault Systèmes veille, dans la mesure du possible, à travailler avec des entreprises qui sont certifiées ou en voie de certifications ISO 9001 et 14001. A titre d'exemple, le Groupe a mis en place un suivi en temps réel des incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments du 3DS Paris Campus avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001.

3DS Boston Campus

Le 3DS Boston Campus a obtenu la certification américaine LEED Gold attribuée aux immeubles conçus dans l'objectif d'optimiser la performance environnementale des bâtiments, et construits selon des critères environnementaux stricts. 61 000 tonnes de matériaux concassés (béton, maçonnerie, acier, verre) et 2 000 tonnes d'acier recyclé ont été utilisés comme remblais pour la construction de cet immeuble, et plus de 75 % des matériaux existants ont été réutilisés.

Pour optimiser sa consommation d'énergie, le 3DS Boston Campus est équipé de chaudières à condensation, d'une climatisation à haut rendement et de capteurs de lumière.

Gouvernance

Le département RSE « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » est responsable du processus de *reporting* environnemental, de la définition du plan de réduction de l'impact environnemental du Groupe et de la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du développement durable.

En 2012, Dassault Systèmes a constitué une nouvelle équipe afin de renforcer le processus de reporting environnemental et les actions menées pour réduire l'impact environnemental du Groupe. Dans chacune des zones géographiques, un « *Sustainability Leader* » a été nommé. Ce dernier est garant de la collecte des données environnementales, de l'audit des informations environnementales de sa région, du suivi des indicateurs environnementaux, et de la mise en place du système de management environnemental local. Chaque *Sustainability Leader* a constitué une « *Green Team* » composée de collaborateurs volontaires, au sein de chaque site. Cette *Green Team* contribue à la mise en place d'actions pour réduire l'impact environnemental du site, tant par des actions au niveau de l'organisation des fonctions supports de Dassault Systèmes que par des actions de sensibilisation des collaborateurs et de formation aux écogestes.

Conséquences environnementales de la politique de transport du Groupe

L'activité d'éditeur de logiciels relevant du secteur tertiaire, le transport est la principale source émettrice de gaz à effet de serre pour le Groupe.

La politique « voyage » mise en œuvre au sein de Dassault Systèmes permet de limiter l'impact environnemental des déplacements. Selon cette politique, les collaborateurs doivent privilégier les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que les déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à 3 heures et la classe économique pour les voyages en avion (l'empreinte carbone de la classe affaires étant largement supérieure à celle de la classe économique).

L'impact des voyages en termes d'émission de gaz à effet de serre est présenté au paragraphe 2.2.2.4 « Emissions de gaz à effet de serre ».

Prise en compte de la dimension environnementale dans la politique de gestion du parc informatique du Groupe

Dassault Systèmes attache beaucoup d'importance à la gestion environnementale de son parc informatique, aussi bien en ce qui concerne son utilisation que son recyclage. Ce parc informatique, labellisé « *Energy Star* », comprend des postes fixes, des ordinateurs portables et des serveurs de centre de données. Lors de l'achat de nouveaux matériels, le Groupe privilégie les labels environnementaux tels que « *Energy Star* » et « *TCO* », labels reconnus au niveau international.

Le recyclage du parc informatique est généralement assuré par des entreprises ou associations respectant les normes environnementales locales en vigueur pour ce qui concerne le traitement des déchets électroniques. La gestion de la fin de vie du parc informatique est présentée au paragraphe 2.2.2.3 « Indicateurs environnementaux du Groupe – Traitement des déchets ».

Sensibilisation des collaborateurs du Groupe

Dassault Systèmes poursuit sa politique de sensibilisation constante de ses collaborateurs en les associant aux mesures prises pour économiser l'eau et l'énergie par la présentation d'écogestes et de technologies susceptibles de réduire les impacts environnementaux des activités du Groupe.

Par exemple, la *Green Team* de la zone Amérique du Nord a mis en place la collecte et le recyclage des déchets électroniques et a renforcé les actions de recyclage des déchets courants au sein de leur site. La sensibilisation des collaborateurs par la *Green Team* aux enjeux du recyclage a conduit certains services à réduire leur consommation de papier, en mettant en place un système d'archivage électronique des documents, ce qui permet d'économiser plus de 65 000 feuilles de papier par an.

La semaine de communication dédiée au développement durable instaurée en 2010 a été reconduite en 2012 sur le 3DS Paris Campus, avec une présentation du bilan carbone du campus par le département RSE. Ce département a également réalisé un séminaire sur le développement durable pour former les *Sustainability Leaders* (voir la section ci-dessus « Gouvernance ») nouvellement nommés, aux enjeux environnementaux spécifiques de Dassault Systèmes.

En 2011, le Groupe avait lancé sur son réseau interne la communauté en ligne « *DS Global Green Team* » pour permettre aux collaborateurs d'échanger sur les enjeux environnementaux chez Dassault Systèmes. En 2012, cette initiative s'est poursuivie et regroupe 180 collaborateurs.

2.2.2.2 Méthodologie du reporting environnemental

Protocole de reporting environnemental et périmètre

Dassault Systèmes a conçu son « Protocole de reporting environnemental » en 2010. Il définit :

- les indicateurs environnementaux du Groupe ainsi que la méthodologie de collecte et de calcul des informations environnementales ;
- le périmètre de collecte des données environnementales.

En application des dispositions de l'article 225 de la loi dite « Grenelle II », le périmètre cible du reporting environnemental couvre Dassault Systèmes SA et l'ensemble des sociétés contrôlées à plus de 50 % étant précisé que sont exclues du périmètre du reporting environnemental de 2012 :

- les sociétés acquises en cours de période (Gemcom, Netvibes, SquareClock), qui ne seront intégrées qu'en 2013 (après une année complète d'exploitation) ;
- les sociétés cédées durant l'exercice (Transcat PLM GmbH) ;
- les données environnementales de la société Delmia Solutions Private Ltd, fusionnée en 2012 avec la société 3DPLM Ltd (détenue à moins de 50 %). Cette variation de périmètre impacte les données environnementales de la zone Asie. Les données 2011 excluant les consommations de Delmia Solutions Private Ltd sont communiquées afin d'assurer la comparabilité des indicateurs dans le temps.

Dans le cadre du processus d'amélioration de la qualité et de la pertinence des informations communiquées dans le reporting environnemental, le Groupe a décidé en 2012, après analyse des consommations de l'ensemble de ses sites de ne plus collecter les données environnementales des bureaux comprenant moins de 40 collaborateurs, ces derniers ayant un impact environnemental mineur à l'échelle du Groupe. Sur ces nouvelles bases, le reporting environnemental couvre 81 % des collaborateurs du Groupe en 2012 contre 98 % en 2011.

Les variations constatées entre 2011 et 2012 doivent être interprétées avec prudence dans la mesure où des variations de périmètre importantes sont intervenues.

Les indicateurs environnementaux ainsi déterminés pour 2012 sont présentés au paragraphe 2.2.2.3 « Indicateurs environnementaux du Groupe ».

Le reporting environnemental du Groupe sera susceptible d'évoluer dans le cadre du processus d'amélioration continue engagé par le Groupe ou pour tenir compte des modifications de la réglementation applicable.

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Collecte et consolidation des données environnementales

Les données environnementales ont été collectées par les *Sustainability Leaders* et consolidées par le département RSE, sur la base du Protocole de *reporting* environnemental et des réponses aux questionnaires adressés aux *Green teams*. Sur certains aspects tels que les voyages d'affaires et les données relatives aux déchets électroniques, des prestataires extérieurs ont également été sollicités.

Limites du reporting environnemental

Lorsque les informations ne peuvent être produites sur des bases de consommations réelles (notamment pour les sites dont les charges liées à la consommation d'eau et d'électricité sont incluses dans le loyer), le Protocole de *reporting* environnemental précise la démarche à suivre pour effectuer les estimations nécessaires (par exemple : une estimation de la consommation en eau et en énergie est réalisée sur la base des moyennes observées sur les autres sites de la zone géographique au prorata du nombre de salariés ou de mètres carrés occupés). Les consommations réelles peuvent ainsi être différentes de celles issues des estimations et hypothèses ainsi retenues.

En ce qui concerne le traitement des déchets, les collectes sont assurées par les mairies ou les collectivités locales pour la plupart des filiales. Or, celles-ci ne fournissent aucune information sur les déchets collectés, rendant impossible toute information sur le tonnage des déchets générés par l'activité. Dassault Systèmes a toutefois interrogé l'ensemble de ses filiales incluses dans le périmètre de *reporting* 2012 pour savoir si elles pratiquaient le tri sélectif. Le Groupe produit de ce fait une information sur le pourcentage de sites effectuant le tri sélectif et non sur les quantités de déchets traités (voir le paragraphe 2.2.2.3 « Indicateurs environnementaux du Groupe – Traitement des déchets »).

2.2.2.3 Indicateurs environnementaux du Groupe

Pour les indicateurs environnementaux présentés ci-après, Dassault Systèmes détaille plus précisément les données relatives au 3DS Paris Campus, siège social et principal site du Groupe. Il convient de préciser qu'en juillet 2011, environ 450 collaborateurs travaillant sur le site ont déménagé dans un immeuble situé à proximité. Les données relatives au 3DS Paris Campus citées ci-dessous ne prennent plus en compte la consommation de ces salariés suite à leur déménagement.

Consommations du Groupe

Consommation en énergie

L'information ci-après concerne la consommation d'électricité et, depuis 2012, la consommation de gaz naturel des sites et des centres de données de Dassault Systèmes. La consommation de gaz naturel représente 6,7 % de la consommation totale d'énergie. Le Groupe n'a pas recours à la production d'énergie renouvelable sur ses sites, mais a inclus dans certains de ses contrats d'énergie, l'achat d'électricité issue d'énergie renouvelable, pour le site du 3DS Boston Campus par exemple.

Consommation d'énergie (en MWh)	Exercice 2012	Exercice 2011 excluant Delmia Solutions Private Ltd	Exercice 2011
Europe	30 700	27 800	27 800
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	21 400	15 800	15 800
Amériques	20 900	16 000	16 000
Asie	2 800	2 900	4 200
Total	54 400	46 700	48 000

Les données relatives à la consommation d'énergie du 3DS Paris Campus appellent la remarque suivante : le fournisseur d'énergie du 3DS Paris Campus, s'est aperçu fin 2011 que les compteurs d'électricité de 2 des 4 bâtiments du Campus n'avaient pas été correctement activés. La consommation relevée et facturée a été, de ce fait, minorée en 2011 et ce, depuis l'installation de Dassault Systèmes dans ces locaux. Les données produites dans le tableau ci-dessus correspondent à la consommation relevée et facturée pour chaque année.

L'augmentation de la consommation d'électricité dans la zone Amériques s'explique notamment par l'intégration de la consommation de gaz naturel dans l'information donnée ci-dessus.

Dassault Systèmes a localisé une partie de ses serveurs au sein de plusieurs centres de données dans le monde. La consommation énergétique de ces centres de données est incluse dans la consommation totale d'électricité ci-dessus. Le centre le plus important avait connu des modifications majeures en 2010 avec la « virtualisation » de ses serveurs, c'est-à-dire le remplacement de plusieurs serveurs physiques par un seul serveur virtuel de haute densité. La « virtualisation » des serveurs conduit à une meilleure utilisation du matériel, à un gain de place dans le centre de données et à une réduction de la puissance consommée par l'infrastructure, donc à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le pourcentage de serveurs virtualisés dans le monde a été estimé à 28 % en 2009 selon l'étude

Gartner. Dassault Systèmes est très en avance dans ce domaine avec plus de 80 % des serveurs de son principal centre de données aujourd'hui virtualisés.

Consommation en eau

Consommation en eau (en m³)	Exercice 2012	Exercice 2011
Europe	24 100	31 900
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	<i>19 000</i>	<i>19 500</i>
Amériques	22 900	20 300
Asie	3 600	3 200
Total	50 600	55 400

Les données relatives à la consommation en eau ci-dessus sont pour partie produites sur la base d'estimations, susceptibles de diverger des données réelles (voir le paragraphe 2.2.2.2 « Méthodologie du reporting environnemental – Limites du reporting environnemental »).

Consommation de papier et emballages

Consommation de papier (en tonnes)	Exercice 2012	Exercice 2011
Europe	31	58
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	<i>22</i>	<i>24</i>
Amériques	16	23
Asie	10	19
Total	57	100

Sur le 3DS Paris Campus, la consommation totale de papier s'est élevée à 22 tonnes en 2012 contre 24 tonnes en 2011, et la consommation a diminué de 2 kg par collaborateur. Cette diminution s'explique notamment par la dématérialisation de toutes les procédures des moyens généraux.

Sur le 3DS Paris Campus, le papier utilisé est certifié « FSC écolabel », garantissant la gestion durable des forêts. Dans le monde, 76 % des collaborateurs utilisent du papier 100 % recyclé ou du papier certifié « FSC » ou « PEFC écolabel », contre 65 % en 2011.

Les emballages utilisés correspondent principalement à ceux des logiciels édités par le Groupe. Le fournisseur responsable de l'emballage se conforme à la réglementation « REACH » (« Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals »), et a obtenu le label « Imprim'Vert » pour son imprimerie (qui certifie, entre autres, la non-utilisation de produits toxiques et le tri des déchets) ; il propose un produit 100 % recyclable et biodégradable.

Pour les autres zones géographiques, les données 2012 et 2011 ne sont pas comparables (voir le paragraphe 2.2.2.2 « Méthodologie du reporting environnemental – Protocole de reporting environnemental et périmètre »).

Traitement des déchets

Déchets courants

Du fait de son activité, Dassault Systèmes génère principalement des déchets banals courants (produits alimentaires), ainsi que du papier, du carton et du plastique. Le Groupe ne produit aucun déchet dangereux.

Le tableau ci-après indique le pourcentage de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif, par zone géographique :

Pourcentage des collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif	Exercice 2012	Exercice 2011
Europe	94 %	76 %
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	<i>100 %</i>	<i>100 %</i>
Amériques	98 %	93 %
Asie	91 %	100 %
% de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif dans le monde	94 %	85 %

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

En 2012, le Groupe a poursuivi ses efforts de mise en place du tri sélectif sur ses sites européens et américains.

Sur le 3DS Paris Campus, l'entreprise prestataire qui assure la collecte des déchets est certifiée ISO 9001 dans ses agences, et ISO 14001 sur tous ses lieux de traitement des déchets. Elle effectue le tri sélectif et la collecte des papiers et des cartons, ramasse une fois par trimestre les objets encombrants et a mis à disposition une collecte de piles. Les déchets banals du 3DS Paris Campus sont revalorisés énergétiquement par l'entreprise prestataire.

Dans le reste du monde, l'année 2012 est marquée par la mise en place du tri sélectif pour un plus grand nombre de collaborateurs, notamment en Europe.

<i>Traitement des déchets du 3DS Paris Campus</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Déchets banals non recyclés (en tonnes)	73	72
Déchets recyclés papier/carton (en tonnes)	75	68
% de déchets banals recyclés	51 %	49 %

La proportion de déchets recyclés a été améliorée sur le 3DS Paris Campus et est passée de 49 % en 2011 à 51 % en 2012.

Déchets spécifiques

<i>Quantité de DEEE(*) détruits (en kg)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Europe	40	500
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	–	–
Amériques	–	900
Asie	–	1 700
Total	40	3 100

(*) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

<i>Quantité de DEEE recyclés selon les normes environnementales (en kg)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Europe	11 400	6 900
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	<i>10 400</i>	<i>6 300</i>
Amériques	7 000	–
Asie	1 200	100
Total	19 600	7 000

En 2012, le Groupe a poursuivi sa démarche de recyclage des ordinateurs, la quantité d'ordinateurs détruits étant à présent minime.

En 2012, sur le 3DS Paris Campus, 10 400 kilogrammes de matériels informatiques ont été recyclés par une association dédiée à l'accompagnement et à la réinsertion de personnes en situation de handicap. 3DS Paris Campus centralise la majorité des ordinateurs à recycler en provenance des sites européens de Dassault Systèmes, c'est pourquoi le tonnage de DEEE y est prépondérant.

La gestion des déchets électroniques constituait l'un des objectifs d'amélioration prioritaire de l'empreinte environnementale du Groupe en 2012. Chaque *Sustainability Leader* avait pour objectif de mettre en place le recyclage de ces déchets dans son périmètre. L'objectif a été atteint. En 2012, Dassault Systèmes confie le recyclage à des prestataires spécialisés pour 99,9 % de son matériel, par rapport à 70 % en 2011.

2.2.2.4 Emissions de gaz à effet de serre

Pour le calcul de son empreinte carbone au niveau mondial, Dassault Systèmes utilise la méthodologie du « *GHG Protocol* » (« *GreenHouse Gas Protocol* »). Cette méthode d'évaluation des gaz à effet de serre a été lancée en 2001 par le « *World Business Council for Sustainable Development* » (« *WBCSD* ») et le « *World Resource Institute* » (« *WRI* »). Elle est développée en partenariat avec des entreprises, des organisations non gouvernementales et des gouvernements, afin de créer un cadre commun de comptabilité et de *reporting*, et des outils de mesure et d'actions pour lutter contre le changement climatique.

Le *GHG Protocol* découpe le périmètre opérationnel des émissions de gaz à effet de serre de la façon suivante :

- **Scope 1** : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise ;
- **Scope 2** : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité ;
- **Scope 3** : toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne étendue des fournisseurs au transport des biens et des personnes.

Les informations utilisées pour évaluer l'impact carbone mondial du Groupe couvrent un périmètre représentant 81 % de ses collaborateurs. Les résultats sont les suivants :

	2012	2011
	Emissions en TeCO ₂	Emissions en TeCO ₂
Scope 1		
Emissions dues à la combustion de gaz naturel et fioul sur site	640	1 460
Emissions totales dues au déplacement des véhicules de fonction	1 640	3 140
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Europe	1 510	3 000
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en zone Amériques	–	10
Emissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Asie	130	130
Emissions dues à l'usage de réfrigérants	410	220
Total scope 1	2 690	4 820
Scope 2		
Emissions totales dues à l'achat d'électricité	10 290	12 240
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Europe	2 990	3 180
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en zone Amériques	5 850	6 310
Emissions totales dues à l'achat d'électricité en Asie	1 450	2 750 ^(*)
Total scope 2	10 290	12 240
Scope 3		
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs en avion dans le cadre professionnel	17 840	18 120
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Europe	6 050	4 750
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en zone Amériques	8 860	10 540
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Asie	2 930	2 830
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs en train dans le cadre professionnel	1 490	2 260
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Europe	210	270
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en zone Amériques	10	10
Emissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Asie	1 270	1 980
Emissions totales dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle dans le cadre professionnel	2 630	3 670
Emissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Europe	880	1 900
Emissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en zone Amériques	1 310	1 130
Emissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Asie	440	640
Total scope 3	21 960	24 050
Total des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2 + 3)	34 940	41 110

(*) Hors Delmia Solutions Private Ltd, les émissions totales dues à l'achat d'électricité en Asie étaient de 1 560 TeCO₂ en 2011.

La diminution des émissions de gaz à effet de serre est principalement due au changement du périmètre du *reporting* environnemental (voir le paragraphe 2.2.2.2 « Méthodologie du *reporting* environnemental – Protocole de *reporting* environnemental et périmètre »).

2 Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

2.2.2.5 Table de concordance

Article R. 225-105-1 du Code de commerce	Rapport environnemental	Page
Consommation des ressources en eau	2.2.2.3	57
Consommation des ressources en énergie	2.2.2.3	56
Consommation de matières premières	2.2.2.3	57
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	2.2.2.1	52
Recours aux énergies renouvelables	2.2.2.1	52
Conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol	2.2.1 et 2.2.2.1	52
Nuisances sonores et olfactives	2.2.1	52
Traitement des déchets	2.2.2.3	57
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre écologique, aux milieux naturels	2.2.1 et 2.2.2.1	52
Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	2.2.1	52
Démarches d'évaluation ou de certifications entreprises en matière d'environnement	2.2.2	52
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de Dassault Systèmes sur l'environnement	2.2.1	52
Existence au sein de Dassault Systèmes de services internes de gestion de l'environnement	2.2.2.1	54
Formation et information des salariés	2.2.2.1	55
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	2.2.1	52
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement	2.2.1	52
Eléments assignés aux filiales à l'étranger	2.2.2.1	52

2.3 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Dassault Systèmes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société Dassault Systèmes et disponibles au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

A noter que s'agissant d'un premier exercice de vérification, notre rapport ne porte que sur les informations communiquées au titre de l'exercice 2012.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société Dassault Systèmes ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les chapitres 2.1.2 (pour les informations sociales) et 2.2.2.2 (pour les informations environnementales) du Document de référence.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester (effectifs, embauches, accidents du travail et de trajet, nombre total d'heures de formation, quantités d'ordinateurs (portables et fixes) détruits et recyclés, consommation d'énergie, émissions de GES) et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau du site que nous avons sélectionné (3DS Paris Campus, Vélizy, France – Dassault Systèmes SA) en fonction de sa contribution aux indicateurs consolidés et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages pour vérifier la correcte application des procédures.L'échantillon ainsi sélectionné représente 24 % des effectifs et entre 44 % et 53 % des informations quantitatives environnementales testées.
 - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société Dassault Systèmes et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

Commentaires sur le Référentiel et les Informations

Le Référentiel et les Informations appellent de notre part les commentaires suivants :

- Concernant le périmètre de consolidation des Informations :
 - Comme précisé au paragraphe 2.2.2.2 du Document de référence, les règles de reporting de la société Dassault Systèmes conduisent à ne pas consolider les informations environnementales associées à 19 % des effectifs du Groupe.
 - Comme précisé au paragraphe 2.1.2 du Document de référence, le périmètre de consolidation varie selon les informations sociales et peut dans certains cas représenter moins de la moitié des effectifs du Groupe.
- Les variations constatées entre 2011 et 2012 pour les informations environnementales doivent être interprétées avec prudence dans la mesure où des variations de périmètre importantes sont intervenues.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 28 mars 2013

Le Vérificateur Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés
Département Développement durable

Eric Mugnier

CHAPITRE 3 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE, DU RESULTAT ET DES TENDANCES

3.1 Examen de la situation financière et du résultat

3.1.1 Présentation générale

Le résumé du résultat des opérations dans le paragraphe 3.1.1.1 « Résumé de l'exercice 2012 » présente certains éléments des résultats financiers du Groupe pour 2012 en normes IFRS. Ce résumé, l'information financière complémentaire non-IFRS et les explications plus détaillées qui les accompagnent, doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de Dassault Systèmes et leurs annexes présentés au paragraphe 4.1 « Etats financiers consolidés ».

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, le Groupe prend en compte une information financière complémentaire non-IFRS qui exclut (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels acquis, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options, (iv) certains autres produits et charges opérationnels, nets, (v) certains éléments financiers non récurrents et (vi) certains effets fiscaux non récurrents ainsi que les effets impôt des ajustements évoqués ci-avant. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés du Groupe et de leurs annexes est présenté ci-dessous au paragraphe 3.1.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Lorsque le Groupe estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Lorsque des éléments d'information sont exprimés ci-après « à taux de change constants », les résultats de l'exercice précédent sont tout d'abord recalculés sur la base des taux de change moyens de l'exercice le plus récent, puis comparés aux résultats de l'exercice le plus récent. Tous les éléments d'information à taux de change constants sont fournis sur une base estimée. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et non-IFRS.

3.1.1.1 Résumé de l'exercice 2012

Dassault Systèmes, « *The 3DEXPERIENCE Company* », propose aux entreprises et aux hommes des univers virtuels en 3D qui leur permettent d'imaginer des innovations durables. Ses solutions, pour lesquelles le Groupe est leader dans le monde, transforment la manière de concevoir, de produire et d'accompagner les produits. Les solutions collaboratives de Dassault Systèmes favorisent l'innovation sociale en accroissant la capacité du monde virtuel à améliorer le monde réel. Le Groupe apporte sa valeur ajoutée à plus de 170 000 clients de toutes tailles, répartis dans 12 secteurs d'activité, dans plus de 140 pays.

L'année 2012 constitue un tournant majeur pour le Groupe avec l'avènement du nouveau Dassault Systèmes, « *The 3DEXPERIENCE Company* », et le lancement de sa stratégie de *Social Industry Experiences*. En lien avec sa nouvelle stratégie, le Groupe a étendu ses objectifs afin de proposer aux entreprises et aux particuliers, grâce à la 3DEXPERIENCE, des univers leur permettant d'imaginer des innovations durables capables de mettre en harmonie le produit, la nature et la vie.

Des investissements et des transformations majeurs ont été réalisés cette année, notamment avec la 3DEXPERIENCE qui a guidé toute la stratégie du Groupe, la stratégie « produits » ainsi que la structure de l'organisation, ce qui a permis au Groupe de se positionner sur une taille de marché estimée à 32 milliards de dollars américains, soit potentiellement le double du marché PLM actuel du Groupe. En 2012, le Groupe a lancé pour la première fois des *industry solutions experiences* au nombre de 12. Grâce à ces offres combinant applications et technologies adaptées aux besoins spécifiques de chacune des industries cibles du Groupe, les clients peuvent plus facilement tirer profit des solutions provenant de différentes marques du Groupe.

2012 a été une année record en termes de chiffre d'affaires, de résultats, de marge opérationnelle et de flux de trésorerie opérationnels. La performance financière de 2012 reflète la capacité du Groupe à mettre en œuvre une stratégie ambitieuse tout en restant concentré sur la performance opérationnelle.

Le Groupe a réalisé, dans le cadre de sa stratégie 3DEXPERIENCE, trois acquisitions au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 281,5 millions d'euros, net de la trésorerie acquise. Parmi ces acquisitions figure en particulier Gemcom, qui permet au Groupe d'étendre son champ d'action au secteur des Ressources naturelles. Par ailleurs, le Groupe a acquis Netvibes, une plateforme internet proposant

3 Examen de la situation financière, du résultat et des tendances

aux entreprises et aux consommateurs des technologies de veille en temps réel au moyen de tableaux de bord personnalisés, et SquareClock, qui développe des solutions d'aménagement en 3D disponibles sur le *cloud*.

De plus, le Groupe a cédé en 2012 Transcat PLM GmbH, sa filiale de ventes et services, et partenaire de développement logiciel auprès des entreprises de toutes tailles en Allemagne et en Slovaquie. Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un rachat par ses dirigeants.

Synthèse de l'exercice 2012 (toutes les comparaisons de croissance du chiffre d'affaires sont présentées à taux de change constants)

- **Chiffre d'affaires** : La croissance de 9 % du chiffre d'affaires total IFRS et non-IFRS provient essentiellement de l'augmentation des ventes de logiciels (+9 % en IFRS et +10 % en non-IFRS). Les ventes de logiciels représentent 91 % du chiffre d'affaires total. Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres a, quant à lui, progressé de 7 %. Les résultats de l'exercice 2012 tiennent compte de l'acquisition de Gemcom et de la cession de Transcat PLM GmbH. En excluant l'impact de ces transactions, le chiffre d'affaires IFRS et non-IFRS de Dassault Systèmes aurait progressé de 8 %.
- **Secteurs d'activité** : Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a bénéficié d'une bonne dynamique de ses secteurs les plus importants, Transport et Mobilité et Equipements industriels, ainsi que d'une progression dans d'autres secteurs ciblés tels que Biens de consommation – Distribution, Energie et Procédés, et Architecture, Ingénierie et Construction. Avec l'acquisition de Gemcom en 2012, le Groupe est désormais présent dans le secteur des Ressources naturelles.
- **Activité par zone géographique** : L'Asie a connu la croissance la plus forte avec un taux de 13 %, suivi de l'Europe avec +8 % et de la zone Amériques avec +7 %. Les pays à forte croissance ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 16 % et représentent 12 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Parmi ces pays à forte croissance figurent aussi bien des pays à titre individuel que des marchés régionaux, tels que la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, l'Amérique Latine, la Russie et la Communauté des Etats Indépendants.
- **Croissance de l'activité** : Le solide modèle de licences de logiciels du Groupe donne aux clients la possibilité de choisir entre, soit l'acquisition de nouvelles licences, soit des locations de licences, soit la combinaison des deux. La dynamique d'activité du Groupe au cours de l'exercice 2012 se retrouve à la fois dans les ventes de nouvelles licences qui ont progressé de 9 %, et dans les ventes de licences périodiques (locations) qui ont progressé de 17 % et contribuent au chiffre d'affaires logiciel récurrent.
- **Chiffre d'affaires logiciel récurrent** : Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a progressé de 9 % (en IFRS) et 10 % (en non-IFRS), bénéficiant d'une augmentation de l'activité de maintenance provenant des ventes de nouvelles licences, des taux de renouvellement élevés et d'une progression des ventes de licences périodiques (locations). Sur l'exercice 2012, le chiffre d'affaires logiciel récurrent représente 71 % du chiffre d'affaires total.
- **Résultat opérationnel** : Le Groupe a enregistré une forte croissance de son résultat opérationnel, conséquence d'une hausse de ses ventes et d'une amélioration de sa marge opérationnelle. Ces chiffres reflètent la concentration continue du Groupe sur la performance opérationnelle. Le résultat opérationnel IFRS a augmenté de 17 % pour atteindre 501,0 millions d'euros, tandis que la marge opérationnelle IFRS s'est améliorée de 70 points de base, pour s'établir à 24,7 %. De même, le résultat opérationnel non-IFRS a progressé de 19 %, à 644,3 millions d'euros, avec une marge opérationnelle non-IFRS en hausse de 120 points de base, à 31,6 %.
- **Résultat net** : Le bénéfice net dilué par action (« BNPA ») a augmenté de 14 %, à 2,66 euros (en IFRS), et de 15 %, à 3,37 euros (en non-IFRS). Cette amélioration du BNPA en IFRS et en non-IFRS reflète une hausse du chiffre d'affaires, du taux de marge et du résultat financier, partiellement compensée par une augmentation du taux effectif d'impôt.
- **Flux de trésorerie** : La trésorerie nette provenant des activités opérationnelles a progressé de 25,6 %, passant de 450,9 millions d'euros en 2011 à 566,3 millions d'euros en 2012. Cette évolution traduit une hausse du résultat net et une amélioration significative du besoin en fonds de roulement en 2012. Cette trésorerie a principalement servi à réaliser des acquisitions pour un montant net de 281,5 millions d'euros, à rembourser des emprunts à hauteur de 264,7 millions d'euros, à payer 87,8 millions d'euros de dividendes, à racheter 75,1 millions d'actions et à acquérir des immobilisations corporelles pour 34,9 millions d'euros.

Perspectives 2013

Le Groupe entame l'exercice 2013 avec une organisation renforcée et une force de ventes accrue.

Le Groupe maintient une position prudente concernant l'environnement macroéconomique global, avec des tendances différentes en fonction des différents marchés régionaux, à l'instar de ce qu'il a pu observer dans son activité au cours du second semestre 2012.

Pour plus d'information sur les objectifs financiers préliminaires pour 2013, voir le paragraphe 3.2 « Objectifs financiers » et pour plus d'information sur les risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, voir le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ».

3.1.1.2 Information financière complémentaire non-IFRS

Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont fondées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, le Groupe ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires non-IFRS. Comme expliqué plus en détail ci-après, les données financières complémentaires non-IFRS excluent les effets suivants : le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution d'actions de performance et de stock-options, les autres produits et charges opérationnels, nets, certains éléments financiers non récurrents, l'impact fiscal des retraitements non-IFRS, et certains effets fiscaux non récurrents. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, le Groupe estime que ces données complémentaires non-IFRS fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction utilise des données financières complémentaires non-IFRS, associées à son information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, prendre des décisions opérationnelles, planifier et fixer ses objectifs pour les périodes à venir. En particulier, la rémunération des cadres dirigeants du Groupe est notamment assise sur la performance de son activité mesurée en fonction des données financières complémentaires non-IFRS. Le Groupe estime que les données complémentaires non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle du Groupe à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires non-IFRS. Sont exclus de ces dernières :

- *le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions* : selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés par l'acquéreur au moment de l'intégration dans les comptes afin de refléter la valeur de marché des obligations de support client liées aux contrats acquis à cette occasion. Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires en normes IFRS de Dassault Systèmes pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par ce contrat, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. Le Groupe estime que la mesure non-IFRS du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction du Groupe car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées du Groupe et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières non-IFRS fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future du Groupe, qui ne nécessitera plus de traitement comptable des produits constatés d'avance, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires non-IFRS reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires.

- *l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des technologies acquises* : selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels doit être comptabilisé en fonction de la valeur de marché des actifs et amorti sur la totalité de leur durée d'utilité (que ces derniers aient été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, ou de l'acquisition de technologies ou d'autres actifs incorporels).

Les données financières complémentaires non-IFRS du Groupe excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. Le Groupe impute le coût de la technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que le Groupe engage généralement la plupart de ses coûts de R&D avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire non-IFRS fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies du Groupe, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, le Groupe estime que les données financières complémentaires non-IFRS offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis, pour lesquels les charges d'amortissement sont exclues, contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti.

3 Examen de la situation financière, du résultat et des tendances

- *la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options* : selon les normes comptables IFRS, le Groupe est tenu d'enregistrer dans son compte de résultat une charge liée à l'attribution aux salariés d'actions de performance et de stock-options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments, amortie sur la durée d'emploi du collaborateur en échange de cette attribution.

Le Groupe exclut la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options de ses données financières complémentaires non-IFRS car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte une telle charge. Par conséquent, en excluant cette charge de ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe participe à la cohérence des outils de valorisation des investisseurs et analystes financiers. La direction du Groupe tient également compte de cette information complémentaire non-IFRS excluant la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options lors de l'analyse de la performance opérationnelle du Groupe, puisque la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles du Groupe.

Néanmoins, l'attribution d'actions de performance et de stock-options est l'une des composantes de la rémunération des salariés du Groupe. En excluant la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options, les données financières complémentaires non-IFRS ne reflètent pas le coût total que représentent le recrutement, la motivation et la fidélisation du personnel du Groupe. La charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options constitue une charge récurrente.

- *les autres produits et charges opérationnels, nets* : selon les normes comptables IFRS, le Groupe a constaté d'autres produits et charges opérationnels, comprenant l'impact des restructurations, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les coûts directs relatifs aux acquisitions, ainsi que les coûts de fermeture de sites et de déménagement.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet des autres produits et charges opérationnels, nets en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, les autres produits et charges opérationnels, nets sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes.

- *certains éléments financiers non récurrents* : Selon les normes comptables IFRS, le Groupe a constaté d'autres produits et charges financiers, comprenant principalement les gains ou pertes réalisés lors de la prise de contrôle d'entités dans lesquelles le Groupe détenait préalablement une participation, les plus ou moins values de cession de titres et la dépréciation des titres non consolidés.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet de certains produits et charges financiers en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, ces autres produits et charges financiers sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes.

- *certains effets fiscaux non récurrents* : Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a restructuré certaines activités, ce qui a eu pour conséquence la comptabilisation immédiate d'un ajustement de ses impôts différés actifs. Les états financiers IFRS du Groupe intègrent l'impact de ces effets fiscaux non récurrents.

Dans son information supplémentaire non-IFRS pour 2012, le Groupe a exclu les effets fiscaux non récurrents compte tenu de leur nature inhabituelle en termes qualitatifs. En effet, le Groupe ne prévoit pas que de tels effets fiscaux puissent survenir régulièrement dans le cadre de ses activités normales. Par conséquent, le Groupe considère que l'exclusion de ces effets fiscaux non récurrents de l'information financière non-IFRS permet aux investisseurs de mieux comprendre les tendances de sa performance opérationnelle. Le Groupe considère également que l'exclusion de certains effets fiscaux non récurrents facilite la comparaison de son taux effectif d'impôt entre différentes périodes.

Cependant, ces effets fiscaux non récurrents sont une composante de la charge d'impôt du Groupe. En excluant leurs effets, l'information supplémentaire non-IFRS sous-évalue la charge d'impôt sur le résultat. Ces effets fiscaux ponctuels ne constituent pas une charge récurrente.

Le tableau ci-après détaille l'information financière complémentaire non-IFRS. Ce tableau présente également les informations financières en normes IFRS correspondantes ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données non-IFRS.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	Exercices clos les 31 décembre						Variation	
	2012 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2012 non-IFRS	2011 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2011 non-IFRS	IFRS	non-IFRS ⁽²⁾
Chiffre d'affaires total	2 028,3	10,2	2 038,5	1 783,0	0,5	1 783,5	14 %	14 %
Chiffre d'affaires total par activité								
Ventes de logiciels	1 843,2	10,2	1 853,4	1 616,9	0,5	1 617,4	14 %	15 %
Prestations de services et autres	185,1	–	185,1	166,1	–	166,1	11 %	11 %
Chiffre d'affaires total par zone géographique								
Amériques	564,3	3,0	567,3	488,8	–	488,8	15 %	16 %
Europe	908,9	2,0	910,9	827,1	0,2	827,3	10 %	10 %
Asie	555,1	5,2	560,3	467,1	0,3	467,4	19 %	20 %
Chiffre d'affaires total par segment								
PLM	1 625,1	10,2	1 635,3	1 442,0	0,5	1 442,5	13 %	13 %
SOLIDWORKS	403,2	–	403,2	341,0	–	341,0	18 %	18 %
Charges opérationnelles	1 527,3	(133,1)	1 394,2	1 355,1	(114,2)	1 240,9	13 %	12 %
Charge d'attribution d'actions de performance et de stock-options	(36,8)	36,8	–	(20,7)	20,7	–	78 %	–
Amortissement des actifs incorporels acquis	(93,7)	93,7	–	(83,6)	83,6	–	12 %	–
Autres produits et charges opérationnels, nets	(2,6)	2,6	–	(9,9)	9,9	–	(74)%	–
Résultat opérationnel	501,0	143,3	644,3	427,9	114,7	542,6	17 %	19 %
PLM	322,2	143,2	465,4	283,5	112,2	395,7	14 %	18 %
SOLIDWORKS	178,8	0,1	178,9	144,4	2,5	146,9	24 %	22 %
Marge opérationnelle	24,7 %		31,6 %	24,0 %		30,4 %		
PLM	19,8 %		28,5 %	19,7 %		27,4 %		
SOLIDWORKS	44,3 %		44,4 %	42,3 %		43,1 %		
Produits (charges) financiers et autres, nets	18,1	(7,4)	10,7	0,4	(2,4)	(2,0)		
Résultat avant impôt	519,1	135,9	655,0	429,0	112,3	541,3	21 %	21 %
Charge d'impôt sur le résultat	(180,3)	(46,2)	(226,5)	(138,5)	(39,1)	(177,6)	30 %	28 %
(dont effet fiscaux non récurrents liés à certaines restructurations)	(5,0)	5,0	–	–	–	–		
Intérêts minoritaires	(4,0)	–	(4,0)	(1,3)	(0,3)	(1,6)		
Résultat net part du Groupe	334,8	89,7	424,5	289,2	72,9	362,1	16 %	17 %
Résultat net dilué par action⁽³⁾	2,66	0,71	3,37	2,33	0,59	2,92	14 %	15 %

(1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements aux données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) tous les retraitements aux données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des actifs incorporels acquis, des coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options et des charges sociales associées (tel que détaillé ci-dessous), et des autres produits et charges opérationnels, nets, (iii) tous les retraitements aux produits et charges financiers et autres, nets correspondent à l'exclusion de certains éléments non récurrents inclus dans les produits et charges financiers et autres, nets et (iv) tous les retraitements aux données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements, plus, en ce qui concerne le résultat net et le résultat net dilué par action, l'impact fiscal des retraitements ci-dessus et en 2012, certains effets fiscaux non récurrents.

(en millions d'euros)	Exercices clos les 31 décembre					
	2012 IFRS	Retraitements	2012 non-IFRS	2011 IFRS	Retraitements	2011 non-IFRS
Coût des ventes	267,0	(0,6)	266,4	249,4	(0,6)	248,8
Frais de recherche et développement	368,1	(14,2)	353,9	329,3	(10,1)	319,2
Frais commerciaux	632,6	(11,0)	621,6	535,3	(5,5)	529,8
Frais généraux et administratifs	163,3	(11,0)	152,3	147,6	(4,5)	143,1
Charge d'attribution d'actions de performance et de stock-options		(36,8)			(20,7)	

3

Examen de la situation financière, du résultat et des tendances

- (2) Le pourcentage de variation non-IFRS compare les données non-IFRS pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, la variation non-IFRS compare la donnée non-IFRS à la donnée IFRS correspondante.
- (3) Sur la base d'une moyenne pondérée de 125,9 millions d'actions diluées en 2012 et de 124,0 millions d'actions diluées en 2011.

3.1.1.3 Principaux principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux principes comptables IFRS. La préparation de ces comptes exige que le Groupe adopte certaines hypothèses et estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations selon les hypothèses retenues. Le Groupe estime que les principes comptables essentiels suivants, entre autres, affectent les décisions et estimations les plus significatives utilisées dans la préparation des comptes consolidés : comptabilisation du chiffre d'affaires, coût des ventes de logiciels, frais de R&D, allocation du prix d'achat dans le cadre de regroupements d'entreprises, goodwill et autres actifs incorporels, et impôts. Pour une description de ces principes et méthodes comptables, voir la Note 2 aux comptes consolidés.

3.1.2 Données consolidées : Comparaison 2012-2011

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total réalisé par le Groupe provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, représentant 91 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2012 ainsi que (ii) des prestations de services et autres qui ont représenté 9 % du chiffre d'affaires total en 2012.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2012	Evolution en %	Evolution en %, à taux de change constants	Exercice clos le 31 décembre 2011
Chiffre d'affaires total	2 028,3	14 %	9 %	1 783,0
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 843,2	14 %	9 %	1 616,9
Prestations de services et autres	185,1	11 %	7 %	166,1
Chiffre d'affaires total par zone géographique⁽¹⁾				
Amériques	564,3	15 %	7 %	488,8
Europe	908,9	10 %	8 %	827,1
Asie	555,1	19 %	13 %	467,1
Chiffre d'affaires total par segment				
PLM	1 625,1	13 %	8 %	1 442,0
SOLIDWORKS	403,2	18 %	12 %	341,0

- (1) Les marchés nationaux les plus importants pour le Groupe en termes de chiffre d'affaires sont les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne et la France. Voir la Note 3 aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires total a augmenté de 245,3 millions d'euros, soit une hausse de 13,8 % résultant principalement d'une croissance de 14,0 % des ventes de logiciels (+226,3 millions d'euros) et de 11,4 % des prestations de services et autres (+19,0 millions d'euros). A taux de change constants, le chiffre d'affaires total a progressé d'environ 9 %, avec des ventes de logiciels et des prestations de services et autres qui ont augmenté respectivement d'environ 9 % et 7 %. Les résultats de 2012 incluent l'acquisition de Gemcom et la vente de Transcat PLM GmbH. En excluant l'effet sur 6 mois de ces transactions, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe se serait établie à 8 % à taux de change constants à comparer au taux de 9 % en données publiées.

De même, le chiffre d'affaires total non-IFRS a augmenté de 14,3 %, et d'environ 9 % à taux de change constants, pour atteindre 2,04 milliards d'euros en 2012, par rapport à 1,78 milliard d'euros en 2011. Cette évolution résulte principalement de la progression du chiffre d'affaires logiciel non-IFRS de 14,6 %, et d'environ 10 % à taux de change constants.

La progression du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires logiciel est supérieure d'environ 5 points de pourcentage par rapport à la progression à taux de change constants. Ce différentiel résulte principalement d'un affaiblissement de 8 % de l'euro par rapport au dollar américain, ainsi que vis-à-vis du yen japonais. Le cours moyen du dollar américain par rapport à l'euro était de 1,28 dollar américain pour

1,00 euro en 2012, contre 1,39 dollar américain pour 1,00 euro en 2011. De même, le cours moyen du yen japonais par rapport à l'euro était de 102,5 yen japonais pour 1,00 euro en 2012 contre 111,0 yen japonais pour 1,00 euro en 2011.

En pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe en 2012, la part de l'Europe s'est élevée à 45 % (47 % en 2011), celle de la zone Amériques à 28 % (27 % en 2011) et celle de l'Asie à 27 % (26 % en 2011). A taux de change constants, l'Asie, l'Europe et la zone Amériques ont contribué à hauteur respectivement de 39 %, 40 % et 21 % à la croissance des ventes du Groupe.

- L'Asie a été la région présentant la meilleure performance, avec une hausse de son chiffre d'affaires de 13 % (14 % en non-IFRS) à taux de change constants, reflet d'une reprise des investissements de la part des clients japonais et d'une croissance forte en Chine et en Corée du Sud ;
- Avec un chiffre d'affaires en hausse de 8 % à taux de change constants, l'Europe a réalisé une bonne progression, portée par l'Allemagne et la France, malgré le ralentissement macroéconomique qui a pénalisé les résultats de cette région depuis le troisième trimestre 2012 ;
- Dans la zone Amériques, grâce à un certain nombre de gains et de reconductions de contrats dans les réseaux de vente PLM du Groupe (*3DS Business Transformation* et *3DS Value Solutions*) et à une performance satisfaisante du réseau de vente professionnel *3DS Professional channel*, le chiffre d'affaires a augmenté de 7 % à taux de change constants.

Enfin, les pays à forte croissance ont réalisé une bonne performance avec une progression de leur chiffre d'affaires de 16 % à taux de change constants, représentant 12 % du chiffre d'affaires total du Groupe, par rapport à 11 % en 2011 (le montant au titre de 2011 a été recalculé, le Groupe ayant revu en 2012 de manière plus restrictive la définition des pays à forte croissance).

Chiffre d'affaires logiciel

Le chiffre d'affaires logiciel se compose du chiffre d'affaires issu des nouvelles licences et du chiffre d'affaires récurrent lié aux licences existantes (licences périodiques), des revenus de la maintenance et du chiffre d'affaires de développement de produits. Les licences périodiques et la maintenance constituent le « chiffre d'affaires récurrent ».

Les logiciels du Groupe font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale ou unique au titre d'une licence perpétuelle, ou (ii) les licences périodiques (locations) où, pour maintenir sa licence active, le client paie des redevances périodiques. L'accès au service de maintenance et à la mise à jour ou à l'amélioration des produits nécessite le paiement de redevances qui sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires maintenance. Les licences périodiques (locations) autorisent le client à bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Le chiffre d'affaires logiciel généré par de nouveaux clients ou lié à de nouveaux contrats passés avec des clients existants, est comptabilisé dans les « licences périodiques » si le client choisit cette modalité de paiement. Le chiffre d'affaires de développement produit porte sur le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>		
Chiffre d'affaires logiciel		
Nouvelles licences	532,3	465,0
Licences périodiques, maintenance et développement produits	1 310,9	1 151,9
Total chiffre d'affaires logiciel	1 843,2	1 616,9
(% du chiffre d'affaires total)	90,9 %	90,7 %

Le chiffre d'affaires logiciel a progressé de 14,0 %, soit environ 9 % à taux de change constants (10 % en non-IFRS). Le chiffre d'affaires logiciel est en hausse de 226,3 millions d'euros, avec une amélioration des ventes de licences périodiques (locations), de la maintenance et du développement de produits de 159,0 millions d'euros et représentant 71,1 % des ventes de logiciels, et avec une augmentation des ventes de nouvelles licences de 67,3 millions d'euros et représentant 28,9 % des ventes de logiciels. Par région, l'Asie est en tête des contributeurs à cette croissance des ventes de logiciels, devant l'Europe et la zone Amériques.

Les ventes de nouvelles licences ont augmenté de 14,5 %, soit environ 9 % à taux de change constants. Cette progression de 67,3 millions d'euros des ventes de nouvelles licences traduit une forte hausse des ventes en Asie, suivie par l'Europe et la zone Amériques. SIMULIA, CATIA et SOLIDWORKS ont enregistré les plus fortes croissances de ventes de nouvelles licences.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a augmenté de 13,6 % (14,5 % en non-IFRS), soit environ 9 % à taux de change constants (10 % en non-IFRS), pour atteindre 1,30 milliard d'euros en 2012, par rapport à 1,15 milliard d'euros en 2011. Cette progression annuelle de 156,3 millions d'euros résulte d'une augmentation de l'activité de maintenance issue des ventes de nouvelles licences, ainsi que d'une

3 Examen de la situation financière, du résultat et des tendances

augmentation des ventes de licences périodiques (locations). Globalement, cette hausse du chiffre d'affaires logiciel récurrent a été homogène pour les trois zones géographiques. Les taux de renouvellement des contrats de maintenance se sont maintenus à des niveaux élevés, comparables en 2012 à ceux de 2011. D'un point de vue géographique, la croissance de l'activité de licences périodiques (locations) a été particulièrement soutenue en Europe et dans la zone Amériques. Cette progression provenait principalement de SIMULIA, CATIA et ENOVIA.

Le chiffre d'affaires lié au développement de produits est en hausse pour s'établir à 6,5 millions d'euros en 2012, à comparer à 3,8 millions d'euros en 2011.

Chiffre d'affaires prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres représente les activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie. Le Groupe comptabilise historiquement en chiffre d'affaires de services et autres les commissions provenant des opérations réalisées avec ses partenaires commerciaux. En 2012 et 2011, la quasi-totalité du chiffre d'affaires des prestations de services et autres a été générée par le segment PLM.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2012	2011
Chiffre d'affaires prestations de services et autres	185,1	166,1
(% du chiffre d'affaires total)	9,1 %	9,3 %

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres a augmenté de 11,4 % par rapport à 2011, soit environ 7 % à taux de change constants, reflétant une augmentation des contrats de service. En juin 2012, le Groupe a cédé Transcat PLM GmbH, une filiale en Allemagne, dont le chiffre d'affaires était précédemment comptabilisé en prestations de services et autres.

Charges opérationnelles

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2012	2011
Charges opérationnelles	1 527,3	1 355,1
Retraitement ⁽¹⁾	(133,1)	(114,2)
Charges opérationnelles non-IFRS⁽¹⁾	1 394,2	1 240,9

(1) Les retraitements et les données de charges opérationnelles non-IFRS qui apparaissent sur le tableau ci-dessus correspondent au retraitement des données financières du Groupe préparées conformément aux normes IFRS à l'exclusion (i) de l'amortissement des actifs incorporels acquis, (ii) des coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options ainsi que des charges sociales associées et (iii) des autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, voir le paragraphe 3.1.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Les charges opérationnelles ont augmenté de 12,7 %, soit environ 8 % à taux de change constants (en IFRS et en non-IFRS). Cette évolution résulte essentiellement d'une hausse des effectifs du Groupe, liée à des nouveaux recrutements et aux acquisitions récentes, et à des investissements pour le renforcement de la notoriété du Groupe. Cette augmentation des charges opérationnelles traduit également une hausse du taux de charges sociales en France, qui concerne principalement les accords d'intéressement et de participation mis en place par le Groupe.

Coût des ventes de produits et de services

Le coût des ventes de produits et de services comprend :

- Le coût des ventes de logiciels, qui inclut les coûts de personnel, les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés dans les produits du Groupe, les coûts de reproduction des CD, les coûts associés à la préparation des manuels utilisateurs et les frais de livraison;

- Le coût des prestations de services et autres, qui inclut principalement les frais de personnel et autres coûts liés à l'organisation et à la réalisation des prestations de conseil.

(en millions d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)	92,2	80,8
Coût des prestations de services et autres	174,8	168,6
Coût des ventes de produits et de services	267,0	249,4

Le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) est en hausse de 14,1 % (environ 8 % hors effets de change défavorables). Cette évolution résulte essentiellement d'une croissance des effectifs suite notamment aux acquisitions de Gemcom et Netvibes, d'une hausse des salaires et autres avantages, ainsi que d'une augmentation des charges de redevances, conséquence de la progression des ventes de logiciels. Le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) représentait 4,5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2012 et en 2011.

Le coût des prestations de services et autres est en hausse de 3,7 % (stable hors effets de change défavorables d'environ 4 points). La marge sur les prestations de services et autres a augmenté en 2012 pour atteindre 5,6 % contre une marge négative de (1,5) % en 2011. Cette évolution traduit notamment des améliorations opérationnelles. Le coût des prestations de services et autres représentait 8,6 % et 9,5 % du chiffre d'affaires du Groupe, respectivement en 2012 et en 2011.

Frais de recherche et de développement

Le Groupe estime que ses investissements importants réguliers en R&D constituent l'un des principaux facteurs de son succès. Ses laboratoires de recherche sont basés principalement dans trois pays, la France, les Etats-Unis et l'Inde (à travers sa filiale 3DPLM Ltd), ainsi qu'en Allemagne, en Corée du Sud, au Royaume-Uni, en Suède, en Australie et au Canada.

Les frais de R&D comprennent essentiellement les frais de personnel ainsi que les frais de location, d'amortissement et de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de R&D, le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux moyens de communication.

Les frais de R&D sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le Groupe n'immobilise en général pas ces coûts de R&D. Une petite partie des collaborateurs de R&D fournit aux clients des services de maintenance de logiciels et leur coût est inclus dans le coût des ventes de logiciels.

Les frais de R&D sont comptabilisés nets des subventions reçues de divers organismes publics visant à financer certaines activités de R&D (essentiellement les crédits d'impôt recherche en France).

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Frais de recherche et de développement	368,1	329,3
(% du chiffre d'affaires total)	18,1 %	18,5 %

Les frais de R&D ont augmenté de 11,8 % (environ 8 % hors effets de change défavorables). Cette évolution résulte principalement d'une croissance des effectifs de R&D de 6 %, d'une réduction des subventions et des divers programmes gouvernementaux touchant le domaine de la R&D (19,9 millions d'euros en 2012, contre 26,9 millions d'euros en 2011) ainsi que d'une augmentation générale des salaires et autres avantages. Le Groupe poursuit son objectif d'équilibrer ses efforts en matière de R&D entre ses trois principaux laboratoires de recherche situés en France, aux Etats-Unis et en Inde.

3 Examen de la situation financière, du résultat et des tendances

Frais commerciaux

Les frais commerciaux du Groupe comprennent principalement les frais de personnel, composés des commissions sur ventes et du personnel d'administration des ventes, les dépenses de marketing et de communication incluant les frais de publicité, les frais de déplacement et les coûts de structure du marketing tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2012	2011
Frais commerciaux	632,6	535,3
(% du chiffre d'affaires total)	31,2 %	30,0 %

Les frais commerciaux ont augmenté de 18,2 % (environ 13 % hors effets de change défavorables). Cette évolution s'explique principalement par une hausse significative des coûts de marketing suite à une campagne publicitaire mondiale, une croissance de 6 % des effectifs moyens en Marketing et Ventes, principalement liée à la mise en place d'une nouvelle organisation par industrie, des augmentations de salaires, bonus et commissions, et une hausse des frais de déplacements, d'organisation d'événements et d'autres activités de support des ventes.

Frais généraux et administratifs

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2012	2011
Frais généraux et administratifs	163,3	147,6
(% du chiffre d'affaires total)	8,1 %	8,3 %

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 10,6 % (environ 7 % hors effets de change défavorables). Cette évolution s'explique principalement par une croissance des effectifs de 8 % notamment suite aux récentes acquisitions, par une hausse des salaires annuels et autres avantages et par une nette progression des recrutements, des formations et des indemnités de départs. Ces augmentations ont été partiellement compensées par la résolution de litiges, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Amortissement des actifs incorporels acquis

Ce poste comprend principalement l'amortissement de technologies acquises, de relations clients contractuelles acquises, et des marques acquises.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2012	2011
Amortissement des actifs incorporels acquis	93,7	83,6

Les amortissements d'actifs incorporels acquis ont augmenté de 10,1 millions d'euros, reflétant principalement l'acquisition de Gemcom en 2012.

Autres produits et (charges) opérationnels, nets

Les autres produits et (charges) opérationnels, nets comprennent l'impact d'événements de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2012	2011
Autres produits et (charges) opérationnels, nets	(2,6)	(9,9)

Les autres produits et (charges) opérationnels, nets diminuent de 7,3 millions d'euros sur l'exercice 2012. Cette évolution reflète le produit de la cession de Transcat PLM GmbH pour 8,3 millions d'euros ainsi qu'une diminution de 4,5 millions d'euros des coûts de restructurations, compensant largement la hausse de 5,6 millions d'euros des coûts d'acquisition. Voir la Note 8 aux comptes consolidés.

Résultat opérationnel

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat opérationnel	501,0	427,9

En 2012, le résultat opérationnel a progressé de 17,1 %, soit 73,1 millions d'euros, par rapport à 2011. Cette évolution traduit une progression de 13,8 % du chiffre d'affaires, et dans une moindre mesure, une amélioration de la marge opérationnelle. Les charges opérationnelles ont augmenté en valeur de 12,7 %, mais diminué en proportion du chiffre d'affaires, passant de 76,0 % en 2011 à 75,3 % en 2012. Par conséquent, la marge opérationnelle s'est améliorée pour atteindre 24,7 % sur l'exercice 2012, par rapport à 24,0 % en 2011.

De même, en données non-IFRS, le résultat opérationnel a progressé de 18,7 %, pour s'établir à 644,3 millions d'euros en 2012, contre 542,6 millions d'euros en 2011. La marge opérationnelle non-IFRS s'est améliorée pour atteindre 31,6 % en 2012, par rapport à 30,4 % en 2011.

Produits (charges) financiers et autres, nets

Les produits (charges) financiers et autres, nets comprennent (i) les produits et charges d'intérêt, nets ; (ii) les gains et pertes de change, nets, résultant principalement des gains et des pertes de change réalisés et latents, relatifs aux créances et aux prêts libellés en dollars américains, yens japonais, wons coréens et yuans chinois ; et (iii) les éléments non récurrents, nets, composés essentiellement des plus ou moins-values de cession de titres non consolidés.

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros)	2012	2011
Produits (charges) financiers et autres, nets	18,1	0,4

En 2012, les produits (charges) financiers et autres, nets se composent principalement de produits d'intérêts, nets pour 13,3 millions d'euros (5,8 millions en 2011), de pertes de change pour (2,9) millions d'euros (perte de (7,9) millions d'euros en 2011) et de produits de cession de titres, nets à hauteur de 7,4 millions d'euros (2,5 millions d'euros en 2011). Il est à noter que l'augmentation des produits d'intérêt, nets résulte essentiellement d'une hausse des taux d'intérêt. Voir la Note 9 aux comptes consolidés.

En non-IFRS, les produits (charges) financiers et autres, nets s'élèvent à 10,7 millions d'euros sur l'exercice 2012, par rapport à (2,0) millions d'euros en 2011, et excluent des éléments non récurrents de 2012 et de 2011.

Impôt sur le résultat

	← Exercices clos les 31 décembre →	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2012	2011
Charge d'impôt sur le résultat	180,3	138,5
Taux effectif d'impôt consolidé	34,7 %	32,3 %

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 41,8 millions d'euros, soit 30,2 %. Cette évolution reflète une croissance de 21,0 % du résultat avant impôt et une augmentation du taux effectif d'impôt de 2,4 points, principalement suite à la baisse des crédits d'impôt reçus par le Groupe. Voir la Note 10 aux comptes consolidés pour une explication des différences entre le taux effectif d'impôt et le taux d'imposition en vigueur en France de 36,10 %.

La charge d'impôt non-IFRS a augmenté de 48,9 millions d'euros, soit 27,5 %, et s'établit à 226,5 millions d'euros à fin 2012. Cette évolution reflète là encore une croissance de 21,0 % du résultat avant impôt, ainsi qu'une augmentation du taux effectif d'impôt passant de 32,8 % en 2011 à 34,6 % en 2012.

3

Examen de la situation financière, du résultat et des tendances

Résultat net part du groupe et résultat net dilué par action

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
<i>(en millions d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)</i>		
Résultat net part du Groupe	334,8	289,2
Résultat net dilué par action	2,66	2,33
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	125,9	124,0

Le résultat net part du Groupe a progressé de 15,8 %. Cette évolution reflète une croissance de 21,0 % du résultat avant impôt partiellement compensée par une hausse du taux effectif d'impôt. Le résultat net dilué par action a augmenté de 14,2 % suite à une amélioration du résultat net part du Groupe, légèrement compensée par une progression d'environ 1,5 % du nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation.

En données non-IFRS, le résultat net a augmenté de 17,2 % pour s'établir à 424,5 millions d'euros (362,1 millions d'euros en 2011) et le résultat net dilué par action a progressé de 15,4 % pour passer de 2,92 euros par action en 2011 à 3,37 euros par action en 2012.

3.1.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité

PLM

Chiffre d'affaires

	← Exercices clos les 31 décembre →			
	2012	% du chiffre d'affaires total	2011	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
PLM	1 625,1	80,1 %	1 442,0	80,9 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – chiffre d'affaires non-IFRS	1 635,3	80,2 %	1 442,5	80,9 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées du Groupe en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, voir le paragraphe 3.1.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le chiffre d'affaires logiciel du segment PLM a augmenté de 12,9 % (13,6 % en non-IFRS), soit environ 8 % à taux de change constants (9 % en non-IFRS). La hausse de 164,1 millions d'euros des ventes de logiciels PLM résulte d'une progression des ventes des logiciels CATIA de 64,8 millions d'euros, ENOVIA de 28,6 millions d'euros et Autres PLM (SIMULIA, DELMIA, EXALEAD, 3DVIA, 3DSWYM, et GEOVIA) de 70,7 millions d'euros sur l'exercice 2012.

Le chiffre d'affaires services du segment PLM a progressé en 2012 de 11,4 %, soit environ 7 % à taux de change constants, pour s'établir à 185,1 millions d'euros. Voir également le paragraphe 3.1.2 « Données consolidées : Comparaison 2012-2011 ».

En données non-IFRS, le chiffre d'affaires logiciel CATIA a augmenté de 8,4 %, soit environ 5 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel ENOVIA a augmenté de 12,4 %, soit environ 7 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel Autres PLM a progressé de 28,5 %, soit environ 22 % à taux de change constants.

Résultat opérationnel

	Exercices clos les 31 décembre			
	2012	% du résultat opérationnel total	2011	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
PLM	322,2	64,3 %	283,5	66,3 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
PLM – résultat opérationnel non-IFRS	465,4	72,2 %	395,7	72,9 %

(1) L'information financière complémentaire non-IFRS reflète l'ajustement des données financières auditées du Groupe en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options ainsi que les charges sociales associées et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, voir le paragraphe 3.1.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel du segment PLM a augmenté de 13,6 %, reflétant essentiellement une hausse du chiffre d'affaires de 12,7 % et une amélioration de la marge opérationnelle. En données non-IFRS, le résultat opérationnel PLM a augmenté de 17,6 %, reflétant une augmentation de 13,4 % du chiffre d'affaires et une amélioration de la marge opérationnelle. La marge opérationnelle PLM a progressé, passant de 19,7 % en 2011 à 19,8 % en 2012. La marge opérationnelle en données non-IFRS passe de 27,4 % en 2011 à 28,5 % en 2012, hausse résultant des mêmes facteurs que pour l'amélioration de la marge opérationnelle consolidée.

SOLIDWORKS

Chiffre d'affaires

	Exercices clos les 31 décembre			
	2012	% du chiffre d'affaires total	2011	% du chiffre d'affaires total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
SOLIDWORKS	403,2	19,9 %	341,0	19,1 %

Le chiffre d'affaires du segment SOLIDWORKS a augmenté de 18,2 % en 2012, soit environ 12 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires SOLIDWORKS lié aux nouvelles licences a connu une croissance à deux chiffres grâce à une augmentation de 11 % du nombre d'unités qui s'établit à 52 987, à la progression des ventes multi-produits dont la gestion de données et les applications de simulation SOLIDWORKS, ainsi qu'à un développement des capacités de vente. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a connu une croissance à deux chiffres, avec la progression de l'activité de maintenance générée par les ventes de nouvelles licences et par des taux de souscriptions et de renouvellement de maintenance restés stables en 2012 par rapport à 2011.

Résultat opérationnel

	Exercices clos les 31 décembre			
	2012	% du résultat opérationnel total	2011	% du résultat opérationnel total
<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>				
Résultat opérationnel				
SOLIDWORKS	178,8	35,7 %	144,4	33,7 %
<i>Information financière complémentaire non-IFRS⁽¹⁾</i>				
SOLIDWORKS – résultat opérationnel non-IFRS	178,9	27,8 %	146,9	27,1 %

(1) L'information financière complémentaire non-IFRS reflète l'ajustement des données financières auditées du Groupe en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options ainsi que les charges sociales associées et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, voir le paragraphe 3.1.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel du segment SOLIDWORKS a augmenté de 23,8 % en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement la hausse de 18,2 % du chiffre d'affaires. Par ailleurs, la marge opérationnelle a progressé, passant de 42,3 % en 2011 à 44,3 % en 2012. De même, en données non-IFRS, le résultat opérationnel du segment SOLIDWORKS a augmenté de 21,8 % en 2012 par rapport à 2011, tandis que la marge opérationnelle s'établit à 44,4 % en 2012 contre 43,1 % en 2011.

3.1.4 Évolution des résultats trimestriels

Le chiffre d'affaires trimestriel lié aux nouvelles licences peut évoluer de manière significative, en fonction de la saisonnalité de l'activité et des processus de décision des clients. Le chiffre d'affaires du Groupe est cependant moins sujet à des variations significatives trimestrielles grâce à la part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent, qui comprend notamment la location de logiciels. Le niveau significatif du chiffre d'affaires logiciel récurrent permet de limiter l'effet de l'évolution des nouvelles licences sur le chiffre d'affaires total et sur le résultat net et doit être appréhendé comme un facteur de stabilisation.

Une part significative des ventes du Groupe est généralement réalisée au cours du dernier mois de chaque trimestre et, ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel, l'activité de vente de licences du Groupe atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel, la marge opérationnelle et le résultat net sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

En 2012, le chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 27,8 % (28,7 % en 2011), 24,6 % (24,3 % en 2011), 24,8 % (24,0 % en 2011) et 22,8 % (23,0 % en 2011) du chiffre d'affaires total du Groupe.

Il est néanmoins possible que le chiffre d'affaires trimestriel évolue de façon importante et que, combiné aux impacts des programmes d'investissements du Groupe, cette situation engendre également une variation significative du résultat net trimestriel. Voir le paragraphe 1.6.1.16 « Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe ».

3.1.5 Trésorerie et capitaux

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme s'élevèrent à 1,32 milliard d'euros au 31 décembre 2012 contre 1,42 milliard d'euros au 31 décembre 2011. La trésorerie nette du Groupe est de 1,28 milliard d'euros au 31 décembre 2012, contre 1,15 milliard d'euros au 31 décembre 2011. Elle est constituée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, moins la dette à long terme. En 2011, la dette de 200 millions d'euros, qui a été remboursée en 2012 grâce à la trésorerie disponible, était également déduite pour déterminer la trésorerie nette du Groupe. L'endettement à court terme s'élève à 25,5 millions d'euros à fin 2012, contre 228,9 millions d'euros à fin 2011. La Note 21 aux comptes consolidés présente les emprunts du Groupe et l'échéancier des paiements contractuels.

En 2012, les principales sources de liquidités de Dassault Systèmes proviennent de la trésorerie dégagée par les activités opérationnelles qui s'établissent à 566,3 millions d'euros en progression de 115,4 millions d'euros par rapport à 2011, des cessions de placements à court terme pour un montant net de 107,9 millions d'euros et de l'exercice des stock-options pour un montant de 98,7 millions d'euros. En 2012, ces flux ont été utilisés principalement pour des opérations de croissance externe pour un montant total net de 281,5 millions d'euros, des remboursements d'emprunts pour 264,7 millions d'euros, le versement de dividendes pour un montant de 87,8 millions d'euros et le rachat d'actions propres pour un montant de 75,1 millions d'euros (voir également le tableau des flux de trésorerie consolidés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes »).

En 2011, les principales sources de liquidités de Dassault Systèmes provenaient de la trésorerie dégagée par les activités opérationnelles qui s'établissaient à 450,9 millions d'euros en progression de 42,5 millions d'euros par rapport à 2010, et de l'exercice des stock-options pour un montant de 233,4 millions d'euros. En 2011, ces flux avaient été utilisés principalement pour des rachats d'actions propres pour un montant de 226,7 millions d'euros (dans le but d'annuler l'effet dilutif des stock-options exercées du fait de l'arrivée à échéance en 2011 de deux plans décennaux importants de stock-options), des acquisitions de placements à court terme pour un montant net de 103,9 millions d'euros, des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 71,4 millions d'euros, le versement de dividendes pour 65,8 millions d'euros, des opérations de croissance externe pour un montant total net de 37,4 millions d'euros, et des remboursements d'emprunts pour un montant de 26,2 millions d'euros.

L'évolution des taux de change a eu une incidence négative de 13,5 millions d'euros sur le solde de trésorerie de Dassault Systèmes au 31 décembre 2012, à comparer avec l'effet positif de 27,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placements à court terme. Les règles d'investissement sont définies par la direction financière Groupe et contrôlées par le service trésorerie de Dassault Systèmes SA.

3.2 Objectifs financiers

Le Groupe confirme les objectifs initiaux pour 2013 en données non-IFRS qui ont été annoncés le 7 février 2013, lors de la publication des résultats annuels préliminaires, non audités, pour 2012. Ces objectifs font l'objet d'estimations et de précautions détaillées ci-dessous et sont susceptibles d'être revus en fonction des évolutions des conditions de marché en 2013.

- Les objectifs initiaux de croissance du chiffre d'affaires du Groupe pour 2013 reposent sur une bonne progression du chiffre d'affaires logiciel récurrent, avec des taux de renouvellement des contrats de maintenance équivalents à leur niveau actuel, et avec la poursuite de la progression de l'activité de location de licences, et sur une progression légèrement moins forte des ventes de nouvelles licences et des prestations de services et autres.
- Les objectifs initiaux pour 2013 de croissance du chiffre d'affaires tiennent compte d'un contexte économique contrasté qui pourrait entraîner l'allongement des cycles de vente, des reports, des réductions, voire des annulations dans les dépenses d'investissements, y compris dans le secteur automobile et dans les chaînes d'approvisionnement. Voir le paragraphe 1.6.1.1 « Un environnement économique mondial incertain ».

Pour 2013, les objectifs initiaux en données non-IFRS, sont les suivants :

- Objectif de croissance du chiffre d'affaires en données non-IFRS d'environ 5 % à 7 % à taux de change constants (de 2,06 à 2,09 milliards d'euros sur la base des hypothèses de taux de change pour 2013 présentées ci-dessous) ;
- Objectif de marge opérationnelle non-IFRS d'environ 32 %, en légère progression par rapport aux 31,6 % observés en 2012 ;
- Objectif de résultat net par action non-IFRS compris dans une fourchette de 3,45 à 3,60 euros, équivalent à une croissance comprise entre 2 % à 7 % ;
- Ces objectifs sont fondés sur des hypothèses de taux de change de 1,40 dollar américain pour 1,00 euro et de 120,00 yens japonais pour 1,00 euro.

Les objectifs du Groupe sont préparés et communiqués uniquement sur la base de données non-IFRS. Les objectifs non-IFRS décrits ci-dessus ne prennent pas en compte les éléments comptables suivants et sont fondés sur les hypothèses de taux de change présentés ci-dessus : pour 2013, le montant des produits constatés d'avance, estimé à ce stade à environ 4 millions d'euros, la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options estimée à environ 35 millions d'euros et l'amortissement des actifs incorporels acquis estimé à environ 94 millions d'euros. Les objectifs ci-dessus ne prennent pas en compte l'impact des autres produits et charges opérationnels, nets. Ces estimations n'incluent pas d'éventuelles nouvelles attributions de stock-options ou d'actions de performance, ni de nouvelles acquisitions ou restructurations survenant après le 7 février 2013.

Les données figurant ci-dessus comprennent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de Dassault Systèmes. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent Document de référence et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. Les résultats et performances de Dassault Systèmes peuvent également être affectés, de manière négative et significative, par un ensemble de facteurs décrits dans le présent Document de référence. Pour plus d'information sur les risques encourus par le Groupe, voir le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ».

3.3 Informations financières intermédiaires et autres

Dassault Systèmes n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

CHAPITRE 4 – ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés et annuels présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Dassault Systèmes SA devant se tenir le 30 mai 2013.

4.1 Etats financiers consolidés

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne, les comptes consolidés 2010 et 2011 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme précisé en page 2 dudit Document.

4.1.1 Comptes consolidés et annexes

Comptes de résultat consolidés

		← Exercices clos les 31 décembre →	
	Note	2012	2011
<i>(En milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>			
Nouvelles licences		532 338	465 009
Licences périodiques, maintenance et développement de produits		1 310 859	1 151 933
Ventes de logiciels	4	1 843 197	1 616 942
Prestations de services et autres		185 145	166 101
Total chiffre d'affaires		2 028 342	1 783 043
Coût des ventes de logiciels		(92 213)	(80 842)
Coût des prestations de services et autres		(174 821)	(168 644)
Frais de recherche et de développement		(368 138)	(329 295)
Frais commerciaux		(632 566)	(535 233)
Frais généraux et administratifs		(163 341)	(147 626)
Amortissement des actifs incorporels acquis		(93 718)	(83 630)
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	(2 584)	(9 855)
Résultat opérationnel		500 961	427 918
Produits et charges d'intérêts, nets	9	13 311	5 774
Autres produits et charges financiers, nets	9	4 782	(5 399)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		–	723
Résultat avant impôt sur le résultat		519 054	429 016
Charge d'impôt sur le résultat	10	(180 225)	(138 515)
Résultat net		338 829	290 501
Dont :			
Résultat net, part du Groupe		334 821	289 184
Intérêts minoritaires		4 008	1 317
Résultat par action			
Résultat net de base par action	11	2,72	2,38
Résultat net dilué par action	11	2,66	2,33

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Etat du résultat global

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2012	2011
Résultat net		338 829	290 501
(Pertes)/Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	23	(165)	35
Gains/(Pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie	23	30 675	(7 734)
Ecart de conversion		(28 108)	39 349
(Charges)/Produits d'impôt comptabilisés en autres éléments du résultat global		(11 421)	2 855
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		(9 019)	34 505
Total résultat global, net		329 810	325 006
Dont :			
Part revenant au Groupe		328 691	324 824
Part revenant aux minoritaires		1 119	182

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilans consolidés

		← Exercices clos les 31 décembre →	
(En milliers d'euros)	Note	2012	2011
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 159 300	1 154 275
Placements à court terme	12	159 765	268 693
Clients et comptes rattachés, nets	13	457 819	494 341
Créances d'impôt sur le résultat		56 322	65 020
Autres actifs courants	13	98 180	74 384
Total actif courant		1 931 386	2 056 713
Immobilisations corporelles, nettes	14	107 843	106 601
Investissements et autres actifs non courants	15	39 839	28 619
Impôts différés actifs	10	65 308	82 995
Immobilisations incorporelles, nettes	17	671 101	593 866
Goodwill	18	788 435	647 990
Total actif non courant		1 672 526	1 460 071
Total actif		3 603 912	3 516 784
Passif et capitaux propres			
Dettes fournisseurs		90 791	99 844
Personnel et comptes rattachés		211 890	183 849
Produits constatés d'avance		484 673	492 036
Impôt sur le résultat à payer		34 708	19 568
Emprunts courants	21	25 526	228 942
Autres passifs courants	19	80 907	113 926
Total passif courant		928 495	1 138 165
Impôts différés passifs	10	76 944	59 350
Emprunts non courants	21	38 289	72 355
Autres passifs non courants	19	179 236	163 255
Total passif non courant		294 469	294 960
Capital		125 097	123 093
Primes d'émission		314 402	263 875
Actions propres		(57 399)	(36 524)
Réserves consolidées et autres réserves		2 036 065	1 763 065
Autres éléments		(53 446)	(47 316)
Total capitaux propres, part du Groupe		2 364 719	2 066 193
Intérêts minoritaires		16 229	17 466
Total capitaux propres	23	2 380 948	2 083 659
Total passif et capitaux propres		3 603 912	3 516 784

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2012	2011
Résultat net		338 829	290 501
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	24	166 224	161 855
Variation des actifs et passifs d'exploitation	24	61 245	(1 493)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		566 298	450 863
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14, 17	(40 626)	(71 358)
Acquisitions de placements à court terme		(160 198)	(420 372)
Cessions de placements à court terme		268 064	316 509
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise	16	(281 468)	(37 364)
Autres		(4 550)	(2 294)
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		(218 778)	(214 879)
Exercice de stock-options		98 699	233 369
Dividendes versés	23	(87 827)	(65 777)
Rachat d'actions propres	23	(75 136)	(226 697)
Remboursement d'emprunts	16, 21	(264 683)	(26 162)
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement		(328 947)	(85 267)
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		(13 548)	27 076
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		5 025	177 793
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 154 275	976 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		1 159 300	1 154 275
Informations complémentaires			
Impôt payé		105 397	108 634
Intérêts payés		6 432	7 247

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de variations des capitaux propres consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées et autres réserves	Autres éléments	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2011	121 333	229 865	(7 172)	1 529 721	(82 956)	1 790 791	1 016	1 791 807
Résultat global, net	–	–	–	289 184	35 640	324 824	182	325 006
Dividendes	–	–	–	(65 627)	–	(65 627)	(150)	(65 777)
Exercice de stock-options	5 190	220 753	–	–	–	225 943	–	225 943
Transactions sur actions propres	(3 430)	(186 743)	(29 352)	(7 172)	–	(226 697)	–	(226 697)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	17 290	–	17 290	–	17 290
Autres variations	–	–	–	(331)	–	(331)	16 418	16 087
Au 31 décembre 2011	123 093	263 875	(36 524)	1 763 065	(47 316)	2 066 193	17 466	2 083 659
Résultat global, net	–	–	–	334 821	(6 130)	328 691	1 119	329 810
Dividendes	–	–	–	(86 293)	–	(86 293)	(1 534)	(87 827)
Exercice de stock-options	2 625	95 757	–	–	–	98 382	–	98 382
Transactions sur actions propres	(644)	(45 230)	(20 875)	(8 387)	–	(75 136)	–	(75 136)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	25 049	–	25 049	–	25 049
Autres variations	23	–	–	7 810	–	7 833	(822)	7 011
Au 31 décembre 2012	125 097	314 402	(57 399)	2 036 065	(53 446)	2 364 719	16 229	2 380 948

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

Note 1. Description des activités du Groupe

Le « Groupe » fait référence à Dassault Systèmes SA et ses filiales. Le Groupe fournit des solutions logicielles et des services de conseil, visant à offrir à ses clients une expérience virtuelle réaliste des produits.

Les clients du Groupe appartiennent essentiellement aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Equipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation – Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la Vie ; Energie et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles, suite à l'acquisition de Gemcom en 2012 (voir la Note 16. Regroupements d'entreprises). Afin de servir ses clients, le Groupe a développé, grâce à la plateforme **3DEXPERIENCE**, un vaste portefeuille d'applications logicielles composé d'applications sociales et collaboratives, d'applications de conception en 3D, d'applications de simulation et de contenu, et d'applications de valorisation de l'information.

Dassault Systèmes SA est une société anonyme dont le siège social est situé au 10, rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur NYSE Euronext Paris. Ces comptes consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est réuni le 27 mars 2013.

Note 2. Résumé des principales méthodes comptables

Base de préparation et consolidation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tel qu'adopté par l'Union européenne. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de Dassault Systèmes SA et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les opérations et comptes intragroupes sont intégralement éliminés.

Impact des nouvelles normes comptables

Les normes, amendements et interprétations parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels et appliqués pour la première fois sur l'exercice 2012 n'ont eu aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué aucune autre norme, interprétation ou amendement par anticipation, en particulier, les amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2012 :

- Amendement à IAS 1, « Présentation des états financiers », sur la présentation des autres éléments du résultat global, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Cet amendement a un impact de présentation seulement, et le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif sur ses comptes consolidés.
- IAS 19 révisée « Avantages du personnel », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les principales modifications introduites par la révision de la norme sont : la reconnaissance immédiate de tous les gains et pertes actuariels en Autres éléments du résultat global (suppression de la méthode dite du corridor), la reconnaissance immédiate dans le compte de résultat des coûts des services passés, et la suppression de la notion de rendement attendu des actifs. L'application de la norme révisée pour

4 Etats financiers

l'exercice clos le 31 décembre 2012 aurait eu un impact à la baisse sur les capitaux propres consolidés estimé à environ 27 millions d'euros, net d'impôt, et n'aurait pas eu d'impact significatif sur le résultat net consolidé.

- Normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif de l'adoption de ces normes sur ses comptes consolidés.

Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Résumé des principales méthodes comptables

Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés annuels, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retenue des hypothèses ayant une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice, ainsi que sur l'information présentée dans les notes annexes relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels. L'estimation des provisions pour pertes, l'estimation de la durée de vie des produits, la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits et améliorations, la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits du Groupe, l'estimation de la juste valeur du goodwill, l'estimation des pertes de valeur significatives ou durables des investissements financiers, l'estimation de la juste valeur des options attribuées aux salariés, la détermination de la nature, de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés, constituent des exemples de domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers. Les résultats réels peuvent différer des estimations et hypothèses de la direction du Groupe.

Méthode de conversion

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de change de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice excepté si ce taux moyen ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change aux dates de transactions. Dans ce cas, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis aux taux du jour des transactions. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en Autres éléments.

Les résultats de change qui proviennent du règlement ou de la conversion d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de Dassault Systèmes SA ou de ses filiales sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : (1) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Nouvelles licences d'utilisation, maintenance et développement de produits – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels du Groupe. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque le Groupe reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support

maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires récurrent issu des licences périodiques, de la maintenance et du développement de produits est présenté en Ventes de logiciels dans le compte de résultat consolidé.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

Prestations de services et autres – Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé prorata temporis sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

Paiements fondés sur des actions

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charge linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. Le taux de rotation des salariés est estimé à la date d'attribution et révisé, si nécessaire, sur la période d'acquisition des droits si le taux constaté diffère de l'estimation initiale.

La juste valeur des options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs, qui ont été déterminées par la direction.

Coût des ventes de logiciels

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payées à des tiers pour des composants intégrés aux produits du Groupe, des coûts de maintenance, des coûts de reproduction des CD, et des frais d'envoi.

Frais de recherche et de développement

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits du Groupe. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges quand ils sont encourus. Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque le Groupe est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ;
- intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour l'immobilisation incorporelle ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le critère déterminant pour le Groupe est celui de la faisabilité technique car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

4 Etats financiers

Subventions publiques

Le Groupe reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement. Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si le Groupe n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer. Ces subventions sont déduites des frais de recherche et de développement ou des coûts de prestations de services et autres lorsque les activités de recherche et développement ont été réalisées et qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues.

Autres produits et charges opérationnels, nets

Le Groupe distingue les produits et charges qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Ces produits et charges comprennent l'impact des activités de restructuration et autres événements généralement non récurrents, tels que les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activité, les coûts directement attribuables aux acquisitions, certaines transactions immobilières et les coûts générés par des fermetures ou déménagements de site.

Autres produits et charges financiers, nets

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact des réévaluations des instruments financiers à leur juste valeur, les plus ou moins-values de cession et dépréciations de titres non consolidés, les gains et pertes de change sur éléments monétaires et les variations de juste valeur des instruments de couverture ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

Impôt sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Dépréciation des comptes clients et des prêts

La dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation du Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La dépréciation est déterminée en prenant en compte les difficultés financières du débiteur, les données historiques de défauts de paiement ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

Instruments financiers

Juste valeur – La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés et utilisés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur. Suivant les trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs définis par la norme révisée IFRS 7 (niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ; niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 ; niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables), la trésorerie et les équivalents de trésorerie et placements à court terme sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 1. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2. Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires, les placements sur des comptes rémunérés, et les SICAV et fonds communs de placement monétaires qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en Autres produits et charges financiers, nets.

Investissements – Les investissements comprennent principalement des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts et des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût amorti et des investissements dans des

entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le Groupe analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces dernières sont significatives ou durables, auquel cas l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité du Groupe à détenir l'investissement.

Instruments dérivés – Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de taux de change et de taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût et amorties selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes : matériel informatique, de 2 à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans ; constructions, 30 ans. Les aménagements sont amortis sur la plus courte de la durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement de la technologie acquise, des relations clients contractuelles, des logiciels et des marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilité estimées, généralement de 2 à 14 ans. Le Groupe n'a pas identifié d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée comme indéfinie.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs et passifs éventuels repris à la date d'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires.

Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur des actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition.

Le goodwill est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill indépendamment de l'allocation à ces unités génératrices de trésorerie d'autres actifs et passifs de l'entité acquise.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe. L'évolution des conditions de marché peut avoir un impact significatif sur la juste valeur des actifs et passifs et peut conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Provisions

Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légales, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes aux comptes consolidés.

Le montant des provisions comptabilisées correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre les obligations du Groupe.

Actions propres

Les instruments de capitaux propres qui sont rachetés (actions propres) sont comptabilisés au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation d'actions propres sont enregistrées en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

4 Etats financiers

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations à payer par le Groupe au titre des régimes de base et autres régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.

La méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité et de présence au sein de l'entreprise. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est constatée dans le résultat opérationnel.

Note 3. Données financières analysées par secteur opérationnel et par zone géographique

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la direction du Groupe, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. Le Groupe opère sur deux segments : PLM (« *Product Lifecycle Management* ») et SOLIDWORKS. PLM répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit jusqu'à sa fabrication et sa maintenance, en supprimant tout prototype physique. SOLIDWORKS répond aux besoins des entreprises cherchant à optimiser la conception de produits. Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note 2. Résumé des principales méthodes comptables.

La répartition par segment d'activité des données financières du Groupe est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2012			
	PLM	SOLIDWORKS	Elim.	Total
Ventes de logiciels	1 440 304	403 060	(167)	1 843 197
Prestations de services et autres	185 145	–	–	185 145
Total chiffre d'affaires	1 625 449	403 060	(167)	2 028 342
Résultat opérationnel	322 212	178 749	–	500 961

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercice clos le 31 décembre 2011 →			
	PLM	SOLIDWORKS	Elim.	Total
Ventes de logiciels	1 276 167	340 963	(188)	1 616 942
Prestations de services et autres	166 101	–	–	166 101
Total chiffre d'affaires	1 442 268	340 963	(188)	1 783 043
Résultat opérationnel	283 540	144 378	–	427 918

La répartition par segment de certains éléments du compte de résultat qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie du Groupe et de certains éléments du bilan est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercice clos le 31 décembre 2012 →			
	PLM	SOLIDWORKS	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	128 717	3 402	–	132 119
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	24 733	316	–	25 049
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	38 094	2 532	–	40 626
Goodwill	760 267	28 168	–	788 435

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercice clos le 31 décembre 2011 →			
	PLM	SOLIDWORKS	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	107 565	4 746	–	112 311
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	17 290	–	–	17 290
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	67 813	3 545	–	71 358
Goodwill	619 268	28 722	–	647 990

4 Etats financiers

La répartition géographique des données financières du Groupe a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	Total actif	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
2012			
Europe	732 497	2 065 536	22 609
<i>dont France</i>	395 698	1 662 584	17 540
<i>dont Allemagne</i>	178 672	161 984	868
Amériques	780 868	1 215 541	12 366
<i>dont Etats-Unis d'Amérique</i>	737 708	880 016	11 571
Asie Pacifique	514 977	322 835	5 651
<i>dont Japon</i>	409 241	194 118	1 164
Total	2 028 342	3 603 912	40 626
2011			
Europe	687 841	2 163 892	31 411
<i>dont France</i>	367 704	1 755 374	29 206
<i>dont Allemagne</i>	164 871	197 100	825
Amériques	678 001	1 000 603	32 530
<i>dont Etats-Unis d'Amérique</i>	649 234	963 052	32 244
Asie Pacifique	417 201	352 289	7 417
<i>dont Japon</i>	335 940	241 658	1 414
Total	1 783 043	3 516 784	71 358

Le Groupe reçoit également des informations lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Europe	908 890	827 134
<i>dont France</i>	234 463	212 977
<i>dont Allemagne</i>	297 304	291 084
Amériques	564 377	488 878
<i>dont Etats-Unis d'Amérique</i>	488 003	466 350
Asie Pacifique	555 075	467 031
<i>dont Japon</i>	337 287	289 937
Total chiffre d'affaires	2 028 342	1 783 043

Note 4. Ventes de logiciels

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Nouvelles licences	532 338	465 009
Licences périodiques et maintenance	1 304 379	1 148 110
Développement de produits	6 480	3 823
Ventes de logiciels	1 843 197	1 616 942

Note 5. Charges de personnel

Charges de personnel

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (25,0 millions d'euros en 2012 et 17,3 millions d'euros en 2011, voir la Note 6. Paiements fondés sur des actions) et des charges sociales associées (10,9 millions d'euros en 2012 et 3,4 millions d'euros en 2011), sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(En milliers d'euros)</i>	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Charges de personnel	(739 415)	(642 224)
Charges sociales	(186 234)	(163 939)
Total	(925 649)	(806 163)

Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 258 000 heures au 31 décembre 2012.

Note 6. Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions est présentée au compte de résultat consolidé comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Frais de recherche et de développement	(10 870)	(8 349)
Frais commerciaux	(8 151)	(4 445)
Frais généraux et administratifs	(5 494)	(3 981)
Coût des prestations de services et autres	(534)	(515)
Charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions	(25 049)	(17 290)

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions de performance au cours des exercices 2012 et 2011, pour lesquels IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » est applicable, sont les suivants :

	← Nombre d'actions →		
	Actions de performance	Stock-options	Total
En cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2011	300 000	3 450 964	3 750 964
Attribuées	556 400	–	556 400
Acquises	(150 000)	(397 574)	(547 574)
Annulées	–	(76 790)	(76 790)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2011	706 400	2 976 600	3 683 000
Attribuées	689 230	–	689 230
Acquises	(150 000)	–	(150 000)
Annulées	(15 975)	(82 600)	(98 575)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2012	1 229 655	2 894 000	4 123 655

Au 31 décembre 2012, la charge non encore comptabilisée sur les options et actions de performance en cours d'acquisition est de 66,4 millions d'euros et le Groupe anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 1,4 an, au plus tard le 7 septembre 2016.

Actions de performance

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes SA du 27 mai 2010, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a attribué gratuitement 689 230 actions aux salariés et aux dirigeants le 7 septembre 2012 (539 230 Actions 2010-04 et 150 000 Actions 2010-05) et 556 400 actions aux salariés et aux dirigeants le 29 septembre 2011 (406 400 Actions 2010-02 et 150 000 Actions 2010-03). Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux à quatre ans et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire social du Groupe à cette date d'acquisition.

L'attribution des Actions 2010-04 aux salariés et aux dirigeants est subordonnée à des conditions de performance non liées au marché mesurées sur la base du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant pour chacun des exercices 2012, 2013 et 2014.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration a également subordonné l'acquisition par le Directeur Général des 14 000 Actions 2010-04, des 150 000 Actions 2010-05, des 14 000 Actions 2010-02 et des 150 000 Actions 2010-03, à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur deux exercices pour les plans 2010-05 et 2010-03 et sur trois exercices pour les plans 2010-04 et 2010-02. Cette rémunération variable est elle-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil. Le nombre d'actions ainsi acquises ne pourra pas en tout état de cause excéder le nombre d'actions de performance attribuées par le Conseil.

La juste valeur des actions de performance est déterminée par rapport au cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions.

Stock-options

Depuis 1996, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans de stock-options destinés aux salariés et aux dirigeants. La période d'acquisition des droits est généralement comprise entre un et quatre ans, sous réserve que le bénéficiaire reste salarié du Groupe. Les options expirent généralement sept à dix ans après leur date d'attribution ou, le cas échéant, suite à la cessation du contrat de travail (ou du mandat social). Jusqu'à présent, le prix d'exercice des options attribuées a généralement été supérieur ou égal à la valeur du titre du Groupe au jour de l'attribution.

Les mouvements intervenus sur les plans de stock-options sont les suivants :

	2012		2011	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
Options en circulation au 1^{er} janvier	7 402 852	€40,38	12 738 712	€41,66
Options attribuées	–	–	–	–
Options exercées	(2 624 237)	37,49	(5 190 045)	43,53
Options annulées	(90 196)	41,77	(145 815)	38,75
Options en circulation au 31 décembre	4 688 419	€41,96	7 402 852	€40,38
Options exerçables	1 794 419	€41,50	4 426 252	€39,12

L'information relative à la durée de vie résiduelle et au prix d'exercice des plans de stock-options en circulation au 31 décembre 2012 est la suivante :

Plan d'options	Nombre d'actions	Durée de vie résiduelle (en années)	Prix d'exercice
2008-02	1 718 900	4,91	€39,00
2010-01	1 175 100	5,40	47,00
2008-01	877 136	2,73	38,15
2006-02	562 195	1,43	47,50
2006-01	256 506	0,77	47,00
2002-03	93 067	0,05	23,00
2002-04	5 515	0,05	18,57
Options en circulation au 31 décembre 2012	4 688 419	3,88	€41,96

Note 7. Subventions publiques

Les subventions reçues des organismes publics sont présentées au compte de résultat consolidé en déduction des frais de recherche et de développement et du coût des prestations de services et autres, comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2012	2011
(En milliers d'euros)		
Frais de recherche et de développement	19 936	26 930
Coût des prestations de services et autres	2 727	2 836
Total subventions publiques	22 663	29 766

Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France.

Note 8. Autres produits et charges opérationnels, nets

Le détail des autres produits et charges opérationnels, nets, est présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Plus-value de cession de société consolidée ⁽¹⁾	8 317	–
Coûts d'acquisition ⁽²⁾	(6 658)	(1 009)
Coûts de restructuration ⁽³⁾	(4 017)	(8 496)
Autres, nets	(226)	(350)
Autres produits et charges opérationnels, net	(2 584)	(9 855)

(1) Gain réalisé suite à la cession d'une entité consolidée en 2012.

(2) En 2012, inclut principalement les coûts directs d'acquisition de Gemcom (voir la Note 16. Regroupements d'entreprises).

(3) En 2012 et 2011, concerne principalement des coûts liés au licenciement de salariés suite à une décision du Groupe de rationaliser ses activités de ventes principalement en Europe et au Japon ainsi qu'à la réorganisation d'un laboratoire de recherche et de développement du Groupe en France.

Note 9. Produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets

Le détail des produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 est présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	21 071	13 720
Charges d'intérêts ⁽²⁾	(7 760)	(7 946)
Produits et charges d'intérêts, nets	13 311	5 774
Pertes de change nettes ⁽³⁾	(2 908)	(7 945)
Autres, nets ⁽⁴⁾	7 690	2 546
Autres produits et charges financiers, nets	4 782	(5 399)

(1) La hausse des produits d'intérêts provient essentiellement de la hausse des taux de rémunération des placements de trésorerie.

(2) En 2006, le Groupe a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur la ligne de crédit contractée en décembre 2005 (voir la Note 21. Emprunts) qui porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an et a conclu des swaps de taux d'intérêts pour fixer le montant des intérêts à payer (voir la Note 20. Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts). En 2012 et 2011, le Groupe a comptabilisé une charge d'intérêts financiers de 5,5 et 5,9 millions d'euros, respectivement, sur cet emprunt.

(3) La perte nette des opérations en devises provient essentiellement des pertes de change réalisées ou latentes sur les créances libellées en dollars américains, yens japonais, wons coréens et yuans chinois.

(4) En 2012, comprend principalement des gains sur cessions de participations. En 2011, comprend principalement un gain de 5,0 millions d'euros sur des intérêts minoritaires précédemment détenus (voir la Note 16. Regroupements d'entreprises) et une dépréciation sur investissements de 2,6 millions d'euros.

Note 10. Impôt sur le résultat

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Actifs d'impôts différés :		
Amortissements comptables accélérés	31 057	64 572
Participation des salariés et engagements de retraites	10 465	6 661
Provisions et autres charges	71 428	58 553
Déficits reportables et crédits d'impôts	51 584	44 127
Impôts différés non reconnus	(11 940)	(7 863)
Total actifs d'impôts différés	152 594	166 050
Passifs d'impôts différés :		
Amortissements fiscaux accélérés	(34 594)	(41 129)
Amortissements des actifs incorporels acquis	(98 014)	(94 803)
Autres	(31 622)	(6 473)
Total passifs d'impôts différés	(164 230)	(142 405)
(Passifs)/Actifs d'impôts différés, nets	(11 636)	23 645

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente au bilan de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Dans les 12 mois	34 101	60 046
Au-delà de 12 mois	31 207	22 949
Actifs d'impôts différés	65 308	82 995
Dans les 12 mois	(5 697)	(4 620)
Au-delà de 12 mois	(71 247)	(54 730)
Passifs d'impôts différés	(76 944)	(59 350)
(Passifs)/Actifs d'impôts différés, nets	(11 636)	23 645

Les actifs d'impôts différés à moins d'un an sont principalement liés aux provisions et aux autres charges non déductibles.

Les passifs d'impôts différés à plus d'un an incluent principalement les effets fiscaux nés des regroupements d'entreprises (principalement IBM PLM, Gemcom et Exalead).

La variation des impôts différés peut être synthétisée comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Actifs d'impôts différés nets au 1^{er} janvier	23 645	15 544
Variations comptabilisées dans le compte de résultat	5 449	3 029
Effet de la conversion	(459)	705
Autres ⁽¹⁾	(40 271)	4 367
(Passifs)/Actifs d'impôts différés nets au 31 décembre	(11 636)	23 645

(1) En 2012, les autres variations concernent essentiellement l'acquisition de Gemcom.

4 Etats financiers

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
France	219 766	191 392
Etranger	299 288	237 624
Résultat avant impôt sur le résultat	519 054	429 016

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
France	(97 815)	(90 017)
Etranger	(87 859)	(51 527)
Charge d'impôt courant	(185 674)	(141 544)
Variation de l'impôt différé	5 449	3 029
Charge d'impôt sur le résultat	(180 225)	(138 515)

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur le résultat du Groupe et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Impôt théorique calculé au taux en vigueur de 36,10 %	(187 379)	(154 875)
Ecart avec les taux d'impôt étrangers	(1 348)	2 164
Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôts ⁽¹⁾	6 986	11 687
Opérations imposées à taux réduits ⁽²⁾	11 074	10 407
Variation des dépréciations d'impôts différés actifs	3 086	463
Paiement en actions ⁽³⁾	(2 445)	(2 266)
Autres, nets ⁽⁴⁾	(10 199)	(6 095)
Charge d'impôt sur le résultat	(180 225)	(138 515)
Taux effectif d'impôt	34,7 %	32,3 %

(1) Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôts principalement nés en France en 2012 et en 2011.

(2) Produits relatifs à des financements accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, qui ont été taxés à taux réduit.

(3) Dans certaines juridictions fiscales, le Groupe ne bénéficie pas de déduction fiscale liée à la rémunération fondée sur des actions. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été constaté dans ces juridictions sur les charges de rémunération en actions.

(4) Inclut notamment en 2011 et 2012 la CVAE (« Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises »), une des composantes de la CET (« Contribution Economique Territoriale ») en France, pour 5,5 et 6,8 millions d'euros respectivement.

Au 31 décembre 2012, les déficits et les crédits d'impôt reportables, qui expireront après 2018, s'élèvent respectivement à 146,7 et 2,9 millions d'euros.

Note 11. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée, augmenté de l'effet dilutif des stock-options et des actions de performance.

Le tableau ci-dessous présente le calcul des résultats nets de base par action et des résultats nets dilués par action :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
<i>(En milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)</i>	2012	2011
Résultat net, part du Groupe	334 821	289 184
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	123 279 850	121 435 518
Effet dilutif des paiements fondés sur des actions	2 628 636	2 544 088
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	125 908 486	123 979 606
Résultat net de base par action	€2,72	€2,38
Résultat net dilué par action	€2,66	€2,33

Note 12. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court-terme

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Trésorerie	78 911	80 838
Equivalents de trésorerie	1 080 389	1 073 437
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 159 300	1 154 275

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 66 % et 54 % respectivement.

Les placements à court terme s'élèvent à 159,8 et 268,7 millions d'euros en 2012 et en 2011, respectivement, et comprennent principalement des certificats de dépôts, fonds communs de placement et dépôts et comptes à terme. Aux 31 décembre 2012 et 2011, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 21 % et 13 % respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service trésorerie de Dassault Systèmes SA.

Le Groupe a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances dont l'objectif est de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction du Groupe surveille de façon renforcée la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par ailleurs, le Groupe surveille étroitement la liquidité de ses avoirs, auprès de ces mêmes contreparties. A ce titre, le Groupe suit particulièrement la notation financière de chacune de ses contreparties et à ce jour, toutes ses contreparties sont notées par les agences de notation dans la catégorie *Investment Grade*. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

Note 13. Clients et comptes rattachés, nets et autres actifs courants

Les clients et comptes rattachés et les autres actifs courants sont évalués au coût amorti.

Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Clients et comptes rattachés	478 859	503 827
Dépréciation des comptes clients	(21 040)	(9 486)
Clients et comptes rattachés, nets	457 819	494 341

L'échéancier des comptes clients et comptes rattachés, nets, était le suivant aux 31 décembre 2012 et 2011 :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Créances échues à la date de clôture :		
Moins de 3 mois	49 638	65 074
Entre 3 et 6 mois	11 994	10 459
Au-delà de 6 mois	3 471	6 910
Créances échues	65 103	82 443
Créances non échues	392 716	411 898
Total clients et comptes rattachés, nets	457 819	494 341

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients principaux. Aucun client ni partenaire commercial du Groupe ne représentait plus de 5 % de son chiffre d'affaires total en 2012.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Taxe sur la valeur ajoutée	35 970	31 460
Charges constatées d'avance	30 972	27 187
Instruments dérivés ⁽¹⁾	13 623	197
Autres actifs courants	17 615	15 540
Total autres actifs courants	98 180	74 384

(1) Voir la Note 20. Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

Note 14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre 2012 →			← Exercice clos le 31 décembre 2011 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Matériel informatique	132 215	(97 082)	35 133	122 186	(92 164)	30 022
Mobilier et matériel de bureau	44 120	(24 695)	19 425	43 045	(22 210)	20 835
Aménagements	68 445	(21 031)	47 414	67 233	(17 144)	50 089
Constructions	6 424	(553)	5 871	5 978	(323)	5 655
Total	251 204	(143 361)	107 843	238 442	(131 841)	106 601

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2012 :

(En milliers d'euros)	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Constructions	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2012	30 022	20 835	50 089	5 655	106 601
Acquisitions	23 231	4 669	6 162	807	34 869
Regroupements d'entreprises	1 325	547	585	–	2 457
Cessions et autres	95	(772)	(543)	–	(1 220)
Dotations aux amortissements	(19 044)	(5 416)	(8 001)	(261)	(32 722)
Effet de la conversion	(496)	(438)	(878)	(330)	(2 142)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	35 133	19 425	47 414	5 871	107 843

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Constructions	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2011	24 660	13 913	27 822	–	66 395
Acquisitions	18 646	9 066	26 347	3 264	57 323
Regroupements d'entreprises	868	2 582	–	2 747	6 197
Cessions	(66)	(115)	(210)	–	(391)
Dotations aux amortissements	(14 488)	(4 858)	(5 617)	(92)	(25 055)
Effet de la conversion	402	247	1 747	(264)	2 132
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	30 022	20 835	50 089	5 655	106 601

Note 15. Investissements et autres actifs non courants

Les investissements et autres actifs non courants se ventilent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Investissements	3 035	4 130
Prêts à long terme	12 249	7 623
Dépôts de garantie et autres actifs non courants	24 555	16 866
Investissements et autres actifs non courants	39 839	28 619

Note 16. Regroupements d'entreprises

Netvibes

Le 9 février 2012, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de Netvibes Ltd pour un montant en numéraire d'environ 21,2 millions d'euros. La société Netvibes est une plateforme internet proposant aux entreprises et aux consommateurs des technologies de veille en temps réel au moyen de tableaux de bord personnalisés.

Un montant de 10,1 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction et a été affecté au segment PLM. Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est le suivant :

(En milliers d'euros)	Juste valeur
Technologie acquise	13 000
Marque	892
Actifs incorporels amortissables acquis	13 892

Les résultats pro forma reflétant l'impact de cette acquisition n'ont pas été présentés compte tenu de la faible matérialité de ces résultats sur les comptes consolidés du Groupe.

Gemcom

Le 11 juillet 2012, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de Gemcom Software International Inc. ("Gemcom") pour un montant en numéraire d'environ 273,8 millions d'euros. Basée à Vancouver, au Canada, la société Gemcom figure parmi les leaders mondiaux des solutions logicielles pour le secteur minier, et prend la tête de la nouvelle marque GEOVIA, dédiée à la modélisation et la simulation de la planète.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 138,6 millions d'euros, qui a été affecté au segment d'activité PLM.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 301
Clients et comptes rattachés	11 847
Autres actifs	10 532
Actifs incorporels amortissables acquis ⁽¹⁾	169 855
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	(3 042)
Autres passifs ⁽³⁾	(51 219)
Impôts différés, nets	(27 002)
Goodwill	138 561
Total prix d'acquisition	273 833

(1) Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est le suivant :

(En milliers d'euros)

Technologie acquise	103 738
Relations contractuelles	64 996
Marque	1 121
Actifs incorporels amortissables acquis	169 855

(2) La valeur nette comptable des produits constatés d'avance de Gemcom a été diminuée pour refléter la juste valeur des obligations de maintenance assumées. Par conséquent, environ 14,2 millions d'euros de chiffre d'affaires qui auraient été comptabilisés par la société Gemcom si elle n'avait pas été acquise par le Groupe, ne seront pas reconnus dans les résultats consolidés des opérations du Groupe.

(3) Les autres passifs repris incluent un emprunt financier de 36,1 millions d'euros qui a été intégralement remboursé par le Groupe le 17 juillet 2012.

Les données financières non auditées présentées dans le tableau ci-dessous récapitulent les résultats consolidés des opérations du Groupe pour la période clôturée le 31 décembre 2012 en considérant que l'acquisition de Gemcom avait eu lieu au début de la période. Ces données reflètent l'impact des ajustements pour réduire les produits constatés d'avance de Gemcom à la juste valeur des obligations de maintenance associées, ainsi que la charge additionnelle d'amortissement des actifs incorporels acquis, et les effets fiscaux associés, comme si les ajustements de juste valeur avaient été appliqués dès le début de l'exercice.

	Exercice clos le 31 décembre 2012 (non audité)
(En milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	2 072 787
Résultat net	342 737

Par ailleurs la part de chiffre d'affaires et de résultat net de Gemcom incluse dans les états financiers consolidés du Groupe depuis la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2012 s'élève respectivement à 29,2 et (2,9) millions d'euros.

4 Etats financiers

Intercim

Le 17 mars 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de 82 % du capital d'Intercim LLC pour un montant en numéraire d'environ 24,7 millions d'euros. Par cette opération, le Groupe a porté son pourcentage de détention de 18 % à 100 %. La société Intercim LLC, basée aux Etats-Unis, est un éditeur de logiciel de gestion des activités de fabrication et de production pour les industries avancées et hautement réglementées.

Un gain de 3,3 millions d'euros sur les intérêts minoritaires précédemment détenus a été comptabilisé en autres produits et charges financiers, nets. Un montant de 5,7 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction et a été affecté au segment PLM.

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est le suivant :

(En milliers d'euros)

	Juste valeur
Technologie acquise	21 139
Relations clients	1 786
Actifs incorporels amortissables acquis	22 925

Les résultats pro forma reflétant l'impact de cette acquisition n'ont pas été présentés compte tenu de la faible matérialité de ces résultats sur les comptes consolidés du Groupe.

Enginuity

Le 21 mars 2011, le Groupe a acquis 100 % d'Enginuity PLM LLC, spécialiste américain de la gestion du cycle de vie des produits formulés, pour un montant en numéraire d'environ 7,1 millions d'euros. Un montant de 3,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction et alloué au segment PLM.

3DPLM Software Solutions Limited (« 3DPLM Ltd »)

Le Groupe a obtenu, avec effet au 1^{er} juillet 2011, l'approbation des autorités indiennes requise pour la fusion des activités de sa filiale Delmia Solutions Private Limited dans 3DPLM Ltd, qui contribue de façon importante à la plateforme mondiale de recherche et développement du Groupe depuis 2002. Le Groupe a ainsi augmenté sa participation dans le capital de 3DPLM Ltd de 30 % à 42 % et consolide les actifs et passifs identifiables de 3DPLM Ltd.

Un gain de 1,7 million d'euros sur les intérêts minoritaires précédemment détenus a été comptabilisé en autres produits et charges financiers, nets. Un montant de 5,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction et a été affecté au segment PLM.

Elsys, Simulayt et RiWebb

En 2011, le Groupe a acquis les sociétés Elsys, Simulayt et RiWebb pour un montant total en numéraire d'environ 10,4 millions d'euros. Un montant de 3,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de ces transactions, qui a été affecté aux segments PLM et SOLIDWORKS pour 1,8 et 1,7 million d'euros respectivement.

Note 17. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercice clos le 31 décembre 2012 →			← Exercice clos le 31 décembre 2011 →		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	557 861	(276 135)	281 726	440 414	(244 190)	196 224
Relations clients	612 958	(228 571)	384 387	574 294	(181 750)	392 544
Autres actifs incorporels	21 376	(16 388)	4 988	20 969	(15 871)	5 098
Total	1 192 195	(521 094)	671 101	1 035 677	(441 811)	593 866

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2012 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2012	196 224	392 544	5 098	593 866
Acquisition de Gemcom	103 738	64 996	1 121	169 855
Autres regroupements d'entreprises	21 304	–	892	22 196
Autres acquisitions	5 757	–	–	5 757
Dotations aux amortissements	(40 447)	(56 952)	(1 998)	(99 397)
Effet de la conversion	(4 850)	(16 201)	(125)	(21 176)
Valeurs nettes au 31 décembre 2012	281 726	384 387	4 988	671 101

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2011	181 217	427 898	7 582	616 697
Regroupements d'entreprises	31 632	3 520	–	35 152
Autres acquisitions	13 884	–	151	14 035
Dotations aux amortissements	(33 025)	(51 566)	(2 665)	(87 256)
Effet de la conversion	2 516	12 692	30	15 238
Valeurs nettes au 31 décembre 2011	196 224	392 544	5 098	593 866

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 99,4 et 87,3 millions d'euros en 2012 et 2011, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels prévues pour les prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2012 :

(En milliers d'euros)	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2013	(102 464)
2014	(98 671)
2015	(95 197)
2016	(84 025)
2017 et au-delà	(290 744)

Note 18. Goodwill

L'évolution du goodwill s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2012 et 2011 :

(En milliers d'euros)	2012	2011
Goodwill au 1^{er} janvier	647 990	616 619
Acquisition de Gemcom	138 561	–
Autres acquisitions	19 037	19 048
Effet de la conversion	(17 153)	12 323
Goodwill au 31 décembre	788 435	647 990

Le Groupe a procédé à des tests annuels de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2012 et 2011. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, le Groupe est découpé au 31 décembre 2012 en 9 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à un produit logiciel. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs au sein duquel le Groupe suit le goodwill pour ses besoins de gestion interne. Les goodwills testés sont alloués aux UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwills. Les UGT se répartissent entre les deux segments d'activité du Groupe, PLM et SOLIDWORKS.

La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupes d'UGT s'analyse de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	2011	Acquisition de Gemcom	Autres acquisitions	Effet de la conversion	2012
PLM	619 268	138 561	19 037	(16 599)	760 267
CATIA	195 526	–	420	(3 765)	192 181
SIMULIA	173 263	–	–	(3 349)	169 914
ENOVIA	139 922	–	–	(2 644)	137 278
GEOVIA	–	138 561	–	(6 793)	131 768
Autres	110 557	–	18 617	(48)	129 126
SOLIDWORKS	28 722	–	–	(554)	28 168
Total Goodwill	647 990	138 561	19 037	(17 153)	788 435

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers sur une période de cinq à dix ans. Les projections sur une période de dix ans sont utilisées pour les activités ayant des cycles de développement plus longs. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe pour chacune des UGT ou groupes d'UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 12,8 % et 14,7 %. Les flux au-delà de cinq ou dix ans ont été extrapolés en utilisant un taux compris entre 2 % et 3 %, reflétant les taux de croissance à long terme pour l'industrie des logiciels.

Au 31 décembre 2012, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait significativement leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés listées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable. En particulier, une augmentation du taux d'actualisation avant impôt de 200 points de base, ou une diminution des taux de croissance à long terme de 200 points de base, n'auraient pas porté la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

Note 19. Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	61 930	61 884
Instruments dérivés, courants ⁽¹⁾	3 963	19 865
Provisions courantes ⁽²⁾	1 656	9 490
Autres passifs courants	13 358	22 687
Total autres passifs courants	80 907	113 926
Provisions non courantes ⁽²⁾	56 112	50 992
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	43 212	37 902
Avantages liés à des locations simples	40 265	27 019
Participation des salariés aux résultats du Groupe	31 469	33 055
Autres passifs non courants	8 178	14 287
Total autres passifs non courants	179 236	163 255

(1) Voir la Note 20. Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

(2) Voir le détail ci-dessous.

(3) Voir la Note 22. Avantages postérieurs à l'emploi.

L'évolution des provisions s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2012 :

(En milliers d'euros)	Risques fiscaux	Litiges et autres	Restructurations	Total Provisions
Provisions au 1^{er} janvier 2012	44 824	6 205	9 453	60 482
Dotations	5 047	8 148	2 334	15 529
Utilisations	–	(947)	(9 529)	(10 476)
Reprises	(3 824)	(3 023)	(401)	(7 248)
Effet de la conversion et autres variations	(307)	(11)	(201)	(519)
Provisions au 31 décembre 2012	45 740	10 372	1 656	57 768

Note 20. Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture du Groupe et ont une maturité inférieure à 27 mois pour les instruments de couvertures de change et une maturité inférieure à 2 ans et demi pour les swaps de taux d'intérêts. La direction du Groupe estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

Une description des risques de marché auxquels est soumis le Groupe est présentée au paragraphe 1.6.2 « Risques de marché ».

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain et le yen japonais.

Le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 35 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2012, par rapport à 37 % en 2011. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 35 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2012, contre 36 % en 2011.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain s'est élevée à 171,3 millions d'euros en 2012, soit 8 % du chiffre d'affaires total du Groupe. La valeur moyenne du dollar américain s'est appréciée d'environ 8 % par rapport à l'euro en 2012, par rapport à une dépréciation de 5 % en 2011. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation du dollar a donc été favorable en 2012.

En 2012, le chiffre d'affaires en yens japonais s'est élevé à 16 % du chiffre d'affaires total du Groupe (16 % en 2011) et les charges opérationnelles en yens japonais ont représenté 6 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe (7 % en 2011).

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au yen japonais s'est élevée à 219,6 millions d'euros en 2012, soit 11 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 125,3 millions d'euros, tels que décrits ci-après. La valeur moyenne du yen japonais s'est appréciée par rapport à l'euro d'environ 8 % en 2012, après une appréciation de 5 % en 2011, conduisant à un effet positif sur le chiffre d'affaires et sur le résultat opérationnel du Groupe en 2012 et 2011.

Le Groupe couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. Le Groupe peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Le Groupe utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les cours garantis sont connus dès la mise en place des instruments. Les activités de couverture du Groupe sont en général effectuées et gérées par Dassault Systèmes SA pour son propre compte et pour le compte de ses filiales. Dassault Systèmes SA peut cependant, dans certains cas, autoriser une filiale à se couvrir directement. Toutes les opérations de couverture et l'exposition résiduelle sont transmises mensuellement au Directeur financier du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette du Groupe, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises (principalement en euros), au 31 décembre 2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	U.S dollar	Yen japonais	Euro et autres devises
Chiffre d'affaires	701 017	318 149	1 009 176
Dépenses d'exploitation	(529 730)	(98 515)	(899 136)
Position nette	171 287	219 634	110 040
Couverture	–	125 347	–
Position nette après couverture	171 287	94 287	110 040

En conséquence, le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain aurait un impact de (15,6) et 19,0 millions d'euros respectivement. Le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et – 10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais aurait un impact de (20,0) et 24,4 millions d'euros respectivement.

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change. A l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés à l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les tests d'efficacité des contrats de change à terme et des tunnels de change sont réalisés à partir des cours de change à terme et de la valeur à terme de l'élément couvert sous-jacent. En 2012, la part inefficace des instruments de couverture de risque de change exclue des tests d'efficacité était nulle (2011 : 1,4 million d'euros comptabilisée en autres produits et charges financiers, nets dans le compte de résultat consolidé).

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change inclut les dérivés suivants :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2012		2011	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Ventes à terme yens japonais / euros ⁽¹⁾	107 835	11 366	212 141	(18 105)
Ventes à terme U.S. dollars / roupies indiennes ⁽¹⁾	64 750	(4 676)	3 626	(439)
Ventes à terme yens japonais / U.S. dollars ⁽¹⁾	24 721	1 124	16 099	(909)
Achats à terme yens japonais / euros ⁽¹⁾	5 802	(78)	–	–
Tunnels yens japonais / euros ⁽¹⁾	–	–	14 909	(1 293)
Ventes à terme dollars australiens / euros ⁽²⁾	121 591	1 190	–	–
Ventes à terme dollars canadiens / euros ⁽²⁾	65 236	232	–	–
Autres instruments ⁽²⁾	38 571	1	15 321	197

(1) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(2) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés en autres produits et charges financiers, nets dans le compte de résultat consolidé. En 2012, ces instruments sont principalement liés à l'acquisition de Gemcom.

Risque de taux d'intérêts

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à quantifier, le Groupe estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2012. Le Groupe estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats opérationnels futurs. L'exposition du Groupe au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier.

En décembre 2005, le Groupe a contracté une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant de 200 millions d'euros qui portait intérêts à un taux variable et qui a été prolongée pour 2 années supplémentaires (voir la Note 21. Emprunts). En juin 2009 et en juillet 2009, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 100 millions d'euros et de 100 millions d'euros, respectivement, rendant fixes les flux prévisionnels associés d'intérêts aux taux de 3,18 % et de 2,98 % à partir du 15 septembre 2010 et ce jusqu'au 3 décembre 2012. En avril 2010, le Groupe a conclu des basis swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 200 millions d'euros transformant les flux d'intérêts variables portant sur des taux Euribor 3 mois en taux Euribor 1 mois. Cette ligne a été totalement remboursée en 2012 et les produits de couvertures de taux associés à cette dette sont également arrivés à échéance.

En juin 2010, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 14 500 millions de yens japonais rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés à l'emprunt au Japon (voir la Note 21. Emprunts) au taux de 0,41 % jusqu'au 9 juin 2015.

Les produits financiers du Groupe provenant des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2012, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements à court terme représentaient un montant total de 1 319,1 millions d'euros, dont 477,0 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts, principalement en Europe. Ainsi, en prenant l'hypothèse que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 3,9 millions d'euros en 2012 sur les produits financiers liés à ces placements, et de 3,0 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts baissaient de 100 points de base. Au 31 décembre 2011, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements à court-terme représentaient un montant total de 1 423,0 millions d'euros, dont 1 052,0 millions d'euros étaient sensibles aux évolutions des taux d'intérêts, principalement en Europe. Ainsi, en supposant que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 10,1 millions d'euros en 2011 sur les produits financiers liés à ces placements, et de 8,7 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts avaient baissé de 100 points de base.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de taux inclut les dérivés suivants :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2012		2011	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts en yens japonais	63 815	(289)	101 297	(446)
Swaps de taux d'intérêts en euros	–	–	200 000	(3 405)
Basis swaps de taux d'intérêts en euros	–	–	200 000	(188)

Note 21. Emprunts

En décembre 2005, le Groupe a mis en place une ligne de crédit revolving multidevises de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit pouvait être utilisée sur une période de 5 ans, qui pouvait être prorogée, sur option du Groupe, à deux reprises pour une année supplémentaire. Cette ligne de crédit portait intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an. En mars 2006, le Groupe a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur cette ligne de crédit. En 2006 et en 2007, le Groupe a exercé ses options pour étendre l'utilisation de cette ligne de crédit de deux années supplémentaires. En avril 2010, le Groupe a exercé son option conférée par le contrat d'emprunt de transformer ses intérêts portant sur des taux Euribor 3 mois en des taux Euribor 1 mois. En novembre 2012, le Groupe a procédé au remboursement de l'intégralité de la ligne de crédit.

En avril 2010, le Groupe a contracté un prêt au Japon pour 14 500 millions de yens japonais (l'équivalent de 115,0 millions d'euros à la date de souscription) afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM. Ce prêt porte intérêts au taux Libor sur yen japonais plus 0,60 % par an. L'échéancier de remboursement prévoit dix paiements semi-annuels égaux, le dernier paiement étant dû en juin 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des paiements contractuels des emprunts au 31 décembre 2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	← Paielements par maturité →			
		Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Prêt en yens japonais	63 815	25 526	38 289	–	–
Total	63 815	25 526	38 289	–	–

Note 22. Avantages postérieurs à l'emploi

Le montant des prestations à cotisations définies s'élevait à 13,2 millions d'euros et 10,6 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2012 et 2011.

Le Groupe verse des indemnités de départ à la retraite à prestations définies aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations définies pour certains de ses salariés américains. De plus, le Groupe a d'autres engagements de retraite à prestations définies pour certaines de ses filiales situées dans d'autres pays, essentiellement en Allemagne et au Japon.

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Aux Etats-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements du Groupe, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés. En 2011, le Groupe a décidé le gel de l'acquisition de droits futurs au titre du régime à prestations définies américain.

Les engagements de retraite sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

Hypothèses

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	← Exercice clos le 31 décembre 2012 →			← Exercice clos le 31 décembre 2011 →		
	Europe	Etats-Unis	Asie	Europe	Etats-Unis	Asie
Taux d'actualisation	3,50 %	3,80 %	1,25 %	5,25 %	4,60 %	1,40 %
Taux de rendement attendu des placements	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,50 % – 3,00 %	NA	2,50 %	2,50 % – 3,00 %	3,00 %	2,50 %

Hypothèses retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	← Exercice clos le 31 décembre 2012 →			← Exercice clos le 31 décembre 2011 →		
	Europe	Etats-Unis	Asie	Europe	Etats-Unis	Asie
Taux d'actualisation	5,25 %	4,60 %	1,40 %	5,25 %	5,50 %	1,60 %
Taux de rendement attendu des placements	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–	4,00 % – 5,25 %	8,00 %	–
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,50 % – 3,00 %	3,00 %	2,50 %	2,00 % – 3,00 %	3,00 %	2,50 %

Dans la détermination du taux de rendement attendu des placements, le Groupe prend en considération la répartition des actifs, ainsi que les rendements, historiques et attendus, de chaque catégorie d'actif.

Eléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(4 665)	(5 774)
Coût financier	(5 001)	(4 604)
Rendement attendu des actifs	3 329	2 981
Réductions et liquidations de régime	–	2 077
Amortissement et report, nets	(1 789)	(269)
Charge d'indemnité de départ à la retraite	(8 126)	(5 589)

4 Etats financiers

Evolution de l'engagement de retraite

L'évolution de l'engagement de retraite s'analyse de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Engagement en début d'exercice	106 222	93 449
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 665	5 774
Coût financier	5 001	4 604
Pertes actuarielles nettes	26 657	7 304
Réductions et liquidations de régime	–	(4 147)
Prestations payées	(1 893)	(2 794)
Effet de la conversion	(1 650)	2 032
Engagement à la clôture de l'exercice	139 002	106 222
Valeur des actifs en début d'exercice	53 872	50 371
Cotisations de l'employeur	4 133	2 073
Rendement effectif des actifs	2 986	1 101
Prestations payées	(883)	(659)
Effet de la conversion	(609)	986
Valeur des actifs en fin d'exercice	59 499	53 872
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(79 503)	(52 350)
Pertes actuarielles non amorties	38 934	13 755
Coût des services passés non amorti	2 463	2 607
Total passif net⁽¹⁾	(38 106)	(35 988)

(1) Composé en 2012 et 2011 d'un passif pour (43,2) et (37,9) millions d'euros respectivement, et d'un actif pour 5,1 et 1,9 million d'euros respectivement.

La valeur de l'engagement se ventile de la façon suivante par zones géographiques :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Europe	63 %	57 %
Etats-Unis d'Amérique	29 %	34 %
Asie Pacifique	8 %	9 %
Total engagement	100 %	100 %

La valeur des actifs se ventile de la façon suivante par zones géographiques :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Europe	54 %	59 %
Etats-Unis d'Amérique	46 %	41 %
Total actifs	100 %	100 %

Répartition des actifs

La répartition des actifs par catégories est la suivante :

	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Instruments de dette	75 %	70 %
Instruments de capitaux propres	25 %	30 %
Total	100 %	100 %

Flux de trésorerie

Le Groupe ne prévoit pas de versements additionnels pour ses plans en 2013.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont présentés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total
2013	(2 333)
2014	(2 862)
2015	(3 253)
2016	(3 509)
2017	(4 488)
2018-2022	(33 317)

Note 23. Capitaux propres

Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le capital social de Dassault Systèmes SA est composé de 125 096 778 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Le Groupe gère son capital avec pour objectif d'assurer le maintien d'une notation financière solide et de ratios de capitaux propres sains, permettant un accès aux marchés de capitaux, et un accroissement de la rentabilité des fonds propres et du résultat par action. Cette politique conduit le Groupe à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions du Groupe. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2012 et 2011.

Les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments des capitaux propres s'élèvent à (84,8) et (56,7) millions d'euros aux 31 décembre 2012 et 2011, respectivement.

Dividendes

Dassault Systèmes SA a l'obligation de maintenir le montant de la réserve légale égal à 10 % du capital social. La réserve légale s'élève à 12,3 et 12,1 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, respectivement, et est incluse dans les réserves consolidées du Groupe. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de Dassault Systèmes SA.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale le cas échéant, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

Un dividende sur les actions ordinaires au titre de 2011 et 2010 a été payé dans l'exercice suivant chaque clôture, pour un montant de 86,3 et 65,6 millions d'euros respectivement.

Le dividende par action s'élevait à 0,70 et 0,54 euro pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, respectivement.

4 Etats financiers

Un dividende de 1,5 et 0,2 million d'euros a été payé aux intérêts minoritaires en 2012 et 2011 respectivement.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme est de 85 euros par action, le montant maximal annuel des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros. Conformément au programme de rachat d'actions, le Groupe a racheté 1 042 679 actions en 2012 pour un montant de 75,1 millions d'euros sur lesquelles 643 600 ont été annulées et a racheté 4 079 920 actions en 2011 pour un montant de 226,7 millions d'euros sur lesquelles 3 429 920 ont été annulées.

Composition des produits et charges comptabilisés en capitaux propres

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Instruments de couverture de flux de trésorerie :		
Gains/(Pertes) de l'exercice	13 202	(13 363)
Moins : Pertes recyclées dans le compte de résultat de l'exercice	(17 473)	(5 629)
	30 675	(7 734)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
(Pertes)/Gains de l'exercice	(165)	35
Moins : Gains et pertes recyclés dans le compte de résultat de l'exercice	–	–
	(165)	35

Note 24. Tableau des flux de trésorerie consolidés

L'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie comprend les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Note	← Exercices clos les 31 décembre →	
		2012	2011
Amortissement des immobilisations corporelles	14	32 722	25 055
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	99 397	87 256
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	6	25 049	17 290
Autres		9 056	32 254
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie		166 224	161 855

La variation des actifs et passifs d'exploitation comprend les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Diminution (Augmentation) des comptes clients et comptes rattachés	34 822	(71 372)
Augmentation des dettes fournisseurs	4 116	3 340
Augmentation des dettes liées au personnel et comptes rattachés	17 277	496
Augmentation (Diminution) de l'impôt sur le résultat à payer	23 508	(28 470)
Augmentation des produits constatés d'avance	14 939	85 555
Variation des autres actifs et passifs	(33 417)	8 958
Variation des actifs et passifs d'exploitation	61 245	(1 493)

Note 25. Engagements et passifs éventuels

Locations

Le Groupe loue des équipements informatiques, des locaux et du matériel de bureau aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élevaient à 52,4 et 48,4 millions d'euros en 2012 et 2011, respectivement.

Au 31 décembre 2012, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Locations Simples
2013	51 673
2014	46 645
2015	44 396
2016	42 705
2017	40 663
2018 et au-delà	131 641
Total des loyers minimaux futurs	357 723

3DS Paris Campus (Siège social à Vélizy-Villacoublay)

Le Groupe loue environ 60 000 mètres carrés de bureaux pour son siège social situé à Vélizy-Villacoublay, en région parisienne, en France, sur une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 30 juin 2008, qui peut être prorogée sur option du Groupe. Les paiements minimaux de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent au total à environ 150,7 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

En décembre 2012, le Groupe s'est engagé à signer un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social et à prolonger la période initiale du contrat de bail pour cinq ans. Dans le cadre de ce contrat signé en février 2013, le Groupe s'engage à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et à signer un nouveau contrat de bail pour le siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la mise à disposition de l'immeuble supplémentaire prévue au mois de novembre 2015. Les paiements minimaux de loyers futurs au titre de la période supplémentaire s'élèvent à environ 138 millions d'euros et ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

3DS Boston Campus

En 2010, le Groupe a signé un bail pour l'installation de nouveaux bureaux, d'un laboratoire de recherche et de développement et d'un centre de données à Waltham, près de Boston, afin de créer un nouveau Campus aux Etats-Unis d'Amérique regroupant le siège des principales activités américaines du Groupe. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'engage à louer environ 20 000 mètres carrés de bureaux pour une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 1^{er} juin 2011, qui peut être prorogée sur option du Groupe. Cette surface d'occupation sera étendue progressivement jusqu'à atteindre 30 000 mètres carrés après six ans. Les paiements minimaux de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent à environ 100 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Litiges et autres procédures

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et autres procédures qui restera, le cas échéant, à la charge du Groupe. La direction du Groupe, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe.

Note 26. Transactions avec les parties liées

Rémunération des cadres dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, cadres dirigeants du Groupe. Aux 31 décembre 2012 et 2011, les cadres dirigeants comprenaient respectivement 10 et 12 personnes :

(En milliers d'euros)	← Exercices clos les 31 décembre →	
	2012	2011
Avantages à court terme ⁽¹⁾	8 336	8 349
Rémunération en actions ⁽²⁾	12 932	10 455
Rémunération des cadres dirigeants	21 268	18 804

(1) Inclut les salaires bruts, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des paiements fondés sur des actions (stock-options et actions de performance).

Le Directeur Général du Groupe a droit à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due serait équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendrait de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable.

Autres transactions avec les parties liées

Le Groupe licencie ses produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Dassault Aviation est une société sœur du Groupe et le Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a été également Président-Directeur Général de Dassault Aviation jusqu'en janvier 2013. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de ces contrats logiciels s'est élevé à 15,7 et 12,9 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, respectivement.

Le Groupe a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 11,3 et 15,2 millions d'euros en 2012 et 2011, respectivement. Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé à 13,3 et 8,6 millions d'euros aux 31 décembre 2012 et 2011, respectivement.

Le Groupe sous-traite certains travaux de développement de logiciels à 3DPLM Ltd. Au 1^{er} juillet 2011, le Groupe a porté sa participation dans le capital de 3DPLM Ltd de 30 % à 42 % (voir la Note 16. Regroupements d'entreprises). Avant cette transaction, 3DPLM Ltd était une partie liée au Groupe. Elle est désormais consolidée en intégration globale dans les comptes du Groupe. Les prestations réalisées par 3DPLM Ltd pour le Groupe pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 se sont élevées à 13,6 millions d'euros.

En juillet 2012, le Groupe a émis 23 412 actions nouvelles en rémunération de l'apport de 5 % du capital de la filiale Dassault Data Services SAS au Groupe par le Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA, pour une valeur totale de 1,7 million d'euros. Le Groupe a ainsi porté sa participation dans le capital de Dassault Data Services SAS de 95 % à 100 %.

Note 27. Périmètre de consolidation

Les principales filiales de Dassault Systèmes SA incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Pays	Entité	% intérêt
France	Dassault Data Services SAS	100 %
France	Dassault Systèmes Provence SAS	100 %
France	Exalead SA	100 %
Allemagne	Dassault Systèmes Deutschland GmbH	100 %
Italie	Dassault Systèmes Italia Srl	100 %
Suède	Dassault Systèmes AB	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systèmes United Kingdom Ltd	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %
Canada	Gemcom Software International Inc.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Americas Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Delmia Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Enovia Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Simulia Corp.	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes Services, LLC	100 %
Etats-Unis	Dassault Systèmes SolidWorks Corp.	100 %
Etats-Unis	Spatial Corp.	100 %
Etats-Unis	Inceptra LLC	100 %
Australie	Gemcom Software Australia Pty Ltd	100 %
China	Dassault Systèmes (Shanghai) Information Technology Co. Ltd	100 %
Inde	3DPLM Software Solutions Ltd	42 %
Inde	Dassault Systèmes India Private Ltd	100 %
Corée du Sud	Dassault Systèmes Korea Corp.	100 %
Japon	Dassault Systèmes KK	100 %
Japon	SolidWorks Japan KK	100 %

Note 28. Évènements postérieurs à la clôture

En février 2013, le Groupe a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social 3DS Paris Campus et a prolongé la durée initiale du contrat de bail de cinq ans jusqu'au mois de novembre 2025 (voir la Note 25. Engagements et passifs éventuels).

4.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires comprenant d'une part, les licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées, et d'autre part, les prestations de services et autres.
- Les notes 2, 16 et 17 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.
- Les notes 2 et 6 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées aux employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

Nos travaux ont consisté à vérifier les principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 mars 2013
Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Pierre Marty

Jean-François Ginies

4.2 Comptes annuels de la société mère

Les comptes annuels 2012 présentés ci-après correspondent aux comptes sociaux individuels de la société Dassault Systèmes SA.

Présentation des comptes annuels et des méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, au Code de commerce et aux dispositions réglementaires françaises, dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Résultats de Dassault Systèmes SA

L'exercice 2012 s'est traduit par une augmentation de 15,8 % des produits d'exploitation qui s'élèvent à 997,6 millions d'euros en 2012, contre 861,1 millions d'euros en 2011. Le chiffre d'affaires logiciel a atteint 839,9 millions d'euros en 2012 contre 716,3 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 17,2 %, principalement grâce à la bonne performance des produits du Groupe, notamment ceux de la marque CATIA, et à l'évolution favorable des taux de change sur le yen japonais et le dollar américain sur les redevances reversées à Dassault Systèmes SA au titre des marques dont elle détient la propriété intellectuelle.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 813,0 millions d'euros, soit 82,1 % du total du chiffre d'affaires net.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 17,4 % et s'élèvent à 769,7 millions d'euros en 2012 contre 655,6 millions d'euros en 2011. Cette augmentation s'analyse ainsi :

- les charges de personnel augmentent de 19,9 % en raison de :
 - l'effet des nouvelles mesures fiscales prises l'été dernier, augmentant les contributions sociales sur les attributions d'actions de performance de 14 % à 30 %, et le forfait social sur l'intéressement et la participation de 8 % à 20 % ;
 - l'effet sur une année pleine de l'intégration des sociétés Geensoft SAS, Dassault Systèmes Simulia France SAS et Intercim SAS, et des recrutements réalisés en 2012, en particulier pour renforcer l'organisation Industrie.
- les autres achats et charges externes augmentent de 15,1 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement :
 - des frais de marketing et de communication pour la promotion et le développement de la notoriété de Dassault Systèmes ;
 - des dépenses de sous-traitance informatique et de sous-traitance de recherche et développement.
- les autres charges et notamment les redevances intergroupe augmentent de 22,5 % à 183,7 millions d'euros en 2012 principalement en raison de la bonne performance commerciale de l'ensemble des produits du Groupe distribués par Dassault Systèmes SA.
- les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 5,8 % principalement en raison des charges d'amortissement sur immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de propriétés intellectuelles et à la mise en production de logiciels de gestion sur l'année.

Le résultat financier 2012 est bénéficiaire de 137,7 millions d'euros comparé à 143,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 4,0 %. Cette variation s'explique essentiellement par l'absence de reprise nette des provisions pour dépréciation des éléments financiers contre une reprise nette de 26,3 millions d'euros en 2011, partiellement compensée par une augmentation des dividendes (124,5 millions d'euros reçus en 2012, contre 111,8 millions d'euros en 2011) et une augmentation des produits de cession de valeurs mobilières de placement (20,5 millions d'euros en 2012 contre 8,1 millions d'euros en 2011).

Le résultat net s'établit à 254,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2012 contre 264,8 millions d'euros pour l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2012, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 1 133,9 millions d'euros contre 1 224,0 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette diminution s'explique par l'acquisition de Gemcom et par le remboursement d'une ligne de crédit de 200 millions d'euros, compensés en partie par la poursuite de la mise en place de la centralisation de la trésorerie du Groupe, notamment avec les filiales américaines, et par la trésorerie générée par l'activité.

4.2.1 Bilans

← Exercices clos les 31 décembre →					
<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	Montants bruts	Amortissements ou dépréciations	2012 Montants nets	2011 Montants nets
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	3, 4	2 386 873	(228 649)	2 158 224	1 841 578
Immobilisations incorporelles		222 111	(57 824)	164 287	143 927
Fonds de commerce		123 426	(2 280)	121 146	111 871
Concessions, brevets, licences, marques		97 905	(55 544)	42 361	20 459
Immobilisations en cours, avances et acomptes		780	–	780	11 597
Immobilisations corporelles		99 752	(61 388)	38 364	37 225
Installations techniques, matériels et outillages		61 024	(44 849)	16 175	12 358
Autres immobilisations corporelles		38 469	(16 539)	21 930	23 657
Immobilisations en cours		259	–	259	1 210
Immobilisations financières		2 065 010	(109 437)	1 955 573	1 660 426
Participations		1 786 483	(109 437)	1 677 046	1 551 890
Créances rattachées à des participations		277 737	–	277 737	107 481
Prêts		450	–	450	685
Dépôts et cautionnements		340	–	340	370
ACTIF CIRCULANT		1 393 097	(15 031)	1 378 066	1 527 348
Avances et acomptes versés		218	–	218	61
Créances d'exploitation		201 572	(15 031)	186 541	266 756
Créances clients et comptes rattachés	5	141 242	(15 031)	126 211	183 040
Autres créances d'exploitation	6	60 330	–	60 330	83 716
Valeurs mobilières de placement	7.1	1 130 185	–	1 130 185	1 212 102
Actions propres	7.2	57 400	–	57 400	36 524
Disponibilités		3 722	–	3 722	11 905
Charges constatées d'avance	8	13 919	–	13 919	8 226
Ecart de conversion		5 075	–	5 075	854
TOTAL DE L'ACTIF		3 798 964	(243 680)	3 555 284	3 378 006

← Exercices clos les 31 décembre →

(En milliers d'euros)

	Note	2012 Avant décisions de l'AGO	2011 Avant décisions de l'AGO
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	9	2 389 190	2 168 738
Capital		125 097	123 093
Prime d'émission		314 402	263 875
Primes d'apport		271 591	269 978
Réserve légale		12 309	12 133
Report à nouveau		1 395 566	1 217 238
Résultat de l'exercice		254 847	264 795
Provisions réglementées		14 450	16 836
Amortissements dérogatoires		928	790
Provisions pour risques et charges	10	44 762	30 383
DETTES		1 077 189	1 122 460
Dettes financières	11	22 487	221 380
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		308	200 710
Emprunts et dettes financières divers		22 179	20 670
Dettes d'exploitation	13	1 054 702	901 080
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64 101	110 760
Dettes fiscales et sociales		111 812	101 282
Autres dettes d'exploitation		878 789	689 038
Produits constatés d'avance	14	42 734	53 696
Ecart de conversion		1 409	2 729
TOTAL DU PASSIF		3 555 284	3 378 006

4.2.2 Comptes de résultat

		← Exercices clos les 31 décembre →	
<i>(En milliers d'euros)</i>		2012	2011
	Note		
Produits d'exploitation (I)		997 550	861 105
Ventes de matériels		–	–
Redevances et prestations de services		990 706	850 023
Montant du chiffre d'affaires net	16	990 706	850 023
<i>Dont à l'exportation</i>		<i>812 952</i>	<i>679 705</i>
Production immobilisée		2 165	7 206
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		4 625	3 564
Autres produits		54	312
Charges d'exploitation (II)		(769 692)	(655 579)
Achats de matériels		–	(227)
Autres achats et charges externes		(288 191)	(250 443)
Impôts, taxes et versements assimilés		(13 460)	(14 301)
Salaires et traitements		(164 251)	(140 056)
Charges sociales		(88 240)	(70 506)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(21 406)	(16 661)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		(5 378)	(9 036)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(5 055)	(4 396)
Autres charges		(183 711)	(149 953)
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I + II)		227 858	205 526
Produits financiers (IV)		176 141	205 471
Autres intérêts et produits assimilés		128 012	122 178
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 008	61 142
Différences positives de change		26 644	14 088
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		20 477	8 063
Charges financières (V)		(38 483)	(62 064)
Dotations aux provisions		(5 075)	(32 960)
Intérêts et charges assimilées		(8 130)	(11 332)
Différences négatives de change		(25 278)	(17 624)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		–	(148)
RESULTAT FINANCIER (VI = IV + V)	19	137 658	143 407
RESULTAT COURANT (III + VI)		365 516	348 933
Produits exceptionnels (VII)		24 092	36 606
Sur opérations de gestion		2	366
Sur opérations en capital		10 718	26 818
Reprises sur provisions et transfert de charges		13 372	9 422
Charges exceptionnelles (VIII)		(52 434)	(46 573)
Sur opérations de gestion		(160)	(8)
Sur opérations en capital		(39 780)	(32 803)
Dotations aux amortissements et provisions		(12 494)	(13 762)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII + VIII)		(28 342)	(9 967)
Participation et intéressement des salariés (X)		(29 869)	(27 358)
Intéressement		(16 404)	(14 165)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(13 465)	(13 193)
Impôt sur les sociétés (XI)	20	(52 458)	(46 813)
RESULTAT NET (III + VI + IX + X + XI)		254 847	264 795

4.2.3 Annexe aux comptes annuels

Note 1. Activité et faits marquants de l'exercice

Activité

Dassault Systèmes SA est la société mère du Groupe Dassault Systèmes (« le Groupe »), leader mondial sur le marché PLM (« *Product Lifecycle Management* ») de la gestion du cycle de vie des produits à travers une vaste offre de solutions logicielles.

Dassault Systèmes SA fournit des solutions logicielles et des services de conseil permettant à ses clients d'innover dans la conception et la qualité des produits et services, de réduire leur cycle de conception pour accélérer la mise sur le marché, de collaborer avec leurs partenaires et sous-traitants au cours du développement produit, de réduire les coûts de développement, de fabrication et de maintenance des produits, d'obtenir et de valoriser des informations pertinentes en utilisant les données numériques dont ils disposent ou qui sont disponibles sur Internet, et de simuler l'expérience produit pour les clients finaux. Dassault Systèmes SA fournit également des services de conseil et de formation à ses clients.

Opérations significatives relatives aux participations

En date du 29 juin 2012, Dassault Systèmes SA a cédé 100 % de sa participation dans la société Transcat PLM GmbH à la société Transcat GmbH.

Par décision du Conseil d'administration du 25 juillet 2012, Dassault Systèmes SA a procédé à l'émission de 23 412 actions nouvelles en rémunération de l'apport par M. Charles Edelstenne des 5 % restant du capital de la société Dassault Data Services SAS pour un montant de 1,7 million d'euros.

Le 2 août 2012, Dassault Systèmes SA a acquis auprès de Netvibes Ltd la société française Netvibes SAS pour 19,1 millions d'euros. Le groupe Netvibes a développé une plateforme internet proposant des technologies de tableaux de bord intelligents et personnalisés.

Dassault Systèmes SA a souscrit le 24 octobre 2012 à l'augmentation de capital en numéraire de sa filiale Dassault Systèmes International SAS à hauteur de 100,3 millions d'euros ainsi qu'à l'augmentation de capital de sa filiale indienne Dassault Systèmes India Pvt Ltd à hauteur de 5,0 millions de dollars américains en date du 27 novembre 2012.

Au cours du mois de décembre 2012, Dassault Systèmes SA a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale Exalead SA à hauteur de 20,2 millions d'euros.

Enfin, les deux filiales Intercim SAS et Nsided SAS ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (« TUP ») dans Dassault Systèmes SA, respectivement en date du 3 janvier 2012 et du 2 octobre 2012.

Distribution de dividendes

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2012 a voté le versement d'un dividende global de 86,7 millions d'euros, sur la base du nombre d'actions existantes au 29 février 2012. Le dividende effectivement versé s'est élevé à 86,3 millions d'euros, 1,2 million d'euros correspondant au dividende rattaché aux actions autodétenues et 0,8 million d'euros résultant de l'écart entre le nombre d'actions existant au 29 février 2012 et le nombre d'actions réelles en circulation au 7 juin 2012.

Plan d'attribution d'actions de performance

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA, réuni le 7 septembre 2012, à attribuer des actions de performance de Dassault Systèmes SA dans la limite d'un nombre maximum d'actions représentant 1,5 % du capital social de Dassault Systèmes SA à la date de l'assemblée qui a donné l'autorisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'attribution de 150 000 actions de performance au Directeur Général (actions dites « Actions 2010-05 ») et de 539 230 actions de performance aux

4 Etats financiers

salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA et du Groupe (actions dites « Actions 2010-04 », dont 14 000 attribuées au Directeur Général). Ces actions ne seront effectivement acquises que dans les conditions suivantes :

- pour le Directeur Général, à l'expiration d'une période de deux ans, pour les 150 000 Actions 2010-05, et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social de Dassault Systèmes SA à cette date d'acquisition et sous réserve de la réalisation d'une condition de performance fixée par le Conseil d'administration. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées jusqu'à l'expiration d'une période de deux ans ; le Directeur Général sera tenu de conserver au moins 15 % des Actions 2010-05, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions ;
- pour les salariés et mandataires sociaux concernés par le plan France Actions 2010-04, à l'expiration d'une période de trois ans, à condition qu'ils soient encore présents dans le Groupe à la date d'acquisition et sous réserve de la réalisation d'une condition de performance fixée par le Conseil d'administration. A l'issue de cette période d'acquisition, les salariés et mandataires sociaux devront conserver les actions qui leur ont été attribuées jusqu'à l'expiration d'une période de deux ans ;
- pour les salariés et mandataires sociaux concernés par le plan International Actions 2010-04, à l'expiration d'une période de quatre ans, à condition qu'ils soient encore présents dans le Groupe à la date d'acquisition et sous réserve de la réalisation d'une condition de performance fixée par le Conseil d'administration. La refacturation des charges de personnel aux filiales du Groupe sera effectuée au titre de l'exercice au cours duquel les actions seront attribuées aux bénéficiaires, sur la base de l'attribution effective des actions. Au cours de la période d'acquisition, Dassault Systèmes SA ne provisionne que les coûts afférents aux actions qui seront attribuées à ses propres salariés.

Rachats d'actions propres

Les Assemblées générales mixtes des actionnaires des 26 mai 2011 et 7 juin 2012 ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. En outre, ces plans prévoient que Dassault Systèmes SA ne puisse pas acheter d'actions excédant un prix de 85 euros par action et pour un montant maximum cumulé de 500,0 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2012, 1 042 679 actions propres ont été rachetées pour un montant total de 75,1 millions d'euros.

Répartition du capital

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SA était détenu par :

(en %)	2012	2011
Public	50,6	49,9
Groupe Industriel Marcel Dassault	41,5	42,2
Charles Edelstenne et ses ayants droits ⁽¹⁾	6,2	6,2
Bernard Charlès	0,8	1,0
SW Securities LLC (autocontrôle)	0,2	0,2
Autodétention	0,7	0,5
Autres administrateurs et mandataires sociaux	–	–
Total	100	100

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SA étaient détenus par :

(en % des droits de votes exerçables) ⁽¹⁾	2012	2011
Groupe Industriel Marcel Dassault	51,9	51,7
Public	38,0	37,9
Charles Edelstenne et ses ayants droits ⁽²⁾	9,2	9,4
Bernard Charlès	0,9	1,0
Autres administrateurs et mandataires sociaux	–	–
Total	100	100

(1) Il s'agit des droits de vote exerçables en Assemblée générale, c'est-à-dire les droits de vote nets, ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

(2) Au 31 décembre 2012, M. Edelstenne détient 1 942 459 actions en pleine propriété et 1 542 via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,57 % du capital et 2,30 % des droits de vote exerçables, ainsi que 5 763 600 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 5 763 600 actions représentant 6,87 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les nu-propriétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions conformément à l'article 11 des statuts.

Evènements postérieurs à la clôture

En février 2013, Dassault Systèmes SA a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social situé à Vélizy-Villacoublay, en région parisienne, et a prolongé la durée initiale du contrat de bail de cinq ans jusqu'au mois de novembre 2025 (voir la Note 15.3. Autres engagements).

Note 2. Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est réalisée en utilisant la méthode dite des coûts historiques.

Dassault Systèmes SA applique les règles comptables relatives à la définition, à la valorisation, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs en respect notamment des règlements 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-6 du 23 novembre 2004 du Comité de la Règlementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont produites en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues en apport.

Des malis techniques ont été comptabilisés en fonds de commerce suite à des opérations de TUP. Dassault Systèmes SA évalue périodiquement la valeur d'utilité de ces actifs afin de s'assurer que leur valeur actuelle n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais accessoires. La base amortissable est fonction du coût d'acquisition diminué d'une éventuelle valeur de marché nette de coûts de cession au terme de leur utilisation.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont établis suivant le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation (entre 3 et 5 ans pour les logiciels et entre 7 et 8 ans pour les propriétés intellectuelles).

Les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

1) Mode dégressif :

Matériel informatique neuf	3 à 7 ans
Matériel de bureau neuf	3 à 7 ans

2) Mode linéaire :

Matériel informatique d'occasion	3 ans
Ordinateurs portables	2 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	7 ans
Agencements et installations	sur la durée du bail
Mobilier de bureau	sur la durée du bail

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués initialement au coût historique d'acquisition. Les frais directement liés aux acquisitions de titres sont incorporés depuis 2007 aux coûts d'acquisition des titres de participation et sont amortis fiscalement et comptablement sur 5 ans. Les créances rattachées sont évaluées à leur valeur d'inventaire.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, Dassault Systèmes SA évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation et de ses créances rattachées. Cette valeur d'utilité tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité sous la valeur comptable d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique notamment sur la base de critères d'ancienneté et de recouvrement.

2.5 Opérations en devise

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur en euros en fonction d'un taux de change moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises étrangères figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée. Cependant, la réévaluation au taux de clôture des comptes courants utilisés pour la gestion centralisée de trésorerie du Groupe et des disponibilités hors valeurs mobilières de placement génère un impact en gains et pertes de change réalisés en résultat financier. Dans ce cas, le résultat des réévaluations de chacun de ces éléments du bilan est présenté en pertes ou gains nets de change.

2.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires logiciel de Dassault Systèmes SA se décompose principalement comme suit : (i) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des licences périodiques ; (ii) des prestations de maintenance associées comprenant des mises à jour et un support technique ; (iii) des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients ; et (iv) des redevances provenant d'accords de distribution conclus principalement avec les filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels, et est comptabilisé (à condition que Dassault Systèmes SA n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la société. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque Dassault Systèmes SA reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires logiciel issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards et est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la

méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé prorata temporis sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

2.7 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. La faisabilité technique des projets de développement n'est pas assurée avant la constitution d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est en général très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement et susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

2.8 Provisions pour risques et charges

Dassault Systèmes SA applique le règlement CRC 2002-06 sur les passifs. Dans ce cadre, les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers et sans contrepartie pour Dassault Systèmes SA. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.9 Instruments financiers dérivés

Dassault Systèmes SA couvre généralement les risques de change liés aux produits et aux charges générés par son activité courante et prévisible. Dassault Systèmes SA peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Dassault Systèmes SA utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues dès la mise en place des instruments.

Instruments dérivés de taux

Les produits et charges financiers résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture. Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération.

Instruments dérivés de change

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Dassault Systèmes SA. Les pertes latentes sur ces instruments sont prises en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change.

Notes sur le bilan

Note 3. Mouvements de l'actif immobilisé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur Brute 31/12/2011	Apports sociétés fusionnées	Augmentations 2012	Diminutions 2012	Valeur Brute 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	191 851	90	42 761	(12 591)	222 111
Fonds de commerce	111 871	–	11 555	–	123 426
Brevets, licences et marques	68 383	90	30 426	(994)	97 905
Immobilisations en cours	11 597	–	780	(11 597)	780
Immobilisations corporelles	92 004	–	16 343	(8 595)	99 752
Installations techniques, matériel et outillage	50 831	–	13 828	(3 635)	61 024
Autres immobilisations corporelles	39 963	–	2 256	(3 750)	38 469
Agencements et aménagements	25 483	–	1 431	(3 257)	23 657
Matériel transport	269	–	–	(55)	214
Mobilier de bureau	7 538	–	818	(22)	8 334
Matériel de bureau	6 673	–	7	(416)	6 264
Immobilisations en cours	1 210	–	259	(1 210)	259
Immobilisations financières	1 769 912	–	679 126	(384 028)	2 065 010
Participations	1 661 327	–	159 376	(34 220)	1 786 483
Créances rattachées à des participations	107 530	–	519 700	(349 493)	277 737
Prêts	685	–	15	(250)	450
Dépôts et cautionnements	370	–	35	(65)	340
Total des immobilisations brutes	2 053 767	90	738 230	(405 214)	2 386 873

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent.

L'augmentation des immobilisations incorporelles en 2012 s'explique principalement par l'acquisition de propriétés intellectuelles pour 18,9 millions d'euros, par la comptabilisation de malis techniques relatifs à des TUP pour 10,4 millions d'euros ainsi que par la capitalisation de coûts de développement liés à l'évolution des systèmes d'information de Dassault Systèmes SA (en immobilisations en cours).

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique principalement par le renouvellement prévu du parc informatique et des acquisitions de serveurs à hauteur de 13,8 millions d'euros dont 6,9 millions d'euros liés à la mise en place du nouveau centre de données.

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres de participations ainsi que les créances qui y sont rattachées, dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations (voir la Note 25. Informations relatives aux filiales et participations) ainsi que les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

Les principaux mouvements sur les titres de participation figurent en Note 1. Activité et faits marquants de l'exercice.

La variation des créances rattachées à des participations concerne principalement des prêts accordés aux filiales dans le cadre du financement des opérations d'acquisition du Groupe.

Note 4. Mouvements des amortissements et dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Amortissements et dépréciations au 31/12/2011	Apports Sociétés fusionnées	Dotations 2012	Reprises et cessions 2012	Amortissements et dépréciations au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	47 924	–	9 944	(44)	57 824
Brevets, licences et marques	47 924	–	7 664	(44)	55 544
Autres immobilisation incorporelles	–	–	2 280	–	2 280
Immobilisations corporelles	54 779	–	13 742	(7 133)	61 388
Installations techniques, matériel et outillage	38 475	–	9 804	(3 430)	44 849
Autres immobilisations corporelles	16 304	–	3 938	(3 703)	16 539
Agencements et aménagements de matériel	7 795	–	2 911	(3 208)	7 498
Matériel de transport	257	–	12	(55)	214
Mobilier de bureau	1 884	–	769	(24)	2 629
Matériel de bureau	6 368	–	246	(416)	6 198
Immobilisations financières	109 486	–	–	(49)	109 437
Participations	109 437	–	–	–	109 437
Créances rattachées à des participations	49	–	–	(49)	–
Prêts	–	–	–	–	–
Dépôts et cautionnements	–	–	–	–	–
Total des amortissements et dépréciations	212 189	–	23 686	(7 226)	228 649

La dotation pour dépréciation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par la dépréciation partielle d'un mali technique comptabilisé par Dassault Systèmes SA.

Les diminutions d'amortissement d'immobilisations corporelles sont liées principalement au renouvellement du parc informatique ainsi qu'aux sorties des immobilisations de l'ancien centre de données, comme mentionné en Note 3. Mouvements de l'actif immobilisé.

Note 5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients	127 643	158 395
Factures à établir	13 599	36 468
Dépréciation des comptes clients	(15 031)	(11 823)
Total créances clients et comptes rattachés (nets)	126 211	183 040

L'échéance de l'ensemble des créances clients et comptes rattachés est à moins d'un an.

L'augmentation de la provision pour clients douteux de 3,2 millions d'euros s'explique principalement par une dotation aux provisions sur un distributeur en Europe du Sud.

Note 6. Autres créances d'exploitation

Les autres créances d'exploitation se composent des éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôt sur les sociétés	15 857	21 637
Taxe sur la valeur ajoutée	17 053	15 755
Comptes courants débiteurs	15 470	33 179
Avoirs à recevoir	3 906	9 524
Instruments financiers	1 441	184
Créance sur options d'attribution d'actions exercées	2 537	2 863
Divers	4 066	574
Total autres créances d'exploitation	60 330	83 716

L'échéance des autres créances d'exploitation est inférieure à un an à hauteur de 58,3 millions d'euros. Les créances à plus d'un an s'élèvent à 2,0 millions d'euros et concernent la partie du prix de cession de l'entité Transcat PLM GmbH cédée en 2012 et restant à encaisser.

La variation des comptes courants s'explique par la recapitalisation de la société Exalead SA par apport du compte courant à hauteur de 20,2 millions d'euros compensée par l'augmentation de l'encours de certaines filiales européennes.

Note 7. Liquidités

7.1 Valeurs mobilières de placement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	1 130 185	1 212 102

Au 31 décembre 2012, les valeurs mobilières de placement sont libellées en euros.

La diminution des valeurs mobilières de placement est liée en grande partie aux opérations de croissance externe du Groupe, notamment par le financement des opérations liées à l'acquisition du groupe Gemcom, ainsi que par le remboursement, en novembre 2012, de la ligne de crédit à hauteur de 200,0 millions d'euros. Par ailleurs, l'activité de Dassault Systèmes SA ainsi que la gestion de trésorerie centralisée du Groupe continuent à générer des liquidités.

Les valeurs mobilières de placement sont investies pour 1 122,5 millions d'euros en placements monétaires et pour 7,7 millions d'euros en supports de placement diversifiés.

7.2 Actions propres

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total (en milliers d'euros)
Actions propres au 1^{er} janvier 2012	650 000	56,19	36 524
Livraison d'actions de performance	(150 000)	55,91	(8 386)
Rachat d'actions	1 042 679	72,06	75 136
Annulation d'actions	(643 600)	71,28	(45 874)
Actions propres au 31 décembre 2012	899 079	63,84	57 400

Note 8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Maintenance informatique	5 781	4 289
Autres	8 138	3 937
Total charges constatées d'avance	13 919	8 226

L'augmentation des autres charges constatées d'avance s'explique principalement par un décalage dans le temps de la réception en fin d'année de certaines factures de dépenses concernant 2013.

Note 9. Capitaux Propres

9.1 Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
Actions au 1^{er} janvier 2012	123 092 729	1	123 092 729
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (cf. Note 9.2)	2 624 237	1	2 624 237
Réduction de capital par annulation d'actions	(643 600)	1	(643 600)
Augmentation de capital (cf. Note 1)	23 412	1	23 412
Actions au 31 décembre 2012	125 096 778	1	125 096 778

9.2 Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plan du 28 mai 2002 2002-1		Plan du 20 janvier 2003 2002-3		Plan du 29 mars 2005 2002-5		Plan du 9 octobre 2006 2006-1		SOUS TOTAL A REPORTER
Nombre d'actions attribuées	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700		8 324 563
Prix d'exercice d'une option (en euros)	45,50	45,50	23,00	23,00	39,50	39,50	47,00		-
Dates d'exercice	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	Du 10/10/09 Au 08/10/13		-
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	-	66 305	71 725	385 120	5 700	4 300	-		533 150
Nombre d'options exercées en 2007	440	96 481	504 841	107 245	-	61 600	-		770 607
Nombre d'options exercées en 2008	-	37 609	205 592	17 900	2 800	28 550	-		292 451
Nombre d'options exercées en 2009	-	6 113	158 798	11 930	950	14 700	-		192 491
Nombre d'options exercées en 2010	217 400	21 933	856 569	19 655	326 135	16 150	98 768		1 556 610
Nombre d'options exercées en 2011	743 790	20 563	641 931	12 300	436 694	27 800	219 242		2 102 320
Nombre d'options exercées en 2012	312 863	40 760	772 252	64 735	61 369	37 000	607 784		1 896 763
Nombre d'options annulées	89 070	65 536	20 225	50 600	133 502	42 750	223 400		625 083
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2012	-	-	93 067	5 515	-	-	256 506		355 088

	REPRISE SOUS TOTAL	Plan du 06 juin 2007 2006-02	Plan du 25 septembre 2008 2008-01 ⁽²⁾	Plan du 27 novembre 2009 2008-02	Plan du 27 mai 2010 2010-01	TOTAL
Nombre d'actions attribuées	8 324 563	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	14 178 563
Prix d'exercice d'une option (en euros)	-	47,50	38,15	39,00	47,00	-
Dates d'exercice	-	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	Du 27/11/13 Au 26/11/17	Du 27/05/14 Au 26/05/18	-
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	533 150	-	-	-	-	533 150
Nombre d'options exercées en 2007	770 607	-	-	-	-	770 607
Nombre d'options exercées en 2008	292 451	-	-	-	-	292 451
Nombre d'options exercées en 2009	192 491	-	-	-	-	192 491
Nombre d'options exercées en 2010	1 556 610	28 721	25 275	1 300 ⁽¹⁾	900 ⁽¹⁾	1 612 806
Nombre d'options exercées en 2011	2 102 320	192 640	61 398	-	-	2 356 358
Nombre d'options exercées en 2012	1 896 763	392 265	335 209	-	-	2 624 237
Nombre d'options annulées	625 083	150 079	137 582	131 300	64 000	1 108 044
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2012	355 088	562 195	877 136	1 718 900	1 175 100	4 688 419

Remarques

- (1) Options exercées selon dispositions particulières
(2) Exerçables par tranche de 33 % à compter du 25 septembre 2009, 2010 et 2011

9.3 Analyse des variations de capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Effet des levées d'options et annulations d'actions	Résultat net de l'exercice 2012	Autres ⁽¹⁾	31/12/2012
Capital social	123 093	–	1 981	–	23	125 097
Prime d'émission	263 875	–	50 527	–	–	314 402
Prime d'apport	269 978	–	–	–	1 613	271 591
Réserve légale	12 133	176	–	–	–	12 309
Report à nouveau	1 217 238	178 328	–	–	–	1 395 566
Résultat de l'exercice	264 795	(264 795)	–	254 847	–	254 847
Provisions réglementées	17 626	–	–	–	(2 248)	15 378
Capitaux Propres	2 168 738	(86 291)	52 508	254 847	(612)	2 389 190

(1) Les « Autres » variations de capitaux propres correspondent d'une part à l'émission de 23 412 actions en rémunération de l'apport en nature de 1 500 actions Dassault Data Services SAS, et d'autre part à la reprise de provisions réglementées résultant de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de Dassault Systèmes SA. A compter de l'exercice 2012, la provision pour investissement n'est plus dotée, conséquence de la disparition de l'avantage fiscal votée dans le cadre de la loi de Finance 2012

Note 10. Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/11	Dotations de l'exercice 2012	Reprises de l'exercice 2012	31/12/12
Provisions pour indemnités de fin de carrière	10 550	1 814	–	12 364
Provisions pour médailles du travail	2 746	931	(14)	3 663
Provisions pour pertes de change	855	5 075	(855)	5 075
Autres provisions pour risques et charges	16 232	21 000	(13 572)	23 660
Total des provisions	30 383	28 820	(14 441)	44 762

L'engagement de Dassault Systèmes SA en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode du prorata des droits au terme.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés au collaborateur au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2012 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 65 ans, taux d'actualisation de 3,50 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de rentabilité des placements de 4 %. Dassault Systèmes SA a souscrit en 1998 un contrat d'assurance avec la Sogecap, compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, Dassault Systèmes SA a investi un montant total de 8,3 millions d'euros.

4 Etats financiers

La variation des autres provisions pour risques et charges entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, correspond principalement à :

- la dotation d'une provision constituée dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance pour 16,4 millions d'euros en 2012 ;
- la reprise d'une provision pour charge d'actions livrées en mai 2012 pour 8,4 millions d'euros.

Dassault Systèmes SA est impliquée dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales, sociales et fiscales, qui sont liés à ses activités courantes. Dassault Systèmes SA estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière et le résultat de ses opérations.

Note 11. Dettes financières

Les dettes financières au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Participation des salariés aux résultats – compte bloqué	21 444	3 734	17 710
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38		38
Autres dettes et avances remboursables	722	–	722
Banques	269	269	–
Dépôts financiers reçus	14	14	
Total des dettes financières	22 487	4 017	18 470

Au 31 décembre 2011, les dettes financières comprenaient une ligne de crédit revolving multidevises de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit a été intégralement remboursée en novembre 2012.

Au 31 décembre 2012, les dettes financières concernent essentiellement la dette de participation des salariés placée sur un compte courant bloqué pendant 5 ans et portant intérêt à hauteur de 110 % du TMOP (taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées).

Note 12. Eléments concernant les entreprises liées

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts accordés (solde à la clôture de l'exercice)	276 987	106 639
Emprunts contractés (solde à la clôture de l'exercice)	–	–
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	3 119	4 114
Avances de trésorerie accordées	–	1 000
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	124 529	111 768
Comptes courants débiteurs (à la clôture de l'exercice)	15 489	33 179
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants accordés	281	384
Comptes courants créditeurs (à la clôture de l'exercice)	871 565	681 962
Intérêts payés ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants obtenus	1 542	1 627
Créances clients et comptes rattachés	40 474	75 364
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 633	38 124

Les prêts et comptes courants intergroupe sont rémunérés aux conditions de marché.

L'augmentation des prêts aux filiales est essentiellement liée au financement des opérations d'acquisition du groupe Gemcom en 2012 effectuées au sein du Groupe.

L'augmentation des comptes courants créditeurs s'explique par la poursuite de l'extension de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe au niveau mondial, principalement au sous-groupe américain.

La diminution des comptes courants débiteurs s'explique principalement par la recapitalisation de la filiale Exalead SA par incorporation d'une partie des créances.

La diminution des créances et dettes rattachées est le résultat d'une réduction des délais de règlements des dettes et créances du Groupe.

Les dividendes encaissés au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 124,5 millions d'euros.

Note 13. Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs	12 486	46 080
Factures non parvenues	51 615	64 680
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 101	110 760

Ces dettes ont des échéances à moins d'un an.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-4 du Code de commerce relatifs à l'information sur les délais de paiement, au 31 décembre 2012, le solde des dettes de Dassault Systèmes SA à l'égard de ses fournisseurs s'élève à 12 486 222 euros contre 46 080 013 euros à fin 2011 et se décompose ainsi :

- 37,6 % de ce solde est payable à 30 jours contre 37,3 % en 2011 ;
- 62,4 % à 60 jours, contre 62,7 % en 2011.

4 Etats financiers

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2012 sont composées à 90 % de dettes hors groupe.

La baisse des dettes fournisseurs et comptes rattachés de 46,7 millions d'euros entre 2011 et 2012 s'explique principalement par une accélération des délais de règlements des dettes intra Groupe.

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Taxe sur la valeur ajoutée	9 901	12 839
Autres impôts et taxes	1 617	1 983
Participation et intéressement	23 610	22 198
Provision pour congés payés	32 543	29 224
Autres charges de personnel	44 141	35 038
Total dettes fiscales et sociales	111 812	101 282

Les autres dettes d'exploitation s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Comptes courants créditeurs	871 565	681 962
Ristournes à accorder et avoirs à établir	1 015	1 789
Autres	6 209	5 287
Total autres dettes d'exploitation	878 789	689 038

L'augmentation importante des comptes courants créditeurs s'explique par la poursuite de la mise en place de la gestion centralisée au niveau de Dassault Systèmes SA de la trésorerie du Groupe.

Note 14. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Redevances logiciels	42 733	53 083
Autres produits	1	613
Total produits constatés d'avance	42 734	53 696

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux revenus différés de licences, de maintenance et de support pour des périodes postérieures au 31 décembre de l'année visée. La diminution de ce poste par rapport à 2011 s'explique principalement par la reprise au cours de l'exercice de revenus différés non récurrents, en application des règles de reconnaissance de revenus, notamment certains revenus de licences faisant l'objet d'une reconnaissance comptable en fonction de l'avancement du projet de développement de la solution logicielle.

Note 15. Engagements financiers

15.1 Instruments financiers

Le portefeuille d'instruments financiers se décompose comme suit :

	← Exercice clos le 31 décembre →			
	← 2012 →		← 2011 →	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	–	–	200 000	(3 405)
Basis Swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	–	–	200 000	(188)
Ventes à terme yens japonais / euros ⁽²⁾	107 835	11 366	212 141	(18 105)
Achats à terme yens japonais / euros ⁽²⁾	5 802	(78)	–	–
Tunnels yens japonais / euros ⁽²⁾	–	–	14 909	(1 293)
Ventes à terme yens japonais / euros ⁽²⁾	–	–	9 383	166
Swaps de taux d'intérêt en yens japonais ⁽³⁾	63 815	(289)	101 297	(446)
Swaps de taux d'intérêt en yens japonais ⁽³⁾	63 815	289	101 297	446
Ventes à terme yens japonais / dollars américains ⁽³⁾	24 721	(1 124)	16 099	(909)
Achats à terme yens japonais / dollars américains ⁽³⁾	24 721	1 124	16 099	909
Ventes à terme dollars australiens / euros ⁽⁴⁾	121 591	1 190	–	–
Ventes à terme dollars canadiens / euros ⁽⁴⁾	65 236	232	–	–
Achats à terme dollars australiens / euros ⁽⁴⁾	9 938	(40)	–	–
Autres instruments ⁽⁵⁾	28 813	(41)	5 673	18

(1) Dassault Systèmes SA a remboursé en novembre 2012 la ligne de crédit (cf. Note 11. Dettes financières).

(2) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures en yens budgétées.

(3) Dassault Systèmes SA a conclu des contrats de couverture pour le compte de ses filiales. Ces opérations n'ont pas d'effet sur les résultats de Dassault Systèmes SA.

(4) Dans le cadre des prêts accordés aux sociétés filiales pour le financement des opérations d'acquisition (cf. Note 12. Eléments concernant les entreprises liées), Dassault Systèmes SA a conclu des contrats de couverture ; instruments qualifiant la comptabilité de couverture.

(5) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de Dassault Systèmes SA et ont une maturité inférieure à 12 mois pour les instruments de couverture de change et une maturité d'environ 2,5 ans pour les swaps de taux d'intérêts. Dassault Systèmes SA estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

15.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

(En milliers d'euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Nature des différences temporaires		
A court terme (taux d'imposition à 36,10 %)	37 484	32 862
Provision pour participation	16 092	13 174
Ecart de conversion passif	1 409	2 729
Dépréciation des créances	15 031	11 822
Autres	4 952	5 137
A long terme (taux d'imposition à 34,43 %)	13 530	11 715
Provision pour indemnités de fin de carrière	12 364	10 549
Provision pour risques	1 166	1 166
Total différences temporaires	51 014	44 577
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 36,10 %)	13 532	11 863
(taux d'imposition de 34,43 %)	4 658	4 033

15.3 Autres engagements

Les engagements au 31 décembre 2012 s'élèvent à 173,3 millions d'euros pour les locations, incluant : (i) pour 150,7 millions d'euros les engagements immobiliers relatifs au bail du siège social de Vélizy-Villacoublay, pris le 30 juin 2008 pour douze années (contre 165,1 millions d'euros au 31 décembre 2011), et (ii) pour 14,7 millions d'euros, les engagements immobiliers relatifs au bail d'un nouveau site adjacent au siège social, pris en juillet 2011.

En décembre 2012, Dassault Systèmes SA s'est engagée à signer un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social et à prolonger la période initiale du contrat de bail pour cinq ans. Dans le cadre de ce contrat signé en février 2013, Dassault Systèmes SA s'engage à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et à signer un nouveau contrat de bail pour le siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la mise à disposition de l'immeuble supplémentaire prévue au mois de novembre 2015. Les paiements de loyers futurs au titre de la période supplémentaire s'élèvent à environ 138 millions d'euros et ne sont pas inclus dans les engagements mentionnés dans le paragraphe ci-dessus.

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 25 avril 2012, Dassault Systèmes SA a garanti l'ensemble des engagements pris par la société Dassault Systèmes Acquisition Corp. concernant le paiement du prix d'acquisition de la société Gemcom International Software Inc. pour un montant global maximum de 350 millions de dollars canadiens, ainsi que l'indemnisation que pourraient réclamer les vendeurs en cas de non respect des déclarations et garanties d'usage dans ce type de transactions.

15.4 Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein de Dassault Systèmes SA, 20 heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont réalisés.

A fin 2012, le nombre d'heures de formation cumulées au titre du droit individuel à la formation est de 214 031 heures dont 211 101 heures n'ayant pas fait l'objet de demande de formation.

Notes sur le compte de résultat

Note 16. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Logiciels (redevances et autres développements de produits)	839 860	716 331
Prestations de services et autres	28 205	16 190
Autres produits	122 641	117 502
Total chiffre d'affaires	990 706	850 023

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires logiciel s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Europe	480 511	402 958
Asie	236 304	185 794
Amériques	120 895	126 192
Autres	2 150	1 387
Total chiffre d'affaires logiciel	839 860	716 331

Note 17. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Certification des comptes individuels et consolidés	1 254	1 245
Missions accessoires	573	115
Total honoraires des Commissaires aux comptes	1 827	1 360

Note 18. Dépenses de recherche et développement

En 2012, Dassault Systèmes SA a consacré 168,8 millions d'euros à des dépenses de R&D.

Note 19. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 137,7 millions d'euros en 2012 contre 143,4 millions pour l'exercice 2011. Cette variation s'explique principalement par :

- des dividendes reçus en 2012 s'élevant à 124,5 millions d'euros contre 111,8 millions d'euros en 2011 (voir la Note 12. Eléments concernant les entreprises liées) ;
- des gains sur cession de valeurs mobilières de placement pour 20,5 millions d'euros, contre un gain de 8,1 millions d'euros en 2011 ;
- une dotation nette de provision pour risques de 4,1 millions d'euros principalement liée à l'augmentation de la provision pour risque de change, contre une reprise nette de 1,9 million en 2011 ;
- une reprise nette de provision pour dépréciation de titres de participation de 26,3 millions d'euros constatée en 2011 alors qu'aucun mouvement sur provision n'a été constaté en 2012.

Note 20. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (28,3) millions d'euros en 2012 contre (10,0) millions pour l'exercice 2011.

Cette augmentation des pertes exceptionnelles s'explique principalement par une moins-value nette comptable de 18,0 millions d'euros sur les titres cédés en 2012.

Note 21. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	365 516	(66 521)	298 995
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	(58 211)	14 063	(44 148)
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	307 305	(52 458)	254 847

(1) Y compris la participation des salariés et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 17,07 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre 15,02 % en 2011. Cette hausse du taux effectif est due essentiellement à l'utilisation des déficits reportables des sociétés fusionnées en 2011 et à un crédit d'impôt recherche en baisse en 2012.

Le groupe fiscal compte 6 sociétés à fin décembre 2012.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il est convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement est égale à celle qui aurait été la sienne si cette filiale n'avait pas été membre du groupe.

En l'absence d'une telle convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt chez Dassault Systèmes SA aurait été de 53,8 millions d'euros en 2012.

Informations complémentaires

Note 22. Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale en euros versée par Dassault Systèmes SA aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 se décompose en :

Salaires	3 643 877 euros
Avantages en nature	16 314 euros
Jetons de présence	78 000 euros ⁽¹⁾
Soit un total de	3 738 191 euros

(1) Jetons de présence 2011 versés en 2012. Le montant des jetons de présence 2012 versés en 2013 s'élève à 79 800 euros.

Conformément aux autorisations qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a attribué au Directeur Général 150 000 actions le 27 novembre 2009, 150 000 actions le 27 mai 2010, 164 000 actions (150 000 Actions 2010-03 et 14 000 Actions 2010-02) le 29 septembre 2011 et 164 000 actions (150 000 Actions 2010-05 et 14 000 Actions 2010-04) le 7 septembre 2012. Ces actions ont été ou ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux ans, à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social à cette date d'acquisition. Ces attributions sont soumises à la réalisation de conditions de performance.

A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées jusqu'à l'expiration d'une période de deux ans. En outre, le Directeur Général est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions ainsi acquises, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Note 23. Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	2 106	1 908
Agents de maîtrise et techniciens	78	72
Employés	188	161
Total effectif moyen (en équivalent temps plein)	2 372	2 141

Note 24. Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes SA est incluse dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, dont le siège social est situé au 9 Rond-point des Champs-Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Note 25. Informations relatives aux filiales et participations

(En milliers d'euros)

	Valeur d'inventaire brute des titres	Valeur d'inventaire nette des titres	% de détention	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Prêts et avances	Cautions et garanties
Dassault Systèmes Corp. ⁽¹⁾	643 059	643 059	100	1 249 277	90 997	79 856	–	80 051	–	–
Dassault Systèmes Americas Corp.	278 106	278 106	10	383 532	(3 117)	51 450	358 787	19 142	–	–
Dassault Systèmes Simulia Corp.	242 977	242 977	10	142	182 001	28 345	137 841	14 219	–	–
Exalead SA	152 099	152 099	97,44	31 669	(30 651)	(7 551)	14 127	–	–	–
Dassault Systèmes Deutschland GmbH	76 354	63 801	100	39 282	(855)	21 766	175 449	–	45 025	–
Dassault Systèmes Israel Ltd	64 883	–	100	35 110	(45 284)	9 022	32 793	–	–	–
Dassault Systèmes International SAS	163 023	131 023	100	108 924	(1 671)	526	–	–	–	–
Dassault Systèmes KK	43 742	43 742	100	48 342	32 507	37 254	361 864	–	–	(3)
Dassault Systèmes Provence SAS	32 248	32 248	100	32 394	45 775	16 013	36 323	–	–	–
Dassault Systèmes Canada Inc.	20 892	20 892	100	22 300	10 630	(1 836)	38 611	–	12 179	–
Netvibes France SAS	19 139	19 139	100	577	(1 777)	(3 878)	776	–	4 437	–
SquareClock SAS	13 350	13 350	100	873	546	(751)	2 099	–	–	–
Dassault Systèmes UK Ltd	12 012	12 012	100	12 403	9 643	7 726	40 251	–	38 835	–
Dassault Systèmes AB	9 540	9 540	100	2 540	6 607	(2 399)	35 490	–	4 661	–
Dassault Systèmes India Pvt Ltd	8 823	8 823	100	8 239	3 254	(731)	33 608	–	–	–
Dassault Data Services SAS	2 576	2 576	100	3 000	13 871	4 371	57 516	3 990	–	–
Allegorithmic ⁽²⁾	1 250	1 250	17,70	3 699	(2 666)	(608)	1 116	–	–	–
Dassault Systèmes Italia Srl	1 139	1 139	100	1 181	904	(4 106)	25 939	–	810	–
Dassault Systèmes Belgium SA	392	392	99,99	392	193	741	4 976	–	213	–
3DPLM Software Solutions Ltd	90	90	25	214	18 012	6 255	–	426	–	–
Dassault Systèmes (Switzerland) Ltd	68	68	100	83	5 157	(4 645)	8 702	–	–	–
Dassault Systèmes Centrale Numérique SAS	37	37	100	37	(19)	(3)	–	–	–	–
Dassault Systèmes Espana SL	3	3	100	3	799	(393)	9 172	–	1 574	–
Total	1 785 802	1 676 366						117 828	107 734	

(1) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., 100 % de Dassault Systèmes Russia Corp. et de Dassault Systèmes Holding LLC, cette dernière détenant elle-même 90 % de Dassault Systèmes Americas Corp. et de Dassault Systèmes Simulia Corp., et 100 % de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Spatial Corp.

(2) Prise de participation.

(3) Dassault Systèmes SA s'est portée garante à hauteur de 14,5 milliards de yens japonais jusqu'au 31 juillet 2015 au profit de Bank of Tokyo-Mitsubishi et de la Société Générale au titre d'un contrat de prêt que ces banques ont conclu avec la filiale japonaise Dassault Systèmes KK. Aucune autre caution ou aval d'un montant significatif n'a été octroyé par Dassault Systèmes SA à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en Note 12. Eléments concernant les entreprises liées. Les résultats 2012 des filiales étrangères présentés en normes IFRS et non audités ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été quant à eux convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

4.2.4 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	118 862 326	118 367 641	121 332 605	123 092 729	125 096 778
Nombre d'actions	118 862 326	118 367 641	121 332 605	123 092 729	125 096 778
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	554 651 006	547 060 093	742 259 080	850 023 294	990 705 543
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	210 541 064	228 213 442	365 948 323	415 780 289	386 581 931
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	202 315 635	198 578 445	339 981 856	341 652 678	367 577 134
Impôts sur les bénéfices	12 489 386	6 492 806	33 005 838	46 812 886	52 457 635
Participation des salariés due au titre de l'exercice	9 202 886	10 683 300	11 058 164	13 192 985	13 464 860
Intéressement des salariés	8 140 149	7 208 561	10 501 560	14 165 501	16 403 788
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	115 307 017	108 874 103	219 126 831	264 795 422	254 846 867
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	1,45	1,47	2,35	2,17	2,28
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	0,97	0,92	1,81	2,15	2,04
Dividende attribué par action	0,46	0,46	0,54	0,70	0,80 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 794	1 887	2 022	2 141	2 372
Montant de la masse salariale de l'exercice	102 594 289	106 372 002	120 640 263	140 056 445	164 250 610
Montant des charges sociales de l'exercice	53 986 160	58 556 427	69 681 295	70 506 943	88 239 898

(1) Sera proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

4.2.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.1 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations incorporelles. Nous avons vérifié la cohérence de la valeur d'utilité des fonds de commerce avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.
- La note 2.2 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.
- La note 2.6 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires comprenant, d'une part, les licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées, et, d'autre part, les prestations de services et autres. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes et méthodes comptables retenus, leur application et les informations relatives fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par

vosre société auprès des sociétés contrôlant vosre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 mars 2013
Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Pierre Marty

Jean-François Ginies

4.2.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de vosre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de vosre conseil d'administration.

1. Avec la société Dassault Systèmes Acquisition Corp., filiale de vosre société

Personne concernée

M. Thibault de Tersant, administrateur de vosre société et président de la société Dassault Systèmes Acquisition Corp.

Nature et objet

Contrat d'acquisition de la société Gemcom Software International ainsi que tout document y afférent.

Modalités

La société Dassault Systèmes Acquisition Corp., créée pour les besoins de l'acquisition de la société Gemcom Software International a pour président M. Thibault de Tersant. L'acquisition de la société Gemcom Software International Inc. a nécessité, sur demande du vendeur, l'intervention à l'acte de vosre société pour garantir les engagements pris par sa filiale. M. Thibault de Tersant, en ses qualités de président de la société Dassault Systèmes Acquisition Corp. et d'administrateur de vosre société, a signé le contrat d'acquisition pour le compte des deux entités du groupe.

2. Avec M. Charles Edelstenne, président du conseil d'administration

Nature et objet

Contrat d'apport en nature de 1 500 titres Dassault Data Services au profit de votre société.

Modalités

Le contrat relatif à l'apport en nature par M. Charles Edelstenne de 1 500 titres de la filiale Dassault Data Services, en date du 25 juillet 2012, au profit de votre société a été validé lors de la séance du 7 juin 2012. Cet apport a fait l'objet d'un rapport d'un commissaire aux apports. En échange de l'apport des 1 500 titres de la filiale Dassault Data Services, M. Charles Edelstenne a obtenu 23 412 actions de votre société.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Dassault Systemes Americas Corp. (anciennement Enovia Corp.), filiale de votre société

Nature et objet

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

Modalités

Une licence non exclusive et gratuite de la marque Enovia a été concédée à la société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée, étant précisé que la société Enovia Corp. a changé sa dénomination sociale le 1^{er} janvier 2006 pour « Dassault Systemes Americas Corp. ».

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Bernard Charlès, directeur général

Nature et Objet

Indemnité en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès.

Modalités

Le conseil d'administration du 27 mai 2010, à l'occasion du renouvellement du mandat social du directeur général, a autorisé, sur proposition du comité des rémunérations et de sélection, le renouvellement de la convention accordant des engagements pris par votre société, au bénéfice de M. Bernard Charlès, correspondant à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de directeur général selon les termes adoptés par le conseil d'administration lors de ses réunions du 28 mars 2008 et du 27 mars 2009.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 mai 2010, a décidé de maintenir inchangées les conditions, telles que définies par les conseils d'administration du 28 mars 2008 et du 27 mars 2009, dans lesquelles cette indemnité serait due compte tenu des recommandations du comité de rémunération et de sélection et en application des recommandations intégrées au Code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du directeur général et dépendra de la satisfaction des critères de performance établis pour le calcul de sa rémunération variable.

Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au directeur général durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la société (dénominateur).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la société ou à une faute de gestion du dirigeant, le conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou changerait de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Par ailleurs, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du conseil d'administration, le cours de Bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de directeur général, le conseil d'administration pourra constater que l'indemnité ne sera pas due.

2. Avec les administrateurs de la société, en relation avec la police d'assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la compagnie CHARTIS Insurance (A.I.G.)

a. Nature et objet

Avance aux administrateurs de leurs frais de défense pour des procédures éventuelles intentées contre eux dans l'exercice de leur mandat.

Modalités

Le conseil d'administration du 24 juillet 1996 a autorisé la prise en charge par votre société des avances aux administrateurs de leurs frais de défense dans le cas où leur responsabilité civile personnelle serait mise en cause, des indemnités des conséquences financières pouvant en résulter et des frais de défense y afférents dans le cas où la police d'assurance souscrite auprès de la compagnie CHARTIS Insurance (A.I.G.) ne couvrirait pas ces avances, conséquences financières et prises en charge.

b. Nature et objet

Prise en charge des frais de défense des administrateurs pour des procédures éventuelles ayant lieu aux Etats-Unis.

Modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacements que les administrateurs de la société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 mars 2013
Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Pierre Marty

Jean-François Ginies

4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe connaît occasionnellement des contentieux, des contrôles fiscaux ou des demandes de la part d'autorités réglementaires. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé), susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, des effets significatifs sur la situation financière ou sur la rentabilité du Groupe.

À titre d'information, MatrixOne Inc., société américaine acquise en mai 2006 par Dassault Systèmes (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.), était défenderesse dans un procès de « *class action* » déposée à la fin de l'année 2000 devant le Tribunal fédéral de New York, comptant plus de 300 sociétés défenderesses. La plainte dans le cadre de cette *class action*, déposée en avril 2002, alléguait, entre autres, que MatrixOne et les autres défendeurs n'avaient pas respecté le droit boursier américain pour avoir communiqué de façon inexacte au sujet du processus d'allocation de leurs actions aux investisseurs par les banques garantes dans le cadre de leurs introductions en bourse. Le 6 octobre 2009, le Tribunal fédéral a approuvé la proposition de transaction globale pour l'ensemble de ces affaires. Un certain nombre d'appels ont alors été déposés, récusant l'approbation de cette transaction. En janvier 2012, le dernier appel en suspens a été rejeté définitivement. En conséquence, la proposition de transaction globale a été validée dans ses termes. Tous les frais relatifs à la transaction ont été réglés. Cette transaction n'a eu aucune conséquence sur la situation financière de Dassault Systèmes.

CHAPITRE 5 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2013

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA, de l'application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Document de référence du Groupe pour 2012.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées du 11 octobre 2012. Le Président du Conseil d'administration a chargé la direction financière, la direction juridique et la direction de l'audit interne des diligences préparatoires au présent rapport, qui a ensuite été revu par le Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mars 2013.

Dassault Systèmes SA est une société française cotée sur NYSE Euronext Paris – Compartiment A depuis 1996. En matière de gouvernement d'entreprise, elle se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (disponible sur le site internet du MEDEF : www.medef.fr). Conformément aux recommandations de l'AMF, Dassault Systèmes SA récapitule, dans un tableau de synthèse figurant au paragraphe 5.1.5 du présent rapport, les principes de ce Code qu'elle n'applique pas strictement et les explications y afférentes.

5.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

5.1.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est composé de 10 membres : Charles Edelstenne, Bernard Charlès, Jean-Pierre Chahid-Nourai, Nicole Dassault, Serge Dassault, Arnoud De Meyer, Bernard Dufau, André Kudelski, Toshiko Mori et Thibault de Tersant.

La durée du mandat des administrateurs est de 4 ans.

La part des administrateurs indépendants au sein du Conseil, au sens des critères d'indépendance précisés par le Code AFEP-MEDEF et retenus par le Conseil d'administration, est de 50 %. Ces critères reposent sur le principe selon lequel un administrateur indépendant ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Aux termes du règlement intérieur de Dassault Systèmes SA, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Dassault Systèmes SA, le Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les cinq administrateurs indépendants de Dassault Systèmes SA sont Mme Mori, ainsi que MM. Chahid-Nourai, De Meyer, Dufau et Kudelski. L'indépendance des administrateurs a fait l'objet, comme chaque année, d'une revue par le Conseil d'administration du 27 mars 2013, sur la base notamment d'un questionnaire rempli par les administrateurs intéressés.

Les mandats d'administrateurs de MM. Dufau et Kudelski expirent lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2013. Il est proposé à cette Assemblée générale de nommer un nouvel administrateur, Madame Odile Desforges (les informations relatives à cette candidate figurent au paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 »). La part des femmes au sein du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est conforme à celle requise par le Code AFEP-MEDEF et la loi pour 2013 et celle des administrateurs indépendants est également conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration de Dassault Systèmes ne comporte pas d'administrateur désigné par les salariés de Dassault Systèmes. Les administrateurs étrangers, au nombre de trois, soit 30 % du Conseil, sont de nationalité belge, japonaise et suisse. L'âge moyen des administrateurs est de 67 ans à la date de publication du présent Document de référence.

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA en 2012 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Charles Edelstenne – Président du Conseil d'administration

Biographie : Charles Edelstenne a été le fondateur de Dassault Systèmes en 1981 et son gérant jusqu'à ce que la société soit transformée en société anonyme en 1993. De 1993 à 2002, M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes et, depuis 2002, il en est le Président du Conseil d'administration. M. Edelstenne dédie la majeure partie de son temps à ses fonctions au sein du Groupe Dassault, comme indiqué ci-contre.

Age : 75 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Groupe Industriel Marcel Dassault – 9 Rond-Point des Champs Elysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

Fonction principale : Président-Directeur Général de Dassault Aviation (société cotée) (jusqu'au 8 janvier 2013). Directeur Général de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (GIMD)^(*) depuis le 9 janvier 2013 et Membre du Conseil de surveillance de GIMD

(*) GIMD est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SA (voir le paragraphe 6.3.2 « Contrôle »)

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Date de première nomination : 08/04/1993

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 : 7 707 601 (dont 5 763 600 actions en usufruit)

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Administrateur de Sogitec Industries SA, Administrateur de Dassault Aviation, Thales et Carrefour (sociétés cotées), Gérant des sociétés civiles Arie 2, Nili et Nili 2

A l'étranger : Administrateur de SABCA, Président du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet Corporation, Président de Dassault International, Inc.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Thales Systèmes Aéroportés

Bernard Charlès – Directeur Général

Biographie : Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions de direction générale depuis 1995 aux côtés de M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur Nouvelles Technologies, Recherche et Stratégie de Dassault Systèmes de 1986 à 1988, puis Directeur de la stratégie, recherche et développement de 1988 à 1995.

Age : 56 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Dassault Systèmes – 10 rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay – France

Fonction principale : Directeur Général de Dassault Systèmes

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Date de première nomination : 08/04/1993

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 : 1 024 243

Autres mandats et fonctions actuels :

A l'étranger : Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., Dassault Systemes Simulia Corp., Dassault Systemes Delmia Corp., Dassault Systemes Enovia Corp., Dassault Systemes Corp., et Dassault Systemes Geovia Inc.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Business Objects

Thibault de Tersant – Directeur Général Adjoint, Affaires Financières

Biographie : Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez Dassault Systèmes en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la direction financière de Dassault International. M. de Tersant est également administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion).

Age : 55 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Dassault Systèmes – 10 rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay – France

Fonction principale : Directeur Général Adjoint – Affaires Financières

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Date de première nomination : 08/04/1993

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 :
17 315

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Président de Dassault Systèmes International SAS

A l'étranger : Gérant d'Elsys SPRL, Président du Conseil d'administration de Spatial Corp., Administrateur de Dassault Systemes SolidWorks Corp., Dassault Systemes Delmia Corp., Dassault Systemes Corp., Dassault Systemes Simulia Corp., Dassault Systemes Enovia Corp. et Temenos (société cotée)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur d'Icem Ltd

Jean-Pierre Chahid-Nourai – Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Biographie : Jean-Pierre Chahid-Nourai est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance et Directeur financier de Michelin, M. Chahid-Nourai a aussi été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Vve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. Il a parallèlement enseigné la finance à l'ESSEC, au Centre de Formation à l'Analyse Financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Education Permanente).

Age : 74 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 56 rue de Boulainvilliers, 75016 Paris – France

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Date de première nomination : 15/04/2005

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 :
1 010

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Administrateur de la Fondation Stanislas pour l'Education

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Stanislas SA et de la Fondation Notre-Dame de Garaison, Administrateur Délégué de Finanval Conseil

Nicole Dassault – Administrateur

Age : 81 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Groupe Industriel Marcel Dassault, 9 Rond-Point des Champs Elysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

Fonction principale : Membre du Conseil de surveillance de GIMD

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Date de première nomination : 26/05/2011

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 :
0

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Vice-Président du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault SA, Directeur Général Délégué de Rond-Point Immobilier SAS, Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Dassault Médias SA, Société des Amis du Louvre, Société des Amis d'Orsay, Groupe Figaro SAS et Artcurial SA

Serge Dassault – Administrateur

Age : 87 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Groupe Industriel Marcel Dassault – 9 Rond-Point des Champs Elysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

Fonction principale : Président et membre du Conseil de surveillance de GIMD

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Date de première nomination : 07/06/2012

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 : 96

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Président d'honneur et administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Président du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), Président Directeur Général de Dassault Media SA, Président et membre du Conseil de surveillance de GIMD, Président de Groupe Figaro SAS, Société du Figaro SAS, Rond-Point Immobilier SAS, Rond-Point Holding SAS, Directeur Général de Château Dassault SAS, Membre du Comité Stratégique de Dassault Développement SAS, Gérant de Société Civile Immobilière de Maison Rouge, Rond-Point Investissement SARL et SCI des Hautes Bruyères

A l'étranger : Administrateur de Dassault Falcon Jet Corporation, Dassault International Inc., Dow Kokam LLC et Président de Dassault Belgique

Bernard Dufau – Administrateur indépendant

Président du Comité d'Audit

Membre du Comité des Rémunérations et de Sélection

Biographie : Bernard Dufau a débuté en tant qu'ingénieur commercial dans le groupe IBM et y a par la suite occupé différentes fonctions de management et de direction, notamment en tant que Directeur des ventes d'IBM France et Directeur général du secteur Distribution d'IBM Europe. Il a été Président Directeur Général d'IBM France de 1995 à 2001.

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Date de première nomination : 31/05/2011

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 : 1 000

Age : 71 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 165 avenue de Wagram, 75017 Paris – France

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom SA (société cotée)

A l'étranger : Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals plc

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de Neo Sécurité

André Kudelski – Administrateur indépendant

Président du Comité des Rémunérations et de Sélection
Membre du Comité d'Audit

Biographie : André Kudelski est Président et administrateur délégué de Kudelski SA, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+. M. Kudelski a débuté en tant qu'ingénieur recherche & développement, puis a été responsable de produit pour la télévision à péage de Kudelski SA de 1989 à 1990, et Directeur de Nagravision, la division pay-TV du groupe.

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Date de première nomination : 31/05/2001

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 :
10

Age : 52 ans

Nationalité : suisse

Adresse professionnelle : Kudelski SA – Route de Genève 22, Case Postale 134 - 1033 Cheseaux-sur-Lausanne – Suisse

Fonction principale : Président et administrateur délégué de Kudelski SA (société cotée)

Autres mandats et fonctions actuels :

A l'étranger: Président et Administrateur délégué de Nagra Plus SA, Administrateur délégué de Nagravision, Co-président de NagraStar LLC, membre du Conseil de surveillance de SkiData AG, Vice-président de Aéroport International de Genève, Administrateur et Président du Comité d'audit d'Edipresse SA, Administrateur de HSBC Private Banking Holdings SA, Administrateur et membre du Comité d'audit de Nestlé SA (société cotée), membre du Comité d'économie suisse et Vice-président de la Swiss-American Chamber of Commerce

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Président du Conseil d'administration de la société Open TV

Arnoud De Meyer – Administrateur indépendant

Membre du Comité Scientifique

Biographie : Arnoud De Meyer est Président de la Singapore Management University. M. De Meyer est un spécialiste de gestion de l'innovation et est l'auteur de nombreux ouvrages en la matière. Auparavant il a été Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni) et Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à la Waseda University et à la Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Date de première nomination : 15/04/2005

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 :
250

Age : 58 ans

Nationalité : belge

Adresse professionnelle : Singapore Management University – 81 Victoria Street, Singapour 188065 – Singapour

Fonction principale : Président de la Singapore Management University

Autres mandats et fonctions actuels :

A l'étranger: Administrateur de Kylian Technology Management Pte Ltd, Temasex Management Services Pte Ltd, Singapore International Chamber of Commerce, SMU Ventures Pte Ltd, Membre du Conseil d'administration de Singapore National Research Foundation

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de SR&DM, INSEAD (Singapour) et INSEAD EAC Pte Ltd, Administrateur d'Option International NV, Professeur, Directeur de la Judge Business School à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni

Toshiko Mori – Administrateur indépendant

Membre du Comité Scientifique

Biographie : Toshiko Mori est professeur « Robert P. Hubbard » de pratique de l'architecture à l'école supérieure de design de l'Université de Harvard et a présidé le département d'architecture de cette université de 2002 à 2008. Elle est l'associée principale de Toshiko Mori Architect et a fondé VisionArc, un groupe de réflexion qui développe le dialogue global pour un avenir durable. Les projets récents de son cabinet incluent des aires de spectacles pour le Brooklyn Children's Museum et pour l'ART/ New York, ainsi que la School of Environmental Science de l'Université de Brown, un schéma directeur (Master Agreement) pour l'université de New York, et des laboratoires pour le Campus Novartis de Cambridge. Toshiko Mori est également membre du Forum Economique Mondial sur les questions de design et d'innovation, membre du G1 Summit (Japon) et Président du jury du prix Aga Kahn.

Echéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Date de première nomination : 26/05/2011

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2012 : 300

Age : 60 ans

Nationalité : japonaise

Adresse professionnelle : Toshiko Mori Architect, 199 Lafayette Street, New York NY 10012 – USA

Fonction principale : membre de Toshiko Mori Architect PLLC

Autres mandats et fonctions actuels :

A l'étranger : Professeur à l'école supérieure de design de l'université de Harvard, Membre de l'American Institute of Architects College of Fellows, Membre du World Economic Forum Global Agenda Council on Design & Innovation, Membre du Conseil d'administration de Architecture for Humanity, Membre du Conseil de surveillance de A + U Magazine et de Sarasota Architectural Foundation, Membre du G1 Summit (Japon) et Président du jury du prix Aga Khan

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Président du World Economic Forum Global Agenda Council on Design

5.1.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Organisation

Dans un souci de bonne gouvernance, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées. Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Charles Edelstenne, organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de Dassault Systèmes SA et au respect des principes et pratiques de bonne gouvernance. Il s'assure notamment que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et les projets d'investissements. Le Président veille également au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par le Directeur Général. L'ensemble de ces missions mobilise le Président au service du Groupe et ses actions sont prises en compte dans la revue et la détermination de sa rémunération.

Le Directeur Général, Monsieur Bernard Charlès est, de par la loi, investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Dassault Systèmes SA, sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées au paragraphe 5.1.1.4 « Pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous. Le Directeur Général représente Dassault Systèmes SA dans ses rapports avec les tiers.

Des Comités spécialisés ont été mis en place pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'Audit dès 1996, puis en 2005 un Comité des Rémunérations et de Sélection et un Comité Scientifique. Ces Comités rendent compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de leurs missions.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit les missions, les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et des Comités, ainsi que leurs modalités d'interaction. Il prévoit également la fréquence des réunions et les moyens de participation à celles-ci, les règles relatives à l'information permanente des membres du Conseil, ainsi qu'en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif

sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il précise enfin les principes de limitation des pouvoirs du Directeur Général et de revue de l'indépendance des administrateurs sur une base annuelle.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil fasse un point chaque année sur son fonctionnement et que des évaluations formalisées soient réalisées tous les trois ans. La dernière évaluation formalisée a eu lieu en 2012, sur la base d'un questionnaire interne adressé à chaque administrateur. Les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction au regard des progrès constants réalisés depuis plus de cinq ans dans le fonctionnement du Conseil, notamment en ce qui concerne la revue de la stratégie, la collaboration entre le Conseil et son Président et le fonctionnement du Comité d'Audit.

Le règlement intérieur réaffirme l'obligation de confidentialité incombant aux administrateurs. Ceux-ci doivent également respecter les règles relatives à la prévention des délits d'initiés établies par Dassault Systèmes SA qui leur interdisent d'effectuer des opérations sur les titres dès lors qu'ils ont connaissance d'une information privilégiée ainsi que pendant les fenêtres négatives mises en place par Dassault Systèmes SA. Outre ces deux restrictions, les administrateurs ne peuvent effectuer de transaction sur les titres de Dassault Systèmes SA sans obtenir un avis préalable de son Comité Initiés.

Enfin, conformément au règlement intérieur, les administrateurs extérieurs à l'entreprise (c'est-à-dire ni dirigeants mandataires sociaux, ni salariés) se réunissent une fois par an hors la présence des autres administrateurs afin de faire un point général sur le fonctionnement du Conseil d'administration, et le cas échéant, d'échanger sur certains sujets particuliers. A ce titre, ils ont procédé en 2012 à une revue de l'ensemble des risques de Dassault Systèmes SA.

Activité du Conseil d'administration en 2012

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en 2012, avec un taux de présence des administrateurs de 91 %.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la réglementation française (notamment convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe (définition et revue des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisition) ;
- les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2011, des comptes consolidés du premier semestre 2012, des comptes prévisionnels 2012, revue des résultats trimestriels) ; le Conseil est tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes-rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières ;
- la rémunération des mandataires sociaux ;
- l'attribution d'actions de performance ;
- l'attribution d'actions au Directeur Général dans le cadre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années ;
- le contrôle interne (revue de l'évaluation du système de contrôle interne) ;
- la conformité de Dassault Systèmes SA avec les règles et recommandations françaises et européennes en matière de communication financière et de gouvernement d'entreprise.

5.1.1.3 Composition, fonctionnement et activités des Comités du Conseil d'administration

Comité d'Audit

En 2012, le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs, tous indépendants : M. Bernard Dufau, Président du Comité, M. André Kudelski et M. Jean-Pierre Chahid-Nourai. MM. Bernard Dufau et André Kudelski sont ou ont été dirigeants d'entreprises. M. Jean-Pierre Chahid-Nourai, qui a occupé des postes à responsabilité dans le domaine financier en entreprise et en banque d'affaires, présente des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Conformément à la réglementation en vigueur et à sa charte, la mission de ce Comité est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de présenter ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit assure le suivi de la relation de Dassault Systèmes avec ses Commissaires aux comptes et intervient notamment à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat. Il approuve également le plan annuel des missions d'audit interne. Le Directeur de l'audit interne rend compte à ce Comité des conclusions de ses travaux.

Pour accomplir ces missions, ce Comité s'est réuni sept fois en 2012, dont trois fois physiquement, en présence du Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, du Directeur financier Groupe, du Directeur de la consolidation, du Directeur de l'audit interne, du Directeur juridique ainsi que des Commissaires aux comptes. Afin de revoir les annonces de résultats trimestriels et d'autres sujets ponctuels, les membres du Comité d'Audit ont participé à des conférences téléphoniques à quatre reprises, en présence des mêmes personnes à l'exception du Directeur de l'audit interne. Le taux de participation aux réunions et aux conférences téléphoniques en 2012 était de 100 %.

En 2012, le Comité d'Audit a en outre procédé à une revue des assurances souscrites par le Groupe et de leur pertinence au regard des risques encourus.

Comité des Rémunérations et de Sélection

Le Comité des Rémunérations et de Sélection est composé uniquement d'administrateurs indépendants, au nombre de deux : MM. Bernard Dufau et André Kudelski. Les attributions et modalités de fonctionnement du Comité sont précisées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Les principales missions de ce Comité sont : (i) de proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de leur rémunération et de contrôler l'application des règles de fixation de cette rémunération variable, (ii) d'apprécier le montant des jetons de présence et leur mode de répartition, (iii) de proposer au Conseil d'administration la nomination ou le renouvellement d'administrateurs et de revoir l'indépendance de ceux identifiés comme tels, (iv) d'examiner la politique de sélection et d'être informé de la politique de rémunération des cadres dirigeants, (v) de débattre de la politique d'intéressement des collaborateurs basée sur les actions de Dassault Systèmes SA, et (vi) de proposer au Conseil d'administration des solutions de continuité d'activité en cas de vacance des postes de Président du Conseil d'administration ou de Directeur Général.

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2012, dont une fois physiquement et quatre fois par conférence téléphonique, avec un taux de présence de 100 %. Il a confirmé l'indépendance des membres du Conseil d'administration identifiés comme tels, sur la base des réponses au questionnaire adressé à chaque administrateur concerné. Il a formulé des recommandations à l'attention du Conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que l'attribution d'actions de Dassault Systèmes SA au Directeur Général et l'engagement de conservation de titres y afférent dans le cadre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années. Le Comité a également formulé des recommandations en ce qui concerne l'attribution d'actions de performance au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe et les conditions de performance y afférentes et a revu le processus général de cette attribution. Il a également examiné l'évolution en 2012 de la composition du Comité Exécutif ainsi que la structure et le niveau de rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux.

Enfin, ce Comité a été consulté sur la composition du Comité Scientifique et sur la nomination, proposée à l'Assemblée générale du 7 juin 2012, de M. Serge Dassault en qualité d'administrateur. D'une manière générale, le Comité des Rémunérations et de Sélection a examiné la conformité de Dassault Systèmes SA avec la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF concernant la composition du Conseil.

Comité Scientifique

Le Comité Scientifique est composé de deux administrateurs indépendants : M. Arnoud De Meyer et Mme Toshiko Mori. MM. Bernard Charlès et Dominique Florack, Directeur Général Adjoint, Produits, Stratégie, Recherche & Développement ont également été membres de ce Comité jusqu'au 25 avril 2012. Il se réunit au moins une fois par an. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement, examine les réalisations technologiques du Groupe et formule des recommandations en la matière. Les principaux responsables de ces sujets au sein de Dassault Systèmes sont conviés à ses réunions.

Le Comité Scientifique s'est réuni deux fois en 2012 avec un taux de présence de 67 % et a abordé un certain nombre de sujets au cœur de la stratégie de Dassault Systèmes, confirmant à cette occasion les orientations du Groupe. Dans le cadre de la vision **3DEXPERIENCE**, il s'est notamment penché sur les activités et orientations du département « Design Studio » de l'entreprise. En effet, les concepts, réflexions et ruptures technologiques apportées par les communautés de *design* permettent des changements radicaux et des opportunités uniques pour l'ensemble des audiences visées par le Groupe (Industrie, Education, Recherche, Société). Par ailleurs, dans le cadre de la politique de diversification du Groupe, le Comité Scientifique a discuté de la création de la marque **GEOVIA** faisant suite à l'acquisition de la société Gemcom Software International Inc. (en juillet 2012), qui permet désormais au Groupe d'être présent dans le secteur d'activité des Ressources naturelles, dans une démarche de développement durable. Enfin, la création d'une expérience de navigation unique sur tous patrimoines numériques existants tant sur internet qu'au sein des entreprises a également été étudiée.

5.1.1.4 Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, le Directeur Général représente Dassault Systèmes SA vis-à-vis des tiers, dans la limite de l'objet social de Dassault Systèmes SA et des attributions réservées par la loi aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

Par ailleurs, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, certaines décisions du Directeur Général doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil. Ainsi, la réalisation d'une opération significative se situant en dehors de la stratégie du Groupe présentée au Conseil d'administration requiert une approbation préalable du Conseil. Une telle approbation est également requise en cas d'acquisition ou de cession d'entités ou de participations, d'investissement de croissance organique, d'opération de restructuration interne et de recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), dans l'hypothèse où ces opérations portent sur un montant excédant un seuil qui est déterminé en début d'année par le Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice précédent. Ainsi le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2013 a porté de 400 millions à 500 millions d'euros le seuil au-delà duquel l'approbation préalable du Conseil est requise au titre des opérations mentionnées ci-dessus.

Enfin, lors de sa réunion du 27 mars 2013, le Conseil a renouvelé l'autorisation donnée au Directeur Général de consentir des cautions, avals ou garanties au nom de Dassault Systèmes SA dans la limite d'un montant global de 500 millions d'euros.

5.1.2 Cadres dirigeants du Groupe

Les cadres dirigeants du Groupe en 2012 sont listés ci-dessous. Ils sont tous membres du Comité Exécutif à l'exception de Monsieur Charles Edelstenne.

Charles Edelstenne^(*)	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès^(*)	Directeur Général
Thibault de Tersant^(*)	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Laurence Barthès	Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information Laurence Barthès est Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information depuis 2009. Elle a commencé sa carrière chez Dassault Systèmes en 1987 au sein de la R&D et a occupé différentes fonctions de direction dans les domaines de la qualité, des processus d'entreprise et de l'industrialisation des produits. En 2002, elle a été nommée Directeur du Support et de la Satisfaction Client et en 2008, Directeur des Systèmes d'Information.
Pascal Daloz	Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie Corporate et du Développement du Marché Pascal Daloz est Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie Corporate et du Développement du Marché depuis 2003. Avant de rejoindre Dassault Systèmes en 2001, il a travaillé pendant cinq ans au sein du cabinet de conseil en stratégie Arthur D. Little comme consultant et membre de l'équipe « Arthur D. Little's Technology Innovation Management », puis pendant quatre ans comme analyste financier au Crédit Suisse First Boston Technology Group.
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Produits, Stratégie – Recherche & Développement Dominique Florack est Directeur Général Adjoint, Produits, Stratégie – Recherche & Développement depuis 2007. Au sein de Dassault Systèmes, M. Florack a été Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement entre 2004 et 2006, Directeur de la stratégie, des applicatifs, de la recherche et du développement de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de 1994 à 1995, Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993, et en charge des produits bases de données de 1986 à 1989.
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Affaires Internationales Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et des Affaires Internationales depuis 2009. Entré chez Dassault Systèmes en 1981, il a été notamment responsable du marketing et de l'assistance technique, directeur des ventes et du marketing aux Etats-Unis de 1995 à 2001, en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication jusqu'en 2006 et du Développement de l'Ecosystème jusqu'en 2008.

Bruno Latchague	<p>Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie des Ventes et Distribution Mondiale, Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes & Distribution Partenaires 3DS, « Managing Director » pour l'Amérique du Nord</p> <p>Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint, en charge de la stratégie des ventes et de la distribution mondiale ainsi que des ventes et distribution auprès des Partenaires de la Société depuis avril 2011. Il est également « Managing Director » de Dassault Systèmes pour l'Amérique du Nord. Au sein de Dassault Systèmes, M. Latchague a été notamment en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM (grands comptes) de 2007 à 2011, Directeur de la recherche et du développement, et directeur de l'infrastructure. Avant de rejoindre Dassault Systèmes en 1987, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) chez Renault.</p>
Sylvain Laurent	<p>Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes des Solutions aux grandes entreprises</p> <p>Sylvain Laurent est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes des Solutions aux grandes entreprises depuis avril 2011. Il avait rejoint Dassault Systèmes en 2008 en qualité de Directeur des Ventes Europe grands comptes. M. Laurent a travaillé antérieurement chez Siemens PLM Software et IBM PLM.</p>
Monica Menghini	<p>Directeur Général Adjoint, en charge des Industries, du Marketing et de la Communication Corporate</p> <p>Monica Menghini est Directrice Générale Adjointe, en charge des Industries, du Marketing et de la Communication Corporate depuis le 1^{er} janvier 2012 après être rentrée au Comité Exécutif en juillet 2011, lorsqu'elle a été nommée Directeur Général Adjoint en charge des Industries. Mme Menghini a rejoint Dassault Systèmes en 2009 pour prendre la responsabilité des secteurs des biens de consommation courante et produits grands publics. Elle a travaillé en partenariat avec Dassault Systèmes entre 2007 et 2009. Auparavant, elle a occupé des postes de responsabilité chez Saatchi & Saatchi et chez Procter & Gamble.</p>
Jeff Ray	<p>Directeur Général Adjoint, en charge des Opérations Géo jusqu'au 31 mai 2012</p> <p>Jeff Ray a été Directeur Général Adjoint, en charge des opérations Géographiques jusqu'au 31 mai 2012 date à laquelle il a quitté le Groupe. De 2007 à 2010, il a été Directeur Général de SolidWorks et du Professional Channel. M. Ray avait rejoint SolidWorks en 2003 en qualité de Directeur des opérations. Il a commencé sa carrière chez IBM puis a été Vice-Président Global Solutions chez Compuware Corp. et Vice-Président Worldwide field operations chez Progress Software Corp.</p>

(*) Les biographies de Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant figurent au paragraphe 5.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration » ci-dessus.

5.1.3 Déclarations concernant les organes d'administration et la direction générale

A la connaissance de Dassault Systèmes SA :

- il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs ni entre l'un des administrateurs du Groupe et l'un des cadres dirigeants visé au paragraphe 5.1.2 « Cadres dirigeants du Groupe », à l'exception de Monsieur Serge Dassault et de son épouse Madame Nicole Dassault ;
- au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société ;
- il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard du Groupe et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs et aucun administrateur ou dirigeant n'a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de la direction générale en vertu d'un accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres ;
- aucun administrateur ou cadre dirigeant n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes SA ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel ;

- il n'existe pas de prêts ou garanties accordés ou constitués en faveur des administrateurs ou des cadres dirigeants et il n'existe pas d'actifs utilisés par le Groupe qui appartiennent directement ou indirectement aux administrateurs, aux cadres dirigeants ou à des membres de leur famille.

Bernard Charlès et Charles Edelstenne ont accepté les restrictions de cession de leur participation dans le capital de Dassault Systèmes SA, décrites à la fin du paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions » ainsi qu'au paragraphe 6.3.3 « Accords entre actionnaires ».

5.1.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres dirigeants

La politique de rémunération de Dassault Systèmes SA est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, et ce, afin de favoriser le succès du Groupe, qui dépend de la réalisation de ses objectifs, notamment stratégiques, commerciaux et financiers. C'est ainsi que, dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, l'équilibre des objectifs financiers court terme et long terme est recherché, la création de valeur actionnariale prise en compte et la performance individuelle de chacun valorisée.

5.1.4.1 Rémunération fixe et variable

Dans cette perspective, la rémunération annuelle de chacun des cadres dirigeants se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable – sauf pour le Président du Conseil d'administration dont la rémunération est fixe uniquement. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés annuellement sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques du Groupe et incluent des objectifs managériaux propres à chacun.

Outre ces composantes fixe et variable, les cadres dirigeants français, à l'exception du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés de Dassault Systèmes SA, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

La rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général se compose d'une partie fixe à hauteur de 50 %, versée mensuellement, et d'une partie variable à hauteur de 50 %, versée annuellement en fonction de l'atteinte de critères de performance fixés préalablement par le Conseil d'administration. Le niveau d'atteinte des objectifs conditionne le montant effectivement versé au titre de la rémunération variable qui peut conduire à un versement inférieur au niveau cible, ou supérieur dans la limite de 140 %.

Le Directeur Général bénéficie également d'avantages en nature, comme indiqué au paragraphe 5.3 « Rémunérations et avantages » qui contient par ailleurs toutes les informations chiffrées sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Concernant la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de 2012, versée en 2013, elle a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mars 2013 à 1 141 950 euros, après examen de l'atteinte des critères de performance fixés en 2012 qui comprenaient la conformité du bénéfice net dilué par action non-IFRS sur une base consolidée (ci-après le « BNPA ») pour l'année 2012 aux objectifs communiqués par Dassault Systèmes, l'évaluation des processus d'efficacité du Groupe mesurée notamment par le niveau de marge opérationnelle non-IFRS, le positionnement concurrentiel de Dassault Systèmes mesuré notamment par l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires relative comparée à la concurrence, la composition du portefeuille de produits ainsi que la mise en œuvre de la stratégie court moyen et long terme du Groupe contribuant à sa croissance future.

Lors de sa réunion du 27 mars 2013, le Conseil d'administration a également fixé les critères de performance conditionnant le versement de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'année 2013, assis sur les mêmes catégories que celles retenues en 2012, telles que décrites au paragraphe précédent. Afin de préserver les intérêts concurrentiels du Groupe, le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas opportun de révéler davantage les détails de ces critères de performance qui font par ailleurs l'objet de discussions au sein du Comité des Rémunérations et de Sélection et du Conseil d'administration. Ces critères sont de nature tant interne qu'externe et relèvent soit de la performance annuelle du Groupe, soit de sa stratégie pluriannuelle (moyen et long terme). En outre, ils comportent une forte dimension « Responsabilité Sociale et Environnementale » compte tenu de l'activité du Groupe, chaque marque de Dassault Systèmes intégrant une promesse de développement durable (voir les paragraphes 2.2.2.1, « Dassault Systèmes et les enjeux environnementaux », 2.1.8 « Ethique des affaires et égalité professionnelle » et 2.1.9 « Œuvres sociales et relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif »).

Lors de sa réunion du 27 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé d'établir la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration à 951 500 euros au titre de l'année 2013 et la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général, également au titre de l'année 2013, à 2 050 000 euros, soit 1 025 000 euros au titre de la rémunération fixe et 1 025 000 euros au titre de la rémunération variable cible.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général percevront en outre des jetons de présence, comme les années passées (voir le paragraphe 5.3 « Rémunérations et avantages »).

Le Conseil du 27 mars 2013 a également constaté la réalisation des conditions de performance relatives (i) aux actions 2010-03 attribuées le 29 septembre 2011 au Directeur Général dans le cadre de la démarche d'association progressive du capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, et le nombre définitif d'actions acquises en découlant, soit 150 000, (ii) aux options de souscription d'actions 2008-02 attribuées le 27 novembre 2009 au Directeur Général et qui deviendront exerçables à compter du 27 novembre 2013, soit 50 000 options de souscription d'actions. En conséquence, le Directeur Général acquerra les actions 2010-03 susvisées le 29 septembre 2013 et le droit d'exercer les options 2008-02 précitées le 27 novembre 2013, sous réserve de sa qualité de mandataire social à cette date.

5.1.4.2 Indemnités en cas de départ contraint du Directeur Général

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le principe comme le montant de l'éventuelle indemnité versée au Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions sont soumis à des conditions notamment de performance. Ainsi, l'indemnité serait versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourrait également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ. Le Conseil a décidé de prévoir ce cas supplémentaire de droit éventuel à indemnité de départ par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté du Directeur Général dans le Groupe.

L'indemnité ne serait pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative le Groupe pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe ou encore, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action, ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Enfin, le montant de l'indemnité due au Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions serait équivalent au maximum à deux ans de rémunération et dépendrait de la satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de variable versé pendant les trois années précédant le départ par rapport au variable cible de ces mêmes années, en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (en ce compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ ;
- multiplié par le chiffre résultant de la division (i) du montant des rémunérations variables effectivement versées durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ au titre de leur année de référence respective (numérateur), par (ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour le Groupe (dénominateur).

L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable.

5.1.4.3 Actions de performance et options de souscription d'actions

Les cadres dirigeants bénéficient d'une incitation à long terme notamment sous forme d'actions de performance (et avant 2011, sous forme d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes) afin de les associer au développement et à la performance du Groupe. De manière générale, les collaborateurs clefs de l'entreprise, incluant les cadres dirigeants, peuvent bénéficier d'attributions d'actions de performance, et l'allocation faite à chacun des collaborateurs concernés dépend de sa performance individuelle et de son niveau de responsabilité.

Le Directeur Général de Dassault Systèmes SA s'est vu attribuer, en 2012, 14 000 actions de performance au titre d'un plan « 2010-04 » (les « Actions 2010-04 »), parmi 939 bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence, à une condition de performance stipulée pour l'ensemble des bénéficiaires du plan d'Actions 2010-04, dont la satisfaction est mesurée en fonction du BNPA de Dassault Systèmes effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA correspondant publié pour chacun des exercices 2012, 2013 et 2014, et à une condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général sur plusieurs exercices.

Sous réserve du respect par le Directeur Général de ces trois conditions, les Actions 2010-04 qui lui ont été attribuées seront définitivement acquises à l'expiration d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution, soit en septembre 2015.

En tout état de cause, le nombre d'Actions 2010-04 effectivement acquises ne pourra pas excéder le nombre d'Actions 2010-04 attribuées par le Conseil le 7 septembre 2012.

Dans un souci de transparence, il est précisé que le Conseil d'administration du 7 septembre 2012, sur recommandation du Comité des Rémunérations et de Sélection, a également décidé d'attribuer au Directeur Général 150 000 actions (les « Actions 2010-05 ») dans le cadre d'un plan relevant d'une démarche différente de celle du plan 2010-04 d'actions de performance. En effet, ces 150 000 actions ont été attribuées au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise, mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle de ses pairs des sociétés de technologie dans le monde. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence et à une condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général sur plusieurs exercices.

Les Actions 2010-05 attribuées au Directeur Général ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux années à compter de la date du Conseil les ayant attribuées, soit en septembre 2014, à condition que le Directeur Général soit mandataire social à cette date et sous réserve de l'application de la condition de performance liée à sa rémunération variable.

En tout état de cause, le nombre d'Actions 2010-05 effectivement acquises ne pourra pas excéder le nombre d'Actions 2010-05 attribuées par le Conseil le 7 septembre 2012.

Depuis 2007, conformément à la loi, le Conseil d'administration a décidé, à l'occasion de chacune des attributions d'options ou d'actions, et notamment celles du 7 septembre 2012, sur recommandation du Comité des Rémunérations et de Sélection, de prévoir des engagements de conservation des actions pouvant être détenues par le Président du Conseil d'administration ou par le Directeur Général à la suite de l'exercice d'options ou de l'acquisition effective d'actions attribuées. Ainsi, compte tenu des attributions effectuées, cette obligation s'applique au Directeur Général qui est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions qu'il souscrirait ou acquerrait en conséquence des attributions d'options ou d'actions effectuées à son bénéfice depuis 2007, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions. Ce pourcentage est calculé, pour les actions attribuées en 2012, après déduction du nombre d'actions dont la cession serait nécessaire au paiement des impôts, prélèvements sociaux et frais afférents à la cession de la totalité de ces actions.

En outre, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration a fixé le nombre d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à 35 % de l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, soit 624 473 actions. Ainsi les Actions 2010-04 attribuées au Directeur Général le 7 septembre 2012 représentent 0,8 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale du 27 mai 2010. En tenant compte des 150 000 Actions 2010-05 qui lui ont été attribuées également le 7 septembre 2012 dans le cadre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, et qui représentent 8,4 % de la même enveloppe globale. L'ensemble des actions de performance qui lui ont été attribuées depuis 2010, représentent 26,8 % de cette enveloppe globale.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Directeur Général de Dassault Systèmes SA ne peut conclure de transactions à terme lui permettant de garantir la plus-value dans le cadre de la vente d'actions de performance ou de l'exercice des options de souscription d'actions jusqu'à l'expiration de la période de conservation prévue par la loi. Enfin, les attributions évoquées ci-dessus sont conformes à la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail.

D'autres informations concernant les options de souscription d'actions et les actions de performance sont données au paragraphe 5.3 « Rémunérations et avantages » du Document de référence pour 2012.

Aucune société du Groupe autre que Dassault Systèmes SA n'a attribué d'actions aux mandataires sociaux.

5.1.4.4 Jetons de présence des administrateurs

L'enveloppe annuelle des jetons de présence a été fixée à 320 000 euros pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision des actionnaires. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes SA s'élève à 260 947 euros, dont 162 547 euros au titre de leurs fonctions et 98 400 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités.

La répartition des jetons de présence entre les administrateurs pour 2012 est fondée sur les principes suivants, fixés par le Conseil d'administration du 7 juin 2012 : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires pour l'administrateur Président du Comité d'Audit (ces sommes étant versées au prorata de la durée effective des fonctions occupées pendant l'exercice) ; 1 200 euros par administrateur au titre de sa participation à une réunion du Conseil ; 2 400 euros par membre du Comité d'Audit au titre de sa participation à une réunion de ce Comité ; 1 200 euros par membre du Comité des Rémunérations et de Sélection ou du Comité Scientifique pour chaque participation à une réunion de ces Comités ; et

600 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des Comités.

5.1.4.5 Intéressement et Participation

Enfin, il est rappelé que Dassault Systèmes SA a mis en place un accord de participation et un accord d'intéressement applicables à l'ensemble de ses salariés. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2013, devraient ainsi permettre de distribuer un intéressement d'un montant de 16 786 107 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 13 291 056 euros.

Plus de 90 % des salariés des filiales françaises détenues directement par Dassault Systèmes SA bénéficient également d'accords d'intéressement ou de participation. Pour plus d'information sur ces accords, voir le paragraphe 2.1.5 « Rémunérations ».

5.1.5 Application du Code AFEP-MEDEF

En matière de gouvernement d'entreprise, Dassault Systèmes se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Groupe s'efforce d'améliorer chaque année ses pratiques de bonne gouvernance. Toutefois, certaines dispositions de ce Code ont dû être aménagées ou interprétées compte tenu de la situation particulière du Groupe ou du respect d'autres dispositions du Code AFEP-MEDEF. Elles sont récapitulées dans le tableau de synthèse ci-dessous.

RECOMMANDATIONS du Code AFEP-MEDEF aménagées ou interprétées	EXPLICATIONS
Versement de l'indemnité de départ du Directeur Général limité à un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie (article 20.2.4 du Code AFEP-MEDEF)	Dassault Systèmes SA respecte les exclusions du Code AFEP-MEDEF en la matière et ne versera pas l'indemnité en cas de mauvais résultats du Groupe ou de faute de gestion du dirigeant. Elle prévoit toutefois trois cas de versement dont un n'est pas explicitement prévu par le Code AFEP-MEDEF, et ce compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté de Monsieur Charliès dans le Groupe. Il s'agit de l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.
Similarité des périodes calendaires pour les attributions d'actions de performance (article 20.2.3 du Code AFEP-MEDEF)	Comme pour les attributions d'options de souscription d'actions auparavant, Dassault Systèmes SA s'efforce d'attribuer des actions de performance aux mêmes périodes calendaires.
Part des actions de performance dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (article 20.2.3 du Code AFEP-MEDEF)	Une part importante des actions attribuées au Directeur Général l'est au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle de ses pairs des sociétés de technologie dans le monde, et non pas au titre de la politique de motivation et d'intéressement des cadres dirigeants du Groupe. La part des actions de performance (14 000 Actions 2010-04 attribuées en 2012) représente 35 % de sa rémunération totale.
Acquisition d'actions par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de performance (article 20.2.3 du Code AFEP-MEDEF)	Dassault Systèmes considère que l'engagement de conservation de 15 % des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions par le Directeur Général, jusqu'à la cessation de ses fonctions, constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de conditionner les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

5.1.6 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Dans la mesure où Dassault Systèmes SA était cotée aux Etats-Unis jusqu'à la fin 2008, le Groupe a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie pour une large part sur le référentiel défini dans le rapport COSO (« *Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission* »), ainsi que sur le cadre de référence proposé par l'AMF en matière de contrôle interne, mis à jour le 22 juillet 2010.

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le rapport du Président sur le contrôle interne porte sur le Groupe.

5.1.6.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans le Groupe, tant au sein de Dassault Systèmes SA qu'au sein de ses filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles (objectif inspiré du référentiel COSO) ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF) ;
- assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes du Groupe (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF) ;
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image du Groupe (objectif inspiré du cadre de référence de l'AMF) ;
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

5.1.6.2 Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'Audit, dont la mission a été décrite précédemment (voir le paragraphe 5.1.1.3 « Composition, fonctionnement et activités des Comités du Conseil d'administration »).

La Direction générale du Groupe a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés, chargé de fixer et communiquer aux salariés, administrateurs et consultants, les dates des périodes pendant lesquelles il leur est interdit d'acheter ou de vendre des actions Dassault Systèmes SA, et ce afin de prévenir les délits d'initiés. Ce Comité demande également à être informé des opérations sur titres Dassault Systèmes SA effectuées par les membres de la direction du Groupe. Le Groupe applique les règles et recommandations de l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés ;
- un département d'audit interne rattaché au Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, et au Comité d'Audit, dont la mission est d'évaluer la pertinence du contrôle interne de Dassault Systèmes, d'alerter la direction et le Comité d'Audit sur des déficiences ou des risques éventuels, de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. En 2012, le département d'audit interne a eu la responsabilité de l'évaluation, pour le compte de la direction, des mécanismes de contrôle interne liés au reporting financier. Avec l'aide de la Direction juridique et d'un prestataire spécialisé, il a également évalué la couverture des assurances souscrites par le Groupe et leur pertinence au regard des risques encourus. Les résultats de cette évaluation ont été présentés au Comité d'Audit. A la suite de cette analyse, une présentation des risques a été faite à la session annuelle des administrateurs extérieurs ;
- un département éthique & conformité rattaché au Directeur Général et dont la mission est d'assurer la mise en œuvre et le respect des principes décrits dans le code de conduite des affaires de Dassault Systèmes (le « Code de Conduite des Affaires ») qui définit les règles de comportement éthique au sein du Groupe, ainsi que dans les politiques, recommandations et processus spécifiques de Dassault Systèmes en matière d'éthique et de conformité.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales du Groupe dans leurs domaines de compétence respectifs, et sur une délégation de pouvoirs à certains membres du Comité Exécutif du Groupe.

Par ailleurs, les directeurs généraux et directeurs financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés du Groupe, des comptes annuels et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives, que ces comptes soient préparés par leurs propres équipes financières ou par l'intermédiaire de centres de services partagés comptables et financiers internes, notamment aux Etats-Unis et en France.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de Dassault Systèmes dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires du Groupe, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

5.1.6.3 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les mécanismes de contrôle interne développés par le Groupe s'appuient sur la méthodologie COSO, ainsi que sur les recommandations du cadre de référence préconisé par l'AMF, et tendent à promouvoir le contrôle interne dans les domaines ci-après :

- **environnement de contrôle** : L'éthique professionnelle de Dassault Systèmes est formalisée au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le Code de Conduite des Affaires qui décrit la façon dont Dassault Systèmes entend exercer ses activités, et a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités. Ce code, applicable à tous les collaborateurs de Dassault Systèmes et disponible sur les sites intranet et internet de Dassault Systèmes, traite notamment (i) du respect des réglementations applicables aux activités de Dassault Systèmes, (ii) des interactions de chacun au sein du Groupe et avec son écosystème ainsi que (iii) de la protection des actifs du Groupe (en particulier de la propriété intellectuelle de Dassault Systèmes et de ses clients et partenaires) ; il comporte par ailleurs des dispositions en matière de conflits d'intérêt, de délits d'initiés et de reportings financiers ;
- **analyse des risques** : Les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale du Groupe. Ces risques sont décrits dans le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ». Sont indiquées dans ce paragraphe les mesures prises par le Groupe pour gérer ou limiter ces risques lorsque cela est possible. Le suivi des mesures permettant de limiter les principaux risques pouvant impacter le Groupe a fait l'objet d'une revue avec les administrateurs extérieurs à Dassault Systèmes SA.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des filiales. Les risques en matière de protection de la propriété intellectuelle, d'éthique et de conformité et les risques financiers sont suivis au niveau de Dassault Systèmes SA.

- **activités de protection et de contrôle** :

- 1) la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est une préoccupation constante de celui-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose le Groupe avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.

Le Groupe a par ailleurs développé au cours de ces dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Enfin, les principales marques du Groupe sont enregistrées dans de nombreux pays. Il a en outre mis en place un programme de lutte contre le piratage de ses produits ;

- 2) la sécurité informatique, critique pour assurer la protection des codes sources des applications du Groupe, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques ;
- 3) les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie, gestion du risque crédit clients) sont formalisées et mises à jour tant par Dassault Systèmes SA que dans les principales filiales du Groupe ou les centres de services partagés associés ;
- 4) les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés ;
- 5) des tests annuels sont réalisés sur ces points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité ;
- 6) des plans d'actions correctifs sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.

- **communication** : Dassault Systèmes a mis en place des processus de pilotage, de revue et d'analyse régulières de ses performances tant au niveau de ses principales filiales (revues budgétaires, analyses des résultats trimestriels, conseils d'administration), que de ses marques, de ses canaux de distribution et de ses régions. Par ailleurs, des réunions de communication trimestrielles permettent

d'assurer une meilleure diffusion de la stratégie du Groupe auprès de l'ensemble des managers et facilitent des échanges propices à sa mise en œuvre.

- *pilotage* : Le département d'audit interne a réalisé en 2012 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'Audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de management locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer le cas échéant les processus et organisations auditées. Un suivi de la mise en œuvre de ces plans d'actions est effectué par le département d'audit interne.

5.1.6.4 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, le Groupe s'est attaché à :

- Mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la direction financière du Groupe, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédent.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (produits et charges) par rapport à ses objectifs budgétaires et par rapport au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers ;

- Fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, l'information financière requise. La procédure de consolidation, telle que définie par Dassault Systèmes, repose sur :
 - 1) la responsabilisation des directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à Dassault Systèmes SA et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;
 - 2) l'utilisation d'outils de reporting et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intragroupe ;
 - 3) la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions règlementées ou assimilées ;
 - 4) la revue approfondie par la direction financière du Groupe des comptes trimestriels des filiales et de Dassault Systèmes SA ;
 - 5) l'analyse détaillée par le département comptable du Groupe de toutes les transactions de fourniture de logiciels ou de services impactant les comptes de façon significative afin d'en valider la comptabilisation.
- Systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'Audit et par le Conseil d'administration préalablement à la publication des résultats ;
- Structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou des informations relatives aux opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.

5.1.6.5 L'évaluation du contrôle interne

Dassault Systèmes SA n'est plus soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley en ce qui concerne l'évaluation de son contrôle interne, du fait de son retrait volontaire du NASDAQ en octobre 2008.

Le Groupe évalue ses mécanismes de contrôle interne portant sur ses principaux processus et ses principales filiales en application de la réglementation européenne.

Ainsi en 2012, des travaux d'évaluation détaillés ont été menés, la direction de l'entreprise entendant maintenir un niveau élevé de contrôle interne au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et permettent l'élaboration de plans d'actions et d'audits spécifiques. A ce titre, le périmètre des entités du groupe soumises à une évaluation du dispositif de contrôle interne a continué d'être étendu, par le biais de questionnaires d'autoévaluation, à des entités jusqu'ici considérées comme non significatives ainsi qu'à des entités nouvellement acquises.

5.1.6.6 Les limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe en la matière seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne et relatives notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement, ou à des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'un simple erreur.

5.1.7 Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

5.1.7.1 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires aux assemblées générales de Dassault Systèmes SA s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les articles 24 à 33 des statuts. Plus particulièrement, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, dans les conditions précisées à l'article 27 des statuts de Dassault Systèmes (voir le paragraphe 6.1.2 « Acte constitutif et stipulations particulières des statuts »).

Le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient au nu-proprétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

5.1.7.2 Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont indiquées aux paragraphes 6.3 « Informations concernant l'actionnariat » (concernant le contrôle de GIMD), 6.2.4 « Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration » (concernant l'émission d'actions), 6.2.5 « Actions propres » (concernant le rachat par Dassault Systèmes SA de ses propres actions), 6.1.2.2 « Assemblées générales » (concernant les conditions d'exercice du droit de vote) et 5.1.4.2 « Indemnités en cas de départ contraint du Directeur Général » du Document de référence de Dassault Systèmes pour 2012, qui est également constitutif du Rapport de gestion annuel du Conseil d'administration.

Ce Document de référence est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Dassault Systèmes (www.3ds.com). Sa mise à disposition du public fait l'objet d'un communiqué en précisant les modalités.

Charles Edelstenne
Président du Conseil d'administration

5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young et Autres
Jean-François Ginies

5.3 Rémunérations et avantages

5.3.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA s'établissent comme indiqué ci-après, sous la forme des tableaux de synthèse préconisés par l'AMF et le Code AFEP-MEDEF (voir également les paragraphes 5.1.4 « Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres dirigeants » et 5.3.2.1. « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes »).

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011	Exercice 2012
Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir le tableau 2)	€935 000	€958 600
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	–	–
Bernard Charlès, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir le tableau 2)	€2 113 663	€2 167 484
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir le tableau 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) ⁽¹⁾	€744 520	€1 079 680

(1) Soit 14 000 Actions de performance 2010-02 attribuées en 2011 et 14 000 Actions de performance 2010-04 attribuées en 2012 au Directeur Général dans le cadre de la politique de motivation et d'intéressement des cadres dirigeants du Groupe, avec une valeur unitaire de 77,12 euros pour les Actions 2010-04 et de 53,18 euros pour les Actions 2010-02 selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés.

Valorisation des actions attribuées durant l'exercice 2012 au Directeur Général dans le cadre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise

	Exercice 2011	Exercice 2012
Bernard Charlès, Directeur Général		
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice au titre de la démarche d'association progressive au capital (cf. tableau 6) ⁽¹⁾	€8 068 500	€11 686 500

(1) Soit 150 000 Actions 2010-03 attribuées en 2011 et 150 000 Actions 2010-05 attribuées en 2012 au titre de la démarche d'association progressive du Directeur Général au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle de ses pairs des sociétés de technologie dans le monde, avec une valeur unitaire de 53,79 euros pour les 150 000 Actions 2010-03 et de 77,91 euros pour les 150 000 Actions 2010-05, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés.

La rémunération brute globale versée en 2012 par le Groupe à la Direction générale, composée des 11 cadres dirigeants indiqués au paragraphe 5.1.2 « Cadres dirigeants du Groupe » s'est élevée à 8 335 554 euros, y compris l'intéressement et la participation.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Sont indiquées ci-dessous les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux.

	← Exercice 2011 →		← Exercice 2012 →	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2012
Charles Edelstenne				
Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	€899 000	€899 000	€922 000	€922 000
Rémunération variable	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	€36 000	€37 200	€36 600	€36 000
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	€935 000	€936 200	€958 600	€958 000
Bernard Charlès, Directeur Général				
Rémunération fixe	€968 000	€968 000	€993 000	€993 000
Rémunération variable ⁽¹⁾	€1 113 200 ⁽⁴⁾	€1 071 800 ⁽²⁾	€1 141 950 ⁽³⁾	€1 113 200 ⁽⁴⁾
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	€21 000	€22 200	€21 600	€21 000
Avantages en nature ⁽⁵⁾	€11 463	€11 463	€10 934	€10 934
Total	€2 113 663	€2 073 463	€2 167 484	€2 138 134

(1) Les modalités de détermination de la partie variable de la rémunération du Directeur Général sont exposées au paragraphe 5.1.4 « Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres dirigeants ».

(2) Part variable due au titre de l'exercice 2010 et versée en 2011.

(3) Part variable due au titre de l'exercice 2012 et versée en 2013.

(4) Part variable due au titre de l'exercice 2011 et versée en 2012.

(5) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations que celles indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'exception de Charles Edelstenne et Bernard Charlès, dont les rémunérations sont détaillées dans le tableau 2 ci-avant, et de Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières, dont l'ensemble des rémunérations est détaillé sous la note 2 du tableau ci-dessous.

	Jetons versés en 2011 au titre de l'exercice 2010	Jetons versés en 2012 au titre de l'exercice 2011
Charles Edelstenne⁽¹⁾	€37 200	€36 000
Bernard Charlès	€22 200	€21 000
Thibault de Tersant⁽²⁾	€22 200	€21 000
Paul Brown⁽³⁾	€24 000	€16 200
Jean-Pierre Chahid-Nourai	€31 800	€30 600
Nicole Dassault⁽⁴⁾⁽⁶⁾	–	€18 600
Laurent Dassault⁽³⁾	€20 400	€16 200
Serge Dassault⁽⁵⁾	–	–
Bernard Dufau	€38 200	€37 600
André Kudelski	€30 600	€33 000
Arnoud De Meyer	€22 200	€23 400
Toshiko Mori⁽⁴⁾	–	€19 800
Total	€248 800	€273 400

- (1) GIMD a versé à Charles Edelstenne 20 740 euros de jetons de présence en 2011 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD et 23 333 euros en 2012.
 (2) L'ensemble des rémunérations perçues par Thibault de Tersant en 2011 et 2012 s'établit comme suit :

	Rémunérations versées en 2011	Rémunérations versées en 2012
Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières		
Rémunération fixe	€385 000	€400 000
Rémunération variable	€265 000 ^(a)	€215 000 ^(b)
Rémunération exceptionnelle	–	€677
Jetons de présence	€22 200	€21 000
Avantages en nature ^(c)	€6 874	€5 380
Total	€679 074	€642 057

- (a) Part variable due au titre de l'exercice 2010. En 2011, Thibault de Tersant a également reçu 30 924 euros en intéressement et participation.
 (b) Part variable due au titre de l'exercice 2011. En 2012, Thibault de Tersant a également reçu 32 845 euros en intéressement et participation.
 (c) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.
 (3) Les mandats d'administrateur de Paul Brown et Laurent Dassault se sont achevés lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2011.
 (4) Nicole Dassault et Toshiko Mori ont été nommées administrateurs par l'Assemblée générale du 26 mai 2011 ; elles n'ont donc pas reçu de jetons de présence en 2011 au titre de l'exercice 2010.
 (5) Serge Dassault a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 7 juin 2012 ; il n'a donc pas reçu de jetons de présence en 2012 au titre de l'exercice 2011, ni en 2011 au titre de l'exercice 2010.
 (6) GIMD a versé à Nicole Dassault 18 600 euros de jetons de présence en 2011 et 2012, au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

D'autres éléments relatifs à la rémunération des administrateurs figurent au paragraphe 5.1.4.4 « Jetons de présence des administrateurs ».

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2012 à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées en 2012	Prix d'exercice	Période d'exercice
Charles Edelstenne				néant		
Total						
Bernard Charlès				néant		
Total						

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2012 par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Valorisation des options	Nombre d'options levées durant l'exercice 2012	Prix d'exercice
Charles Edelstenne			néant	
Total				
Bernard Charlès	2002-01 du 28/05/2002		217 819	€45,50
	2002-03 du 20/01/2003		518 411	€23,00
Total			736 230	

D'une manière générale, M. Bernard Charlès réinvestit en actions Dassault Systèmes SA les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription d'actions après prise en compte des impôts, prélèvements sociaux et frais dus au titre de ces opérations.

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice 2012 à chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice 2012	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Charles Edelstenne		néant			
Bernard Charlès	2010-04 ⁽²⁾ 7/09/2012	14 000	€1 079 680	7/09/2015	7/09/2017
	2010-05 ⁽²⁾ 7/09/2012	150 000	€11 686 500	7/09/2014	7/09/2016
Thibault de Tersant	2010-04 7/09/2012	17 000	€1 311 040	7/09/2015	07/09/2017
Jean-Pierre Chahid-Nourai		néant			
Nicole Dassault		néant			
Serge Dassault		néant			
Bernard Dufau		néant			
André Kudelski		néant			
Arnoud De Meyer		néant			
Toshiko Mori		néant			
Total		181 000	€14 077 220		

(1) La valorisation retenue par action de performance attribuée s'élève à 77,12 euros pour les Actions 2010-04 et 77,91 euros pour les Actions 2010-05 selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés.

(2) Les conditions de l'attribution des Actions 2010-04 et 2010-05 au Directeur Général sont détaillées au paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions ». Les Actions 2010-05 ont été attribuées au titre de la démarche d'association progressive du Directeur Général au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle de ses pairs des sociétés de technologie dans le monde.

Tableau 7 : Actions devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2012

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2012	Conditions d'acquisition
Charles Edelstenne		néant	
Bernard Charlès	25/09/2008	150 000 ⁽¹⁾	
Thibault de Tersant		néant	
Jean-Pierre Chahid-Nouraï		néant	
Nicole Dassault		néant	
Serge Dassault		néant	
Bernard Dufau		néant	
André Kudelski		néant	
Arnoud De Meyer		néant	
Toshiko Mori		néant	
Total		150 000	

(1) Les 150 000 actions devenues disponibles en 2012 avaient été attribuées au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années. Il est précisé que, conformément à la loi, une partie de ces actions est soumise à un engagement de conservation (voir le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions »).

- Actions soumises au délai de conservation de deux ans

Les actions acquises par le Directeur Général en 2011 et 2012 (soit 150 000 actions chaque année) à la suite d'attributions décidées en 2009 et 2010 respectivement, au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, sont soumises à un délai de conservation de deux ans.

- Actions en cours d'acquisition

Outre les Actions 2010-04 et 2010-05 qui lui ont été attribuées par le Conseil d'administration du 7 septembre 2012, 14 000 actions de performance attribuées en 2011 et 150 000 actions attribuées également en 2011 dans le cadre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années sont en cours d'acquisition. Elles devraient être acquises respectivement, sous condition de performance, en septembre 2013 et septembre 2014 et devenir disponibles respectivement en septembre 2015 et septembre 2016 au terme d'un délai de conservation de deux ans, sous réserve de la qualité de mandataire social du Directeur Général à la date d'acquisition.

- Autorisation de l'Assemblée générale

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA le 27 mai 2010 aux fins d'attribuer des actions de performance au profit des dirigeants et salariés du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux dans la limite de 1,5 % du capital était toujours en vigueur en 2012, dans la mesure où elle a été donnée pour une durée de 38 mois. Compte tenu des attributions effectuées en mai 2010, septembre 2011 et 2012, 146 473 actions de performance pourraient encore être attribuées.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Voir le paragraphe 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » ci-dessous.

Tableau 9 : Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Voir le paragraphe 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » ci-dessous.

Tableau 10 : Suivi des recommandations AFEP-MEDEF

Comme l'indique le tableau ci-dessous, Dassault Systèmes SA se conforme aux principales recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de rémunération et avantages octroyés aux dirigeants mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Charles Edelstenne Président du Conseil d'Administration Début de mandat (1 ^{ère} nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2014		X		X		X		X
Bernard Charlès Directeur Général Début de mandat (1 ^{ère} nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2014		X		X	X			X

A l'occasion du renouvellement du mandat du Directeur Général, le Conseil d'administration du 27 mai 2010 a autorisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice du Directeur Général, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil lors de ses réunions des 28 mars 2008 et 27 mars 2009. Les conditions de versement et montant de l'indemnité due sont détaillées au paragraphe 5.1.4.2 « Indemnités en cas de départ contraint du Directeur Général ».

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes SA n'ont pas versé d'autres rémunérations ni accordé d'avantages en nature à ces mandataires sociaux.

5.3.2 Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SA

5.3.2.1 Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2012, sept plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe, étant précisé que deux plans ont expiré au cours de l'exercice 2012.

Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans, fixé sans décote par rapport à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options, sauf pour le plan 2008-01 pour lequel une décote de 3 % a été appliquée.

L'Assemblée générale du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 38 mois à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 15 % du capital de Dassault Systèmes SA. Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation en 2012.

Les actions nouvelles créées par exercice des options entre le 1^{er} janvier et la date de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos perçoivent le dividende attaché à cet exercice. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende, des actions Dassault Systèmes.

Le tableau ci-après résume les caractéristiques des plans en vigueur au cours de l'exercice 2012.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Correspondant au Tableau 8 de la Recommandation émise par l'AMF sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

Plan d'option	2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	2008-01	2008-02	2010-01	Total
Conseil d'administration	28/05/2002	28/05/2002	20/01/2003	20/01/2003	29/03/2005	29/03/2005	09/10/2006	06/06/2007	25/09/2008	27/11/2009	27/05/2010	
Assemblée générale	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	08/06/2005	08/06/2005	22/05/2008	22/05/2008	27/05/2010	
Options attribuées	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	14 178 563
– aux mandataires sociaux	651 433	–	1 500 000	–	80 000	–	150 000	150 000	150 000	170 000	110 000	2 961 433
Charles Edelstenne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bernard Charlès	526 433	–	1 200 000	–	–	–	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	1 976 433
Thibault de Tersant	125 000	–	300 000	–	80 000	–	100 000	100 000	100 000	120 000	60 000	985 000
– aux 10 premiers salariés attributaires non-mandataires sociaux	454 000	139 000	1 060 000	219 000	405 000	104 000	410 000	407 000	440 000	490 000	313 000	4 441 000
Nombre maximum d'actions	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	14 178 563
Nombre de bénéficiaires	378	401	803	533	264	88	447	462	502	539	542	
Prix d'exercice (en euros)	45,50	45,50	23,00	23,00	39,50	39,50	47,00	47,50	38,15	39,00	47,00	
Dates d'exercice	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	Du 27/11/2013 Au 26/11/2017	Du 27/05/2014 Au 26/05/2018	
Options exercées en 2012	312 863	40 760	772 252	64 735	61 369	37 000	607 784	392 265	335 209	0	0	2 624 237
Options annulées en 2012	320	660	1 200	200	2	0	2 500	600	2 114	51 100	31 500	90 196
Options en circulation au 31/12/2012	0	0	93 067	5 515	0	0	256 506	562 195	877 136	1 718 900	1 175 100	4 688 419
Options exercées entre le 01/01/13 et le 28/02/2013	0	0	92 767	4 415	0	0	15 495	97 625	82 186	0	0	292 488
Options annulées entre le 01/01/13 et le 28/02/2013	0	0	300	1 100	0	0	0	0	0	12 700	8 000	22 100
Options en circulation au 28/02/2013 ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0	241 011	464 570	794 950	1 706 200	1 167 100	4 373 831
Options exercées au 28/02/2013	1 274 493	289 764	3 304 475	623 300	833 648	190 100	941 289	711 251	504 068	1 300	900	8 674 588
Options exerçables au 28/02/2013	0	0	0	0	0	0	241 011	464 570	794 950	1 706 200	1 167 100	4 373 831

(1) Pour une information sur la dilution du capital générée par l'exercice d'options, voir également le paragraphe 6.2.1 « Capital social au 28 février 2013 ».

Les règles internes à l'entreprise prévoient des périodes pendant lesquelles il est interdit d'acheter ou vendre des actions de Dassault Systèmes SA, il s'agit notamment des périodes précédant et suivant l'annonce des résultats annuels, semestriels ou trimestriels.

Au 31 décembre 2012, les seuls mandataires sociaux détenant des options étaient Bernard Charlès et Thibault de Tersant.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de Dassault Systèmes SA est décrite aux paragraphes 5.1.1 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration » et 6.3 « Informations concernant l'actionnariat » du présent Document de référence.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés de Dassault Systèmes SA non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers durant l'exercice 2012

(correspondant au Tableau 9 de la Recommandation émise par l'AMF sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

Le tableau ci-dessous indique de manière globale le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2012 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes SA, étant rappelé qu'aucune option de souscription d'action n'a été consentie en 2012.

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan n° 2002-01	Plan n° 2002-03	Plan n° 2006-01	Plan n° 2006-02	Plan n° 2008-01
Options consenties durant l'exercice 2012 aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant						
Options levées durant l'exercice 2012 par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	668 360	€44,27	440	41 116	290 000	229 000	107 804

5.3.2.2 Actions de performance

L'Assemblée générale du 27 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions Dassault Systèmes pour une période de 38 mois, dans la limite de 1,5 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale, soit 1 784 210 actions.

Le Conseil d'administration a utilisé cette autorisation le 7 septembre 2012 pour attribuer 539 230 actions de performance au titre d'un plan dénommé « 2010-04 », au profit de 939 bénéficiaires (les « Actions 2010-04 »).

La période d'acquisition des Actions 2010-04 est (i) de trois ans, suivie d'une période de conservation de deux ans pour les résidents en France et / ou les bénéficiaires relevant du régime de sécurité sociale français ou (ii) de quatre ans, sans période de conservation pour les autres bénéficiaires non assujettis à ce régime.

Les Actions 2010-04 ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition applicable au bénéficiaire, sous réserve du respect, par celui-ci, d'une condition de présence et d'une condition de performance dont la satisfaction est mesurée en fonction du BNPA de Dassault Systèmes, effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA correspondant publié pour chacun des exercices 2012, 2013 et 2014.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'acquisition définitive de ces actions de performance attribuées au Directeur Général a été soumise à une condition supplémentaire de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur 3 exercices (2012, 2013 et 2014) (voir également le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions » concernant l'attribution de 150 000 Actions 2010-05 au titre de la démarche d'association progressive du Directeur Général au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle de ses pairs des sociétés de technologie dans le monde).

Compte tenu des attributions effectuées en mai 2010, septembre 2011 et 2012, 146 473 actions de performance pourraient encore être attribuées. Cette autorisation expirant le 27 juillet 2013, il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2013 de la renouveler (voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 »).

5.4 Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, sont portées à la connaissance des actionnaires les opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres Dassault Systèmes SA effectuées par les administrateurs et cadres dirigeants du Groupe ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier. Les informations relatives à ces opérations figurent dans les tableaux ci-dessous, telles qu'elles ont été publiées par l'AMF en 2012 (« Exercice SO » signifie « Exercice de Stock-Options »).

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut	Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
13/02/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	45,5000€ 62,5348€	1 592 500,00€ 2 188 718,00€	09/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 63,3318€	920 000,00€ 2 533 272,00€
13/02/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,7165€	345 000,00€ 940 747,50€	09/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 63,2290€	920 000,00€ 2 529 160,00€
13/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,5027€	102 102,00€ 102 429,86€	30/04/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	23,0000€ 73,7004€	690 000,00€ 2 211 012,00€
14/02/2012 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice de SO Cession	47,0000€ 62,1885€	1 803 578,00€ 2 391 978,05€	30/04/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	47,0000€ 74,7004€	940 000,00€ 1 474 008,00€
15/02/2012 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice de SO Cession	47,0000€ 62,3333€	578,001 803€ 978,052 391€	30/04/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 74,2300€	27 600,00€ 89 076,00€
15/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,0000€	1 214 304,00€ 1 217 979,00€	02/05/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 74,4800€	1 150,00€ 3 724,00€
16/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,0000€	40 904,50€ 41 076,00€	02/05/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 74,4800€	29 900,00€ 96 824,00€
17/02/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,4594€	575 000,00€ 1 561 485,00€	03/05/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 74,0038€	460 000,00€ 1 480 076,00€
17/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,0000€	251 478,50€ 252 252,00€	07/05/2012 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice de SO Cession	47,5000€ 73,0000€	15 722,50€ 24 163,00€
17/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,0000€	223 951,00€ 224 658,00€	9/5/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 71,5479€	920 000,00€ 923 683,39€
23/02/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,7300€	14 168,00€ 38 641,68€	10/5/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 72,6681€	595 884,00€ 597 695,12€
24/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,0550€	1 820 000,00€ 1 827 333,90€	10/5/2012 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice de SO Cession	47,5000€ 71,8148€	4 615 907,50€ 6 978 746,82€
24/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,0000€	1 596 049,00€ 1 601 082,00€	11/5/2012 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice de SO Cession	47,5000€ 71,9344€	2 493 370,00€ 3 775 980,52€
24/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 63,0000€	313 313,00€ 314 433,00€	17/05/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 71,4800€	35 650,00€ 110 794,00€
24/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 63,0000€	535 049,00€ 1 465 569,00€	17/05/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 71,2300€	31 050,00€ 96 160,50€
24/02/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,9800€	29 900,00€ 81 874,00€	22/05/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 71,9800€	50 800,00€ 158 356,00€
24/02/2012 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice de SO Cession	23,0000€ 63,0000€	460 000,00€ 1 260 000,00€	22/05/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 73,7300€	47 150,00€ 147 046,50€
28/02/2012 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice de SO Cession	47,0000€ 62,7500€	203 463,00€ 271 644,75€	24/05/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 72,6800€	690 000,00€ 694 065,60€
28/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,5190€	920 000,00€ 2 500 760,00€	24/05/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 74,5382€	690 000,00€ 692 739,81€
29/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,2537€	920 000,00€ 923 844,91€	25/05/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 74,0000€	230 000,00€ 230 880,00€
29/02/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,2088€	920 000,00€ 923 178,59€	05/07/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO	23,0000€	345 000,00€
01/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,6000€	526 355,00€ 527 968,40€	31/07/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	47,0000€ 80,0056€	1 410 000,00€ 2 400 168,00€
01/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 62,6000€	1 316 178,50€ 1 320 171,40€	31/07/2012 Euronext Paris	Personne liée à Thibault de Tersant	Cession	80,0890€	440 444,00€
01/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,5000€	920 000,00€ 923 125,00€	31/07/2012 Euronext Paris	personne liée à Thibault de Tersant	Cession	80,0890€	440 444,00€
01/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 62,4130€	1 820 000,00€ 1 831 821,55€	06/08/2012 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice de SO Cession	47,5000€ 81,1317€	1 187 500,00€ 2 028 292,50€
02/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 62,6000€	79 079,00€ 79 376,80€	12/10/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO	23,0000€	103 500,00€
02/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,6000€	115 322,00€ 115 684,80€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 83,2900€	70 196,00€ 153 253,60€
02/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 62,5062€	708 662,50€ 711 008,03€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 83,0800€	68 288,50€ 148 713,20€
02/03/2012 Euronext Paris	Jeff Ray	Exercice de SO Cession	47,5000€ 62,3523€	475 000,00€ 623 523,00€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,8800€	66 381,00€ 144 211,20€
05/03/2012 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice de SO Cession	47,0000€ 62,8097€	2 146 537,00€ 2 868 581,81€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,6800€	64 473,50€ 139 729,20€
05/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	45,5000€ 62,6000€	424 742,50€ 426 493,80€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,4800€	62 566,00€ 135 267,20€
05/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,6641€	920 000,00€ 924 295,48€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,2874€	60 658,50€ 130 837,07€
05/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 62,6000€	278 323,00€ 279 696,80€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,2342€	58 751,00€ 126 640,75€
09/03/2012 Euronext Paris	Bernard Charliès	Exercice de SO Cession	23,0000€ 63,1104€	442 520,00€ 1 214 244,10€	29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,1800€	56 843,50€ 122 448,20€

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,1455€	54 936,00€ 118 289,55€
29/10/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 82,0800€	53 028,50€ 114 091,20€
29/10/2012 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice de SO Cession	47,0000€ 83,1052€	940 000,00€ 1 662 104,00€
30/10/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	23,0000€ 82,0500€	21 896,00€ 78 111,60€
30/10/2012 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice de SO Cession	47,0000€ 81,8285€	2 350 000,00€ 4 091 425,00€
13/11/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO Cession	38,1500€ 81,9300€	32 427,50€ 69 640,50€
16/11/2012 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice de SO	38,1500€	114 450,00€
3/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	87,0361€	3 636 368,26€
4/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	86,4207€	4 321 035,00€
5/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	85,0475€	4 951 465,45€

Date et lieu	Administrateur et dirigeant	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
6/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	85,0426€	2 696 700,85€
7/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	85,3753€	5 128 494,27€
12/12/2012	Bernard Charlès	Cession	85,7866€	2 985 373,68€
13/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	85,5453€	2 003 470,93€
14/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	85,0845€	297 795,75€
14/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	85,0064€	42 503,20€
14/12/2012 Euronext Paris	Bernard Charlès	Cession	85,2448€	1 875 385,60€
14/12/2012 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice de SO Cession	38,1500€ 85,5883€	1 201 877,60€ 2 696 373,80€
14/12/2012 Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice de SO Cession	38,1500€ 85,0845€	125 895,00€ 280 778,85€

Concernant M. Bernard Charlès, il convient de souligner que, d'une manière générale, il réinvestit en actions Dassault Systèmes SA les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription d'actions après prise en compte des impôts, prélèvements sociaux et frais dus au titre de ces opérations. Les cessions d'actions auxquelles il a procédé en décembre 2012 ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 21 décembre 2012.

Opérations réalisées par GIMD, personne morale liée à Serge et Nicole Dassault, administrateurs de Dassault Systèmes SA :

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
04/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,50€	11 974,31€
04/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,50€	7 982,88€
05/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,44€	13 226,40€
05/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,44€	8 817,60€
10/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,50€	33 831,00€
10/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,50€	22 554,00€
18/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,60€	27 211,50€
18/01/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,60€	40 817,25€
09/02/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,52€	23 580,00€
09/02/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,52€	35 370,00€
13/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,85€	33 800,00€
13/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,69€	27 760,00€
15/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,93€	37 200,00€
15/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,62€	24 800,00€
15/02/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,51€	34 182,00€
15/02/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,51€	22 788,00€
17/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,72€	28 772,00€
17/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,90€	36 048,00€
21/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,59€	23 552,00€
21/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,87€	34 804,00€
23/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,63€	25 200,00€
23/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,79€	31 600,00€
23/02/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,67€	30 222,00€
23/02/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,67€	45 333,00€
29/02/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,52€	23 400,00€

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
29/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,52€	15 600,00€
29/02/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,73€	29 248,00€
05/03/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,73€	29 280,00€
06/03/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	0,56€	22 228,00€
08/03/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,52€	34 978,50€
08/03/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	0,52€	23 319,00€
08/03/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,45€	18 020,00€
20/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,05€	46 125,00€
20/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,05€	69 187,50
20/04/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	1,71€	38 382,75€
20/04/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	1,71€	57 574,13€
23/04/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	1,08€	36 288,00€
23/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	1,92€	43 200,00€
23/04/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	1,08€	24 192,00€
23/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	1,92€	64 800,00€
26/04/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	5,69€	383 737,50€
26/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,00€	135 000,00€
26/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,00€	202 500,00€
26/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,95€	132 750,00€
26/04/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	5,69€	255 825,00€
26/04/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,95€	199 125,00€
02/05/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	6,63€	265 200,00€
02/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	4,42€	176 800,00€
02/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	2,18€	87 000,00€
03/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,67€	66 944,00€
04/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,30€	99 000,00€

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
04/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,30€	148 500,00€
04/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	5,05€	113 625,00€
04/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	5,05€	170 437,50€
08/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,44€	73 200,00€
08/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,44€	109 800,00€
08/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,46€	116 775,00€
09/05/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	4,17€	166 700,00€
09/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	4,17€	166 700,00€
10/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	3,92€	156 712,00€
10/05/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	3,92€	156 712,00€
15/05/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	4,42€	176 800,00€
16/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	4,37€	174 800,00€
16/05/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	4,37€	174 800,00€
17/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	4,08€	183 375,00€
17/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	4,08€	122 250,00€
17/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,75€	123 750,00€
17/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,75€	185 625,00€
22/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,02€	90 900,00€
22/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,02€	60 600,00€
22/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	2,55€	57 289,50€
22/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	2,55€	85 934,25€
22/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	2,55€	85 934,25€
22/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,02€	60 600,00€
22/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,02€	90 900,00€
22/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	2,55€	57 289,50€
23/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,27€	110 244,38€
23/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,50€	75 000,00€
23/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,50€	112 500,00€
23/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,27€	73 496,25€
23/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,27€	110 244,38€
23/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,50€	75 000,00€
23/05/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,27€	73 496,25€
23/05/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	2,50€	112 500,00€
23/05/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	4,23€	169 268,00€
23/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	4,23€	169 268,00€
25/05/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	5,73€	229 248,00€
25/05/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	5,73€	229 248,00€
19/07/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	5,03€	226 314,00€
19/07/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,77€	214 650,00€
30/07/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	12,23	489 200,00€
30/07/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	12,23	489 200,00€
31/07/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	11,28	451 200,00€
31/07/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	11,28	451 200,00€

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
31/07/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	5,10€	204 000,00€
31/07/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	5,10€	204 000,00€
01/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,80€	65 754,75€
02/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	2,73€	109 076,00€
09/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,02€	271 120,50€
09/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,02€	180 747,00€
09/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,15€	124 500,00€
09/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,15€	280 125,00€
14/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,30€	212 760,00€
14/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,66€	104 850,00€
14/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,30€	141 840,00€
14/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,66€	214 360,00€
15/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,36€	214 683,75€
15/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,92€	110 700,00€
15/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,36€	143 122,50€
15/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,92€	216 480,00€
20/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,00€	270 000,00€
20/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,00€	120 000,00€
20/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,00€	180 000,00€
20/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,00€	270 000,00€
20/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,00€	270 000,00€
20/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,00€	120 000,00€
20/08/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,00€	180 000,00€
20/08/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	4,00€	270 000,00€
20/08/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	9,59€	383 600,00€
21/08/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	9,50€	380 000,00€
21/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	9,50€	380 000,00€
21/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	0,92€	18 400,00€
21/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,12€	22 400,00€
21/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	9,59€	383 600,00€
22/08/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	8,73€	349 200,00€
22/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	8,73€	349 200,00€
23/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	4,23€	169 200,00€
23/08/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	4,23€	169 200,00€
24/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	8,10€	324 000,00€
24/08/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	8,10€	324 000,00€
24/08/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,08€	43 084,00€
03/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	4,50€	202 500,00€
03/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	4,50€	135 000,00€
03/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	5,05€	151 500,00€
03/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	5,05€	227 250,00€
12/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,80€	114 000,00€
12/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,86€	173 700,00€

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
12/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,86€	115 800,00€
12/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,80€	171 000,00€
12/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,80€	114 000,00€
12/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,86€	173 700,00€
12/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	3,86€	115 800,00€
12/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	3,80€	171 000,00€
25/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	7,51€	338 098,50€
25/09/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	7,51€	507 147,75€
25/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	7,62€	342 900,00€
25/09/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	7,62€	514 350,00€
09/10/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,58€	444 150,00€
09/10/2012 Hors marché	Acquisition d'options d'achat	6,58€	296 100,00€
09/10/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	6,35€	285 750,00€
09/10/2012 Hors marché	Cession d'options d'achat	6,35€	428 625,00€
29/10/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	14,45€	578 000,00€
29/10/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,57€	62 720,00€
29/10/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,72€	68 800,00€
30/10/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	4,65€	186 000,00€
30/10/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	4,65€	186 000,00€

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
30/10/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,57€	62 916,00€
30/10/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,46€	58 272,00€
30/10/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	13,14€	525 600,00€
31/10/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,77€	70 800,00€
31/10/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,34€	53 600,00€
05/11/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	1,50€	60 000,00€
05/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,70€	68 000,00€
05/11/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	10,80€	432 000,00€
05/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	10,60€	424 000,00€
06/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,34€	53 756,00€
6/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,02€	40 832,00€
06/11/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	13,05€	522 040,00€
15/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,31€	52 260,00€
15/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,22€	48 808,00€
15/11/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	5,16€	206 400,00€
22/11/2012 Euronext Paris	Acquisition d'options d'achat	14,99€	599 600,00€
22/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options d'achat	1,73€	69 280,00€
22/11/2012 Euronext Paris	Cession d'options de vente	1,37€	54 760,00€

5.5 Information sur les Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Pierre Marty, dont le premier mandat a commencé le 8 juin 2005 et a été renouvelé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, représenté par Jean-François Ginies, nommé le 27 mai 2010 en remplacement d'Ernst & Young Audit, et dont le mandat expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaires aux comptes suppléants

Yves Nicolas, 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La société Auditex, dont le siège social est situé 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, dont le mandat a été renouvelé le 27 mai 2010 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2012 et 2011, le montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes par Dassault Systèmes s'est élevé à :

	PricewaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young et Autres			
	Montant		%		Montant		%	
(En milliers d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ :								
– Emetteur	1 031	1 027	43 %	43 %	223	218	21 %	45 %
– Filiales intégrées globalement	1 333	1 342	55 %	55 %	204	113	19 %	23 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽²⁾ :								
– Emetteur	–	–	–	–	573	115	54 %	24 %
– Filiales intégrées globalement	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous total	2 364	2 369	98 %	98 %	1 000	446	94 %	92 %
Autres prestations⁽³⁾								
Juridique, fiscal, social	57	50	2 %	2 %	67	41	6 %	8 %
Sous total	57	50	2 %	2 %	67	41	6 %	8 %
Total	2 421	2 419	100 %	100 %	1 067	487	100 %	100 %

(1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 concernent la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes SA et de ses filiales, et la revue des documents déposés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à ces missions correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audit d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information. En 2012, ils incluent essentiellement les honoraires pour des services liés à l'acquisition de Gemcom.

(3) Ces prestations rendues par les réseaux des Commissaires aux comptes au profit des filiales intégrées globalement concernent des études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes annuels, aux dispositions réglementaires et administratives, ainsi que l'assistance fiscale aux expatriés.

CHAPITRE 6 – INFORMATIONS SUR DASSAULT SYSTEMES SA, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

6.1. Informations concernant Dassault Systèmes SA

6.1.1 Informations à caractère général

6.1.1.1 Dénomination et siège social

Dassault Systèmes
10, rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
Téléphone : + 33 (0)1 61 62 61 62.

6.1.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du Commerce – Code APE

Dassault Systèmes SA est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 322 306 440. Son code APE est 5829 C.

6.1.1.3 Date de constitution et durée

Dassault Systèmes SA a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée le 9 juin 1981, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

6.1.1.4 Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, Dassault Systèmes SA a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et / ou matériels informatiques,
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation,
- la fourniture et la vente de prestations de services de centrale numérique, y compris la fourniture de solutions spécifiques au logiciel en tant que service, et l'exploitation et la fourniture des infrastructures correspondantes,
- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services,

dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

6.1.1.5 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

6.1.1.6 Documents accessibles au public

Les statuts de Dassault Systèmes SA, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes SA.

Un certain nombre de documents relatifs à Dassault Systèmes sont également disponibles sur le site internet du Groupe (www.3ds.com).

6.1.2 Acte constitutif et stipulations particulières des statuts

6.1.2.1 Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites sur un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'article 11 des statuts limite le droit de vote des usufruitiers aux décisions relatives à l'affectation des bénéfices (voir le paragraphe 6.1.2.3. « Actions et droits de vote » ci-dessous).

6.1.2.2 Assemblées générales

Convocation et ordre du jour (articles 25 et 26 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'assemblée ne peut être tenue moins de quinze jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital requise, ont également la faculté de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Conditions d'admission (article 27 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient enregistrés dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une

attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné, le cas échéant, d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes SA trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par toute personne physique ou morale justifiant d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires (articles 13, 31 et 32 des statuts)

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans la limite du respect des dispositions légales et réglementaires.

Sous réserve des dispositions légales applicables et des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements. Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans le vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

6.1.2.3 Actions et droits de vote

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 13 et 39 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation (voir le paragraphe 6.1.2.1 « Répartition des bénéfices (article 36 des statuts) »). Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire (voir le paragraphe « Droit de vote double (article 29 des statuts) » ci-dessous).

Les actions nouvelles créées par exercice des options de souscription entre le 1^{er} janvier et la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos perçoivent le dividende attaché à cet exercice. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette Assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende des actions Dassault Systèmes.

Conditions d'exercice du droit de vote (articles 11 et 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Droit de vote double (article 29 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, depuis 2002, les statuts prévoient un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas

d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de Dassault Systèmes SA.

6.1.2.4 Franchissements de seuils (article 13 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes SA et l'AMF en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital ou des droits de vote de Dassault Systèmes SA, est tenue d'informer Dassault Systèmes SA, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes SA ou des droits de vote. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes SA ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

6.1.2.5 Stipulations des statuts, d'une charte ou d'un règlement de Dassault Systèmes SA qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Outre le droit de vote double pouvant être attaché à certaines actions (voir le paragraphe 6.1.2.3 « Actions et droits de vote ») et l'obligation de déclaration de franchissement du seuil de 2,5 % (voir le paragraphe 6.1.2.4 « Franchissements de seuils (article 13 des statuts) »), les statuts de Dassault Systèmes SA prévoient, dans leur article 10, que Dassault Systèmes SA peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes SA conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

6.1.2.6 Stipulations des statuts régissant les modifications du capital lorsqu'elles sont plus strictes que celles prévues par la loi

Les statuts de Dassault Systèmes SA ne prévoient aucune stipulation régissant les modifications du capital plus stricte que celles prévues par la loi.

6.2 Informations concernant le capital

6.2.1 Capital social au 28 février 2013

Au 28 février 2013, le nombre d'actions en circulation composant le capital de Dassault Systèmes SA est de 125 389 266 euros, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Il était de 125 096 778 euros au 31 décembre 2012.

6.2.2 Capital potentiel

Au 28 février 2013, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu, si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 4 373 831 actions nouvelles, représentant environ 3,49 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette date.

A cette même date, sur la base du cours de clôture de l'action du 28 février 2013, soit 86,94 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 1 500 531 actions nouvelles, représentant environ 1,20 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette même date. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2012 est également indiqué à la Note 11 aux comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de la société SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes SA a émis des actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. Il n'existe plus de tels options ou warrants SolidWorks en circulation à l'heure actuelle. Au 31 décembre 2012, comme au 28 février 2013, SW Securities LLC détenait 251 807 actions, soit environ 0,20 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'autocontrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options et des attributions d'actions mentionnées au paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et au paragraphe 5.3.2 « Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SA », aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes et aucun accord visant à augmenter le capital. Dassault Systèmes SA n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

Nantissement d'actions

À la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe aucun nantissement des actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif représentant une part significative de son capital au 15 mars 2013. Les actions détenues par Dassault Systèmes SA dans ses filiales et les fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté. A la connaissance du Groupe, aucune action de ses filiales non détenue par Dassault Systèmes SA ne fait l'objet d'une sûreté.

6.2.3 Evolution du capital de Dassault Systèmes SA au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des variations de capital (en euros)
28 février 2010	Exercice d'options de souscription	1	118 426 012	118 426 012	58 371
31 décembre 2010	Exercice d'options de souscription	1	121 332 604	121 332 604	2 906 592
28 février 2011	Exercice d'options de souscription	1	122 718 122	122 718 122	1 385 518
25 mars 2011	Réduction du capital par annulation d'actions autodétenues	1	120 868 122	120 868 122	1 850 000
31 août 2011	Exercice d'options de souscription	1	123 689 828	123 689 828	2 821 706
29 septembre 2011	Réduction du capital par annulation d'actions autodétenues	1	122 109 908	122 109 908	1 579 920
31 décembre 2011	Exercice d'options de souscription	1	123 092 729	123 092 729	982 821
29 février 2012	Exercice d'options de souscription	1	123 846 961	123 846 961	754 232
30 juin 2012	Exercice d'options de souscription	1	125 035 796	125 035 796	1 188 835
25 juillet 2012	Augmentation de capital par apport en nature	1	125 059 208	125 059 208	23 412
31 août 2012	Exercice d'options de souscription	1	125 190 837	125 190 837	131 629
2 octobre 2012	Réduction du capital par annulation d'actions autodétenues	1	124 547 237	124 547 237	643 600
31 décembre 2012	Exercice d'options de souscription	1	125 096 778	125 096 778	549 541
28 février 2013	Exercice d'options de souscription	1	125 389 266	125 389 266	292 488

Le montant des variations des capitaux propres induits par les opérations décrites dans le tableau ci-dessus figure, pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2012, dans le « Tableau de variations des capitaux propres consolidés » inclus dans les comptes consolidés.

6.2.4 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations et autorisations données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et en cours durant l'exercice 2012 ainsi qu'à la date du présent Document de référence. Il mentionne les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Type d'autorisation Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Annulation d'actions Annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat	Accordée par : AG du 7 juin 2012 (8 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 12 mois environ (jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012) Echéance : 30 mai 2013	10 % du capital social par période de 24 mois	décrite au paragraphe 6.2.5 « Actions propres »

6

Informations sur Dassault Systèmes SA, le capital et l'actionnariat

Type d'autorisation Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Rachat d'actions Acheter des actions Dassault Systèmes	Accordée par : AG du 7 juin 2012 (7 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 12 mois environ (jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012) Echéance : 30 mai 2013	10 % du capital social dans la limite de 500 millions d'euros	décrite au paragraphe 6.2.5 « Actions propres »
Augmentations de capital Augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Dassault Systèmes SA et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et par voie d'offre au public	Accordée par : AG du 26 mai 2011 (14 ^{ème} résolutions) Pour une durée de : 26 mois Echéance : 26 juillet 2013	15 millions d'euros de nominal pour les actions ou valeurs mobilières 750 millions d'euros de nominal pour les titres de créance	Néant
Augmentation de capital Augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Dassault Systèmes SA et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, sans droit préférentiel de souscription, et par voie d'offre au public	Accordée par : AG du 26 mai 2011 (15 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 26 mois Echéance : 26 juillet 2013	15 millions d'euros de nominal pour les actions ou valeurs mobilières 750 millions d'euros de nominal pour les titres de créance	Néant
Augmentation de capital Augmenter le capital et émettre des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de la délégation prévue à la ligne précédente par voie d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Accordée par : AG du 26 mai 2011 (16 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 26 mois Echéance : 26 juillet 2013	15 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu à la ligne précédente	Néant
Augmentation de capital Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Accordée par : AG du 26 mai 2011 (17 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 26 mois Echéance : 26 juillet 2013	15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue aux deux lignes précédentes	Néant
Augmentation de capital Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	Accordée par : AG du 26 mai 2011 (18 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 26 mois Echéance : 26 juillet 2013	15 millions d'euros de nominal, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue aux lignes précédentes	Néant
Augmentation de capital Augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres	Accordée par : AG du 26 mai 2011 (19 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 26 mois Echéance : 26 juillet 2013	10 % du capital social	Emission de 23 412 actions nouvelles en date du 25 juillet 2012

Type d'autorisation Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Augmentation de capital Augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées	Accordée par : AG du 26 mai 2011 (20 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 26 mois Echéance : 26 juillet 2013	10 millions d'euros de nominal	Néant
Attribution gratuite d'actions Consentir au bénéfice de membres du personnel et / ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de Dassault Systèmes SA	Accordée par : AG du 27 mai 2010 (15 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 38 mois Echéance : 27 juillet 2013	1,5 % du capital	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 5.3.2.2 « Actions de performance »
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Consentir au bénéfice de certains membres du personnel et / ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions Dassault Systèmes SA existantes	Accordée par : AG du 27 mai 2010 (16 ^{ème} résolution) Pour une durée de : 38 mois Echéance : 27 juillet 2013	15 % du capital	Néant

Les autorisations de racheter des actions Dassault Systèmes et d'annuler les actions ainsi rachetées arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 30 mai 2013, il est proposé à ladite Assemblée de renouveler ces autorisations (voir le paragraphe 6.2.5.2 « Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 »).

Il est en outre proposé à l'Assemblée générale de renouveler à l'identique les délégations permettant une augmentation de capital, de consentir une nouvelle délégation afin de permettre l'émission réservée à certaines catégories de personnes de bons de souscription ou d'acquisitions d'actions remboursables et de renouveler, avec des conditions de plafond différentes, les résolutions relatives aux attributions d'actions et d'options de souscription ou d'achat d'actions (voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 »).

6.2.5 Actions propres

6.2.5.1 Utilisation des autorisations de rachat données en mai 2011 et juin 2012 par les actionnaires

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 26 mai 2011 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale et moyennant un prix maximum d'achat de 85 euros par action rachetée.

Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2012, de racheter des actions de Dassault Systèmes SA dans les mêmes conditions. Cette autorisation arrive à expiration le 30 mai 2013, à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le nouveau programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 est décrit au paragraphe 6.2.5.2 « Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 » ci-après.

Durant l'exercice 2012, dans le cadre des autorisations précitées, Dassault Systèmes SA a acquis 1 042 679 de ses propres actions à un cours moyen de 72,06 euros par action, soit un coût total de 75 136 018,52 euros, dont 420 854 actions par achats de blocs hors marché, à

6

Informations sur Dassault Systèmes SA, le capital et l'actionnariat

un cours moyen global de 72,38 euros par action, représentant un coût total de 30 459 705,16 euros. Le montant des frais de négociation supportés par Dassault Systèmes SA au titre de ces opérations s'est élevé à 33 511,70 euros TTC (incluant la taxe sur les transactions financières pour un montant de 6 552,91 euros).

Les actions ainsi rachetées ont été affectées selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 643 600 actions à un objectif d'annulation afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- à hauteur de 399 079 actions à un objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions d'actions de performance.

Dassault Systèmes SA a procédé à l'utilisation suivante de ces actions :

- en octobre 2012, 643 600 actions affectées à l'objectif d'annulation ont été annulées par voie de réduction de capital.

Dassault Systèmes SA a procédé à l'utilisation suivante des actions rachetées antérieurement à 2012 :

- en mai 2012, 150 000 actions qui avaient été affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'une attribution d'actions décidée en 2010, ont été transférées au bénéficiaire (voir le paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

A la suite de ces opérations, au 31 décembre 2012, Dassault Systèmes SA détenait directement 899 079 de ses propres actions, d'une valeur nominale d'un euro, rachetées à un cours moyen de 63,84 euros, représentant 0,72 % du capital à cette date, affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions d'actions de performance.

Au cours de l'exercice 2012 et de la période courant du 1^{er} janvier au 27 mars 2013, Dassault Systèmes SA n'a procédé à aucun rachat d'actions, n'a pas conclu d'opérations sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

6.2.5.2 Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2013

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le présent paragraphe constitue le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration proposera à cette Assemblée générale, d'autoriser le Conseil à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ladite autorisation mettant fin au programme de rachat en cours.

Au 27 mars 2013, Dassault Systèmes SA détient 899 079 de ses propres actions directement et 251 807 indirectement.

A cette même date, la totalité des 899 079 actions détenues à la suite d'un rachat par Dassault Systèmes SA est affectée à l'objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant des attributions d'actions décidées en 2011 et 2012.

Les objectifs de ce nouveau programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- 2° Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social ;
- 3° Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée ;
- 5° Assurer la couverture des engagements de Dassault Systèmes SA au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée ;
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA ;
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Il est précisé que les objectifs ci-dessus 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2013 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, tout ou partie des actions qu'il aura rachetées dans le cadre du programme de rachat et à réduire corrélativement le capital social.

Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Conseil pourrait racheter des actions Dassault Systèmes dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme. Au 28 février 2013, date du dernier capital connu, cette limite de 10 % serait équivalente à une limite en nombre d'actions de 12 538 926 actions.

Le Conseil pourrait racheter des actions pour un prix d'achat plafond de 130 euros par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

L'autorisation donnée serait valable jusqu'à l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

6.3 Informations concernant l'actionnariat

6.3.1 Actionnariat et droits de vote double

Le tableau ci-dessous donne certaines informations concernant l'actionnariat de Dassault Systèmes SA au cours des trois derniers exercices. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins. Les principaux actionnaires ne détiennent pas de droits de vote différents des autres actionnaires et bénéficient de droits de vote double dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, c'est-à-dire au titre des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même titulaire.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote ⁽⁵⁾
Au 31 décembre 2012				
Groupe Industriel Marcel Dassault (« GIMD »)	51 887 334	41,48 %	86 974 668	51,85 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayant droits ⁽²⁾	7 707 601	6,16 %	15 391 790	9,18 %
Bernard Charlès	1 024 243	0,82 % ⁽⁶⁾	1 467 645	0,87 %
SW Securities LLC (autocontrôle) ⁽³⁾	251 807	0,20 %	–	–
Autodétention	889 079	0,71 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	23 213	0,02 %	35 626	0,02 %
Public	63 313 501	50,61 %	63 881 686	38,08 %
Total	125 096 778	100 %	167 751 415⁽⁵⁾	100 %
Au 31 décembre 2011				
GIMD	51 887 334	42,15 %	84 603 735	51,73 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayant droits ⁽²⁾	7 684 189	6,24 %	15 368 378	9,40 %
Bernard Charlès	1 165 139	0,95 %	1 615 879	0,99 %
SW Securities LLC (autocontrôle) ⁽³⁾	251 807	0,20 %	–	–
Autodétention	650 000	0,53 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	28 749	0,02 %	41 328	0,03 %
Public	61 425 511	49,91 %	61 924 904	37,85 %
Total	123 092 729	100 %	163 554 224⁽⁵⁾	100 %
Au 31 décembre 2010				
GIMD	51 887 334	42,76 %	80 032 735	50,77 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayant droits ⁽²⁾	7 684 189	6,33 %	15 342 311	9,73 %
Bernard Charlès	817 655	0,67 %	1 118 395	0,71 %
SW Securities LLC (autocontrôle) ⁽³⁾	251 807	0,21 %	–	–
Autodétention	150 000	0,12 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	12 649	0,01 %	24 728	0,02 %
Public	60 528 970	49,90 %	61 120 521	38,77 %
Total	121 332 604	100 %	157 638 690⁽⁵⁾	100 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(2) Au 31 décembre 2012, M. Edelstenne détient 1 942 459 actions en pleine propriété et 1 542 actions via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,57 % du capital et 2,30 % des droits de vote exerçables, ainsi que 5 763 600 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 5 763 600 actions représentant 6,87 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les nu-proprétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions conformément à l'article 11 des statuts.

(3) SW Securities LLC étant une société du Groupe, les actions détenues par cette société sont privées de droit de vote.

(4) À l'exclusion de M. Edelstenne et de M. Charlès, les dirigeants concernés sont les « cadres dirigeants » identifiés au paragraphe 5.1.2 « Cadres dirigeants du Groupe » du présent Document de référence.

(5) Voir explication dans le paragraphe suivant le tableau.

(6) Voir explication au paragraphe 5.4 « Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes ».

Le nombre total de droits de vote publié sur le site internet de Dassault Systèmes est différent du chiffre indiqué dans le tableau ci-dessus. Le nombre publié mensuellement par Dassault Systèmes est un nombre de droits de vote bruts, tenant compte des droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Ce nombre sert de dénominateur pour le calcul par les actionnaires de leurs pourcentages de détention en capital et en droits de vote aux fins de déclarations réglementaires (notamment les déclarations de franchissement de seuil). Le nombre total de droits de vote dans le tableau ci-dessus est un nombre de droits de vote nets (ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote), ou droits de vote exerçables en assemblée générale, répondant à un besoin de cohérence dans la présentation.

Le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2012, à 168 902 301 (le nombre de droits de vote exerçables, c'est-à-dire ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote, s'élevant à 167 751 415) et, au 28 février 2013, à 169 215 385 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 168 064 499).

La société MFS Institutional Advisors (MFSI) a déclaré à Dassault Systèmes SA avoir franchi en hausse le 27 avril 2011 le seuil statutaire de 2,5 % du capital au travers des fonds d'investissement qu'elle a indiqué gérer, directement ou indirectement. Sa société mère, MFS Investment management (MFS), a indiqué que les fonds gérés par des sociétés de son groupe, dont MFSI, détenaient plus de 2,5 % du capital de Dassault Systèmes SA au 24 septembre 2012.

A la connaissance de Dassault Systèmes SA, compte tenu des obligations de déclarations de franchissement de seuil incombant aux actionnaires, aucun autre actionnaire que ceux indiqués ci-dessus ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2012.

Nonobstant son retrait volontaire de la cote du NASDAQ en octobre 2008, Dassault Systèmes SA a maintenu son programme ADR (« *American Depositary Receipts* ») aux Etats-Unis, les *American Depositary Shares* (« ADS ») n'étant plus cotés mais s'échangeant sur le marché hors cote américain (voir le paragraphe 6.4.1 « Place de cotation »). Au 28 février 2013, 3 557 574 ADS étaient en circulation et le nombre de détenteurs d'ADS sous forme nominative, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 58.

En janvier 2013, Dassault Systèmes SA a commandé une étude sur la composition de son actionnariat auprès d'une société d'étude spécialisée externe. Il résulte de cette étude que les investisseurs institutionnels détenant plus de 2 000 actions chacun sont au nombre de 340 et détiennent 47,5 % du capital social de Dassault Systèmes SA au 31 décembre 2012.

Dassault Systèmes SA détient, à la date du présent Document de référence, 899 079 actions en autodétention, 500 000 actions ayant été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale du 26 mai 2011 et 399 079 actions ayant été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale du 7 juin 2012, ce qui représente environ 0,72 % du capital social constaté au 28 février 2013, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2012, 62 585 984 actions Dassault Systèmes (soit environ 50,03 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 105 492 904 droits de vote exerçables (soit environ 62,46 % des droits de vote bruts).

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (« PEE ») est de 45 475 actions au 31 décembre 2012, soit environ 0,04 % du nombre total d'actions à cette date.

6.3.2 Contrôle

GIMD est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SA avec, au 31 décembre 2012, 41,48 % du capital et 51,85 % des droits de vote exerçables. Dans la mesure où GIMD détient plus de 50 % des droits de vote de Dassault Systèmes SA, GIMD contrôle Dassault Systèmes. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD.

Afin de s'assurer que le contrôle de GIMD n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et de Sélection ne comprennent que des administrateurs indépendants.

Compte tenu de la réglementation applicable, dès lors que GIMD détient plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et plus de la moitié des droits de vote de Dassault Systèmes SA, il ne peut pas augmenter sa participation en capital de plus de 2 % du nombre total des titres de capital, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions Dassault Systèmes, sauf éventuelle dérogation à l'obligation de déposer une offre sur le fondement de l'article 234-9 (6°) du Règlement Général de l'AMF que celle-ci peut éventuellement accorder selon son appréciation.

6.3.3 Accords entre actionnaires

En 2012, Dassault Systèmes SA a été informée que, conformément à l'article 787 B du Code général des impôts, un engagement collectif de conservation de titres en date des 25 et 26 juin 2012 a été conclu pour une durée de deux ans au moins par GIMD, Charles Edelstenne et Bernard Charlès. Cet engagement porte globalement sur 33 852 003 actions de Dassault Systèmes SA, représentant, au 31 mai 2012, 27,1 % du capital et 40,1 % des droits de vote.

En 2011, Dassault Systèmes SA avait été informée que, dans ce même cadre et conformément à l'article 885 I bis du Code général des impôts, des engagements collectifs de conservation de titres en date des 21 juin et 11 juillet 2011 avaient été conclus pour une durée de deux ans par GIMD, Charles Edelstenne, Bernard Charlès et certaines personnes qui lui sont liées. Ils portaient globalement sur 34 029 003 actions et 36 432 938 actions de Dassault Systèmes SA représentant respectivement 27,6 % du capital et 38,9 % des droits de vote pour les actes en date du 21 juin 2011, et 29,6 % du capital et 41,8 % des droits de vote pour les actes en date du 11 juillet 2011.

A la connaissance de Dassault Systèmes, hormis les engagements collectifs de conservation décrits ci-dessus et les engagements de conservation de titres des dirigeants mandataires sociaux (voir le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions »), il n'existe pas de pacte ou d'autre convention entre les actionnaires de Dassault Systèmes SA.

Dassault Systèmes SA n'est pas partie à un accord qui pourrait entraîner son changement de contrôle et n'a pas connaissance de l'existence d'un tel accord. Dassault Systèmes SA n'est partie à aucun accord d'actionnaires de sociétés, cotées ou non, dont les clauses seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse des titres Dassault Systèmes.

6.4 Informations boursières

6.4.1 Place de cotation

L'action de Dassault Systèmes SA est cotée sur le Compartiment A de NYSE Euronext Paris (Code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle a été également cotée au NASDAQ à New-York sous forme d'ADS sous le sigle DASTY jusqu'au 16 octobre 2008. Les ADS peuvent être échangées sur le marché hors cote américain (« OTC market ») (DASTY). Une ADS correspond à une action ordinaire (voir le paragraphe 6.3.1 « Actionnariat et droits de vote double »).

Pour la politique de versement des dividendes, voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 ».

6.4.2 Historique des cours

Historique des cours (en euros) et volumes traités de l'action Dassault Systèmes à Paris depuis le 1^{er} janvier 2012 :

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Janvier 2012	4 603 056	63,38	64,29	59,86
Février 2012	5 656 493	62,32	65,10	61,26
Mars 2012	5 628 245	68,99	69,07	61,60
Avril 2012	7 027 547	73,32	76,76	67,06
Mai 2012	7 269 126	73,54	74,71	68,73
Juin 2012	7 740 188	73,92	76,10	70,00
Juillet 2012	4 999 325	80,40	81,50	73,25
Août 2012	3 396 984	77,21	81,92	76,18
Septembre 2012	4 565 144	81,76	84,11	76,07
Octobre 2012	4 094 493	81,29	84,33	80,32
Novembre 2012	3 770 887	87,00	87,75	80,49
Décembre 2012	2 591 980	84,23	87,21	83,16
Janvier 2013	3 793 497	81,88	86,50	81,84
Février 2013	4 517 986	86,94	88,25	78,24
Mars 2013	3 428 946	90,18	90,99	86,50

(Source : NYSE Euronext)

6.4.3 Responsable de la communication financière

François-José Bordonado, Directeur des Relations Investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Service des Relations Investisseurs
 10 rue Marcel Dassault – CS 40501
 78946 Vélizy-Villacoublay Cedex – France
 Téléphone : +33 (0)1 61 62 69 24 – Télécopie : + 33 (0)1 70 73 43 59
 E-mail : investors@3ds.com

6.4.4 Calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2013

Ce calendrier indicatif a été élaboré sur la base des informations connues à ce jour.

- Résultats du 1^{er} trimestre 2013 : 25 avril 2013 ;
- Résultats du 2^{ème} trimestre 2013 : 25 juillet 2013 ;
- Résultats du 3^{ème} trimestre 2013 : 24 octobre 2013 ;
- Résultats du 4^{ème} trimestre 2013 : février 2014.

CHAPITRE 7 – ASSEMBLEE GENERALE

7.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013

Comptes annuels et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de Dassault Systèmes SA (ou la « Société » pour les besoins du présent chapitre 7 « Assemblée générale ») à la date du 31 décembre 2012 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés au paragraphe 4.2 « Comptes annuels de la société mère ».

Dassault Systèmes SA a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration inclus dans le présent Document de référence que l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice de 254 846 866,68 euros⁽¹⁾ que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	€200 404,81
• à la distribution d'un dividende de	€100 311 412,80
(0,80 euro × 125 389 266 actions) ⁽²⁾	
• au report à nouveau	€154 335 049,07
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 395 565 578,69 euros, porte le report à nouveau à	€1 549 900 627,76

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 1 395 565 578,69 euros et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 650 212 040,56 euros.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 1^{er} mars 2013 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 30 mai 2013, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 1 500 531, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 1 200 424,80 euros.

Il est rappelé que les actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription jusqu'à la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, pourront percevoir le dividende attaché à cet exercice (voir les paragraphes 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » et 6.4 « Informations boursières »).

Il est ainsi proposé à l'Assemblée générale du 30 mai 2013 de décider de distribuer au titre de l'exercice 2012 (i) un dividende de quatre-vingt centimes d'euro (€0,80) par action composant le capital à la date de l'Assemblée, correspondant – sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2013 – à un montant global de 100 311 412,80 euros et (ii) le cas échéant, un montant supplémentaire global maximum de 1 200 424,80 euros qui correspond au nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées entre le 1^{er} mars 2013 et la date de l'Assemblée générale (soit 1 500 531 actions).

Le dividende sera détaché de l'action le 5 juin 2013 et mis en paiement à compter du 28 juin 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} mars et la date de l'Assemblée générale du 30 mai 2013 ; les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception, après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2 du Code général des impôts). Le dividende pourra être soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code général des impôts).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2011	2010	2009
Dividende	€0,70	€0,54	€0,46
Nombre d'actions ayant bénéficié de la distribution	125 026 338	123 162 687	118 367 641

Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des dépenses et charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 252 927 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 91 307 euros.

Option pour le paiement du dividende en actions

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende évoqué ci-dessus en numéraire ou le paiement en actions nouvelles de la Société. En cas d'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles, celles-ci seraient émises à un prix égal à la moyenne des derniers cours cotés sur NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 5 juin 2013 et le 19 juin 2013 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, Département des titres et bourse, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3). En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai, percevra le dividende en numéraire à compter du 28 juin 2013. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Comptes consolidés

Outre les comptes annuels 2012, nous vous proposons également d'approuver les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2012 établis selon les normes IFRS et présentés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes » du présent Document de référence.

Conventions règlementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Dassault Systèmes Americas Corp. (décision du Conseil d'administration du 11 mars 1998) ;
- engagements suivants pris par la Société en relation avec la police d'assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la compagnie CHARTIS Insurance (A.I.G.) :
 - avance aux administrateurs de leurs frais de défense dans le cas où leur responsabilité civile personnelle serait mise en cause, indemnisation des conséquences financières pouvant en résulter et prise en charge des frais de défense y afférents dans le cas où cette police ne couvrirait pas ces avances, conséquences financières et prises en charge (décision du Conseil d'administration du 24 juillet 1996) ;
 - prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs de Dassault Systèmes SA si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes (décision du Conseil d'administration du 23 septembre 2003) ;
- convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable (décision du Conseil d'administration du 27 mai 2010) (voir le paragraphe 5.1.4.2 « Indemnités en cas de départ contraint du Directeur Général » ainsi que le Tableau 10 du paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

En outre, les conventions nouvelles suivantes, dûment autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale :

- contrat en date du 25 avril 2012 relatif à l'acquisition de la société Gemcom Software International Inc. ainsi que tous documents y afférents ; Dassault Systèmes SA est intervenue à l'acte pour garantir les engagements de Dassault Systèmes Acquisition Corp., la filiale canadienne créée pour les besoins de cette acquisition ; M. Thibault de Tersant, administrateur de Dassault Systèmes SA, était également le Président de cette filiale (décision du Conseil d'administration du 25 avril 2012) ;
- contrat en date du 25 juillet 2012 d'apport en nature de 1 500 titres de la filiale Dassault Data Services par le Président du Conseil d'administration, M. Charles Edelstenne, au profit de la Société. Cet apport a fait l'objet d'un rapport de Mme Isabelle de Kerviler, Commissaire aux apports (décision du Conseil d'administration du 7 juin 2012).

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce qui figure au paragraphe 4.2.6 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés ».

Nomination d'un nouvel administrateur

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski expirent lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2013. Après avis du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration vous propose de nommer un nouvel administrateur, Madame Odile Desforges.

Conformément à l'article R. 225-83 du Code de commerce, vous trouverez ci-après les renseignements relatifs à l'administrateur qu'il est proposé à l'Assemblée générale de nommer.

Madame Odile Desforges – Candidate Administrateur

Biographie : Née en 1950 à Rouen, Madame Desforges est Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, promotion 1973. Elle débute sa carrière à l'Institut de recherche des transports et rejoint le groupe Renault en 1981, comme chargée d'études à la direction de la planification automobile, avant de devenir ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la direction des achats, comme chef de section équipements extérieurs, puis est nommée Directeur des achats équipement de carrosserie, fonction qu'elle exercera, successivement, au sein du GIE Renault VOLVO Car Purchasing, puis à la direction des achats Renault. En 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI – Mack, puis en 2001, Présidente de la Business Unit 3P du groupe AB Volvo. En 2003, elle est nommée Directeur des achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization (RNPO). Le 1^{er} mars 2009, Odile Desforges est nommée Membre du Comité Exécutif, Directeur des Ingénieries et de la Qualité du Groupe, fonction qu'elle occupe jusqu'au 1^{er} Juillet 2012. Elle est aujourd'hui administrateur des sociétés Safran et Sequana.

Age : 63 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 3, rue Henri Heine, 75016 Paris – France

Fonction principale : Administrateur

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Administrateur de Safran et Sequana (sociétés cotées)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de RNBV, RNTBCI et Renault Espana SA

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu : 0

Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 7 juin 2012 expirera lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Dans le cadre de cette autorisation, des rachats d'actions ont été effectués en 2012, ces opérations étant décrites au paragraphe 6.2.5 « Actions propres ». D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'Assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le document de référence incluant le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous vous proposons d'autoriser de nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale du 30 mai 2013, à un prix d'achat maximum de €130 par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'Assemblée générale dans sa partie extraordinaire ;
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social ;
- 3) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- 4) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée ;
- 5) Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée ;
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA ;
- 7) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le présent Document de référence au paragraphe 6.2.5 « Actions propres » qui contient toutes les informations complémentaires utiles sur ce sujet.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration, le cas échéant, pour la même durée, à annuler toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

Délégations de compétence et de pouvoirs en vue d'augmenter le capital

A. Autorisations financières générales

Les délégations de compétence et de pouvoirs en vue d'augmenter le capital social consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 mai 2011 arrivent à expiration en juillet 2013. Il vous est en conséquence proposé de déléguer à nouveau au Conseil compétence pour augmenter le capital social pour une durée de 26 mois, afin notamment de lui permettre de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public ou par placement privé, le financement le plus approprié au développement du Groupe, compte tenu des caractéristiques des marchés au moment considéré.

Il vous est également proposé de renouveler la délégation de compétence donnée au Conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ainsi que la délégation de pouvoirs pour augmenter le capital en rémunération d'apports en nature de titres.

Les résolutions proposées à cet effet remplaceront les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011. L'usage de ces résolutions est exposé au paragraphe 6.2.4 « Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration » ci-dessus. Le Conseil d'administration n'a pas fait d'autre usage de ces résolutions depuis le début de l'exercice 2013 jusqu'à la date d'établissement du présent Document de référence.

Si vous adoptez ces résolutions, le Conseil aura la possibilité de :

- procéder à des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (en utilisant notamment la faculté offerte par la loi de recourir à un placement privé auprès de gérants de portefeuille ou d'investisseurs qualifiés) dans la limite de 15 millions d'euros en nominal et, concernant les titres de créances donnant accès au capital, dans la limite de 750 millions d'euros de nominal. Ce plafond de 15 millions d'euros représente également le plafond global du montant nominal de toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des résolutions 9 à 13 ainsi que de la 17^{ème} résolution ;
- procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, dans la limite de ce même montant de 15 millions d'euros en nominal ;
- augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres dans la limite de 10 % du capital social.

7 Assemblée générale

B. Autorisations financières à destination des salariés / mandataires sociaux

Il est également proposé à l'Assemblée générale de déléguer sa compétence au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») au bénéfice de salariés et mandataires sociaux, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers. Cette proposition permettrait à la Société de mettre en place, le cas échéant, un instrument d'association des salariés et mandataires sociaux à son capital. Le montant nominal des augmentations de capital autorisé serait limité à 6 millions d'euros et cette autorisation aurait une durée de 18 mois.

Conformément à la loi, il est également proposé de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes SA et / ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant ainsi être réalisées serait de 5 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles ou de titres donnant accès au capital. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée générale du 26 mai 2011.

Attribution d'actions de performance

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration aux fins d'attribuer gratuitement des actions au profit de ses salariés ou dirigeants en date du 27 mai 2010 expire le 27 juillet 2013. Il vous est donc proposé d'autoriser à nouveau l'attribution gratuite d'actions.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

Les informations relatives aux utilisations par le Conseil de l'autorisation donnée en 2010 par l'Assemblée générale figurent aux paragraphes 5.3 « Rémunérations et avantages » et 5.1 « Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne » du présent Document de référence.

Cette autorisation priverait d'effet, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration.

Options de souscription ou d'achat d'actions

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration aux fins de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en date du 27 mai 2010 expire le 27 juillet 2013. Il vous est donc proposé d'autoriser à nouveau le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions excédant 5 % du capital. Les informations relatives aux utilisations par le Conseil d'administration de l'autorisation donnée en 2010 par l'Assemblée générale, ainsi qu'à tous les plans d'options de Dassault Systèmes SA, figurent aux paragraphes 5.3 « Rémunérations et avantages » et 5.1 « Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne ».

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les options de souscription ou d'achat d'action au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux seront attribuées sans décote et seront soumises à des conditions de performance.

La présente autorisation priverait d'effet, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolutions qui vous est soumis ci-après.

7.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 mai 2013

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant global des dépenses et charges non déductibles des résultats imposables visées à l'article 39.4 du même Code, qui s'est élevé à 252 927 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 91 307 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 254 846 866,68 euros⁽¹⁾ ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	€200 404,81
• à la distribution aux 125 389 266 actions composant le capital social au 28 février 2013 d'un dividende de (0,80 euros × 125 389 266 actions) ⁽²⁾	€100 311 412,80
• au report à nouveau	€154 335 049,07
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 395 565 578,69 euros, porte le report à nouveau à	€1 549 900 627,76

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 1 395 565 578,69 euros et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 650 212 040,56 euros.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 1^{er} mars 2013 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 30 mai 2013, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 1 500 531, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 1 200 424,80 euros.

Le dividende sera détaché de l'action le 5 juin 2013 et mis en paiement à compter du 28 juin 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le

7 Assemblée générale

1^{er} mars et la date de la présente Assemblée générale ; les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception, après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2 du Code général des impôts). Le dividende pourra être soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code général des impôts).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2011	2010	2009
Dividende	€0,70	€0,54	€0,46
Nombre d'actions ayant bénéficié de la distribution	125 026 338	123 162 687	118 367 641

QUATRIÈME RÉOLUTION

Option pour le paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de Dassault Systèmes SA du dividende qui fait l'objet de la troisième résolution.

Chaque actionnaire pourra opter pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement en actions, mais cette option s'appliquera au montant total du dividende auquel il a droit.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises sans décote à un prix égal à la moyenne des derniers cours cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la troisième résolution et arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2013 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital de Dassault Systèmes SA.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 5 juin et le 19 juin 2013 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende, ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, Département des titres et bourse, 32, rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3). Au-delà de la date du 19 juin 2013, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un paiement du dividende en actions, le dividende sera payé après l'expiration de la période d'option, à compter du 28 juin 2013. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conventions règlementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport, prend acte des informations relatives aux conventions

antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 et approuve les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit :

- le contrat en date du 25 avril 2012 relatif à l'acquisition de la société Gemcom Software International Inc. ainsi que tous documents y afférents ; Dassault Systèmes SA a garanti les engagements de Dassault Systemes Acquisition Corp., sa filiale canadienne créée pour les besoins de cette acquisition ; Monsieur Thibault de Tersant, administrateur de Dassault Systèmes SA, était également le Président de cette filiale ;
- le contrat en date du 25 juillet 2012 d'apport en nature de 1 500 titres de la filiale Dassault Data Services par le Président du Conseil d'administration, M. Charles Edelstenne, au profit de la Société.

SIXIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Madame Odile Desforges pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'acquérir des actions de Dassault Systèmes SA

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire ;
- 2) remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société ;
- 3) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- 4) honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- 5) assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- 6) remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 7) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, y compris par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

Dassault Systèmes SA ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 130 euros (hors frais d'acquisition) et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et / ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions autodétenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 7 juin 2012 dans sa septième résolution.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ordinaires et / ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;
- 2) décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 3) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et / ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond global est fixé compte

non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;

- 4) délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 5) décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
- 6) décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
- 7) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits ;
- 8) constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 9) décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation devra être au moins égale au pair des actions à la date d'émission ;
- 10) décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 11) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa quatorzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'une offre au public

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce, sa compétence pour décider, par une offre au public ou, le cas échéant, sous réserve de l'approbation d'une résolution spécifique à cet effet par l'Assemblée générale, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger :
 - a) l'émission d'actions et / ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - b) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - c) l'émission d'actions ou de valeurs mobilières par la Société donnant accès au capital d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres auxquels ces valeurs donnent droit ;

7 Assemblée générale

- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et / ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3) décide que le montant nominal susceptible d'être émis en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la neuvième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 5) décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière ;
- 6) délègue également sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 7) décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou encore la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, et s'imputera sur le plafond de 750 millions d'euros fixé au titre de la neuvième résolution de la présente Assemblée ;
- 8) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires un délai de priorité de souscription sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, ce délai de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;
- 9) constate que cette délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 10) décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la réglementation applicable au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 11) décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation, en tout ou en partie, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- 12) décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 13) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa quinzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

ONZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, sa compétence pour décider, dans le cadre et sous les conditions fixées par la dixième résolution de la présente Assemblée et dans la limite d'un montant nominal global de 15 millions d'euros, l'émission de titres de capital ou de créance, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et / ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la neuvième résolution de la présente Assemblée.
- 3) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa seizième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants, L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 6 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital prévu à la neuvième résolution ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSAAR et de réserver le droit de les souscrire à des salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration arrêtera la liste des personnes autorisées à souscrire des BSAAR (les « Bénéficiaires ») ainsi que le nombre maximum de BSAAR pouvant être souscrit par chacune d'elles ;
- 5) prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires – au bénéfice des titulaires des BSAAR – à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSAAR ;
- 6) décide que le Conseil d'administration (ou le Directeur Général sur délégation du Conseil) :
 - a) fixera l'ensemble des caractéristiques des BSAAR, notamment leur prix de souscription qui sera déterminé, avis pris auprès d'un expert indépendant, en fonction des paramètres influençant sa valeur (à savoir, principalement : prix d'exercice, période d'incessibilité, période d'exercice, seuil de déclenchement et période de remboursement, taux d'intérêt, politique de distribution de dividendes, cours et volatilité de l'action de la Société) ainsi que les modalités de l'émission et les termes et conditions du contrat d'émission ;
 - b) fixera le prix de souscription ou d'acquisition des actions par exercice des BSAAR étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire à (ou d'acquérir) une action de la Société à un prix au moins égal à 110 % de la moyenne des cours de clôture de

l'action de Dassault Systèmes SA pendant les 20 séances de bourse précédant la fixation de l'ensemble des termes et conditions des BSAAR et les modalités de leur émission.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison d'une telle augmentation de capital avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la neuvième, de la dixième ou de la onzième résolution de la présente Assemblée, par émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou enfin en combinant les deux opérations ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros ;
- 3) décide que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond global nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la neuvième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues. Les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- 5) décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 6) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa dix-huitième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital social, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions.

- 3) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa dix-neuvième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société et des sociétés liées

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 ;
- 2) décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- 3) décide que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital. A cette fin, l'Assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à augmenter le capital social par incorporation de réserves à due concurrence ;
- 4) décide (a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, cette durée ne pouvant être inférieure à deux ans et (b) que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, cette durée ne pouvant être inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Toutefois et sans préjudice des dispositions prévues par l'article L. 225-197-1-II dernier alinéa du Code de commerce, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à prévoir une période de conservation d'une durée inférieure à deux ans ou à n'imposer aucune période de conservation pour lesdites actions ;
- 5) décide par ailleurs que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir. Les actions seront librement cessibles à compter de leur livraison ;
- 6) la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;
- 7) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment, fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, les dates de jouissance des actions nouvelles, prendre toutes mesures, le cas échéant s'il le décide, pour protéger les droits des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions en procédant à d'éventuels ajustements, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- 8) décide que la présente autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;
- 9) décide que la présente autorisation prive d'effet, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 dans sa quinzième résolution.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société et des sociétés liées

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes (les « Options ») aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou certains d'entre eux, détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société (ci-après les « Bénéficiaires ») ;
- 2) décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;
- 3) décide que le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 5 % du capital social. Cette limite devra être appréciée au moment de l'octroi des options par le Conseil en tenant compte non seulement des options nouvelles ainsi offertes mais aussi de celles qui résulteraient des attributions précédentes et non encore levées ;
- 4) décide que la liste des attributaires des Options parmi les Bénéficiaires et le nombre d'options attribué à chacun d'eux seront librement déterminés par le Conseil d'administration ;
- 5) prend acte, conformément à la loi, qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
- 6) décide que le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes par exercice des options sera déterminé par le Conseil d'administration le jour de l'attribution des options et que (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché de NYSE Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et (ii) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;

le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Dans ce cas, le Conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ;
- 7) prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- 8) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative, de fixer les conditions et modalités des Options et notamment :
 - la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 10 ans ;
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
 - des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions obtenues par exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option, sans préjudice des dispositions prévues par l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ;
 - le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des Bénéficiaires ;
 - arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.
- 9) décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de délégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités

nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;

- 10) décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2010 dans sa seizième résolution.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 premier et second alinéas du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et / ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
- 2) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- 3) décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la neuvième résolution de l'Assemblée générale de ce jour ;
- 4) décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
- 5) décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans ;
- 6) décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires ;
- 7) décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- 8) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les

7 Assemblée générale

frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- 9) décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011 dans sa vingtième résolution ;
- 10) la présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le rapport financier annuel

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations qui constituent le rapport financier annuel visé à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. Comptes annuels de Dassault Systèmes SA	4.2	117
2. Comptes consolidés du Groupe	4.1	78
3. Rapport de gestion	Voir la table de concordance avec le rapport de gestion ci-dessous	
4. Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel		4
5. Rapport des contrôleurs légaux des comptes annuels	4.2.5	142
6. Rapport des contrôleurs légaux des comptes consolidés	4.1.2	116
7. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	5.5	179

Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations qui constituent le rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

RAPPORT DE GESTION	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. Analyse de l'évolution des affaires	3.1	63
2. Analyse des résultats	3.1	63
3. Analyse de la situation financière	3.1	63
4. Description des principaux risques et incertitudes	1.6	25
5. Indications sur l'utilisation d'instruments financiers	4.1.1 – Note 2	83
6. Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	1.6.2	32
7. Tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration en cours de validité et des utilisations faites au cours de l'exercice 2012	6.2.4	185
8. Informations visées par l'article L. 225-100-3 : éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	5.1.7.2	164
9. Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce : renseignements concernant les rachats d'actions	6.2.5	187
10. Situation au cours de l'exercice 2012	1.3.1, 3.1, 4.2	11, 63, 117
11. Evolution prévisible de la situation	3.1.1.1, 3.2	63, 77
12. Evènements importants survenus depuis la fin de l'exercice 2012	4.1.1 – Note 28, 4.2.3 – Note 1	115, 121
13. Activités en matière de recherche et développement	1.5	24
14. Activités et résultats de Dassault Systèmes SA, société mère	1.3, 1.4, 4.2.3 – Note 1	11, 13, 121
15. Activités des filiales de Dassault Systèmes SA au cours de l'exercice 2012	1.3, 1.4	11, 13
16. Perspectives d'avenir	3.1.1.1, 3.2	63, 77
17. Tableau des résultats des 5 derniers exercices de Dassault Systèmes SA	4.2.4	141
18. Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	6.3.1	190
19. Rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice	5.3.1	166

Tables de concordance

RAPPORT DE GESTION	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
20. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice	5.1.1.1	147
21. Informations sociales et environnementales	2	35
22. Prise de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés du groupe ayant leur siège social en France	4.2.3 – Notes 1, 25	121, 140
23. Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5.4	175
24. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	4.2.3 – Note 13	133
25. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	5.1	147
26. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	7.1	194

Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen 809/2004

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations mentionnées par les différentes rubriques de l'Annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables		4
1.2 Attestation des personnes responsables		4
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5.5	179
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	1.1	5
4. FACTEURS DE RISQUE	1.6	25
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.2.1	6
5.2 Investissements	1.2.2	9
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1 Principales activités	1.4.1	13
6.2 Principaux marchés	1.4.2	17
6.3 Événements exceptionnels	Néant	
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.6	25
6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.4.1	13
7. ORGANIGRAMME		
7.1 Description sommaire du Groupe	1.3.1	11
7.2 Liste des filiales importantes	1.3.2	11
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	1.2.3.3, 4.1.1 – Notes 14, 25	11, 99, 113
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.2.3.2	10
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	3.1	63
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	3.1.5	76
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	1.5	24
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	1.6.1.1	25
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	3.2	77

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	5.1.1, 5.1.2	147, 155
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	5.1.3	156
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	5.3	166
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	5.3.1 – Tableau 10	171
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	5.1	147
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	5.1.1.1	147
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	5.1.3	156
16.3 Informations sur les Comités	5.1.1.3	153
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	5.1, 5.1.5	147, 160
17. SALARIÉS		
17.1 Nombre de salariés	2.1.2, 2.1.3	35, 36
17.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux	5.1.1, 5.3.2	147, 172
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	Néant	
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	6.3	190
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	6.3.1	190
18.2 Existence de droits de vote différents	6.1.2.3	182
18.3 Contrôle de l'émetteur	6.3.2	191
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	6.3.3	192
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	4.1.1 – Note 26, 4.2.6, 7.1	114, 145, 194
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1 Informations financières historiques	4.1	78
20.2 Information financière pro forma	sans objet	
20.3 États financiers	4.2	117
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	4.1.2, 4.2.5, 4.2.6	116, 142, 143
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2012	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	3.3	77
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1	194
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages	4.3	146
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	4.1.1 – Note 28	115
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1 Capital social	6.2, 6.3	184, 190
21.2 Actes constitutifs et statuts	6.1.2	181
22. CONTRATS IMPORTANTS	1.4.3	24
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	Sans objet	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	6.1.1.6	180
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	1.3.2, 4.1.1 – Note 27, 4.2.3 – Note 25	11, 115, 140

